

THOMAS III

MARQUIS DE SALUCES

N. JORGA

---

# THOMAS III

MARQUIS DE SALUCES

ÉTUDE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

AVEC UNE INTRODUCTION SUR LA POLITIQUE DE SES PRÉDÉCESSEURS  
ET UN APPENDICE DE TEXTES

---

THÈSE PRÉSENTÉE A L'UNIVERSITÉ DE LEIPZIG

---

SAINT-DENIS

IMPRIMERIE H. BOUILLANT

20, RUE DE PARIS, 20

---

1893

## PRÉFACE

---

Je n'ai pas eu l'intention d'écrire une biographie complète du marquis Thomas de Saluces. Les sources ne sont pas extraordinairement riches, pour toute l'histoire du marquisat : à l'exception des nombreux documents qui ont été publiés par Delfino Muletti <sup>1</sup> et son fils Charles, dans leur précieux ouvrage <sup>2</sup>, on doit se contenter du peu qui se trouve

1. Delfino Muletti (né le 24 décembre 1755, mort le 10 décembre 1808), écrivit la plus grosse partie de l'ouvrage, jusqu'en 1528 ; son fils le continua jusqu'à la fin et l'enrichit de nouvelles pièces, surtout dans les dernières années (nous lui devons aussi les premiers livres).

2. *Memorie storico-diplomatiche appartenenti alla città ed ai Marchesi di Saluzzo, raccolte dall' avvocato Delfino Muletti, Saluzzese, e pubblicate con addizioni e note di Carlo Muletti*, Saluzzo, Domenico Lobetti-Bodoni, 1829-33, 6 vol. in-8°. C'est encore la seule histoire de Saluces. Le « Liber generationum ill. et excell. marchionum de Wasto, deinde Salutiensium », dû au père Michel Madea ou de' Madei (cité par Valbonnais, *Histoire du Dauphiné*, II, 482, Fr.-Agostino della Chiesa, *Corona reale di Savoia*, I, p. xvii, et Muletti, *l. c.*, II, 3), est vraisemblablement resté inédit. C'est peut-être aussi le cas pour l'« *Historia salutiarum* » qui, d'après le professeur Casalis (*Dizionario geografico storico-statistico-commerciale degli stati di S. M. il Re di Sardegna*, XVII, Torino, 1848, 733), aurait été écrite par un certain salucois, « Ravana Carlo ». L'ouvrage de Lodovico della Chiesa (*De vita et gestis marchionum Saluciensium, Viennensium Delphinorum et comitum Provinciae catalogus*, Turin, 1614, 4<sup>o</sup>) n'a pas une grosse importance, et Casalis ne donne, dans le dictionnaire historique et géographique cité, qu'un abrégé de Muletti (219 et suiv.). Malacarne cite (*Delle opere de' medici e de' cerugici che nacquero, o fiorirono... negli stati della real casa di Savoia...* Torino, 1789, gr. in 8°, 161, note 3), un travail sur l'histoire de la ville et des marquis de Saluces, qui ne se trouve pas dans le catalogue de ses ouvrages, paru à Brescia (*Catalogo delle opere stampate e de' discorsi accademici inediti di Vincenzo Malacarne*, Compilato del di lui figlio Carlo-Giuseppe Malacarne, Brescia, Niccolò Bettoni, MDCCCXI, in-8°). Enfin, le savant italien Pompeo Litta avait

dans les chroniques italiennes et surtout dans celle de Gioffredo della Chiesa, ouvrage assez confus, mais presque toujours exact. Gioffredo est, pour la vie de Thomas III, un contemporain <sup>1</sup> : son récit, cependant, est loin d'être plus étendu que pour les périodes précédentes.

Chiesa était le secrétaire du marquis Louis I<sup>er</sup> (1427) <sup>2</sup>, et, dans cette situation, il lui a été possible d'employer les Archives de Saluces <sup>3</sup>. Il donne souvent les actes mêmes, ou de très riches et consciencieux extraits et traductions; c'est là un des grands mérites de sa chronique <sup>4</sup>.

Au moment où le marquisat perdit son indépendance et lorsque les Français en prirent possession pour quelque temps, les conquérants enrichirent les Archives de Grenoble de la plupart de celles de Saluces. Muletti cite dans son ouvrage un gros volume « d'articoli di scrittura » se rapportant à son pays <sup>5</sup> : il craignait, à cause des troubles de France, pour le précieux contenu. Ses « Mémoires historiques » ont gagné beaucoup par la publication d'une partie de ces pièces : il nous a été malheureusement impossible d'employer pour notre travail les originaux mêmes, qui se trouvent encore à Grenoble.

Outre plusieurs collections privées, les Archives royales de Turin contiennent d'importants matériaux relatifs à notre sujet, bien que Muletti en ait extrait beaucoup pour son histoire. Il nous a été tout aussi impossible d'y faire des recherches pour ce travail <sup>6</sup>.

La source la plus riche cependant, sinon pour les événements de son règne, au moins pour la façon de penser et de sentir de Thomas, pour

l'intention d'écrire une pareille histoire de Saluces : il a été malheureusement interrompu par la mort, alors qu'il avait déjà rassemblé d'abondants matériaux.

1. Né en 1394, Chiesa commença son ouvrage en 1430 (*Monumenta Historiæ Patriæ*, SS., III, préface).

2. Muletti, V, 32.

3. Il employa encore, probablement, une généalogie des marquis de Piémont et de Ligurie, qui fut rédigée vers l'an 1300 (Chiesa, préface).

4. Il fait, comme son quasi-contemporain Benvenuto di San Giorgio, de remarquables observations (Conte Napione, *Cronisti piemontesi*, 145). Chiesa, lui-même, finit avec le vœu que d'autres emploient avec un plus grand succès sa chronique, « *cauando dy qu'osta solo la medulla* » (c. 1064).

5. Recueil in-f°, contenant 1719 pièces, sous le titre de « *Recueil des actes concernant le marquisat de Saluccs, les terres qui en dépendent et autres, situées delà les monts* ». Cf. le catalogue actuel, n. 1472, p. 501 (« *Liber allegationum* », etc., xv<sup>e</sup> siècle); n. 1247, p. 359; n. 1427, n. 866, p. 454; n. 1434, f<sup>o</sup> 21, p. 473. Muletti demandait que le volume fût restitué au Piémont (I, 415, note 1).

6. Sur les pièces conservées à Turin, v. *Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde* (Büchler et Dümge), XII, 596. Le carton J 609 des Archives Nationales contient un *Summarium iurium Ill. qd. d. Ludovici Marchionis Saluciarum, genitoris Ill. D. Franc., March. moderni*.

sa personnalité morale, est son unique ouvrage, un roman français, le *Chevalier errant*. Œuvre assez importante dans son genre, il donne des renseignements utiles et intéressants sur son auteur et fait un personnage important et sympathique de ce petit prince obscur du Piémont. Il justifie ainsi, de même que le rôle que joue Thomas dans les tentatives des Français en Italie, l'étendue de cet ouvrage.

Ce roman ne fut jamais bien célèbre. Vincenzo Malacarne, médecin de Saluces, quelque peu aussi historien, publia d'abord, dans le « *Giornale enciclopédico d'Italia* », de l'année 1795, des fragments de cinq lettres adressées à l'éditeur par le célèbre Tiraboschi, lettres qui s'occupent toutes du roman, parfaitement inconnu avant cette publication<sup>1</sup>. Suivirent, dans cette même année et en 1796, trois « leçons » sur le même objet<sup>2</sup>. Après lui, et indépendamment de ses recherches, Legrand d'Aussy publia dans les *Notices et Extraits des mss. de la Bibliothèque nationale de Paris* (1800) un article sur le *Chevalier errant*<sup>3</sup>. Cette étude assez maigre et superficielle contient encore un certain nombre d'extraits<sup>4</sup>, sensiblement modernisés, ce qui leur ôte toute valeur. Enfin, Sauli d'Igliano s'en occupa dans les « Mémoires de l'Académie de Turin »<sup>5</sup> : la publication de plusieurs passages se rapportant à l'histoire de l'Italie est beaucoup plus consciencieuse et profitable que celle de son prédécesseur<sup>6</sup>.

Il était resté cependant bien des parties inédites de cet ouvrage. Nous croyons que leur publication ne sera pas inutile pour l'histoire du xiv<sup>e</sup> siècle, et nous en avons fait l'Appendice de nos recherches. La

1. *Catalogo*, 35 : « 1795. Squarci di Lettere del fù Abate Cavaliere Girolamo Tiraboschi, intorno a un' Opera di Tommaso III, marchese di Saluzzo, intitolata « *Le chevalier errant* », da Vincenzo Malacarne indirizzate al signor Abate Cavaliere e consigliere Jacopo Morelli... » *Nuov. Giorn. Enc. d'Italia*, anno ottavo, ottobre). Un tirage à part, Venise, Storti, 1795, in-12. Il nous a été impossible de consulter ce travail.

2. *Ibid.* 35-6 : « 1795. Notizie del Romanzo di Tommaso III, Marchese di Saluzzo, intitolato : « *Le Livre du chevalier errant* ». Lezione Accademica I<sup>a</sup> (*Giorn. Enc.*, Novembre, et puis Venise, Storti, 1795); p. 56 : « 1796. Notizie dell'opera .. Lezione Accademica II<sup>a</sup>... » (*Ibid.*, neuvième année, janvier, et puis Venise, Storti, 1796); p. 38 : « 1799. Delle notizie dell'opera... Lezione III<sup>a</sup>... » (*Ibid.*, mars 1796, et puis Venise, Storti). Les sources de Malacarne (*Catalogo*, 35-6) sont bien connues, G. Chiesa, Cartigny, Rossotto, etc.

3. *Notices et extr.*, Paris, an VII, t. V, 564 et suiv. *Notice de l'ouvrage manuscrit intitulé LE CHEVALIER ERRANT, par Thomas, marquis de Saluces, III<sup>e</sup> du nom.*

4. PP. 567 et suiv.

5. *Memorie della Reale Accademia delle Scienze di Torino*, XXVII, Torino, 1823. Classe di sc. morali, storiche, e filologiche, 1 et suiv. Les leçons furent lues le 1<sup>er</sup> avril 1819.

6. PP. 15 et suiv. Muletta a publié aussi quelque chose, d'après Sauli (IV, 376, 284, n. 1, 377, n. 2). Le commencement aussi dans Vallauri, *Storia della Poesia in Piemonte*, Torino, Chirio e Mina, 1841, 1, 37.

réputation de Thomas gagnera à la publication de ces fragments qui ne manquent pas de charme dans leur naïveté, et notre but sera ainsi atteint <sup>1</sup>.

1. Je ne connaissais pas, quand ce travail a été commencé (1892), les travaux de deux savants italiens : MM. E. Gorra, *Studi di critica letteraria*, Bologna, Zanichelli, 1892 I, *Il Cavaliere errante di Tommaso III di Saluzzo*, pp. 3-110), et dr. Camillo Manfroni, *Il cavaliere errante del m. Tommaso III di Saluzzo*, Livorno, 1890. Tous les deux donnent de bonnes analyses du roman ; tous les deux en publient quelques fragments, sans intérêt historique (M. Manfroni : les *Rebriches* ; V. encore dans un « *Cadeau de nocces* » de 1889 ; M. Gorra des *histoires* : celle de *l'aigle d'or*, o. c., et, dans la *Romania*, XXI, janvier, celle des « *papeyaiz* ».)

---

# THOMAS III

MARQUIS DE SALUCES

---

## INTRODUCTION

---

### Les origines de la maison de Saluces, ses voisins et sa politique.

Une donation de la comtesse Adélaïde de Suse mentionne pour la première fois, le 5 juin 1078, parmi ses possessions <sup>1</sup>, le *vicus* qui s'appelle Saluces <sup>2</sup>. Trois années plus tard <sup>3</sup>, la comtesse donne au couvent de Sainte-Marie de Cavourre <sup>4</sup>, dans la ville de Pignecrol, ses biens, qui se trouvent dans la *villa Salucie* <sup>5</sup>.

Ce *vi us* de Saluces, devenu plus tard une assez grande ville, surtout dans ce Piémont si mal peuplé au moyen âge, s'élevait sur une petite colline, appartenant aux dernières ramifications des Alpes <sup>6</sup>. Cinq riches vallées se rencontrent à cet endroit : celles du Pô et de ses affluents, la Maïra, la Vraïta, la Grama et la Bronda <sup>7</sup>. La région est belle et saine : elle rend, écrit au xv<sup>e</sup> siècle Vivaldo, la vie aux vieillards et les forces aux

1. « Res juris mei ».

2. « Que suñt posite in territorio de vico qui vocatur Salucie » (Muletti, I, 251).

3. Le 16 mai 1081.

4. « *In Caburo* ».

5. « Quadam mea villa que vocatur Salucie » *ibid.*, 253).

6. « Sedet enim in amoenissimo et valde amabili dorso colliculi emergentis a radicibus Alpium... » (*Oposcoli concernenti alla storia di Saluzzo* di G. Giacomo de Fia, di Bernardino Orsello, e di Giovanni Lodovico Vivaldo, Saluzzo, 1831, in-8°, 5-6).

7. Vivaldo, 20.

malades <sup>1</sup>. Le sol est fertile surtout à l'est, où la plaine, couverte, même au moyen âge, d'innombrables cabanes, s'étend jusqu'aux collines de la Ligurie. La ville était entourée, au xv<sup>e</sup> siècle, de jardins et de bois <sup>2</sup>. « Bref, s'écrie le même Vivaldo, les plus beaux plaisirs de la terre sont rassemblés à Saluces, et le grand *Protoplaste* paraît avoir choisi cette ville pour rendre le plus heureux possible les princes de ce charmant pays <sup>3</sup> ». « Au pié des mons, en un costé de Ytalie, ès cofines de Pymont, en Lombardie, aussi comme au pié de la grant montaigne que se nomme mont Visoul, qui devise France et Ytalie, en une contrée longue et lée et très bien habitée d'aucunes citez et chasteaux et villez », s'éleve, écrit Thomas, la ville de Saluces <sup>4</sup>.

Faisant simplement partie d'abord de la grande « marche hardouinique », Saluces n'obtint qu'à la fin du xi<sup>e</sup> siècle, ou plutôt en 1142, une existence séparée. Oldéric, le dernier marquis de la famille d'Hardouin, mourut sans successeurs mâles <sup>5</sup>, et ses deux filles, Immila et Adélaïde, se partagèrent le titre et l'autorité de comtesses de Piémont. La première, nommée parfois duchesse de Turin <sup>6</sup>, deux fois mariée à des seigneurs allemands, mourut sans enfants, avant 1078. Adélaïde devint la femme du duc Hermann de Souabe, puis du marquis Henri ; elle épousa enfin Otto, le quatrième fils du comte de Maurienne <sup>7</sup>. Outre deux filles, la comtesse eut trois fils, Pierre, Amédée et Otto, celui-ci plus tard archevêque d'Asti. Pierre, l'aîné, eut enfin de son mariage avec Agnès de Poitou, Agnès et Alice <sup>8</sup>.

Agnès épousa un seigneur français, Frédéric de Montbéliard ;

1. Vivaldo, 11.

2. *Ibid.*, 7.

3. « Summus Protoplastes ».

4. *Le Chevalier errant* (Ms. de la Bibliothèque nationale de Paris, fr. 12559, f° 138).

5. Son fils, le comte de Mombardone *Annalista Saxo*, ap. Eccard, I, c. 496) était mort avant lui (Muletti, I, 186).

6. « Ego Immilla Ducis a. . . filia quondam Odelrici. . . » (Ughelli, *Italia Sacra*, Venise, 1718, IV, c. 1031). Cf. Muletti, *ibid.*

7. Muletti, I, 189-213. Cf. G. B. Terraneo, *Adelaide illustrata et Curiosità di storia subalpina*, I, 64 et suiv. ; 144 et suiv. (article de M. L. Provana di Collegno).

8. Muletti, I, 269-83.

la plus jeune fut mariée à un célèbre marquis italien de l'époque<sup>1</sup>, descendant du légendaire Alerain<sup>2</sup>, Boniface de Vasto, seigneur de Savone, Ceva et Cravesana. Boniface était un homme prudent et énergique, qui sut employer à son profit les troubles de l'Italie. Quand Adélaïde mourut, il fit valoir ses droits douteux sur son héritage et parvint bientôt à accroître ses possessions : devenu roi d'Italie, Conrad, le fils de Berthe, de Suse et un des petits-fils d'Adélaïde, récompensa sa fidélité en lui donnant ces nouvelles conquêtes<sup>3</sup>.

Boniface ne porta jamais<sup>4</sup> le titre de marquis de Saluces, et, après sa mort, en 1130, ses fils régnèrent ensemble sur les possessions de leur père. Cela ne dura pas longtemps; en 1142 (22 décembre) un partage eut lieu. « Manfred de Vasto » prit le pays « qui s'appela le marquisat de Saluces », et qui s'étendait à l'ouest de l'Italie, entre les Alpes, la Stura et le ruisseau de Riosecco, à l'exception d'une partie du territoire limité par la Vraïta et la Maïra, qui appartenait au marquis de Busca<sup>5</sup>. Les autres frères furent les fondateurs des familles de Busca, Savone, Cravesana, Ceva, Cortemiglia et Loreto<sup>6</sup>. La position du nouveau petit État était assez heureuse, assez forte mais surtout très dangereuse. Si les marquis de Montferrat, ses

1. « Famosissimi Itolorum marchionis » *Gaufredi Malaterræ Historiæ sicula*, Muratori, *Rer. It. Script.*, V. 594 E.

2. En troisième ligne, par son père Thétès ou Théoton et les deux Anselme, le fils et le petit-fils d'Alerain.

3. Muletti, *l. c.*, 392. Il aurait épousé, après la mort d'Alice, une fille de Hugues le Grand (Muletti, I, 433-44). Un mariage entre sa fille Sybille, et Louis, roi de France, aurait été même empêché par Yves de Chartres, à cause de la naissance illégitime de Sybille sa mère avait été d'abord la femme d'un frère de Boniface, Muletti, *ibid.*, 432-3. Les passages du *Recueil des historiens de France* XII, 415) et des lettres d'Yves de Chartres (p. 366 de l'édition de 1610) ne contiennent rien à l'appui de ces assertions (pour Yves, au moins dans toutes les autres éditions des Lettres et même dans les notes de l'édition citée, ap. Migne).

4. Muletti, I, 407, 417.

5. « Castrum et villam, que appellatur Salucia... cum toto districtu, cum terris, castris et villis contentis in quadam lista... per quondam dominum Petrum marchionem et... Raconixi... de anno... apud... que pars appellata fuit marchionatus de Salucia. Coherent ex una mons Vetulus (lege : Vesulus) a jugo in jussum, Sturia flumen et terra.. quond .. tus (sic Bredollen-is, que pars sic ut supra facta et ordinata devonit domino Mainfredo de Wasto » (Muletti, II, 20-21 . V. une limitation plus précise, *ibid.*, 39-42.

6. *Ibid.*, 37.

voisins, liés par des alliances et des intérêts communs, ne montrèrent jamais d'intentions conquérantes, ce n'était pas le cas pour une puissance beaucoup plus importante et plus ambitieuse, qui commençait à devenir un danger continuel pour ses voisins. Déjà en 1182, Guillaume III, marquis de Montferrat, avait marié sa fille Alasia, « la plus belle de son époque »<sup>1</sup>, à Manfred II, le fils et le successeur de Manfred I<sup>er</sup><sup>2</sup>. Un peu plus tard, le marquis donna à son petit-fils Boniface, le fils de la comtesse<sup>3</sup>, le fief de la vallée du ruisseau Stura (décembre 1197<sup>4</sup>).

Mais si l'hommage de Manfred « de Saluces », seigneur de Cuneo, prêté, d'après Guichenon<sup>5</sup>, à Amédée de Savoie (1169)<sup>6</sup>, n'est sans aucun doute que l'œuvre d'un malhabile faussaire, fabriquée dans l'intérêt du comte, pendant son procès avec le marquis<sup>7</sup>, la mésintelligence et les hostilités avec ce voisin incommode commencèrent bientôt. Chiesa parle d'une guerre assez obscure, et qu'on ne connaît pas par d'autres sources, guerre qui aurait eu lieu entre Manfred II, surnommé Punasio, et le comte Thomas I<sup>er</sup><sup>8</sup>, qui fut cependant aidé par le marquis contre les bourgeois d'Asti, en 1192<sup>9</sup>.

1. « Omnium ejus temporis viraginem formosissimam » (*Benvenuti de S. Georgio Chronicon, Monumenta Hist. Patriæ*, III, c. 1316; Cf. Muratori, XXIII, c. 351 E; 352 A-C).

2. C'est la célèbre comtesse Alasia, souvent chantée par les poètes provençaux (Tiraboschi, *Storia della lett. it.*, édition de Florence, IV, 354; Millot, *Histoire littéraire des troubadours*, Paris, 1774, I, 33).

3. Elle portait ce titre comme plusieurs autres marquises italiennes (Cf. Muletti, I, 415-6, et *le Chev. err.* f<sup>o</sup> 42 v<sup>o</sup>-43).

4. Muletti, II, 123-4.

5. I, 238, publié par Muletti, II, 70-2.

6. Le 6 décembre.

7. Muletti, II, 69. Il observe sur ce point que le marquis ne pouvait pas disposer de Busca, que le titre d'« illustres principes » est extraordinaire, que le comte ne se nommait pas Amédée, ni le marquis de Montferrat, dont la médiation fut acceptée, Boniface. On peut ajouter que les noms des témoins sont de pures inventions et qu'on ne trouve jamais, dans les actes de ce temps, le notaire impérial « Thomas de Placentia ». Cf. *Summarium Jurium* (*Arch. nat.* de Paris, J. 609, n<sup>o</sup> 3). « Anno Domini 1169 Comes Sabaudie posuit obsidionem contra Salucias et coegit marchionem se submittere si verum est instrumentum per eum productum, licet in Francia dicatur non esse fide dignum, sed reprobatum... »

8. En 1200. V. plus haut et Muletti, II, 129-31 sur les hostilités entre le premier Boniface, qu'on ne peut nommer que difficilement « marquis de Saluces », et le comte de Savoie, Humbert 1097, Muletti, I, 397-400.

9. Muletti, II, 112.

Dans ce dernier cas encore, l'allié de Manfred fut le marquis de Montferrat. Les marquis avaient cependant un autre protecteur, de beaucoup plus important, contre les tentatives des seigneurs italiens. Formé par la donation de Conrad, le marquisat garda toujours ses sympathies gibelines, et ses princes furent les plus fidèles alliés du roi des Romains. Manfred I<sup>er</sup> essaya de soumettre Cuneo, pendant que l'empereur se trouvait en Italie<sup>1</sup>, et son nom figure parmi ceux qui s'engagèrent, par serment, à soutenir Frédéric avec leurs troupes<sup>2</sup>; il se trouvait avec son frère Hugues dans la suite de l'empereur, au mois d'avril 1161<sup>3</sup>. Son fils et successeur est mentionné dans l'acte de la trêve conclue entre Frédéric et les Lombards en 1177<sup>4</sup>, et il l'accompagne ensuite à Pavie<sup>5</sup>. Le traité d'Alessandria (13 mars 1184, nomme les marquis « de Vasto »<sup>6</sup>; un peu plus tard, Otto IV rencontra la même fidélité que son prédécesseur dans le marquis Manfred, et il aurait accompagné le roi à Ferrare (fin de mars 1210), Milan et Turin<sup>7</sup>. Nommé vicaire de l'empereur dans la Lombardie supérieure<sup>8</sup>, il accompagna pour la seconde fois Otto, pendant le voyage que ce dernier fit en Italie, en 1212<sup>9</sup>.

Cette politique sage et prudente porta ses fruits. Déjà, en 1198, Manfred, qui avait acheté depuis peu les derniers droits étrangers sur Racconigi<sup>10</sup>, fut appelé au secours des marquis de Busca, et les bourgeois d'Alba, qui menaçaient les premiers, conclurent une alliance favorable avec leur voisin, le 13 avril<sup>11</sup>. Si une tentative contre Asti ne fut pas couronnée de succès<sup>12</sup>,

1. *Histoire de Coni*, par M. le marquis de S.-Simon, p. 169 (ap. Muletti).

2. *Ottonis Morenae Historia Laudensis*, Muratori, *R. It. Scr.*, VI, c. 1081.

3. Lünig, *Codex Italiae diplomaticus*, I, 1034.

4. Muratori, *Antiquitates medii aevi*, IV, c. 283 : « Marchiones de Vasto ».

5. Lünig, III, 1480.

6. « Marchiones de Vastis » (Muletti, II, 103).

7. Muletti, II, 158. Cependant, la chronique publiée par Muratori *Antiq. medii aevi*, V, 89-90), sur laquelle s'appuie Muletti pour le séjour à Ferrare, ne le cite pas parmi les témoins.

8. Muletti, II, 173.

9. Lünig, I, 1370.

10. Muletti, II, 123.

11. G. Chiesa, 884.

12. Muletti, II, 110-11.

Mondovi, qui montrait jusqu'à cette époque des dispositions hostiles<sup>1</sup>, lui prêta serment en 1210<sup>2</sup>, et quatre années s'étaient déjà écoulées depuis qu'une garnison saluçoise avait été établie dans la ville même de Cuneo<sup>3</sup>, treize, depuis que Borgo di San Dalmazzo s'était soumise au premier Manfred<sup>4</sup>. De grandes mesures de défense furent prises après ces heureux succès<sup>5</sup>. Elles ne furent pas très utiles au marquis.

Dès 1183, Raymond, comte de Provence, commença à montrer ses intentions sur la vallée de la Stura. Manfred II, effrayé par ce danger menaçant, se rendit à Asti et vendit ses droits nouvellement acquis sur cette région au fils de l'empereur Frédéric, Henri<sup>6</sup>. En 1214, la situation était plus triste encore : les Provençaux menaçaient Cuneo elle-même, la plus grande conquête des marquis jusqu'à ce moment. La ville fut assiégée et Manfred reçut l'invitation de retirer ses troupes. Une alliance avec son voisin de Monferrat n'eut pas de suites pratiques : après une courte résistance, il fut contraint de céder, et une garnison provençale occupa la ville<sup>7</sup>. Son fils, Boniface, qui l'aida dans ces circonstances, mourut, très jeune encore, en 1212<sup>8</sup>, et le vieux marquis lui-même trois ans plus tard<sup>9</sup>.

Sous son règne, le marquisat étendit ses frontières par des achats, des traités, et des conventions pacifiques. Les marquis de Romagnano lui cédèrent, moyennant finances, l'importante place de Carmagnola; les marquis de Busca, Lagnasco, Cervignasco, une partie de Dogliani, La Morra, Dronero, avec leurs droits sur Saluces, Busca elle-même, Rossana, Scarnafaggi, etc.; la ville d'Asti céda Valfenera et Caramagna. Otto IV récompensa la fidélité du marquis en lui donnant Farigliano et Mulazzano; enfin Brusaporcello, Migliabrana, Ternavasio,

1. Muletti, II, 151-2.

2. Cav. Grossi, *Memorie storiche della chiesa di Montereale*, II, 25, n. 14, ap. Muletti, II, 166-70.

3. Muletti, II, 153-4.

4. G. Chiesa, 889 année 1181), Muletti, II, 95-6.

5. *Ibid.*, 154-5.

6. *Ibid.*, 103-4, d'après Chiesa, 880.

7. Muletti, 173-4.

8. *Ibid.*, 177.

9. Entre le 20 et 27 février 1215 (*ibid.*, 187).

Manta, Brossasco, furent réunies aux autres possessions du marquis <sup>1</sup>. Ils ne conservèrent pas longtemps la vallée de la Stura <sup>2</sup> : le reste fut plus ou moins gardé par les héritiers de Manfred.

Les relations du marquis avec la maison de Savoie furent assez pacifiques, pendant tout le temps de son règne. Deux années avant sa mort, le 28 avril 1213, un contrat de mariage fut conclu à Saluces <sup>3</sup> : le marquis devait marier Agnès, la fille de Boniface et sa petite-fille, à Amédée, le fils aîné du comte, ou, si celui-ci venait à mourir, à son frère. La dot consistait dans la moitié <sup>4</sup> de ses possessions, et la maison de Savoie devait hériter du tout, si la famille régnante venait à s'éteindre <sup>5</sup>. Le 29 du même mois, une alliance fut conclue entre les deux princes, contre qui que ce fût, à l'exception du roi des Romains <sup>6</sup>.

Ces relations pacifiques ne durèrent pas, cependant. Quand le pape prononça la déposition d'Otto, les marquis quittèrent son parti pour s'allier au roi Frédéric II. Le comte de Savoie était, au contraire, avec Milan et Vercelli, le partisan du prince déposé. Les hostilités commencèrent en 1213 <sup>7</sup>. Deux années plus tard, le comte soumit Casale di Sant' Evasio et dévasta le territoire du marquisat <sup>8</sup> : un renouvellement de l'alliance avec la ville d'Alba, conclu par Alasia, la mère du jeune marquis <sup>9</sup>, ne lui fut pas très utile, car elle fut contrainte, cette même année, à faire la paix avec son ennemi <sup>10</sup>. On n'en connaît pas les conditions ; ce qu'on sait, c'est qu'elle ne fut pas observée. Le comte réclama l'observation du traité de 1213 : il voulait

1. Muletti, 189-90. Un traité avec Asti 3 octobre 1214, *ibid.*, II, 184.

2. Bien que, par le traité entre Manfred III et Cuneo, les possessions dans la vallée de la Stura lui fussent rendues *ibid.*, 286-93).

3. Le *château* de Saluces est mentionné déjà en 1028 (Muletti, I, 424). Il aurait été bâti peut-être par le marquis Oldéric *ibid.*, 424).

4. « La mitde delle cosse soe » (Chiesa, 888; fausse date ainsi que dans la note 2).

5. *Recueil des actes*, ap. Muletti, II, 180.

6. Chiesa, *l. c.*

7. Muletti, II, 190-1. Sur l'alliance antiimpériale, *Specchio*, 30.

8. *Ibid.*, 204.

9. *Ibid.*, 199.

10. *Ibid.*, 205.

être le tuteur de Manfred III, conclure le mariage projeté et obtenir l'hommage pour certaines parties du marquisat. Une réconciliation eut lieu le 30 décembre 1216 : l'hommage fut prêté, mais les conditions concernant le mariage annulées, en échange<sup>1</sup>.

Ces petites guerres ne cessèrent cependant jamais tout à fait. En 1222, la marquise conclut une alliance avec les bourgeois de Turin. Le jeune Manfred ne devait pas épouser, sans leur consentement, une petite-fille du comte ; il devait donner des secours à la ville contre Amédée et ne pas faire une paix séparée avec l'ennemi commun<sup>2</sup>. Ce fut naturellement la cause de nouvelles incursions, qu'un nouveau traité suivit bientôt : plusieurs possessions furent rendues au marquis sous la condition habituelle de l'hommage<sup>3</sup>, qui fut prêté plusieurs fois, avant et après sa majorité<sup>4</sup>. Le comte s'engagea, par serment, à marier sa petite-fille Béatrix à Manfred, et le mariage fut, en effet, célébré en 1233 (mars), quand le traité fut renouvelé<sup>5</sup>.

Manfred fut, pendant tout son règne, un fidèle allié de l'empereur et sa politique resta la même que celle de son puissant voisin. En 1221, Frédéric II donna au marquis l'investiture pour tous ses États et plusieurs autres privilèges (5 mai)<sup>6</sup>. En 1231, ce dernier seconda le parti impérial (le marquis de Montferrat et le comte) contre la ligue lombarde<sup>7</sup> ; les Milanais soumièrent Cuneo<sup>8</sup> et, malgré tous ses efforts, Manfred fut contraint à signer le traité de 1232<sup>9</sup>. Il alla plus tard à la rencontre de l'empereur à Pavie (1238)<sup>10</sup> et donna, sans grand succès, son appui à la ville de Savone, qui tenait pour Frédéric (1241)<sup>11</sup>.

1. Mulletti, II, 243-5.

2. Moriondo, *Monumenta Aquensia*, II, c. 399.

3. Chiesa, 895. Sur les hostilités de 1223, Cibrario, *Specchio cronologico*, 32.

4. Mulletti, II, 245, 253, 269-70.

5. *Ibid.*, 284-6. Une donation du comte (10 déc. 1235), *Mon. H. Patriæ, Chartarum*, II, c. 1344.

6. Mulletti, 230-1.

7. *Annales p'acentini*, ap. Pertz, *Mon. Germ. Hist.*, SS. XVIII, 450-1.

8. Repris par les Saluces en 1216 (Mulletti, II, 205-6).

9. *Ibid.*, 273-4 ; 283-4.

10. *Ben. de S. Georgio Chron.* Muratori, XXIII, c. 383 A.

11. Mulletti, II, 305-7.

## INTRODUCTION

Enfin, les deux marquis furent les alliés du comte de Savoie contre les Valaisiens (1235) <sup>1</sup>.

Manfred III mourut en 1244 <sup>2</sup>, et son fils mineur, Thomas, eut comme tuteur le marquis de Montferrat, et plus tard le comte lui-même <sup>3</sup>. Ce Thomas, premier du nom, eut un règne agité et assez malheureux <sup>4</sup>.

En 1259, Charles d'Anjou, comte de Provence, qui, par l'achat du comté de Vintimille, avait gagné un pied en Italie, apparut en conquérant de ce côté des Alpes. Cuneo se soumit au mois de juillet ; l'abbé de San Dalmazzo, le 14 août ; Alba, Cherasco, Monreale suivirent leur exemple. Savigliano et les marquis de Ceva prêtèrent ensuite l'hommage <sup>5</sup> ; Thomas se vit bientôt menacé dans ses propres États, lorsque la famille de Busca, rejetant les anciennes relations de vasselage, reconnut le nouveau seigneur, et Charles soumit la vallée de la Stura <sup>6</sup>.

Mais, en 1260, déjà, Asti, qui sentait le danger approcher, conclut une alliance avec le marquis de Montferrat ; Fossano pensa à sa sûreté et, pour conduire l'opposition des Gibelins, Manfred lui-même apparut en Italie <sup>7</sup>. Le marquis de Saluces n'oublia pas son devoir et ses intérêts : il combattit contre les Provençaux, sous la bannière du comte de Savoie, le parent et le fidèle partisan de Manfred, et fut même, après un combat malheureux en 1262, enfermé dans le château de Turin <sup>8</sup>. Le mariage de son fils aîné, Manfred, avec Béatrix, la fille de

1. Guichenon, I, 268.

2. Avant le 29 octobre (Muletti, II, 313).

3. *Ibid.*, 339.

4. Depuis le règne de Manfred I<sup>er</sup>, Saluces étendit son territoire sur la vallée de la Vraïta, Sampeire, Lequio, Dogliani, Moïolo, Valoria, Cavallerleone et Polonghera, Centallo, Monasterolo, plus tard (1259) Costigliolo (Muletti, II, 216, 221, 228-9, 232, 254, 268, 308, 311, 349, 351).

5. C. Merckel, *Le origini della dominazione Angioina in Piemonte*, dans les *Mem. della Reale Acc. delle Scienze di Torino*, 2<sup>e</sup> série, XL, Turin, Clausen, 1890, 288 et suiv.

6. Muletti, II, 331-2.

7. Merckel, *l. c.*, 313-6, 317.

8. Guichenon, I, 278 ; Muletti, II, 354-5. Cf. Cibrario, *Delle rendite de'la monarchia di Savoia*, dans les *Mem. Acc. Sc. di Torino*, 1<sup>re</sup> série, XXXVI, 23, (sur la captivité supposée du comte de Savoie lui-même).

Manfred de Souabe, ne fit que raffermir les sentiments gibelins du marquis <sup>1</sup>.

Il dut cependant conclure, dès l'année 1267, un traité défavorable avec le vainqueur. Thomas céda Montemale, Centallo, Quaranta, San Dalmazzo, Robillante, Brusaporcello, Caraglio, Cherasco, Roccasparvera, Vignolo, Bernezzo, Cervasca et plusieurs autres places et châteaux ; il s'engageait à ne pas élever de fortifications dans Busca, qui venait de lui être rendue, sans l'assentiment du comte et des habitants de Cuneo ; on lui promit enfin, comme dédommagement, Manta et certaines possessions en Provence qu'il ne reçut jamais. Le marquis de Montferrat avait joué le rôle de médiateur <sup>2</sup>.

Charles poursuivit ses succès dans son nouveau royaume de Naples, et Thomas, malgré l'approche du jeune Conradin, était trop prudent pour continuer la guerre contre le gouverneur provençal. Il observa la paix de 1267 ; mais ce fut loin d'être le cas pour le roi lui-même. Thomas ne fut pas dédommagé pour ses pertes, et Busca ne lui fut jamais rendue. Si Charles annonce à son « neveu » les succès qu'il vient d'avoir <sup>3</sup>, s'il lui demande son contingent contre Conradin <sup>4</sup>, si le marquis est chargé de punir la famille des Carelli pour leur trahison <sup>5</sup>, et fait une « bonne guerre » <sup>6</sup> aux bourgeois d'Asti, toujours hostiles, les plaintes sur la mauvaise observation du traité continuent, de jour en jour plus vives. Les réponses du roi et de ses conseillers ne sont pas faites sur un ton plus doux : le marquis, dit-on, élève ses drapeaux à côté de ceux du marquis de Montferrat <sup>7</sup>, il permet aux Gibelins de passer par ses États <sup>8</sup>, il proteste vainement

1. Mulletti, II, 440-4 (1286).

2. Chiesa, 908. Cf. Mulletti II, 359-60. Le titre seul de roi qui est donné au duc d'Anjou n'aurait pas d'importance dans un abrégé, fait par le chroniqueur lui-même.

3. Gennanzano, le 12 septembre 1268, ap. Chiesa, 910.

4. 1268, 6 février, Chiesa, 908-9.

5. Juillet 1269, Chiesa, 911.

6. « Bona guerra », *ibid.*, 911.

7. Montfort, 19 juillet 1272, *ibid.*, 913-4.

8. 7 juin 1273, *ibid.*, 914. Il n'avait pas encore prêté l'hommage pour ses États. La donation de Busca était inadmissible, les bourgeois de Cuneo ne le permettraient jamais (*ibid.*).

contre les négociations séparées avec les habitants d'Asti, qui cependant lui avaient offert leur secours pour soumettre Saluces <sup>1</sup>. Ces reproches, et les menaces qui les accompagnaient, n'étaient plus cependant redoutables : toute l'attention de Charles était absorbée par le royaume de Naples.

En 1274 enfin, le marquis fut contraint de se déclarer contre le roi. Les bourgeois d'Asti et de Chieri se jetèrent sur ses États et assiégèrent, au mois de juin, Revello, Fossano et Caramagna. Thomas s'allia aussitôt avec ceux qui avaient été précédemment ses ennemis et parvint à vaincre le gouverneur du Piémont, avec l'aide des bourgeois d'Asti, près de Roccavione, entre les rivières de Gesso et de Vermegnana. Deux années plus tard, Centallo d'abord, puis Busca et Demonte rentrèrent dans son pouvoir <sup>2</sup>. Cunico elle-même eut le même sort : après une courte guerre (1281), la ville fut conquise par le marquis, en 1282, et une paix avec les Provençaux, qui étaient restés en Piémont, lui donna Borgo di San Dalmazzo. Caraglio fut bientôt repris <sup>3</sup> et Thomas régna, dans ces dernières années, sur tous ses États. Ses conquêtes lui furent enfin cédées par Charles lui-même, qui les vendit pour 4,000 marcs d'argent en 1296 <sup>4</sup>. Une guerre avec la Savoie, due à un refus d'hommage, finit en 1291 ; les plénipotentiaires du marquis prêtèrent cet hommage pour les pays qui formaient la dot de la comtesse Béatrix, la mère de Thomas, — Busca, Bernezzo, Scarnafaggi et Barge <sup>5</sup>.

Cinq années plus tard <sup>6</sup>, Manfred IV succéda à son père. Il fut d'abord occupé par une guerre avec Matteo Visconti <sup>7</sup>, puis il conquit, avec l'aide du marquis de Montferrat, Fossano et Asti elle-même <sup>8</sup>, et commença avec Humbert I<sup>er</sup>, dauphin de

1. 1273, Chiesa, 914-6.

2. *Excerpta ex chronicis imaginis mundi fr. Jacobi ab Aquis*, ap. Moriondo, II, c. 162; *Mon. Hist. Patr. SS.*, III, 1605 A; Muletti, 396, 404. Cf. 400.

3. Chiesa, 921; Muletti, II, 424-5; Chiesa, 922-3; Muletti, 439.

4. S.-Simon, *Histoire de Coni*, 176, an. 1296.

5. Muletti, II, 455-6.

6. *Ibid.*, 501 : après le mois de juin 1296 (ap. Muletti).

7. En 1298, 1299, 1301 et 1304. Manfred était un membre de la ligue antimilanaise (Muletti, III, 17, 33, 40-1, 49-50, 58).

8. *Ibid.*, 53-4, 57.

Vienne, des négociations pour le mariage de son fils Frédéric avec la fille du prince français, Marguerite<sup>1</sup> 1302). A l'exception de quelques insignifiantes discussions sur la possession du château de Ponte dans la vallée de la Vraïta (1230)<sup>2</sup>, ce sont les premières<sup>3</sup> relations entre le Dauphiné et le marquisat de Saluces. Cette alliance de famille eut bientôt des suites : dans le traité de Milan, conclu entre le Dauphin et le prince d'Achaïe-Piémont en 1311, le premier déclare que l'alliance ne pourra jamais être dirigée contre le roi des Romains, le roi de France et celui de Sicile, ainsi que contre le marquis de Saluces, pendant la vie de Marguerite<sup>4</sup>. Dans le même acte, le prince ne s'engage pas à donner des secours à son allié, s'il se trouve lui-même en guerre avec le marquis de Montferrat et Saluces, avec « le roi » ou quelque ville<sup>5</sup>. C'étaient ses ennemis habituels qu'il désignait ainsi, parce que le Dauphin lui-même fait une pareille exception pour le cas d'une guerre contre le comte de Savoie, contre lequel il combattait, presque incessamment, depuis l'année 1282<sup>6</sup>. En effet, en 1304, Asti, qui avait été conquise par les deux marquis, fut reprise par les bannis et les troupes du prince, qui les y restituèrent<sup>7</sup>.

Ces princes d'Achaïe et de Morée, qui portaient ce titre

1. Valbonnais, *Histoire du Dauphiné*, Preuves, I, 202-3. Le mariage fut célébré en 1303 (Muletti, III, 54-5).

2. Carretto, *Mon. Hist. Patr.*, SS., III, 1151 b.

3. L'hommage, plus tard discuté, de la comtesse Adélaïde, qu'on confond si souvent avec la comtesse de Suse, est une falsification intéressée. L'acte, daté d'Embrun, le 3 août 1210, fut publié (*Histoire généalogique des ducs de Bourgogne*, Hist. des comtes d'Albon et dauphins de Viennois, Paris, 1628. Documents, 11), par Duchesne (« Adalayda, comitissa Pedemontis, filia Odelrici » !). Cf. Chiesa, qui y croit, N. Chorier, *Hist. générale du Dauphiné*, Grenoble, 1661, 799, et Muletti, II, 159 et suiv. Une fille de Manfred II, Marguerite, fut mariée à un chevalier du Dauphiné, allié à la maison de Savoie, Geoffroy de Salvaing (*ibid.*, II, 190-1).

4. « Vel ex ipsa et dicto Frederico filii fuerint » (Guichenon, II, 106, et, d'après lui, Muletti, 92-3).

5. « Propter quam posset sibi periculum imminere » *ibid.*.

6. Cibrario, *Storia della monarchia di Savoia*, Torino, 1844, II, 177 et suiv.

7. *Chronicon Astense*, Muratori, R. II. Scr. XI, c. 199 B-200 B. Cf. *ibid.*, 195 B-193 A 15 mai 1303. *Chron. Parmense*, *ibid.*, IX, 849 A.

nominal, ou même moins que nominal<sup>1</sup>, formaient une branche de la maison de Savoie, depuis peu séparée du tronc commun. Dépouillés de l'héritage paternel par leurs parents, ils conservèrent les possessions dont ils avaient hérité en Piémont, et s'efforcèrent, durant un siècle, d'étendre ces terres, aux limites un peu vagues. Natures énergiques et ambitieuses, ils n'avaient ni scrupule, ni conscience : sans cesse en guerre contre leurs propres vassaux et même, vers la fin, contre les comtes de Savoie eux-mêmes, envers lesquels ils avaient gardé jusqu'alors une attitude pacifique, sinon toujours amicale, ils furent les ennemis obstinés de la maison de Saluces, et, si leur appui n'était pas en toute circonstance assuré aux comtes de Savoie, ils étaient toujours les plus fidèles parmi leurs vassaux, quand c'était contre le marquisat que l'on s'armait<sup>2</sup>.

Le marquis était occupé de faire valoir ses prétentions en Montferrat, où la maison d'Alerain s'était éteinte avec Jean le Juste<sup>3</sup>, lorsque les Provençaux reparurent en Piémont. Toute résistance était impossible et, dans cette même année, on constate le premier hommage prêté au comte de Savoie, non seulement pour des biens dotaux, mais *pour tous les États du marquis*. La cérémonie eut lieu le 27 août 1305, et Amédée donna l'investiture au marquis lui-même et à son fils aîné, Frédéric<sup>4</sup>.

Ce grand sacrifice devait cependant rester inutile : Manfred ne reçut aucun secours de la part de son puissant voisin, et il fut contraint de conclure un traité tout aussi défavorable avec le gouverneur du Piémont, le 7 février 1306. Il céda ses droits sur Montferrat, où Théodore, le fils d'Andronic II, empereur de Constantinople, un descendant d'Alerain par sa mère Yolante,

1. Puisqu'ils le partagèrent bientôt avec la famille de Tarente.

2. V. des observations très sagaces sur la politique de ces princes, qui n'étaient pas cependant des « lacklands », ap. Gallenga, *History of Piedmont*. London, II, 107-8. Les relations entre les deux maisons furent très amicales pendant quelque temps. V. *Miscellanea di storia italiana*, XX, Torino, 1882. Regestes des princes d'Achaïe, publiés par M. Filippo Saraceno, pp. 115-6, 123, 125 (préparatifs contre le Dauphin, 1299).

3. Chiesa, 938 et suiv.

4. Muletto, III, 65, 68-9.

avait été reconnu par les vassaux, ainsi que ses prétentions sur Cuneo, Fossano et Busca : il devait cependant les recevoir en fief, de même que le marquisat voisin, des mains du gouverneur<sup>1</sup>. Plus tard (1307), Manfred offrit même ce droit au roi de Naples, sous la condition d'obtenir un dédommagement en Provence, dont il ne jouit pas plus que son père<sup>2</sup>.

Cette même année, le prince d'Achaïe, Philippe, attaqua pour la seconde fois son malheureux voisin<sup>3</sup> : une réconciliation fut amenée cependant, en 1308, par les Provençaux<sup>4</sup>. Il espérait peut-être améliorer sa situation grâce à l'arrivée du roi des Romains en Italie : il obtint, en effet, le droit de justice à Cherasco, Savigliano, Fossano, Alba et Mondovi, l'investiture pour Cunico<sup>5</sup>, qu'il venait de reconquérir, mais le roi mourut et les Provençaux reprirent la ville, qui se hâta de les appeler. Caraglio, Busca, Mondovi et les autres possessions reconnues par le roi des Romains eurent bientôt le même sort<sup>6</sup>. Une alliance avec le prince d'Achaïe amena la perte du droit de justice dans quelques autres places<sup>7</sup>. A ce prix seulement, le marquisat put être défendu contre les troupes du roi Robert<sup>8</sup>.

Ce règne pourrait cependant être considéré comme heureux, si la puissance, toujours en progrès jusqu'alors, des marquis n'avait eu à souffrir que de la part des étrangers.

1. *Benv. de S. Georgio*, 415 D-416 A et dans l'*Appendice* du t. VI de Muletti, p. 339.

2. Chiesa, 943.

3. *Ibid.*

4. Muletti, II, 81.

5. Chiesa, 950; Moriondo, II, 452 l'investiture pour le marquisat lui-même, Pise, mai 1313), Muletti, II, 108-9. Cf., *ibid.*, 107-8. Sur ses tentatives pour obtenir Montferrat de la part du roi, *Nic. ep. Botrotensis Relatio*, ap. Muratori, IX, c. 889. Un traité de paix avec Théodore fut signé le 3 novembre 1313 (Moriondo, II, c. 9).

6. *Chron. Astense*, Muratori, XI, 224 E-225 A; Muratori, *Mem. storiche della città di Fossano*, I, 24; Chiesa, 950. Il dut céder ses droits à l'Empire. C'est en vain qu'on réclama du secours au comte.

7. Muletti, 112 30 mars 1314).

8. *Ibid.*, 115-7; surtout d'après les *Chronica Astensia*, Muratori, XI, 248 et suiv. Un traité de défense contre le roi fut conclu le 19 août 1318 avec Mathieu Visconti et le prince, qui contribuait à la défense de Saluces qu'assiégeaient les Provençaux, en 1313 (Saraceno, *l. c.*, 135, *Specchio*, 108-9, Guichenon, II, 107). En 1322, les marquis de Carretto vendirent leurs possessions à leur voisin (Muletti, III, 126 et suiv., 137 et suiv.)

En 1307, le marquis, déjà âgé, épousa Isabelle, la fille du seigneur de Savone <sup>1</sup>, Bernabò Doria. Ce fut la cause de ses malheurs et de ceux de son pays même <sup>2</sup>. Dominé par sa femme, le marquis voulut laisser ses États au fils aîné d'Isabelle, ce Manfred plus tard si connu sous le titre de seigneur de Cardè. Frédéric, qu'on nomme habituellement le Premier, bien qu'il soit mort avant d'avoir régné, ne pouvait renoncer sans résistance à ses droits. Une longue et triste guerre éclata entre le fils révolté et son père; et la situation du marquisat en fut pour longtemps ébranlée, ses moyens de résistance étant épuisés par cette guerre civile.

Par un testament de Manfred IV, écrit en 1323, Frédéric perdit ses droits à la succession <sup>3</sup>. L'année suivante, le dépossédé fit une alliance avec Philippe d'Achaïe, auquel il céda Revello, Carmagnola et Racconigi <sup>4</sup>. Une autre transaction renouvela et précisa ensuite cette donation <sup>5</sup>, et le vieux marquis lui-même, pour gagner l'appui du comte de Savoie, reconnu, le 12 octobre, l'hommage qu'il lui avait prêté pour Barge, Scarnafiggi, Busca et Bernezzo <sup>6</sup>.

On essaya vainement d'une médiation en 1329 : les frères Jean et Georges de Saluces se déclarèrent pour Frédéric (22 mai) <sup>7</sup> et ce fut aussi l'avis du comte de Savoie, qui décida sur la question l'année suivante <sup>8</sup>, quand il reçut l'hommage même du fils aîné de Manfred. Les hostilités ne cessèrent pas pour cela : plusieurs châteaux furent conquis par les troupes de Frédéric et de Thomas, et Saluces même assiégé. Le vieux marquis voulut entrer

1. « Capitano e como Signor de Savona » (Moriando, II, 245).

2. « Manfredo IV, o dy quello nome... fu coluy qui fu cagione de la ruine assayssime in la casa dy Saluze per volerse remaritare habiando figlolo... e volere fare soy hereduy di la 2<sup>a</sup> », écrit G. Chiesa (934, Cf. *Arbore genealogico*, ap. Moriando, II, 245).

3. Chiesa, 933-4. Cf. Saraceno, l. c., p. 138.

4. Muletti, III, 146 (1<sup>er</sup> mai 1324).

5. « Donazione pura, mera, simplici inter vivos irrevocabiliter », *ibid.*, 147-8, (« eodem anno et die ») Un traité contre les Provençaux, fev. 1320 (*Specchio*, 111).

6. Publié par Muletti, *ibid.*, 167-9 Le prince invita alors Frédéric à restituer ce qu'il occupait du marquisat (Saraceno, l. c., p. 140).

7. Moriando, II, 458.

8. Muletti, III, 197. Une sentence arbitrale du prince d'Achaïe fut donnée le 4 juin (Chiesa, 938; *Mon. aq.*, II, 459).

dans le château, il en fut empêché, traité honteusement, frappé même; il tomba de cheval et fut blessé<sup>1</sup>. Un nouveau testament enleva pour la seconde fois l'héritage au coupable (1332)<sup>2</sup>.

Le fils et le père s'efforcèrent de trouver des alliés. En 1334, Manfred et le fils aîné d'Isabelle conclurent un traité dirigé contre Frédéric avec Robert de Naples<sup>3</sup>. Les étrangers ne cherchaient bien entendu qu'à servir leurs intérêts aux dépens des deux partis : Philippe d'Achaïe, l'allié de Frédéric, était le beau-père du jeune Manfred<sup>4</sup>; Robert ne perdit pas l'occasion de conclure bientôt un traité pareil avec le fils révolté (20 juin 1334)<sup>5</sup>.

La guerre dura jusqu'en 1334, date où le comte Amédée et Guillaume de Biandrá furent élus comme arbitres : ils se prononcèrent, eux aussi, pour l'héritier légitime (4 décembre)<sup>6</sup>. Peu de jours après, Manfred IV ordonna à ses vassaux de l'autre côté du Tanaro de rendre l'hommage à son fils aîné<sup>7</sup>, qui vécut en paix jusqu'à sa mort, le 25 juin 1336<sup>8</sup>. Le jeune Manfred, qui avait refusé tout compromis jusqu'alors, prêta l'hommage au fils du mort, Thomas, pour la place de Cardè, qui se trouvait, en 1334, parmi les biens de ce dernier<sup>9</sup>. Thomas fut pendant les dernières années de son grand-père le véritable marquis, et sa bonne administration donna enfin le repos à ce malheureux pays<sup>10</sup>. Manfred mourut le 16 juin 1340<sup>11</sup>.

1. « Percutiendo ipsum taliter, quod vulneraverunt equum supra quo erat, et a quo ipse cecidit in terra : et sibi fecit magnum damnum in persona » (*ibid.*, 466 : Testament de 1332).

2. Moriondo, II, 463-7 8 janvier).

3. Asti, 12 février 1334 (*ibid.*, I, 284).

4. Le mariage fut peut-être la cause du traité conclu entre Frédéric et Robert de Naples, en 1334 (Muletli, III, 219).

5. *Ibid.*

6. Guichenon, I, 390; Muletli, 223 et suiv. Un hommage pour Barge. Saranfiggi, Bernezzo, Busca, Revello, Raconigi et Carmagnola suivit (*ibid.*).

7. Moriondo, II, 467. Il garda cependant ses droits à leur fidélité (*ibid.*).

8. Chiesa, 962. Sur la retraite du vieux marquis, Muletli, 229 Cf. *Mon. ap.*, II, 247.

9. Muletli, l. c. 233-4. Le château de Lagnasco fut donné en échange au premier (Guichenon, l. c.).

10. De petites hostilités avec les ennemis d'un parent, Lucchino Visconti, en 1339 (*Gualvani de la Flamma opusculum* ap. Muratori, XII, c. 1023). Aidé par ce dernier, Thomas put reconquérir plusieurs places (Muletli, III, 263-7) Voir cependant *Specchio*, 133 3).

11. Chiesa, 934. « In sua decrepita », et, plus précisément, Muletli, III, 223.

Sous son règne, Saluces perdit l'importance qu'elle avait si péniblement gagnée. Les dissensions de famille avaient occupé toute son attention pendant ces années heureuses qui ne devaient plus revenir, alors que les ennemis héréditaires de sa maison, les comtes de Savoie, étaient pressés par une guerre beaucoup plus importante contre le Dauphin <sup>1</sup>. Une courte lutte entre Frédéric et le prince Philippe n'eut pas de suites avantageuses pour le premier, qui dut demander bientôt la paix <sup>2</sup>; le résultat aurait été tout autre si le marquis lui-même, avec toutes ses forces, avait conduit les hostilités. Leurs querelles les empêchèrent tous deux d'être autre chose que les alliés soumis de l'étranger; ce n'était pas un glorieux héritage pour Thomas II. Les prétentions de Manfred étaient encore très vivantes et il trouva bientôt les alliés dont il avait besoin pour obtenir la position qu'il avait si longtemps désirée.

1. La guerre, commencée en 1324, dura pendant tout le règne d'Édouard de Savoie et puis, plus tard, jusqu'à ce que la paix eût été conclue à Lyon, le 27 mai 1334 (Cibrario, *Monarchia*, III, 42-43, 33-41). Le 29 juin 1339, le prince d'Achaïe devint aussi l'homme lige du dauphin, qui ne s'engageait pas cependant à l'aider contre Thomas (Valbonnais, II, 334-5).

2. Mulletti, *l. c.*, 221-2.



## CHAPITRE PREMIER

### Thomas II et Frédéric de Saluces (1340-76).

Thomas II n'eut pas longtemps un règne paisible. Bien qu'il témoignât au prince d'Achaïe <sup>1</sup> son désir de lui prêter l'hommage habituel <sup>2</sup>, bien que le roi de Naples, auquel il demanda aide et appui, lui eût donné la possession d'Alba <sup>3</sup>, le temps était proche où tous ses ennemis allaient se liguer contre lui.

Dès 1341, Rinforce d'Agoult, le lieutenant du roi, apparut en Piémont, et les trois fils d'Isabelle, Manfred, Théodore et Boniface, se déclarèrent ses vassaux : leur hommage fut reçu favorablement <sup>4</sup>, et les troupes de Rinforce, réunies à celles du prince d'Achaïe et aux aventuriers <sup>5</sup> de Manfred lui-même, pénétrèrent dans le marquisat. Thomas fut trompé par un simulacre d'armistice et son rival arriva sous les murs de Saluces, après une marche forcée, dans la nuit du 6 au 7 avril 1341. La ville dut se

1. Il y eut, en 1337, des négociations pour un mariage entre Jacques, prince d'Achaïe, et Beatrisina, fille de Thomas (5 et 6 mars, château de Pancalieri), Datta, *Storia dei principi di Savoia del ramo d'Acaia*, Torino, II, 146-8.

2. Muletti, III, 249-50.

3. *Ibid.*, 267-8.

4. *Calamitas calamitatum*, commentariorum Joannis Jacobi de Fia, clerici Salutiensis, a Carolo Muletti, nunc primum editum, Salutiis, Lobetti-Bodoni, 1830, 5-7 (Moncalieri, 8 mars 1341).

5. Les « Manfrediani » de Giacomo. Gallenga parle de troupes catalanes et aragonaises qui, prises par Manfred et Jacques à leur service, formèrent la « Compagnia del Fiore » (1342) (Gallenga, *History of Piemont*, II, 207-8; Cibrario, *Monarchia di Savoia*, III, 83). La princesse d'Achaïe elle-même envoya, en 1342, la solde de la garnison de Saluces, formée par des membres de cette compagnie (Saraceno, *l. c.*, 148).

soumettre et subir ensuite un terrible pillage, qui nous est décrit pathétiquement par le contemporain Giacomo di Fia, bourgeois de Saluces<sup>1</sup>. Le marquis, qui s'était réfugié dans le château avec sa famille et son oncle Jean, seigneur de Dogliani, se rendit le 14. Conduit d'abord à Cardò, il fut enfermé ensuite à Savigliano<sup>2</sup>. Durant le même mois, il fut contraint de vendre la place de Lagnasco pour pouvoir payer au sénéchal de Provence une grosse rançon<sup>3</sup>. Sa prison dura jusqu'en avril 1342 et, quand la liberté lui fut rendue, il dut s'engager à se rendre à Avignon auprès du roi Robert. Six de ses vassaux furent obligés de prêter l'hommage à Rinforce, et le château de Dronero fut remis au même sénéchal<sup>4</sup>. Il s'était réconcilié précédemment avec le prince d'Achaïe, sous promesse de lui payer 10,000 florins (17 mars)<sup>5</sup>.

Une entreprise du marquis contre le château de Castellaro ne changea pas sa situation; sans argent et sans troupes, il dut se retirer devant l'ennemi victorieux et chercher un asile dans la vallée de la Vraïta, au milieu des Alpes, parmi les bergers de Sant' Eusebio, Ponte et Bellino, où il attendit des temps plus heureux<sup>6</sup>.

Qui pouvait le secourir dans ces circonstances? Lucchino Visconti, l'oncle de sa femme Richarde, lui avait déjà envoyé des troupes et de l'argent<sup>7</sup>. Mais il était trop occupé en Lombardie même pour pouvoir faire de plus grands sacrifices. Le comte de Savoie, auquel Thomas avait déjà prêté, après ses défaites, l'hommage pour Scarnafiggi<sup>8</sup>, ne pouvait pas voir sans joie ces hostilités. Il y avait cependant aux frontières d'Italie un prince dont les intérêts en France même étaient trop évidemment

1. Fia, *l. c.*, 15 et suiv. : « Ut immundi maiales ad aquarium »; Chiesa, 971-2.

2. Puis à Poccapaglia (mars 1342) (Chiesa, 973), et, dans les derniers jours, à Cuneo (Muletti, III, 291).

3. Fia, 23-4. Théodore était malade à cette époque et Boniface mourut bientôt après Muletti, III, 295).

4. Fia, 27; Chiesa, 973. Une sentence arbitrale fut donnée cette même année par le comte lui-même (Fia, 26; Chiesa, *l. c.*).

5. Muletti, III, 290.

6. *Ibid.*, 292-7.

7. *V.* plus loin.

8. Le 24 juin 1343, Muletti, III, 297.

contraires à ceux du comte et des Provençaux, pour ne pas sympathiser avec le vaincu. La paix de Lyon doit être considérée plutôt comme une trêve; le marquis s'adressa donc au Dauphin de Viennois, Humbert II.

Le 31 octobre 1343, les plénipotentiaires de Thomas, Nicolino Vernetti et Giovanni di Villa, conclurent à Villeneuve-Saint-André un traité avec le Dauphin. Ils lui prêtèrent l'hommage pour tout le marquisat, à l'exception des places occupées par Manfred de Cardè, Georges de Saluces et Jean, seigneur de Dogliani; Humbert, de son côté, donna à son nouveau vassal Vallouise en Dauphiné, et s'engagea à lui payer 16,000 florins le premier dimanche de Carême <sup>1</sup>.

Si cependant le marquis espérait quelques suites réelles de ce traité, il perdit bientôt cette illusion <sup>2</sup>. Humbert n'avait en aucune façon l'humeur guerrière; enthousiaste, toujours occupé de projets chimériques, tels que la conquête de la Terre-Sainte ou la fondation d'un royaume dans les Iles Fortunées <sup>3</sup>, il n'avait pas l'habileté d'utiliser les petites circonstances pour atteindre de grands buts. Il oublia bientôt le marquis et ses malheurs.

Un voisin beaucoup plus utile pour Thomas était son oncle, Lucchino Visconti. Lorsque le fuyard fut revenu dans ses États et qu'une tentative contre le château de Saluces eut été empêchée par le sénéchal, le combat de Gamenario, dans lequel Rinforce perdit la vie, améliora sensiblement sa situation <sup>4</sup>. Plusieurs alliances furent conclues <sup>5</sup>, et, le 6 septembre 1344, Lucchino, choisi comme arbitre, se prononça pour son neveu <sup>6</sup>. Dronero et Busca furent bientôt reprises <sup>7</sup>, et, le 16 août 1347, le

1. Valbonnais, II, 480-2; Lünig, I, 654-8; Muletti, III, 298-305.

2. Chiesa parle de l'intention qu'avait le marquis, de faire avec le Dauphin un « cambio e trasporto » (septembre), p. 976.

3. Valbonnais, I, 334; II, 502-3.

4. Muletti, III, 312-5. Cf. Tenivelli, *Biografia piemontese*, decade 3-a, Torino, 1787, 74-5.

5. Muletti, 318-9.

6. Muletti, 319-34.

7. Chiesa, 981; un hommage prêté au comte pour Barge, Busca, Bernezzo et Scarnafiggi, en 1347 (Muletti, III, 337).

marquisat fut compris dans le traité conclu entre Milan, le Dauphin et le seigneur de Montferrat <sup>1</sup>.

La ligue était dirigée contre le comte de Savoie, et une convention séparée entre Lucchino et notre marquis, décida que les conquêtes à faire sur la rive gauche de la Stura devaient appartenir à Thomas <sup>2</sup>. Cette convention lui donna Caraglio, Cervasca et quelques places voisines <sup>3</sup>, et plus tard il profita heureusement de la trêve du 12 mars 1348 <sup>4</sup>. La même année, fidèle à son allié, Thomas lui prêta l'hommage pour tous ces États (7 octobre) <sup>5</sup>. En décembre suivant, le légat du pape, évêque de Forli, le réconcilia avec le prince d'Achaïe auquel il prêta l'hommage habituel <sup>6</sup>.

Ces temps pacifiques ne durèrent pas longtemps. En 1349, Lucchino mourut. Ses neveux et héritiers, Matteo, Galeazzo et Bernabò, n'avaient pas les mêmes sympathies pour leur parent. La paix de 1349, conclue entre les seigneurs du Milanais et le comte, ne comprend pas le marquis de Saluces <sup>7</sup>. L'année suivante, Galeazzo épousa la sœur d'Amédée VI, Blanche <sup>8</sup>, et les relations entre les deux familles demeurèrent amicales pendant tout leur règne.

Le marquis s'adressa alors au roi de France qui avait succédé au Dauphin, abattu par la mort de son fils unique et par le mauvais succès de la croisade. Comme ses prédécesseurs indépendants, le roi-dauphin eut d'abord à soutenir une longue guerre, qui ne fut pas toujours heureuse, contre le comte de Savoie <sup>9</sup>, et Thomas put espérer quelque secours de la part de

1. Lünig, I, 406-10; Valbonnais, II, 563-5; Muletti, III, 346-50; Moriondo, II, 596-600. Cf. Chiesa, 984.

2. Muletti, III, 352; Guichenon, I, 402.

3. Muletti, *l. c.* Ces places, occupées par le comte, furent abandonnées par la reine Jeanne à son allié (Guichenon, *l. c.*).

4. Muletti, *l. c.*

5. *Ibid.*, III, 354.

6. Décembre. *Ibid.* Un hommage antérieur (mai), 353. Au comte même (*ibid.*). Pendant toute cette guerre, Thomas ne combattit que *contre le prince*. L'arbitrage du pape fut offert le 29 avril 1348 (Datta, *o. c.*, II, 172 et suiv.).

7. Muletti, III, 255.

8. Rivoli, fin septembre 1350 Cibrario, *Monarchia*, III, 116.

9. Depuis 1352 (*ibid.*, 121 et suiv.).

son puissant voisin. L'hommage antérieur fut renouvelé en 1354, au nom du marquis et de son fils Frédéric<sup>1</sup>. Il n'obtint cependant ni troupes ni subsides pour sa défense<sup>2</sup> et, le 5 janvier 1355, un traité, contenant des échanges de territoires, fut conclu entre les deux princes<sup>3</sup>. Amédée épousa Bonne de Bourbon, parente du roi, et les anciennes bonnes relations<sup>4</sup> avec la France furent rétablies. Le sort des marquis n'est pas difficile à déterminer : parents et alliés des comtes de Savoie, occupés d'autres guerres plus importantes<sup>5</sup>, les rois de France ne pouvaient pas accorder la même attention que les seigneurs du Dauphiné aux intérêts des petits princes du Piémont. C'est la véritable cause de la décadence de ces derniers<sup>6</sup>.

La puissance de l'empire n'était depuis longtemps qu'un souvenir. Charles IV, l'égoïste roi des Romains, n'était pas Frédéric II, et la fidélité envers l'empire, que glorifiait en 1355<sup>7</sup> le marquis, ne fut jamais récompensée. Au contraire, Manfred de Cardè prêta l'hommage à l'empereur pour tout le marquisat, qui venait d'être soumis par Thomas à un seigneur étranger, et il obtint de Charles la déposition du marquis, qui fut très heureux de pouvoir faire annuler cette sentence<sup>8</sup>.

Le 27 juin 1356, une ligue contre les deux marquis de Saluces et de Montferrat fut conclue entre les seigneurs de Milan et le

1. Mulletti, III, 369-70.

2. Chiesa, 990.

3. Cibrario, III, 121 et suiv.

4. En 1373, le comte de Savoie fait la paix entre le roi et les villes flamandes (*Chronique normande du XIV<sup>e</sup> siècle*, publiée par A. et E. Molinier, Paris, 1882, 24). Nous le retrouvons avec sa « bataille » au combat de Monsen-Puelle (*ibid.*, 26); le roi lui donna l'ordre de chevalerie. Il épousa, en 1307, Blanche de Bourgogne (Cibrario, *o. c.*, III, 2), petite fille de saint Louis. Il assista au couronnement de Philippe le Long, en 1315, et fit un voyage à Paris, en 1319, *ibid.*, II, 326); V. *Specchio*, 122-5. Amédée combattit en France, en 1340, quand il sauva la vie de l'évêque de Liège (*Chronique normande*, 47-8). Il est à Mâcon en juillet 1355 (Guichenon, II, 196 et suiv.).

5. Cf. Chiesa, 990 : « He vero che le guerre erano state in franza molto aspere in lhora de l'y Inglesi » (1334).

6. Et non, comme on le croit habituellement, l'alliance entre Milan et le comte. Les Milanais n'avaient aucun intérêt à défendre les marquis.

7. Il ne pouvait pas, disait-il, visiter personnellement le roi, « pero che per essere stato prigione dil re di Provenza per honore dil sacro imperio nel 1341, non he possibile di cavalcare » (Chiesa, 993).

8. *Ibid.*, 993-4; 996.

prince d'Achaïe : Manfred devait obtenir Carmagnola ou Racconigi et le reste des conquêtes, à l'exception de Revello <sup>1</sup>. Bien que les marquis menacés eussent signé une alliance avec Ferrare, Mantoue et Bologne <sup>2</sup>, les ennemis, soutenus par le Génois Gaspard Lercari, sénéchal du Piémont, soumièrent Cavallerleone, Cuneo et Caraglio <sup>3</sup>. Les hostilités, qui commencèrent bientôt entre le comte et Jacques d'Achaïe <sup>4</sup>, ne furent pas très utiles au marquis de Saluces ; la paix conclue entre son voisin de Montferrat et le prince Philippe le laissa sans aucun allié. Le pays fut dévasté, son fils Frédéric battu, et le vieux marquis mourut de désespoir, au mois d'avril 1357 <sup>5</sup>.

Manfred de Cardè vécut jusqu'en 1387, toujours irréconciliable <sup>6</sup>, et de nouveaux démêlés de famille éclatèrent bientôt, de nature à rendre la position du nouveau prince plus triste et plus dangereuse encore. Parmi les fils de Thomas II, Galéas fut toujours le fidèle allié du comte contre son frère <sup>7</sup> ; le fils de ce même Galéas fut élevé, d'après le désir de son père <sup>8</sup>, à la cour du comte ; Lucchino, autre fils de Thomas, est mentionné en 1391 comme écuyer d'Amédée VI <sup>9</sup> ; Constance et Jacques se vouèrent à la vie religieuse ; seuls, Eustache, et surtout le fidèle Azzo de Paësana, aidèrent le marquis dans la longue et malheureuse guerre qu'il entreprit et qui devait durer près de cinquante ans.

Le nouveau marquis était, comme tous ses prédécesseurs, un homme énergique <sup>10</sup>, mais la fortune lui fut contraire dès les premières années de son règne. Le prince d'Achaïe, Jacques, qui ne

1. Datta, II, 192 et suiv.

2. Muletti, III, 376.

3. *Ibid.*, 376-8.

4. Pendant les années 1356-7 et 1359-60 (Cibrario, *Monarchia*, III, 154).

5. Muletti, III, 378-9.

6. Il resta à Milan, auprès de Galéas Visconti, jusqu'en 1362, époque où il en fut chassé pour des raisons inconnues (... et ipsemet... fuit causa) (*Azarii chronicon*, Muratori, XVI, 403 D.). V. son jugement sur le caractère de Manfred : « pulchrum et probum militem, etiam sagacem » (*ibid.*).

7. Après avoir été contraint en 1360 de prêter l'hommage au comte (Chiesa, 1033).

8. Manifesté par son testament du 2 février 1367 (*ibid.*), 1034.

9. Muletti, III, 395.

10. Je cherche vainement dans ses actions cette faiblesse dont on l'accuse souvent : Voy. p. e. Cibrario, *Monarchia*, III, 176 : « principe inetto a tanto peso, ed assai leggiero ne' suoi propositi ».

possédait pas les éminentes qualités de son père<sup>1</sup>, en partageait cependant les dispositions ambitieuses et guerrières. A peine le vieux Thomas était-il mort, qu'il entra dans le marquisat, soumit, pendant cette année et la suivante, Polonghera, Cardè, Ruffia, Monasterolo, Scarnafiggi et dévasta les environs de Saluces<sup>2</sup>. Bien que Frédéric lui eût prêté l'hommage dès le 28 août 1358<sup>3</sup>, bien que l'alliance avec Montferrat fût renouvelée<sup>4</sup>, Busca elle-même fut réduite en octobre, et le jeune marquis dut conclure la paix, d'abord avec les Milanais, qui gardèrent Centallo (février 1359)<sup>5</sup>, ensuite avec le prince lui-même, qui obtint l'hommage habituel et, de toutes ses conquêtes, ne rendit que Busca (Cavallermaiore, 9 mai 1359)<sup>6</sup>.

Les hostilités entre le comte et Jacques, son parent, occupèrent les irréconciliables ennemis de la maison de Saluces au cours de l'année suivante. Quand enfin la paix eut été conclue, le comte exigea l'hommage pour les places connues<sup>7</sup>, ou plutôt pour le marquisat entier, ce qui pourrait expliquer cette résistance de Frédéric, qu'on a jusqu'ici attribuée à l'imprudence et à l'ambition<sup>8</sup>. La guerre ne dura pas longtemps : Frédéric n'avait pas d'alliés. Bernabò, auquel il avait rendu cette même année l'hommage pour tous ses États<sup>9</sup>, oublia ses devoirs de seigneur, et le comte put réduire, sans en être empêché, Barge, Revello et Busca (9 mars)<sup>10</sup>. Les frères du marquis

1. « Debole et incapace di maravigliose azioni », Dalta, *Storia dei principi*, I, 211.

2. Chiesa, 1001-2.

3. Muletti, IV, 14.

4. *Ibid.*, 131; *Benv. de S. Georg.*, 538 C-D.

5. Chiesa, l. c.

6. Chiesa, 1001-3. Busca fut rendue plus tard au sénéchal de Provence. Le marquis, « animoso e virile », comme toujours, offrit au prince d'attaquer le sénéchal ou Galéas Visconti (*ibid.*, 1003). La paix elle-même, que suivit l'hommage, fut conclue, d'après Muletti, le 30 avril (IV, 15).

7. Chiesa, 1005.

8. Cibrario (*Monarchia*, III, 180) croit que la cause en était dans les relations de famille avec Hugues de Genève, ennemi capital de la couronne de Savoie. Passerini explique la résistance par ce fait que le comte, qui avait fait du prince d'Achaïe son vassal, aurait été le suzerain de tout le marquisat (Litta, *Famiglie celebri d'Italia, Saluzzo*, cah. I, t. VI).

9. Muletti, IV, 18.

10. Guichenon, I, 412-3. Chiesa confond cette guerre avec celle de 1363. La

abandonnèrent la cause commune et prêtèrent hommage au comte<sup>1</sup>. Le seul fruit de l'alliance milanaise fut la réconciliation avec Manfred de Cardè<sup>2</sup>.

Pour pouvoir se défendre contre quelque nouvelle invasion du comte, Frédéric dut punir sévèrement son frère Galéas, qui s'était rendu coupable d'une incursion dans le Dauphiné<sup>3</sup>, mais tout fut inutile, cette fois encore. Quand le comte eut conclu la paix avec le prince d'Achaïe et le marquis de Montferrat, il se retourna contre Frédéric, qui avait, pour la seconde fois, refusé l'hommage<sup>4</sup>. Les expéditions dévastatrices des aventuriers au service du marquis excitèrent encore la colère d'Amédée VI<sup>5</sup>, qui fit serment sur saint Maurice, son patron, de briser la résistance du rebelle.

Il rassembla, au mois de juillet 1363, ses vassaux et les chevaliers étrangers qui devaient l'accompagner plus tard en Orient. Quatre jours se passèrent dans les divertissements, et, après avoir demandé le conseil de ses chevaliers, Amédée VI se dirigea vers Saluces avec sa nombreuse armée. « Incontinent firent sonner à trompettes et clerons le monter à chival; là furent estendars, banyères et penons et ensengnez de toutes manyères; là fust l'artellerye chargée et mise en voye<sup>6</sup> ». Caraglio fut réduit d'abord, puis Racconigi, Busca, Barge<sup>7</sup>, où Azzo de Paësana, qui était tombé au pouvoir d'un capitaine gascon, prêta

cause de cette erreur est que les places conquises furent, si on doit prêter foi aux données de Guichenon, les mêmes pendant ces deux expéditions : au mois de mars cependant dans la première (Guichenon, *l. c.*), au mois de juillet dans la seconde (Chiesa, 1003-6). Il doute lui-même de la vérité de son récit : (« Ma non troviamo bem il vero in questo. Cio he in qual millesimo sia o 1360 o 1361 o 1362 » (c. 1005); « ly he qui dice lanno 1360 e qui dice de lanno 1363 » c. 1006). Cf. Vayra, *Curiosità*, IV, 684.

1. Muletti, IV, 19-20, Guichenon, 412.

2. *Ibid.*, 20.

3. A. Duchesne, *l. c.*, documents, p. 101.

4. Muletti, IV, 52 : « plerumque et debite... requisitus... »

5. Muletti, IV, 51-2.

6. *Chroniques de Savoye*, ap. *Mon. Hist. Patriae*, SS. I, 296. L'ordre du Collier ne fut pas cependant créé à cette occasion (V. Muletti, IV, 60).

7. Chiesa, 1006 (V. plus haut et dans une lettre envoyée à Aymon de Genève, frère de la marquise : « vint encontre luy sans aucun desfiance e print barges e destruit reuel, despuy vint à Saluces .. » (ap. Chiesa, 1014). Cf. Vayra, *l. c.*, 684 (reprise en déc. 1364), *Specchio*, 163.

l'hommage au comte<sup>1</sup>; Revello, dans le couvent duquel reposait le père du marquis, Thomas, et après l'arrivée d'Amédée devant Saluces elle-même, la place de Costigliole (13-20 juillet)<sup>2</sup>.

Le siège ne fut pas long : les machines de guerre du comte, bombardes, *bricoles*, *trabuques* (trabuchi), *troyes* et *pentolins*, rendirent bientôt la résistance impossible. Trois cents décharges par jour avaient presque ruiné le château<sup>3</sup>, lorsque la marquise elle-même se rendit au camp de l'ennemi pour négocier<sup>4</sup>. Amédée demanda d'abord la soumission pure et simple; on s'entendit cependant pour choisir des arbitres. Ce furent Aymar et Guillaume de Clermont, Jean de Ray et Pierre Gervais, chancelier de Savoie : la sentence, prononcée le 5 août, stipule des conditions sévères pour le marquis. Il devait céder au comte ses nouvelles conquêtes, Barge, Costigliole, Scarnafaggi, Ruffia, Monasterolo, ainsi que les fiefs de Galéas et d'Azzo : il était obligé à l'hommage pour toutes ses autres possessions, excepté celles qu'il tenait du prince d'Achaïe et celles dont il pourrait nommer dans trois semaines le seigneur. Amédée promettait de réconcilier son vassal avec ses autres ennemis, le prince d'Achaïe et le seigneur de Cardè<sup>5</sup>.

Frédéric lui-même dut entendre son arrêt dans la tente du comte<sup>6</sup> : il prêta l'hommage forcé et pensa aux moyens de reconquérir son indépendance. Le comte l'avait invité à se rendre à Avigliana, où devait être conclue la paix définitive<sup>7</sup>. A peine cependant les troupes victorieuses s'étaient-elles retirées, que Frédéric s'adressa au gouverneur du Dauphiné, Raoul de Louppy, lui demandant des secours. Louppy lui répondit d'abord qu'il devait attendre la volonté du Dauphin<sup>8</sup>; puis,

1. Muletti, IV, 47-8. Il prêta au comte l'hommage pour ses fiefs, Sanfronte, Paëzana et Castellaro (*ibid.*). V. aussi Cibrario, *l. c.*, 180.

2. Chiesa, 1006. Revello avait été bâti par Thomas I<sup>er</sup> Eandi, *Statistica di Saluzzo*, I, 209. Cf. *Specchio*, *l. c.*

3. Cibrario, *ibid.*

4. *Chroniques de Savoie*, 296 : « comme sage et bonne quelle estoit ».

5. Muletti, IV, 51-8.

6. Sinon « une toallie au col (!) », comme dans les *Chroniques de Savoie* (I, 297), Paradin, Champier, etc.

7. Il devait y faire un paiement (Muletti, IV, 58-9).

8. Il aurait eu cette explication pendant son dernier voyage à Embrun. Ce

quand cette volonté lui fut connue, il reçut l'hommage, que prêta le marquis pour tous ses États, le 3 septembre 1363, par l'entremise de plénipotentiaires. Il renonçait à son fief de Val-louise, aux 16,000 florins qui avaient été promis à son père par le Dauphin de Viennois, et reconnaissait, probablement sans raison, que la dot de sa grand'mère, Marguerite de Vienne, avait été complètement payée<sup>1</sup>. Le 9 novembre, le gouverneur ordonne à ses officiers de Briançon de défendre le marquis contre toute attaque éventuelle<sup>2</sup>.

Il est plus que probable que Frédéric, qui avait accompagné le comte à Villafranca et puis à Rivoli<sup>3</sup>, dans le but de conclure la paix, croyait que ces négociations étaient complètement incon-nues à ce dernier. Il se trompait et ne reconnut que plus tard son erreur, quand Amédée, irrité par cette implacable inimitié, le fit arrêter à Rivoli<sup>4</sup>. La guerre recommença, et le marquis fut non seulement condamné à payer 16,000 florins pour son acte de félonie, mais encore emprisonné jusqu'au paiement com-plet de la somme<sup>5</sup>.

Le gouverneur ne donna aucun secours au malheureux prince : pour échapper aux suites de l'irritation du comte, le marquis promit, sans doute après entente avec Louppy, de prêter un nouvel hommage devant le gouverneur lui-même. Une entrevue fut en effet fixée dans le château de Montluel<sup>6</sup> : Frédéric recon-nut solennellement le traité du 5 août 1363 dans toute son étendue<sup>7</sup>, mais aussitôt après, le gouverneur protesta contre cet hommage<sup>8</sup>. Le marquis, écrivit-il au roi, avait été contraint

voyage, et le temps quand il fut entrepris, nous sont très mal connus. Peut-être s'y rendit-il aussitôt après la paix, avant d'accompagner le comte (Chiesa, 1007).

1. Muletii, IV, 62-3; Duchesne, *o. c.*, 104. (10 octobre.)

2. Chiesa, 1008.

3. *Ibid.*, 1007.

4. Non sans raison, ainsi que le croit Chiesa (*ibid.*).

5. « In la citta dy lionne » (*sic.*). Chiesa, *l. c.*

6. « In bastia Montis lupii » (Muletii, IV, 66 . Cf. 63, n. 3 (dép. Ain, arr. Trévoux : Aymé de Savoie en était seigneur le 7 avril 1378 (Huillard-Bréholles, *Titres de la maison de Bourbon*, I, 594 . Précédemment les dau-phins en portaient le titre (Valbonnais, I, 305-6, 249, 358); Joignages, d'après Chiesa, 1007. V. *Specchio*, 126.

7. Muletii, IV, 66-7.

8. Chiesa, 1008.

de reconnaître le traité arraché par la violence. Amédée aurait commencé à élever la voix et à le menacer, sans obtenir de la part du fidèle vassal du roi une autre réponse que celle-ci : « Je suis l'homme de Monseigneur le Dauphin ». La crainte de voir son maître tué par le comte en courroux, fit qu'un serviteur du marquis lui conseilla de simuler une soumission, et ce n'est qu'ainsi que Frédéric prêta l'hommage exigé par le comte<sup>1</sup>. C'était cependant le gouverneur qui écrivait cela, et le comte ne pouvait rien reprocher à son vassal.

Frédéric n'attendait d'ailleurs que l'occasion d'échapper à cette suzeraineté odieuse. Elle s'offrit à lui, cette même année. La paix conclue entre Bernabò et le marquis de Montferrat lui donna un allié, et le comte se vit menacé par la révolte des seigneurs de Chaland dans la vallée d'Aoste, par les dévastations des compagnies anglaises, que venait de licencier le marquis Jean de Montferrat, dans le Canavèse<sup>2</sup>. Frédéric prétextait un ordre du roi des Romains et prêta l'hommage à son vicaire en Lombardie, Bernabò<sup>3</sup>. Il avait mal auguré des événements.

La vallée d'Aoste fut bientôt pacifiée, et les Anglais amenés par un prisonnier, Guillaume de Grandson, à vendre leur retraite et la restitution de ce qu'ils avaient conquis dans le Canavèse<sup>4</sup>. Le prince d'Achaïe, qui était plutôt, depuis la guerre de 1359, un lieutenant du comte, reçut l'ordre de punir Frédéric pour son infidélité.

Envie fut prise le 2 juin 1364 et Jacques pénétra, en pillant tout sur son passage, jusqu'à Saluces<sup>5</sup>. Le marquis engagea les mercenaires anglais<sup>6</sup>, et eut la joie, nouvelle pour lui, de voir ses drapeaux vainqueurs ; Lagnasco, dont la juridiction avait

1. Chiesa 1007-8; *Summariū juris*, n° 3 : « Et tamen dicunt testes quod nunquam marchio hoc dixit, sed semper tacuit salvo quod sepe diceret: sum homo domini mei Dalphini ».

2. Guichenon, I, 415.

3. Muletti, IV, 67-8. Cf. *ibid.*, 71.

4. Guichenon, I, 415-6.

5. Chiesa, 1009.

6. Parmi lesquels 300 chevaux sous Alfonso de Torres et « le maître de Have » (Comte Alexandre de Saluce; *Histoire militaire du Piémont*, I, 144; Cf. Cibrario, III, 183).

été acquise depuis peu par le prince<sup>1</sup>, Barge, où il avait élevé cette même année un château<sup>2</sup>, tombèrent en son pouvoir. Le prince reprit cependant la place et soumit Pianezza<sup>3</sup> : enfin, le combat de Santa Marta, près de Fossano, anéantit les dernières espérances du marquis<sup>4</sup>. Heureusement pour lui, Bernabò offrit sa médiation, et le comte fut appelé à Avignon par un voyage de Charles IV. Une trêve mit fin à la guerre, le 13 avril 1365<sup>5</sup>.

Des temps plus heureux suivirent. Amédée partit pour cette expédition de 1366 qui eut si-peu de résultats. Le prince d'Achaïe, qui demeura en Piémont, mourut le 17 mai 1366, et sa mort fut pour sa famille le signal de querelles semblables à celles qui avaient précédemment épuisé le marquisat. Amédée, fils de Sybille, reçut l'héritage : l'aîné, Philippe, prit les armes pour soutenir ses droits. A son retour, le comte dut agir contre lui, comme tuteur du jeune Amédée. Philippe lui proposa un combat singulier, de soixante contre soixante<sup>6</sup>, mais ses troupes, que commandait un certain « Monachus de Hez<sup>7</sup> », ne lui restèrent pas fidèles : il fut arrêté à Fossano, et son procès instruit à Rivoli. Il reconnut, entre autres aveux, que des négociations pour amener une ligue avec le marquis de Saluces avaient été conduites en 1368, sans succès cependant<sup>8</sup>.

En effet, malgré le renouvellement des trêves qui avait eu

1. Datta, *Storia dei principi*, I, 203. Lagnasco fut vendu au prince par les Taparelli en 1358 : le commandant salucois était Isnardo de' Falletti (Cibrario, *l. c.*).

2. Datta, *l. c.*; Muletti, IV, 68.

3. Chiesa, 1010.

4. Muratori, *Mem. stor. della città di Fossano*, I, 23; Gioanni Negro, *Vita e miracoli di san Giovenale*, ap. Muletti, IV, 70.

5. Chiesa, *l. c.*; Muletti, *l. c.*

6. *Chroniques de Savoye*, 320-1. « Entre Saluces et Escarnefis » Scarnaffigi).

7. « Monachus de Hez », dans les documents publiés (V. plus loin) par Datta; « le moyne de Hez capitaine » (*ibid.*, II, 236); « au dit moyne » (*ibid.*). On doit lire : « monacho dehiéci » à la p. 240, au lieu de « monacho leuieci ».

8. « Super sexto articulo interrogatus, dicit et verum est se procurasse fieri ligam et confederacionem cum dicto domino marchione Saluciarum ad finem quod partem suam terre patris suis velocius habere posset, sed dicta liga seu jura nunquam facta fuit (Datta, I, 320. n. 1). L'assertion des « *Chroniques de Savoye* », que le marquis et Bernabò avaient fomenté la révolte et que le premier était l'allié de Philippe, doit être considérée comme une pure invention (*Chron. de Sav.*, 319-20).

lieu en 1366 <sup>1</sup>, puis en 1368 <sup>2</sup>, les hostilités entre le marquis et le prince n'avaient jamais complètement cessé. Après la défaite de Jacques, Hecz entra avec ses hommes, en partie italiens — parmi ceux-ci on trouve le célèbre Giacopo dal Verme <sup>3</sup>, — en partie allemands, au service du marquis. Bien qu'il se fût engagé, paraît-il, à ne pas attaquer les possessions du comte et de son neveu <sup>4</sup>, il ne tint pas grand compte de sa promesse, car un de ses capitaines dévasta le territoire savoyard, au mois de janvier 1369 <sup>5</sup>. Le même mois, une convention caractéristique fut conclue au château de Pignerol entre le comte et le chevalier Gautier Henriet, un des capitaines du « Moine » (5 janvier). Henriet devait surprendre avec ses gens le château de Saluces, se saisir du marquis et de son fils aîné, Thomas, et les remettre entre les mains du comte. Amédée s'engageait toutefois à permettre le départ de la comtesse, de ses filles et de leur suite, qui pouvaient emporter aussi leurs bijoux. Une clause extraordinairement plaisante est celle par laquelle le comte déclare qu'il ne traitera pas ses prisonniers trop cruellement « ou de manière que la mort s'ensuive <sup>6</sup> ».

La convention n'eut pas les suites qu'on pouvait en redouter, et les hostilités continuèrent comme précédemment. Au mois de février, Hecz et son camarade Azzino *de Cagunis* furent battus devant le château de Castigneto (?) <sup>7</sup>. Azzino lui-même et Giacopo

1. Cibrario, III, 185.

2. « Ma non troviamo el mese » (Chiesa, 1015).

3. Datta, II, 260.

4. « Les convenances et les promissions que vous nous avez fait... de non offendre nous ne les nostres et de non faire offense en nostre terre ne en la terre du prince », Datta, II, 256. Le comte donne à l'aventurier le titre de « chieris amis », « Moynes, chie is amis, nous vous saluons », *ibid.*, 256.

5. *Ibid.*, 256-7.

6. « Quod idem dominus comes eos non tractabit crudeliter nec per quem mori possent » (*Muletli*, IV, 212-3, note). *Le nom est mal écrit* : « vir nobilis dominus Valterius et Henrietus miles ». C'est la même personne que « Wuas l)terius de Henriet (Datta, II, 260). Doit-on voir une allusion à ces événements dans une lettre, de beaucoup postérieure, du marquis à Jacques de Tolomei (1375), un capitaine de Bernabò : « El quale come he manifesto e siamo informaty era disposto dy consumare e noy e tuta nostra progenie e eradicarla »? (Chiesa, 1023).

7. Le château « guvonis » est éloigné d'environ 4 milles de cette place, Datta, II, 260. Doit-on y entendre Castelletto et il Gerbo (Gervonis)?

dal Verme sont cités parmi ceux qui tombèrent au pouvoir de l'ennemi, dans une lettre du commandant au comte de Savoie (21 février) <sup>1</sup>. Le même mois, le comte fit creuser un fossé entre Lombriasco et Moncalieri, « pour mieux défendre et conserver son territoire, celui des ses vassaux et du prince d'Achaïe <sup>2</sup> ». Enfin, un des membres de la compagnie de Hecz, le chevalier Robin de la Tente, qui est précédemment encore mentionné comme médiateur <sup>3</sup>, se rendit au camp du terrible capitaine pour le faire entrer dans le service du comte. Hecz répondit qu'il devait à Frédéric 4,163 florins, et que son honneur ne lui permettait pas de le quitter avant d'avoir restitué cette somme. La plupart de ses gens cependant, hongrois, allemands et lombards, passèrent, avec Gautier Henriet, du côté de l'ennemi <sup>4</sup>. Hecz lui-même se serait retiré plus tard en Lombardie <sup>5</sup>, et, le 6 avril, Amédée écrivit au marquis une lettre menaçante pour lui ordonner de délivrer son frère Galéas, son fidèle vassal <sup>6</sup>, et de restituer au prince d'Achaïe <sup>7</sup> Gerbola <sup>8</sup> et Costigliole <sup>9</sup>. La guerre éclatait de nouveau, quand la comtesse Béatrix se rendit, au mois de septembre, à Pignerol, pour négocier avec Bonne de Bourbon <sup>10</sup>. En 1371, nous trouvons Frédéric, l'allié des Visconti, dans leur guerre contre le vieux marquis de Montferrat d'abord, puis contre son successeur, que soutenait le comte <sup>11</sup>.

1. Datta, *l. c.*

2. « Pro defensione et conservatione tuciori terrarum et subditorum nostri et principis Achaie » (Datta, II, 257). Cf. *ibid.*, 258.

3. Janvier (*ibid.*, 256, 257).

4. *Ibid.*, 258-9. Parmi ceux-ci, Robin lui-même (« nous tous »). Un petit nombre resta avec le chef (*ibid.*).

5. *Chroniques de Savoye*, 320 : « Es marches de Lombardie ».

6. Il lui fut d'abord pardonné, à l'occasion de son mariage avec Marianne de Falletti (6 février 1363), mais, après avoir refusé la réconciliation et renouvelé ses anciennes relations avec la Savoie, Galéas fut encore une fois emprisonné (Muletti, IV, 80-4).

7. Chiesa, 1016-7.

8. Aux frontières mêmes du marquisat : Manfred II la fit élever en 1207. Romagnano, le vassal de Frédéric, prêta l'hommage pour cette forteresse, le 7 juin 1364 (Muletti, IV, 263-4). Aujourd'hui *la Torrazza*.

9. Ce qui explique la présence mentionnée du « Moine » dans la place. Cf. Muletti, IV, 119-21.

10. Chiesa, 1017.

11. Muletti, IV, 95-100. Leur alliance défensive, *Specchio*, 169 : 17 juin 1372.

Il fut attaqué par ce dernier en 1372, mais une nouvelle trêve interrompit les hostilités jusqu'au printemps de 1373 <sup>1</sup>. L'année suivante, Amédée, qui avait conclu, le 7 juillet 1372, une ligue avec l'empereur et le pape, contre les seigneurs de Milan et leurs alliés, entra dans le marquisat, reçut l'hommage d'Antonio de' Faletti, seigneur de Villa et Valgrana, et soumit, en août, la ville et le château de Centallo. Bernabò, qui fut vaincu aussi par le comte, cette même année, ne pouvait pas lui fournir le secours nécessaire : heureusement, le comte, épuisé par ces guerres continuelles, consentit à une prolongation de la trêve jusqu'au 2 avril 1374, et une seconde prolongation fut décidée, l'année suivante, au moment où les troupes savoyardes s'avancèrent jusque sous les murs de Saluces <sup>2</sup>.

Le 6 juin, les hostilités entre Grégoire XI et les Visconti cessèrent, et le marquis effrayé s'adressa au Dauphin <sup>3</sup>. Ses plénipotentiaires, Bergadano de' Bonelli et Guglielmo Lorenzo, renouvelèrent les traités précédents (11 avril 1375) : le marquis devait fortifier ses châteaux et les livrer, si besoin était, au gouverneur. Les drapeaux du Dauphin devaient flotter, à chaque changement de règne, en Dauphiné ou à Saluces, sur les forteresses du marquisat <sup>4</sup>. Bientôt après, Guy de Morges entra <sup>5</sup> dans Carmagnola, qui fut cédée plus tard au Dauphin, pour la défendre, et le gouverneur d'abord, Charles de Boville, puis le roi lui-même, annoncèrent au comte l'hommage prêté, en l'invitant à ne plus molester le vassal du Dauphin <sup>6</sup>. Le conseil du Dauphiné prit le marquis sous la protection royale : le duc d'Anjou, Louis, frère de Charles V, eut mandat de décider sur la querelle, et Amédée lui-même se soumit à son arbitrage <sup>7</sup>.

1. Chiesa, 1020-1.

2. *Ibid.*, 1022. En 1375, des recherches criminelles furent ordonnées contre quelques communes, qui avaient porté du blé dans le « marquisat de Saluces » (Cibrario, *Specchio cronologico*, p. 174).

3. Muletti, IV, 122.

4. *Ibid.*, 123-4.

5. *Ibid.*, IV, 131-2; Chiesa, 1024

6. Muletti, *l. c.*, 127-8.

7. *Ibid.*, 129-30. Cf. Cibrario, III, 233 (d'après le compte de Tommaso Orselli). Le comte pénétra dans le marquisat quand il apprit, à Maurienne,

Le marquis entreprit, durant cette même année 1375, un voyage<sup>1</sup> en France pour faire valoir ses droits devant l'arbitre. Il rencontra à Avignon le comte de Savoie, qui revenait d'une expédition contre les Anglais, à Montauban. Les deux ennemis échangèrent à cette occasion des reproches violents, en la présence du seigneur français : Amédée fit serment sur ses patrons, les saints Georges et Maurice, de soumettre ou de tuer ce vassal récalcitrant<sup>2</sup> ; ce dernier lui rappela un événement tragique, la mort de Jacques d'Achaïe, qui, peut-être, condamné à mort par son parent, fut noyé dans le lac d'Avigliana. Tous les deux jetèrent leurs gages, mais le duc, plus prudent, leur conseilla d'abandonner ce moyen de trancher leur querelle et de s'adresser<sup>3</sup> au parlement de Paris, ce « miroir de justice<sup>4</sup> », diront plus tard les Florentins. Jusqu'au prononcé de l'arrêt, le roi confirma au marquis, qui se trouvait à sa cour, la possession de ses États<sup>5</sup>. Frédéric était à Grenoble, au mois de juin 1376, quand il donna au capitaine de Morges le fief de Brondello<sup>6</sup> ; il revint sans doute bientôt à Saluces.

la désagréable nouvelle (25 avril). Il reçut ensuite, par un courrier de Pignerol, les ordres du roi, et se retira *ibid.* . Il demanda cependant à l'empereur à être investi du marquisat, qui était revenu à l'empire par l'hommage prêté à un autre seigneur. La charte fut donnée le 11 novembre 1375 et Charles IV défendit à son vassal de paraître devant un autre tribunal que celui de l'empereur (Muletti, IV, 130). Cf. aussi Guichenon, I, 422 (d'après des inédits).

1. Ou même, ainsi que l'affirme Chie-a, deux voyages : « fu doy volte in uno anno dy la de monty », c. 1024.

2. « A l'aide de Dieu et de vous, chevaliers saint Georges et saint Morice, je le rendray mort ou vaincus » (*Chron. de Sav.*, c. 347).

3. Desjardius, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane* (Coll. des doc. inéd. ., I, 33-4 (année 1403).

4. *Chroniques de Savoie*, 348.

5. 9 mai 1376, Muletti, 132.

6. Chie-a, 1024-5 (le 14 juin).

## CHAPITRE II

### *La jeunesse de Thomas III.*

De l'autre côté des Alpes, une famille princière avait eu la même position et la même histoire que les marquis. Guillaume II de Gênois fut d'abord l'ennemi du comte de Savoie, dont il épousa plus tard la fille, ce qui ne l'empêcha pas de conclure un traité dirigé contre le comte, avec le Dauphin et le seigneur de Faucigny<sup>1</sup>. Il mourut avant la réconciliation, et son petit-fils, Amédée II, voulut conquérir les possessions perdues par son prédécesseur : il fut défait par le comte Édouard, à Montmortier<sup>2</sup>, et resta pendant tout son règne, de même que ses successeurs, Amé III, Aimon IV et Pierre, le fidèle allié du comte<sup>3</sup>. Son oncle, Hugues de Gênois, plus tard seigneur de Gex, eut aussi de longues querelles avec le comte, et son défenseur fut ce même Humbert II<sup>4</sup>, qui était considéré par les marquis de Saluces comme leur principal appui contre la Savoie.

1. *Chroniques de Savoie*, 217-8, 223, 238.

2. *Ibid.*, 242-3.

3. Amé III réconcilia le comte Boniface avec le Dauphin (*ibid.*, 267), et fut choisi comme tuteur du jeune Amédée par le père de ce prince (268); Amédée créa chevalier du Collier le même Amé III (295); Aimon IV accompagna le comte en Orient (Levrier, *Chronologie historique des comtes de Gênois*, etc., Orléans, 1787, I, 235); Pierre est mentionné parmi les seigneurs qui combattirent avec le comte, contre la ville d'Asti (*Chroniques de Savoie*, l. c., 323).

4. *Ibid.*, 279, 280-2.

Un fils du comte Amédée II de Gênois reçut le fief d'Anthon, Varrey, Marnay et Cruseilles <sup>1</sup>, et la fille de ce second Hugues de Gênois, Béatrix, la descendante d'Agnès de Savoie, épousa le marquis Frédéric de Saluces, en 1347 peut-être <sup>2</sup>. Elle employa ses relations de parenté avec les comtes pour implorer d'eux la grâce de son mari <sup>3</sup>. Elle vivait encore en 1402 <sup>4</sup>.

De ce mariage naquirent neuf enfants : trois filles : Polia, Violante et Constance, et six fils : Thomas, Amédée, Hugues, Pierre, Robert et Jacques.

Polia, l'aînée <sup>5</sup>, épousa en premières noces François del Carretto, puis, étant devenue veuve, un certain Framont de Cars <sup>6</sup>; Violante fut mariée, le 17 avril 1390, à Antonio de'Porri, chevalier milanais <sup>7</sup>. D'abord comte de Polenzo, Pocapaglia, Santa Vittoria et Braïda, il obtint plus tard le titre de marquis de Val di Trebbia (1403) <sup>8</sup>, et son nom se retrouve souvent dans l'histoire des guerres italiennes, au commencement du xv<sup>e</sup> siècle <sup>9</sup>. La cadette, Constance, devint en 1391 dame de Sault et, deux années plus tard, femme de Jean III, comte de Sancerre <sup>10</sup>. La

1. Par son mariage avec Isabelle d'Anthon, fille unique du seigneur, Louis (Muletti, IV, 199). Il épousa plus tard Éléonore de Joinville. De son premier mariage, Hugues eut encore un fils, Aimon, comte d'Anthon, marié à Jeanne de Vergy et à Béatrix de Montbel d'Entremont. Ce dernier mourut sans postérité en 1370 (Levrier, I, 190; Muletti, IV, 199).

2. Muletti, IV, 21; Levrier, I, 189.

3. V. plus haut, p. 27.

4. Muletti, IV, 198. V. plus loin. Il est assez curieux que le testament de son mari ne la mentionne pas.

5. *Ibid.*, 21.

6. *Ibid.*, 167; 207-8.

7. Chiesa, 1061-2.

8. Muletti, IV, 208.

9. L' « Anthonius Porra carretanus », mentionné par Maccagno comme le commandant des troupes des marquis de Montferrat contre le comte, est certainement le même qu'Antonio de'Porri (*Dominici Machanei Chronicon*, dans les *Mon. Hist. Patr.*, SS., I, 754-5). Il était au service du comte de Vertus, en 1385 (Saraceno, 162). Sur son frère, Galéas, V. *ibid.*, p. 172, et plus loin; sur Conradin de'Porri, un des quatre-vingts plus riches bourgeois de Milan, Giulini, *Memorie di Milano*, t. II de la continuation, p. 656.

10. Muletti, IV, 184-5; 209. Le sire de Sault était Raymond d'Agoutt, comte-chambellan, amiral de la mer en 1382 (mars et frère du sénéchal de Provence, Foulques d'Agoutt (*Journal de Lefèvre*, publié par H. Moranvillé, I, 22, 23, 26, 27, 120, 288). Il avait déjà un fils, Louis nommé ainsi « de par le Roy » (de Sicile), en avril 1386 (*ibid.*, p. 265).

mère de Jean était Béatrix, la fille du comte Simon de Roucy et de Braisne, et les relations avec cette dernière famille devaient être un jour plus étroites encore <sup>1</sup>.

Si l'on excepte Thomas III, le plus important <sup>2</sup> et le mieux connu parmi les fils du marquis Frédéric fut Amédée, nommé ordinairement le cardinal de Saluces. Héritier de son grand-père pour le fief d'Anthon <sup>3</sup>, il entra dans les ordres et devint tour à tour chanoine à Saint-Jean de Lyon <sup>4</sup>, archidiacre de Reims <sup>5</sup>, doyen du chapitre de Notre-Dame à Bayeux <sup>6</sup>. Deux années plus tard, il obtint l'évêché de Valence, et Clément VII, son parent, lui accorda la dignité de cardinal-diacre de Saint-Marie Nouvelle (23 décembre 1383). Sous le pontificat du successeur de Clément, Benoît XIII, il fut chargé d'une mission en Aragon et joua ensuite un rôle important dans les querelles entre le roi de France et le pape d'Avignon <sup>7</sup>. Au concile de Constance, il obtint enfin douze voix, et l'élu l'envoya en France pour y restituer l'unité de l'Église. Il s'était mis en route vers l'Italie, quand une maladie l'arrêta à Saint-Donat, dans l'évêché de Vienne, où il mourut le 28 juin 1419 <sup>8</sup>, trois ans après la mort de son frère, le marquis <sup>9</sup>.

C'était, comme ce dernier, un homme éclairé. Il chargea,

1. Muletti, 209. Chiesa mentionne une quatrième fille, Béatrix, abbesse en France, 1062. Cf. Muletti, *l. c.*

2. « Costuy fu homo da a-say et ha lassiato grande fama de fatty soy » (Chiesa, 1061).

3. D'après son testament, écrit le 7 novembre 1363, son fils unique devait lui succéder, et, après lui, s'il mourait sans enfants, la marquise Béatrix ou son fils puiné.

4. *Gallia christiana*, XI, c. 401.

5. *S. R. E. Cardinalium, Archiepiscoporum, Episcoporum et Abbatum Pedemontiae Regionis chronologica historia*, auctore D. Francisco Augustino ad Ecclesia, Turin, 1645, 39.

6. En 1381. *Gall. chr.*, *l. c.*

7. *Ibid.* Il était à Avignon en 1385 (21 avril) et 1389 (octobre, Lefèvre, *l. c.*, p. 103. Rel. de Saint-Denis, éd. Bellaguet, I, 620. V. aussi Froissart, éd. Kervyn, XVI, 410. V. Rel., III, 83 et suiv.

8. *Ibid.* Sur son testament 21 juin 1419), par lequel le fief d'Anthon est laissé aux frères Jean et Bertrand de Saluces, fils de Hugues et de Marguerite de Baux, Muletti, IV, 201-2.

9. Il fut enterré à Lyon, dans l'église de S.-Jean (*Gall. chr.*, *loc. cit.* . Son tombeau fut brisé plus tard par les huguenots (Fr.-Ag. della Chiesa, *o. c.*, 39).

pendant le concile de Constance, en 1416, avec deux évêques anglais, le frère Jean de Seravalle d'écrire cette traduction-commentaire en latin de la « Divine Comédie », qui, commencée au mois de février de cette même année, fut terminée en 1417<sup>1</sup>. Mathurin des Rois, prieur de Saint-Didier, lui dédia, en 1419, son histoire de Notre-Dame de Puy-en-Vélay<sup>2</sup>.

Pierre fut, lui aussi, un clerc; il obtint en 1409 l'évêché de Mende, et y mourut en 1412<sup>3</sup>. Les plus jeunes frères, Robert et Jacques — ce dernier mort déjà en 1391 probablement<sup>4</sup>, — prirent l'habit des frères prêcheurs<sup>5</sup>. Enfin, Hugues ou Huguenin, le quatrième fils du marquis, seigneur de Piasco, Marnay, Montbrison, etc., fut un célèbre condottiere, et vivait en 1407 à la cour du marquis de Montferrat, qu'il servait peut-être<sup>6</sup>.

Thomas, le futur marquis et écrivain, naquit probablement en 1356. En effet, il avait dès 1374 un fils, Valerand, qui avait dépassé, en 1400, l'âge de 25 ans<sup>7</sup>. D'autre part, la date de son mariage avec Marguerite de Roucy nous empêcherait, jusqu'à un certain point, de lui donner plus de 50 ans à cette époque<sup>8</sup>. Il nous fait connaître enfin lui-même, deux fois dans son ouvrage, la date de sa naissance. Il était âgé, dit-il, dans le récit du combat malheureux de Monasterolo, « d'environ XXX ans<sup>9</sup> » et, par là, il entend sans doute « entre 30 et 40 ans<sup>10</sup> ».

1. Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana* (éd. de Florence, 1807), V, 2<sup>e</sup> partie, 496, note a.

2. Imprimée plus tard à Lyon, chez Claude Nourry (*Gall. chr.*, II, 744.)

3. *Gall. chr.*, *ibid.*, I, 101.

4. Muletti croit qu'il fut peut-être fils posthume ! Frédéric et Béatrix étaient cependant mariés depuis presque cinquante ans, en 1391 (Muletti, IV, 207).

5. Chiesa, 1062.

6. Muletti, IV, 204-6; Chiesa, 1060. Trois filles naturelles sont mentionnées dans son testament Muletti, IV, 182-3; V. plus loin).

7. Il est nommé, en cette même année (19 octobre), tuteur de ses frères cadets, Lancelot et Jean. Ces derniers devaient rester sous sa tutelle « quousque fuerint perfecte etatis XXV annorum » (Muletti, IV, 260). Muletti en conclut, avec raison, que Valerand lui-même avait dépassé déjà cet âge (*ibid.*, 215-6).

8. La remarque, sous une forme assez naïve, ap. eumd., 217.

9. « Thomaz filz freylin, marquis de Salucez, qui jeune chevalier estoit, environ XXX ans » (*Chev. err.*, fo 163 v°; Sauli d'Igliano, *l. c.*, 65; Muletti, 187, n. 1).

10. Il ne pouvait pas cacher son âge, à cause de sa honte pour la défaite,

Plus loin, dans les dernières lignes de son roman, on trouve cette phrase, dans le discours qu'adresse au Chevalier, qui représente l'auteur lui-même, *Dame Cognoissance* : « Tu diz que tu az XL ans, non as ce, n'est mie voir ; la mort les a <sup>1</sup> ». La bataille de Monasterolo eut lieu en 1394 <sup>2</sup> et le roman fut écrit pendant la captivité du vaincu, captivité qui dura jusqu'en 1396. Les deux calculs nous donnent donc la même année 1356, comme date de la naissance de l'auteur.

C'étaient de terribles jours pour la famille de Saluces. Sans alliés, le vieux Thomas II dut voir dans ses dernières années les ennemis pénétrer impunément sur son territoire. Son fils fut vaincu, et, quand Thomas mourut, le règne de Frédéric II s'ouvrit par des malheurs et des défaites. En 1360, la première guerre avec la maison de Savoie ; en 1363, le siège de Saluces, avec ces trois cents décharges par jour, qui firent du vieux château un monceau de ruines, la soumission honteuse du marquis, après que sa femme eut demandé en personne la grâce de son mari <sup>3</sup> ; enfin, la captivité de Frédéric à Rivoli et l'hommage forcé de 1363.

Dans les premiers mois de l'année 1364, un personnage important visita le marquis de Saluces. Philippe de Mézières, le chancelier de Pierre, roi de Chypre, le médiateur entre Bernabò et l'Église, revenant d'Avignon, où il était allé annoncer le succès des négociations, traversa les deux marquisats pour aller voir le comte de Savoie (janvier) <sup>4</sup>. Son intention était de le gagner pour la guerre contre les infidèles : si le comte prêta l'oreille à sa brûlante éloquence, les deux petits princes piémontais, qu'il décrit dans son grand roman comme les seuls seigneurs de l'Italie supérieure, qui soient aimés

ainsi que le suppose Muletti (IV, 216, n. 2), car il donne lui-même plus tard (V. dans le texte) la vraie date.

1. *Chev. err.*, f° 200 v°.

2. V. plus loin.

3. Il attribue ces malheurs à la trahison de ceux qui entouraient son père : « nepveu, dit Jacques d'Achaïe, mal veismes entre moy et vous tant de traicteurs » (*Chev. err.*, f° 149 v° ; Sauli, 39).

4. L. de Mas Latrie, *Histoire de Chypre*, III, 743 et le ms. 499 de la Bibliothèque de l' Arsenal, à Paris, f° 145 v°-6.

comme des pères par leurs sujets, ne pouvaient pas prendre part, avec leur situation toujours menacée, à ces brillantes expéditions lointaines. C'est cependant un curieux rapprochement que cette première rencontre entre le grand enthousiaste et le jeune prince qui devait plus tard, dans la même langue que Philippe, écrire un ouvrage qui n'est pas toujours inférieur à celui du chancelier de Chypre <sup>1</sup>.

Après que le comte eut pris son chemin vers l'Orient, en 1366, la famille de Saluces connut quelques années de repos. Mais, dès 1369, c'est dans la convention entre Amédée VI, qui n'apparaît pas toujours sous l'aspect chevaleresque qu'on s' imagine, et Gautier Henriet, le chef de bandes, qu'on rencontre pour la première fois le nom de Thomas. Il devait, ainsi qu'il a été dit plus haut, être pris avec son père par les mercenaires de Henriet, et, comme le marquis, ne pas être traité trop cruellement « ou de manière que la mort s'ensuive <sup>2</sup> ». Heureusement pour lui, Henriet ne paraît pas avoir tenté son coup, car de pareilles clauses n'étaient pas alors bien strictement observées, et un autre ennemi du Comte Vert, un parent, Philippe d'Achaïe, pour avoir eu l'imprudence de se rendre, avait disparu mystérieusement pour toujours. Thomas vit cependant la guerre malheureuse de 1373, et l'année suivante les troupes du prince arrivèrent, après avoir pris Carmagnola, jusque sous les murs de Saluces. Il était âgé de 19 ans, lorsque son père, fatigué par ces luttes incessantes, prêta pour la seconde fois l'hommage au roi-dauphin et entreprit ce voyage en France, qui eut des suites si importantes pour le marquisat. Il est très probable que Thomas l'accompagna. Il parle dans son ouvrage de « monseigneur Bertran de Clesquin », et ajoute que le chevalier connaissait lui-même le grand connétable, « qui tant domaga les Anglois <sup>3</sup> ». Bertrand du Guesclin mourut, en effet, en 1380,

1. *Appendice*, dernier numéro. Il est très probable que le chancelier passa par Saluces : il ne parle que des contrées qu'il connaissait personnellement, et il pouvait traverser le marquisat, en allant d'Avignon en Savoie; il était à Bologne, le 24 janvier (Mas Latrie, *o. c.*, III, 743, note 1).

2. V. p. 31.

3. *Chev. err.*, f° 151 : « Et cil connestable fu cellui qui tant dommaga les

et aucun autre voyage du marquis n'est mentionné jusqu'à cette époque. Les voyages des jeunes princes sont du reste, extrêmement fréquents dans cette fin du xiv<sup>e</sup> siècle <sup>1</sup>. Pierre I<sup>er</sup> de Chypre fut accompagné, pendant son second voyage en Occident, par son fils, le futur Pierre le Gras, et cet usage si répandu est loué en ces termes par un chroniqueur allemand contemporain : « Chaque homme, qui est jeune, ne doit pas rester dans son pays, il doit rechercher ses seigneurs avec son service ; c'est ainsi que son honneur et sa réputation obtiennent partout des éloges... <sup>2</sup> ». Il est très probable que cette excursion à Ostie, « aujourd'hui assez petite » ville, « car je le sçay comme je l'ay veu », écrit-il plus tard <sup>3</sup>, fut faite pendant ces années oisives de sa jeunesse. L'époque plus précise et le but de ce voyage ne peuvent pas être déterminés.

Thomas ne mentionne qu'une fois sa mère, Béatrix : il est fier de sa haute origine. Son ancêtre n'était autre que le célèbre Olivier, si redoutable aux mauvais chevaliers, l'ami de Roland et l'adversaire du païen Fierabras <sup>4</sup>. Quand il veut montrer à ses lecteurs la noblesse où peut atteindre la femme, « qui attrait son cuer à bien », il pense à la vaillante princesse, dont il voudrait posséder le courage, « selon le fet que se puet comparer d'un chevalier à une dame », à sa grand-mère Richarde Visconti, la femme de Thomas II <sup>5</sup>.

Il est peut-être utile de donner quelques renseignements,

Anglois », V. p. 33. Les termes, qu'il emploie pour parler de Bertrand, me semblent significatifs : « Je en vy bien aucuns aussi suz les siègez de seurté, mes petit; deux cappitains y congnoissay, que vous nommeray » : le premier est du Guesclin, l'autre Hawkwood, qu'il devait bien *connaître*.

1. On n'entreprend jamais plus volontiers au moyen âge les *voyages* de Prusse, de Terre-Sainte, d'Espagne et de Hongrie. Un exemple bien connu est celui de Boucicaut.

2. « Auch sol ein iglich mon der Jung ist, nit verliben in seinem lande, Er sol die Herren suchen mit seinem dinste... So wirt Jme sein ere und lob gepreiset von allermeniglich. . » Eberhard Windecke, ap. Menckenius, I, c. 1075).

3. « Et cestuy Roy (Ancus Martius) ediffia la cité d'Ostre, qui est près de Romme, si est aujourd'hui assez petite, car je le sçay comme je l'ay veue... » (*Chev. err.*, f<sup>o</sup> 137).

4. *Appendice, c*; Sauli, 71.

5. *Appendice, a*.

extraits en grande partie de l'ouvrage de son petit-fils, sur la vie de celle qui eut une si grande influence sur le caractère de Thomas.

La maison des Visconti offre à l'historien plusieurs figures énergiques, habiles et ambitieuses, depuis Lucchino, fondateur de son pouvoir, jusqu'à sa plus haute expression, Jean Galéas, duc de Milan. Les figures sympathiques y sont cependant très rarement représentées. Azzo est une exception, et Richarde elle-même une autre, beaucoup plus belle encore.

Elle était la fille de Galéas Visconti et de la veuve d'un seigneur de Sardaigne, appartenant à la même famille, Béatrix d'Este. Le mariage fut célébré en 1299, et Richarde avait environ 20 ans lors de son mariage avec Thomas, le fils de Frédéric de Saluces (1329) <sup>1</sup>. Elle lui apporta un dot consistant en bijoux et 5,000 florins d'or <sup>2</sup>, mais, chose plus importante, l'espoir de l'appui que Thomas pouvait attendre des parents de sa femme.

C'était une femme énergique, écrit Chiesa, une « *dona dy assay* » <sup>3</sup>, et l'occasion de montrer cette énergie lui fut bientôt fournie. Manfred de Cardè s'était emparé de Saluces, et, pendant que son mari et deux de ses fils, Galéas et Azzo <sup>4</sup>, étaient en prison, elle s'adressa, pour obtenir du secours, à son frère Lucchino et à l'archevêque Jean, leur oncle. Elle obtint 8,000 florins, qui furent très utiles pour le paiement de la rançon du marquis, et un important contingent de mercenaires milanais, sous les ordres d'un capitaine <sup>5</sup>. Avec ces soldats, la marquise elle-même commence « la greigneur guerre du monde » : elle chevauchait à la tête de la petite troupe, avec une suite de « dames » et « damoisellez », le bâton de commandement à la main, la lance et le heaume portés derrière elle. Elle « ordonnait » elle-même « la bataille ». « Et quant venoit caz d'aucunez forte-

1. Gualv. de la Flamma, Muratori, XI, 716 E-7 A; *idem*, Muratori, XII, 998. Cf. Muletti, III, 191.

2. Muletti, IV, 27 : « de dotibus suis que fuerunt quinque millia florenorum ».

3. « *Costey fu dona dy assay* » Chiesa, c. 999).

4. Muletti, III, 251, n. 1, d'après un acte du 1<sup>er</sup> avril 1316. « *Fredericum... Galeatiumque...* » Fia, 20).

5. Fia, 25; Chiesa, 994; *Appendice*, a.

resses à ordonner secours et à les asseoir, elle faisoit ce que son mari eust fait, et si diligemment que à painez se pourroit croire<sup>1</sup>. »

Le marquis fut enfin délivré, plutôt grâce à l'argent qu'aux efforts de Richarde. La guerre dura cependant longtemps encore : la marquise se rendit, alors que l'armée de son mari assiégea Saluces, à la cour de Montferrat, et Jean le Pieux, qui avait donné son appui au seigneur de Dogliani contre les Provençaux<sup>2</sup> et prononcé une sentence arbitrale favorable entre Thomas et Manfred, dès l'année 1343 (25 avril)<sup>3</sup>, lui fournit des secours<sup>4</sup> : le marquis lui fut en outre redevable pour l'arbitrage milanais, qui termina la guerre d'une manière heureuse pour lui.

Thomas II mourut en 1357 : sa femme obtint, par son testament du 15 août, la plus grande partie des revenus de Revello et de son territoire, de même que ceux de Barge, où un cens spécial, payé par les aubergistes seuls, s'élevait à 260 livres<sup>5</sup>. Il laissa en même temps à sa femme, dont il appréciait tant les qualités de gouvernement, l'administration de tous ses États, pendant sa vie entière ; son héritier, Frédéric, devait demander toujours, dans les circonstances graves, l'avis de la « *gubernatrix* », et elle gardait le droit de récompenser par des donations ceux qui lui étaient connus comme fidèles serviteurs du marquis défunt et bons travailleurs pour la prospérité de ses États<sup>6</sup>.

1. *Appendice, l. c.*

2. *Fia*, 27-8.

3. *Muletti*, III, 294 6.

4. *Appendice, a.* La comtesse fut élue le 5 mars 1337 (Pancalieri, avec Catherine de Vienne, pour fixer la dot de sa fille Béatrixine, qui devait épouser Jacques d'Achaïe et qui devint la femme d'un Falletti Datta, *St. d. pr.*, II, 147; cf. 148. V. p. 19, note 1.

5. *Datta, l. c.*, 384-5.

6. « Insuper voluit . . . quod ipsa domina comitissa, ejus consors, sit et esse debeat toto tempore vite ipsius domine comitisse gubernatrix totius marchionatus Salutarum et totius terre sue, et quod Fredericus infrascriptus . . . teneatur in suis negotiis, et precipue in arduis et magni ponderis, habere et requirere consilium ab ipsa domina comitissa, tanquam a gubernatrice dicti marchionatus Saluciarum, et quod ipsa domina comitissa habeat et habere debeat posse et liberam potestatem gratiam et gratias faciendi illis de marchionatu quibus voluerit, et precipue illi vel illis quos ipsa domina comitissa scit servisse ipsi domino marchioni et operatos fuisse circa bonum statum dicti marchionatus *ibid.*, 385).

Richarde resta quelques années encore à la cour et, pendant qu'elle inculquait son expérience à son fils, elle dirigeait aussi l'éducation du jeune Thomas. Ce fut d'ailleurs pour peu de temps, puisqu'en 1361 la marquise vivait retirée au couvent de Revello, où était inhumé son mari. Elle y écrivit le 2 août son dernier testament<sup>1</sup>. Sa volonté était qu'on l'enterrât auprès de Thomas II; Frédéric était obligé d'élever un monument convenable sur les deux tombeaux. Une messe devait être célébrée chaque jour, et une autre, plus solennelle, à l'anniversaire de la mort du prince, pour le repos des deux âmes. Dans ce but, et pour fournir le montant des aumônes, elle laissa 12,000 florins : les 8,000 qu'elle avait rapportés de Milan, en 1343, et 4,000 autres, qui lui avaient été donnés par son mari.

Elle créa des *antepartes* pour sa fille Béatrix et le marquis Frédéric, et laissa des sommes moins importantes à son frère, le bâtard Palamède, qui lui survécut pendant de longues années, et à la fille de *Vegevenus*, son serviteur. Ses possessions en Sardaigne, dans la principauté de Gallura, dont elle avait hérité à la mort de son frère Azzo<sup>2</sup>, furent partagées entre Frédéric, Azzo de Paësana et ses plus jeunes fils. Pour le reste, après que toutes les injustices seront réparées, elle désigne comme héritiers les mêmes et ses quatre filles, Béatrix, Penthésilée, Lucchina et sœur Anne. Le testament fut écrit « pendant que le corps est sain et que la raison, recueillie en soi-même, jouit d'une force plus grande<sup>3</sup> ».

Elle vécut encore plusieurs années. Un peu plus tard, le 31 août 1362, elle achète quelques droits sur Racconigi, qui furent donnés, le 18 du mois suivant, au couvent de Revello<sup>4</sup>. Quatre ans plus tard enfin, en juillet 1366, elle avait, paraît-il, l'intention d'aller en Aragon, pour ses possessions, assez peu

1. Publié par Moriondo, II, 293 et Muletti, IV, 21 et suiv. Cf. Chiesa, 999-1000 Il suppose (c. 999) que la comtesse mourut « circa el 1361 ».

2. Et à ce dernier par Jeanne da Canino, sa sœur utérine, fille de Nino et de Béatrix (1337). Muletti, IV, 31-4.

3. « Dum corpus sanitate viget et mens, in se ipsa recollecta, pleniori utitur ratione » (*ibid.*, 22).

4. Muletti, IV, 33.

assurées, en Sardaigne<sup>1</sup>, et le pape Urbain V recommande au roi « Madame Richarde de Visconti, marquise de Saluces, notre fille bien-aimée<sup>2</sup> ». On ne retrouve plus son nom après cette date, et elle était certainement morte en 1383<sup>3</sup>.

L'éducation que reçut Thomas, était, comme d'habitude chez les princes du Piémont, très riche et très variée. Au XIII<sup>e</sup> siècle déjà, la culture provençale s'était étendue de l'autre côté des Alpes : Gaucelme Faidit, l'un des poètes les plus importants de son époque, bien que né en Provence, écrivit certaines de ses œuvres à la cour de Montferrat. Un autre troubadour, qui portait un grand nom, Louis Lascaris, des comtes de Vintimille, était, vers 1350, seigneur de Briga. Enfin, Albertet de Sisteron dédia plusieurs de ses chansons à la belle marquise Alasia de Saluces, au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Au XIV<sup>e</sup>, les comtes de Savoie, depuis longtemps les protecteurs des arts, possédaient de riches bibliothèques dans leurs châteaux<sup>5</sup>.

Thomas fut probablement confié, suivant l'usage adopté dans la maison voisine de Savoie, à un « maistre d'école ». Nous connaissons celui du futur Amédée VIII, Jean de Bettens, auquel son élève donna une gratification en 1392, « parce qu'il ly donoit feste et vacance pour la S. Johan, et qu'il ne le face apprendre<sup>6</sup> ». Les jeunes princes d'Achaïe, Amédée et Louis, élevés à la même cour, avaient, eux aussi, un précepteur, nommé Amédée Gay<sup>7</sup>. Un office distinct était celui de copiste des

1. Mulletti, IV, 78-9.

2. « Dilectam filiam, nobilem mulierem Richiardam de Viscontibus, marchionissam Salutiaram » (Chiesa, 1000).

3. Cette même année, Frédéric fait des aumônes pour le repos de l'âme de sa mère (Chiesa, 1029). Mulletti donne un portrait de Richarde dans sa jeunesse, d'après un bas-relief de marbre en la possession des comtes Saluzzo de Paësana, à Turin (Mulletti, IV, 373), dans son troisième volume. Il a cherché vainement son tombeau et celui de Thomas, qui ne furent peut-être pas élevés par Frédéric, à Revello (IV, 29. Cf. note 1).

4. Sauli, *art. c.*, 5, note 1. Cf. *Sulla condizione degli studi nella monarchia di Savoia sino all'età di Emanuele Filiberto*, dans les *Mem. Acc. Torino*, 2<sup>e</sup> série, VI.

5. P. Vayra, *Le arti e le lettere alla corte di Savoia*.

6. Cibrario, *Dei governatori, dei maestri e delle biblioteche de' Principi di Savoia fino da Em. Filiberto*, dans les *Mem. Acc. Torino*, 2<sup>e</sup> série, II, 4. Cf. *Specchio*, 206.

7. Art. cité, 3.

princes : le « *scriptor librorum*<sup>1</sup> » des fils de Violante de Montferrat, comtesse de Savoie, est mentionné en 1338. Enfin il y en avait, parmi ces princes, qui allaient continuer leurs études dans quelque université<sup>2</sup>.

Un inventaire des objets qui furent trouvés dans la chambre où mourut « *Amédée Monseigneur* », le premier prince de Piémont, fournit la nomenclature intéressante des livres les plus appréciés par les seigneurs piémontais de l'époque<sup>3</sup>. Nous trouvons d'abord des ouvrages appartenant au genre moral-allégorique : un parchemin, conservé dans une cassette de « *peurple*<sup>4</sup> », contient le livre des livres pour les contemporains, celui qui résume toute la philosophie possible<sup>5</sup>, le « *Roman de la Rose* », dans une belle reliure rouge « à personnage ». Puis, « un livre de bonnes meurs », « un livre des dits des sages ». Comme ouvrages religieux, on rencontre une Bible avec plusieurs oraisons, la Vie du Christ, un livre de messe et des matines ; enfin, « un livre... de la passion Nostre-Seigneur », car la Passion, qui, vers le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle, donna son nom à un ordre de chevalerie<sup>6</sup>, ne fut jamais plus qu'alors en honneur.

La géographie et l'histoire sont représentées par les voyages du célèbre Mandeville, par un « *arbre des batailles* », un volume des statuts de Vercelli, ville que le comte venait, depuis peu, de soumettre<sup>7</sup>, par un « *romain des nouvelles guerres de France* », et enfin par « un *mapamundi*, contenans les cités et rivières d'Ytalie ».

En fait d'ouvrages plus frivoles, Amédée possédait « un

1. « *Scriptor librorum liberorum domine* » (*ibid.*). Des enlumineurs, Saraceno, o. c., 257 ; cf. 256.

2. C'est le cas pour Thomas, fils du prince Jacques, qui était à Bologne en 1338, après avoir étudié sous maître Turin de Suse (Saraceno, 249).

3. Cibrario, art. cité, 5-6.

4. « *Petite arche de peurple* ».

5. Philippe de Mézières, par exemple, recommande chaleureusement ce livre. « Et qui voudra plus à plain savoir des contraires des dessus dis mendians... si lise le romant de maistre Jehan de Meun » (*Songe du vieil pèlerin*, Bibl. de l'Arsenal, 2683, f<sup>o</sup> 43 v<sup>o</sup> ; cf. 2682, f<sup>o</sup> 100 v<sup>o</sup>).

6. L'ordre de la Passion, fondé par Philippe de Mézières en 1347. V. ses appels à la chrétienté, *passim*, et un article de M. A. Molinier, dans les *Archives de l'Orient latin*, 1.

7. Ces statuts ont été publiés dans le XVI<sup>e</sup> volume des *Mon. Hist. Patr.*

livre de chanzons », « ung livre d'eschacs » — le jeu était très répandu à cette époque, et il a suggéré une longue allégorie à Philippe de Mézières, dans le « Songe du vieil pelerin »<sup>1</sup>, — deux jeux de cartes, dont l'un à personnages.

Comme Amédée, Thomas connaissait admirablement le « *Roman de la Rose* » : il cite, parmi les ouvrages ayant trait à la religion, « Saint Jaquez (?) »<sup>2</sup>, le livre de revelacion qui est appellés Appocalipsez<sup>3</sup>, et l'antiquité lui fournit d'innombrables « histoires ». Il a lu les « histoires Rommainez », qui forment un tout aussi gros volume que le *Lancelot* de Chrétien de Troyes<sup>4</sup>, et cette traduction de Tite-Live<sup>5</sup> lui inspire ses récits sur les premiers temps de Rome, sur « dame Scille » de Cumes et « Tulli le batailliere<sup>6</sup> », sur Ancus Martius, qui bâtit Ostie<sup>7</sup>, sur Tarquin le Superbe et son successeur, « Servituli<sup>8</sup> ». Il avait vu probablement la version de Valère Maxime<sup>9</sup> et celle de Végèce<sup>10</sup>, et nous trouvons dans son ouvrage, outre le récit de la guerre avec Pyrrhus et les habitants de Tarente, sur laquelle « un docteur en fist un livre<sup>11</sup> », outre l'histoire d'Hannibal<sup>12</sup> et des barbares « chipriens, allemans et françoys<sup>13</sup> », qui attaquèrent Rome, quelque chose, d'après des sources poétiques, sur Jules César, son amour pour Cléopâtre, sa querelle avec

1. 3<sup>e</sup> partie.

2. *Chev. err.*, f<sup>o</sup> 205.

3. « Ou livre de revelacion qui est appellés Appocalipsez f<sup>o</sup> 186 .

4. « Toutefois je n'ay mie entrepris de mecre tous les Roys avecques leurs bataillez, car les histoires rommainez sont du groz du livre de Lancelot et plus » (*Ch. err.*, f<sup>o</sup> 137). Cf. « les vrayes hystoires » (f<sup>o</sup> 144 v<sup>o</sup> , les histoires « autentique » de Mézières, *ibid.*, ms. 2633, f<sup>o</sup> 99.

5. Due à Pierre Berchoir. Un exemplaire dans la bibliothèque de Blanche de Savoie (Vayra, o. c., 174).

6. *Chev. err.*, f<sup>o</sup> 136 v<sup>o</sup>. Imprimé à Paris, en 1486 et 1515.

7. *Ibid.*, 137.

8. *Ibid.*

9. Commencée par Philippe de Hesdin, elle fut terminée par Nicolas de Gonesse en 1401. Imprimée par A. Vêrard, vers 1500. Le *Songe* en parle aussi.

10. F<sup>o</sup> 205. V. plus loin. Imprimé chez le même, en 1488.

11. F<sup>o</sup> 144 v<sup>o</sup>.

12. « Monseigneur Hanibal » f<sup>o</sup> 145). Hannibal était, parait-il, assez populaire à cette époque. Il existait au château de Turin (1498) une tapisserie le représentant Vayra, o. c., n<sup>o</sup> 1300, p. 178 .

13. F<sup>o</sup> 147 v<sup>o</sup>.

C. Pompée « un jeune valetton <sup>1</sup> », et la terrible mort que lui prépara « Bruto, un baron de Romme <sup>2</sup> ». « Et si me fait mal le cuer, dit-il, de raconter sa mort <sup>3</sup>. » Son esquisse de l'histoire romaine va jusqu'à Octavien, et il parle volontiers de Virgile, un plaisant vieillard avec ses histoires d'amour <sup>4</sup>, de Sénèque, qu'il paraît avoir lu <sup>5</sup>, d'Orose, « maistre Orose », « un moult vaillant clerz et sagez <sup>6</sup> ». Parmi les Grecs, il connaît Aristote <sup>7</sup>, dont il vit peut-être en France la traduction partielle par Evrard de Conty et Nicole Oresme <sup>8</sup>.

Il montre dans son ouvrage quelques connaissances astronomiques : il parle ainsi de la forme du monde, qui « est reont au millieu de l'air et de l'eau, tout ainsi comme est le rosum de l'ouef au millieu de l'aubum <sup>9</sup> », de la « mer oceane » et des huit vents <sup>10</sup>, mais ce qu'il connaît le mieux, ce sont les romans chevaleresques, les bourdes et « livres apocrifes », que Philippe de Mézières défend sévèrement à son ancien élève, Charles VI <sup>11</sup>. D'abord les légendes d'Arthur, qu'il connaissait probablement d'après la compilation de Rusticien de Pise <sup>12</sup>, et qui jouent un

1. F<sup>o</sup> 106

2. F<sup>o</sup> 103 v<sup>o</sup>.

3. F<sup>o</sup> 148 v<sup>o</sup>. Sur Cornélie, la femme de Pompée, voy. f<sup>o</sup> 113; elle laissait, après la mort de son mari, « la moitié de son lit à son baron, ainsi comme se il y feust, et jamais ne viroit le doz celle part ».

4. Cf. f<sup>o</sup> 110-2 v<sup>o</sup>.

5. F<sup>o</sup> 203 v<sup>o</sup>. Il est question des *Épîtres* dont un ms. fut donné par Jean Galéas au duc de Berri (p. 96 du catalogue Hyver de Beauvoir).

6. F<sup>o</sup> 134 v<sup>o</sup>; 135. Imprimé chez Vêrard, en 1491.

7. F<sup>o</sup> 172.

8. *Les Problèmes, les Politiques et les Étiques* (Vêrard, 1488). V. l'éloge fait de la traduction d'Oresmes, par Mézières, *Songe*, n<sup>o</sup> 2683, 98 v<sup>o</sup>-9. Thomas en connaissait une traduction latine. Cf. « Mon frère Aristote dist : Infinite sunt speciez mellencolie » (*Chev. err.*, l. c.).

9. F<sup>o</sup> 102 v<sup>o</sup>.

10. F<sup>o</sup> 102 v<sup>o</sup>-3.

11. *Songe du v'el pelerin*, l. c., f<sup>o</sup> 98 : « Es livres qui sont appelé apocrifes, et par especial des livres, et des romans qui sont remplis de bourdes, et qui atraient le lisant souvent à impossibilité, à folie, vanité et pechié. Si comme le livre des bourdes des vers du paan, qui nagueres furent composées par un legier compaignon, dicteur de chansons et de virelais qui estoit de la ville d'araines » (Jacques de Longuyon en 1312, G. Paris, *Histoire de la littérature française au moyen âge*, 76). On en trouve un exemplaire à la Bibliothèque des comtes de Savoie (Vâyra, n<sup>o</sup> 292, p. 77 : « Les vers du paan »).

12. Son recueil fut fait en 1270 : une traduction italienne suivit (G. Paris,

si grand rôle dans son ouvrage. Puis, « le Romain du Roy Alexandre <sup>1</sup> », qui jouissait d'une tout aussi grande faveur à cette époque, — des tapisseries conservées dans le château de Turin (1498) représentent « Alexandre et le Roy Dare <sup>2</sup> » ou Alexandre et le fameux Parsival <sup>3</sup>. Enfin, Thomas avait certainement lu dans sa jeunesse l'*histoire* de Charlemagne « alant oultremer <sup>4</sup> » et celle de la « destruction de Troye <sup>5</sup> », qui lui fournirent tant d'histoires sur Priam et sa famille <sup>6</sup>, Hélène <sup>7</sup>, Anténor et Énée, deux grands criminels <sup>8</sup>.

Il a peint lui-même sa vie au cours de ses années de jeunesse. Tel que son « Chevalier errant », son imagination ardente lui inspirait de grands désirs de gloire et de plaisirs. Lancelot, le noble chevalier, toujours amoureux, toujours combattant, Olivier, son ancêtre, les chevaliers de la Table Ronde, les pairs de Charlemagne, étaient ses modèles admirés. Il obtint de bonne heure — comme tous les jeunes princes de la fin du xiv<sup>e</sup> siècle <sup>9</sup> — la dignité de chevalier, et les guerres infinies de l'époque lui permirent de combattre assez souvent. Pour réaliser plus complètement son idéal, il trouva enfin quelque part, sans beaucoup de peine, quelque « damoiselle jolie <sup>10</sup> », plus ou moins ressem-

*o. r.*, 103). Nous avons vu déjà que Thomas connaissait le gros roman de *Lancelot ou Contz de la Charette*, écrit vers 1170 par Chrétien de Troyes (*ibid.*, 93).

1. On trouve le livre sous ce nom parmi ceux des comtes de Savoie (Vayra, n° 286, p. 76). Le roman fut écrit au xii<sup>e</sup> siècle (G. Paris, 75). Cf. f° 101 du *Chev. err.*

2. Vayra, n° 1296, p. 177.

3. *Ibid.*, n° 1309, p. 178 (« pensemal ». Cf. note 3).

4. « L'histoire de Charles maignes, alant oultre mer » (Vayra, p. 100). Thomas y emprunte le récit du f° 113 v°. Une tapisserie « Caroli magni » figure dans l'inventaire des objets empruntés par Félix V à l'hôtel de Savoie (juillet 1440). (V. Promis, dans les *Mém. de la Société savoisiennne d'hist. et d'arch.*, XV, 2<sup>e</sup> partie (1876), 311).

5. « De la destruction de Troye » (Vayra, n° 368, p. 100). Thomas cite le livre bien connu sous le nom de : « livre que on dist Troyens » (*Chev. err.*, f° 135 v°).

6. F° 120 v°.

7. F° 14.

8. F° 120 v°.

9. Sainte Palaye, *Mém. sur la chevalerie*, 1751, II, 31 d'après Eust. Deschamps).

10. *Chev. err.*, f° 5.

blante à l'héroïne du « Chevalier errant <sup>1</sup> ». Son fils aîné, Valerand, plus tard seigneur de Mante, naquit en 1374, alors que son père n'avait pas plus de dix-huit ans <sup>2</sup>. Le nom de sa mère nous est inconnu <sup>3</sup>.

Ce fut une heureuse jeunesse. Bien que les expéditions des pillards n'eussent pas complètement cessé <sup>4</sup>, la médiation du roi de France avait rendu au marquisat le repos et la prospérité. Le vieux marquis s'occupait de fondations pieuses : la chapelle de Dronero, la tour de Saint-Jean de Saluces <sup>5</sup>. Le château de Verzuolo, mentionné déjà vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, devait être dans un état assez délabré. Frédéric en construisit un autre, orné de hautes et belles tours <sup>6</sup>. Il y habitait souvent, et bientôt après une chapelle y fut dédiée à la Sainte-Trinité, à Notre-Dame, à l'archange Michel et au martyr Saint-Laurent d'Oulx. La chapelle, transformée en prieuré, fut desservie par le couvent voisin d'Oulx, et le marquis donna, pour l'entretien des officiants, plusieurs revenus, un jardin attenant à celui du château et une partie de la vigne et prairie qui s'étendait auprès de l'hôpital de Verzuolo <sup>7</sup>. Enfin, pour pouvoir défendre, à l'occasion, le quartier de la ville de Saluces qui s'était formé, après les événements de 1341, sous le château, il éleva une nouvelle enceinte, percée de trois portes : Santa Maria, San Martino et Vacca, et défendue par des fossés remplis d'eau. Un ordre du marquis montre la vigilance avec laquelle on gardait les murs : pendant la nuit, une seule porte devait être ouverte entre les deux quartiers, pour permettre le passage des gens et des troupeaux, jusqu'à la « quatrième heure <sup>8</sup> ».

1. Bien qu'elle ne représente aucun personnage réel, ainsi que l'affirme Muletti.

2. V. plus haut, pp. 37-8.

3. Muletti croit que cette femme est « Olmeta (Oliveta ?) de Solio », originaire d'une famille de Carmagnola, établie à Saluces (IV, 372, qui devait être nourrie d'après le testament de Thomas à Dronero « more solito » (*ibid.*, 339. Cf. 372). Et c'est la seule preuve !

4. Une expédition du marquis à Cervignasco, en juin 1375 (Chiesa, 1024).

5. Muletti, IV, 133 et suiv.

6. Muletti, *ibid.* Un dessin du château dans Eandi, *Statistica della Provincia di Saluzzo*, Saluces, 1833, I.

7. Muletti, IV, 169 et suiv.

8. *Ibid.*, 141-8.

Ces mesures étaient complètement justifiées. Le 11 décembre 1378, Secondolto de Montferrat qui, dans les dernières années de son règne, avait été sans cesse en querelle avec le comte de Savoie, fut si grièvement blessé à la tête par un soldat allemand, dont il voulait tuer l'enfant, dans un accès de folie, qu'il mourut, quelques jours après, dans le château de Langhirano (16 décembre)<sup>1</sup>. Un traité entre le comte et le seigneur de Milan (on retrouve parmi les témoins « le très illustre seigneur Manfred, marquis de Saluces, seigneur de Cardè<sup>2</sup> ») fut conclu à Pavie, le 29 août 1378<sup>3</sup>. Les marquis de Ceva avaient promis l'année précédente (5 avril) leur appui au prince d'Achaïe<sup>4</sup>, et, bien que ce dernier ne montrât encore aucune intention ennemie, bien que, par son mariage avec Catherine de Genève, sœur du comte Pierre<sup>5</sup>, les relations de famille avec Frédéric fussent plus étroites encore, bien qu'après la guerre de 1360 avec le comte de Savoie, les princes eussent perdu leur ancienne influence<sup>6</sup>, on pouvait craindre cependant une attaque de sa part. Le roi de France mourut enfin, au mois de septembre 1380, et, sous la minorité de son fils, les comtes de Savoie regagnèrent l'influence qu'ils avaient perdue dans les derniers temps. Le Comte Vert assista au couronnement du jeune Charles VI<sup>7</sup> et, après sa mort, pendant cette expédition de Naples, entreprise pour aider un prince français, Amédée VII, qui avait déjà combattu à Rosebecque<sup>8</sup>, accepta l'invitation du roi en 1383, et prit part aux sièges de Berghen et de Bourbourg<sup>9</sup> : Charles lui donna, comme récompense pour les services qu'il lui avait rendus,

1. *Benv. de S. Georgio*, Muratori, XXII, c. 597; Chiesa, 1023; Litta, *o. c.*, a. nom.

2. « Magnifico viro Domino Manfredo, Marchione Saluciarum, Domino Cardeti » (Guichenon, II, 212).

3. *Ibid.*

4. Guichenon, I, 334.

5. 1380. Datta, I, 260; Levrier, I, 234. Philippe de Savoie-Piémont fut fiancé, en 1346, à Marie de Gênois, fille du comte Amé III. Elle devint plus tard la femme de Humbert de Villars, auquel elle transmit ses droits sur le comté (Levrier, *l. c.*).

6. Datta, I, 259-60.

7. Froissart, IX, 291, 300.

8. Guichenon, I, 432.

9. Froissart, X, 237, 241, 251, 271; *Chr. de Sav.*, 363-6; Perrinet du Pin,

l'hôtel de Berri<sup>1</sup>, et la famille royale entière lui offrit des troupes pour sa campagne en Valais<sup>2</sup>.

La paix durait encore en Piémont, en 1379 : dans les premiers jours de décembre, la famille princière de Saluces était dans le nouveau château de Verzuolo, et Frédéric donna, « sub porticu apud fontem ipsius castris », à Isimbardo Lunello et à ses fils, Franceschino et Otto, la forteresse et le village de Cervignasco, situés aux environs de Saluces<sup>3</sup>. Parmi les témoins, on lit le nom, pour la première fois mentionné dans un acte public, de « l'illustre seigneur Thomas de Saluces, premier-né de l'illustre seigneur le marquis<sup>4</sup> ».

En 1380, les relations entre le prince et le marquis Frédéric devinrent plus tendues. Ce dernier prit à son service deux chefs de compagnies, et les pillages habituels recommencèrent<sup>5</sup>. Ils duraient encore pendant l'été de l'année 1382; des tentatives furent faites contre Revello, Piasco (26 août) et autres places : les habitants de Fossano y avaient aussi pris part<sup>6</sup>. Cependant, au mois d'août de cette même année, des arbitres furent choisis pour réconcilier les deux parties : le marquis nomma dans ce but le bailli de Briançon, Artaud d'Arcis<sup>7</sup>, et deux de ses vassaux; trois autres personnes représentaient le prince<sup>8</sup>. Une trêve fut conclue, le 11 août, près de Revello : elle devait durer

402-70. Le comte de Genève et le prince d'Achaïe l'accompagnèrent pendant cette expédition (*Chr. de Sav.*, 407).

1. Guichenon, I, 433. Le 24 octobre 1383.

2. *Chr. de Sav.*, 366; Perrinet du Pin, 470.

3. Muletti, IV, 155-6

4. « Illustri viro domino Thoma de Salutiis, primogenito ipsius illustris domini domini marchionis ». On y trouve aussi le nom du chapelain de Saint-Michel, Guichard, chanoine d'Oulx.

5. Muletti, IV, 156. On craignait en Piémont, en 1378-79, l'arrivée de la compagnie de l'Etoile (Saraceno, 150, 151, 152), plus tard, en 1382 (nov.), celle de Guillaume Guttuario (*ibid.*, 153).

6. Chiesa, 1027.

7. Qui ordonne ensuite « al nome dil Dalphino » aux habitants de Carmagnola de ne pas attaquer le prince et de payer des dédommagements pour les pillages (*ibid.*, 1028-9). Il est probable que ce plénipotentiaire du Dauphin avait engagé les pourparlers.

8. Chiesa, 1027. Le 6 août, des négociations étaient déjà commencées, et Bartolomeo di Chignino, « lieutenant du prince d'Achaïe en Piémont », s'engagea à empêcher les invasions des bourgeois de Caraglio (*ibid.*).

deux ans et les médiateurs s'engageaient à dissiper les malentendus qui pourraient éclater pendant cette période <sup>1</sup>.

L'attention des princes du Piémont était dirigée ailleurs. Urbain VI avait déclaré hérétique la reine Jeanne de Naples, qui tenait pour son rival, et son royaume fut donné au fils du duc de Durazzo, Charles de la Paix (1<sup>er</sup> juin 1381). Le comte de Savoie se saisit de Cuneo <sup>2</sup> (10 avril 1382), et, pendant qu'il était occupé en France, le marquis fit valoir ses anciennes prétentions sur la vallée de la Stura. Les habitants lui prêtèrent l'hommage, et leurs anciens privilèges furent confirmés et étendus <sup>3</sup>. Dans le comté de Provence même, cet exemple fut suivi par les habitants de Meyronnes, Saint-Paul, Serena (?), Archia (?), Fouillouse et Meliceto (?). Le 18 décembre 1384, Lancelot de Saluces, descendant du vieux Manfred de Cardè, reçut, au nom du marquis, leur soumission. Thomas était aussi présent à la cérémonie : il confirma les privilèges qui leur avaient été donnés par les comtes de Provence. Il s'employa ensuite à faire un traité avec les habitants de Sambuco, Bréziers, Vignolo (?), Aïsone et Peylaporc. Une trêve, avec le droit de libre passage pour les sujets du marquis, fut conclue avec eux <sup>4</sup>.

Après son retour de France, le Comte Noir, ou plutôt (maintenant qu'il avait abandonné ses habits de deuil pour en prendre de rouges, en signe de joie pour la naissance de son fils, le Comte Rouge), dut soumettre d'abord les Valaisiens. Lorsqu'il eût vengé sa maison contre les rebelles, Amédée attaqua enfin

1. Chiesa, 1028.

2. Mulletti, IV, 159, n. 1. Le marquis attaquait souvent ces pauvres « oves disperse », ainsi qu'ils se nomment eux-mêmes (*ibid.*).

3. Mulletti, IV, 159.

4. Chiesa, 1030 (et 10 jours de « contrabando »). En 1385, le pape Clément communiqua au marquis de Saluces les plaintes de la reine de Sicile, comtesse d'Anjou, sur la manière dont avait été traitée la place de Saint-Paul (« distrutto ») et sur la construction d'une forteresse au même endroit (2 mai; Chiesa, *l. c.*). Les habitants de ces nouvelles possessions se soumièrent bientôt au comte de Savoie, *Specchio*, p. 197, an. 1388; Vayra, dans les *Curiosità e ricerche di storia subalpina*, II, 697, 699. On rencontre ensuite le nom de Thomas dans la mention d'une amende imposée à Jean Gastaud de Navachia pour une calomnie dont il s'était rendu coupable envers le prince, qu'il accusait de l'avoir payé pour accomplir le meurtre du « clavarius Salutiarum » (Saraceno, 247 : année 1387).

le grand coupable, l'ennemi héréditaire, Frédéric de Saluces.

Quoique la trêve de 1382 eût été assez bien observée par le prince qui, il faut le dire, ne se trouvait pas en Piémont à cette époque, les pillages et les incursions n'avaient jamais pris fin. Chiesa mentionne de pareilles entreprises en 1384<sup>1</sup>. Elles furent probablement continuées plus tard.

Bien qu'une nouvelle trêve fût conclue vers le commencement de janvier 1385, grâce à l'intervention de Clément VII, parent de Frédéric, qui délégua à cet effet Guionet de *Loras* et Antoine de Pont<sup>2</sup>, Amédée, prince tout aussi belliqueux et avide de gloire que son père, ne pouvait pas admettre, écrit Perrinet du Pin, « que nul, quel qu'il fust, alast sur son terrain plumer les poulailles ses subjectz<sup>3</sup> ». Il rassembla une armée brillante, dans laquelle on trouve le prince d'Achaïe, Amédée, le seigneur de Chaland, ceux de Valperga et de San Martino<sup>4</sup>, le seigneur de Corgenon, Jean, Amé de Miribel et Guillaume de Chiel<sup>5</sup>, et pénétra sur le territoire du marquis (août 1386). La « *motte* » de Migliabrana, l'une des forteresses où les bandes avaient leur retraite<sup>6</sup>, se rendit<sup>7</sup> le 11 août. Les négociations en vue d'une nouvelle paix commencèrent aussitôt, mais les hostilités ne furent pas pour cela interrompues. Les Savoisiens évitèrent la ville de Saluces, passèrent la Maïra et

1. Chiesa, 1029. Des plaintes furent faites à Artaud d'Arcis par des ambassadeurs du prince, en mars 1384 (Saraceno, 155, 158).

2. Saraceno, 161. Villanovetta fut restituée au marquis après la S.-Michel 1384 (ordre du prince aux Falletti, qui l'occupaient, 24 septembre). La trêve expirait le 29 septembre, et la petite guerre continua (159-60). Après la trêve de 1385, en février 1386, Huet de Lucerne reçut l'ordre de détruire par le feu Villanovetta, pour se venger du marquis, qui avait brûlé Lagnasco (160, 164). La paix entre le marquis et Perrin Taparelli fut négociée en mars 1386 (164-5). Le comte envoyait au pape, vers cette époque, une ambassade composée de Louis de Savoie, d'Odou de Villars et autres, pour les affaires de Saluces et de Sicile (*Specchio*, 192).

3. Perrinet du Pin, 491.

4. Perrinet, *l. c.*

5. Guichenon, I, 435.

6. Perrinet, *l. c.*

7. Chiesa, 1031. Cf. cependant *Chr. de Sav.*, 371. Une exagération sujette à caution apud Perrinet, 491-2.

la Vraïta et assiégèrent un autre nid de pillards, Villanovetta, où le comte trouva les mêmes « exvangelistes <sup>1</sup> » sur les murs : la ville fut prise d'assaut. Les défenseurs se retirèrent dans les maisons, qui furent brûlées par l'ordre du comte <sup>2</sup>; Verzuolo, le nouveau château, fut menacé ensuite : le comte préparait le siège dans un village des environs <sup>3</sup>, quand il reçut les lettres du roi de France <sup>4</sup>, qui avait l'intention de passer en Angleterre et l'appela à auprès de lui. Bien qu'Amédée désirât vivement punir le marquis si souvent rebelle <sup>5</sup>, l'amour pour les aventures lointaines et son amitié pour le jeune Charles VI l'emportèrent : Pierre, comte de Génevois, le parent de la comtesse, et Odon de Villars, qui lui succéda plus tard, furent élus comme arbitres. Une trêve fut proclamée le 15 août : elle devait durer un an, à commencer du jour suivant <sup>6</sup>. Le comte et Pierre de Génevois se rendirent ensuite en France, où l'expédition n'eut pas lieu, à cause des retards du duc de Bourgogne <sup>7</sup>.

Elle ne fut guère plus durable et, après plusieurs combats de frontière, Frédéric n'hésita pas à entrer en pourparlers avec le marquis de Montferrat et Jean-Galéas, dans le but d'attaquer ensemble le prince d'Achaïe (juin 1387). Ce dernier se hâta de fortifier Moncalieri, d'accroître les garnisons, d'élever des « bicoques » et de rendre impraticables les gués du Pô. Il arriva lui-même, au mois de juin, à Moncalieri.

La guerre éclata aussitôt : le marquis de Montferrat d'abord, puis Jean-Galéas (novembre), se mirent en mouvement. Les Milanais prirent leurs quartiers jusque dans le couvent de Pignerol, ce qui n'empêcha pas le prince de mettre la main sur Trinità, Sant' Albano et Bene, dont le château, où comman-

1. Perrinet, 492.

2. Chiesa, 1031; *Chr. de Sav.*, 371, Perrinet, *l. c.*

3. Perrinet, 493.

4. Chiesa et les deux chroniqueurs de Savoie. Le héraut du marquis de Saluces rentre dans les amplifications de Perrinet (493).

5. *Chr. de Sav.*, 371; Perrinet, 493.

6. Guichenon, I, 434-5; Chiesa 1031. D'après Guichenon, un traité de paix aurait été conclu le 24 août 1386. Il est probable qu'il suivit la trêve de 15 août et apaisa les hostilités (Guichenon, I, 435). Guichenon connaissait probablement l'original. V. cependant Levrier, I, 262.

7. Froissart, XII, 14, 27; Guichenon, I, 437.

dait Perrin Malabayla, fit une assez belle résistance <sup>1</sup>. Le marquis de Saluces ne s'était pas déclaré encore; cependant, le prince écrivit à Thomas, le 6 février 1388, lui reprochant de vouloir secourir « les gens de messire Galéas », leur donner des provisions, son concours et sa faveur, ce qui serait contraire à la paix <sup>2</sup>. On apprenait, quelques jours plus tard, que le prieur de Falletto avait été tué à la prise de Villanovetta et que Galéas, de son côté, s'était emparé de Cervere <sup>3</sup>.

Des négociations commencèrent bientôt entre le comte de Vertus et le prince : un voyage de ce dernier à Pavie (avril 1389) mit fin à la guerre de ce côté. Le marquis de Saluces persévérerait cependant dans ses intentions. Amédée d'Achaïe se trouvait à Bourg en Bresse, quand on lui annonça qu'Aubert de Baldisserio, un des voisins du marquis <sup>4</sup>, avait attaqué Fossano et autres places-frontières : il se trouvait, avec des troupes nombreuses de chevaliers et piétons, à Carmagnola (25 août). Le danger était assez sérieux, car le prince ne négligea rien pour pouvoir résister avec succès à ce nouvel ennemi, qui n'était que l'instrument de Frédéric. Il demanda du secours à l'évêque d'Embrun, au prévôt d'Oulx, au gouverneur du Dauphiné, avertit le comte de Savoie et Jean-Galéas, offrit une solde aux anciens mercenaires de ce dernier, appela auprès de lui ses vassaux de Rivoli, de Biella et du reste de ses États, tout en s'informant des dispositions des propres sujets et parents du marquis. Les troupes du prince rencontrèrent les pillards à Racconigi d'abord, puis sur le territoire d'Asti <sup>5</sup>, sans qu'on fit autre chose que détruire les arbres et les vignobles. Une trêve fut conclue enfin au mois de novembre <sup>6</sup>.

1. Le comte Amédée, sollicité par son parrain, envoya à cette occasion 50 lances, sous Louis de Savoie (*ibid.*, 171-2).

2. « Nuncio cum litteris domini, Thome, nato domini marchionis Saluciarum, continentibus sicut intellexit dare velle gentibus domini Galeaz et prestare victuallia, auxilium et favorem contra ipsum (dominum Principem), quod esset contra pacificum statum : et quod super his velit scribere suam voluntatem » (p. 176).

3. *Ibid.*, 176-7; Chiesa, 1031.

4. Chiesa, 885.

5. « Ante Baudisserium in Astesio » (p. 183). Cf. *Specchio*, 196.

6. Sur ces événements, que vient de mettre en lumière l'intéressante

La paix dura plusieurs années à Saluces. Le comte était occupé ailleurs par l'annexion de Nice <sup>1</sup>, ou par des voyages en France <sup>2</sup>. Les princes d'Achaïe avaient dirigé leur attention vers l'Orient : pour pouvoir réunir leur territoire au sien, Amédée VII recommanda à ses parents de faire valoir leurs droits sur les contrées de Grèce dont ils portaient le nom. Le pape annula en 1387 la convention avec Jeanne de Naples, qui avait acheté ces droits, sans que l'échange ait été effectué. Plusieurs ambassades furent envoyées en Achaïe pour négocier avec les seigneurs latins du pays, à la tête desquels se trouvait un vicaire. On chercha à gagner les sympathies de ce vicaire, Pierre *de Sancto Superano* <sup>3</sup>, l'appui du despote de Romanie, Théodore Paléologue. Les envoyés des vassaux de l'Achaïe arrivèrent en effet à Venise, pendant le printemps de l'année 1391, et un traité, conclu le 5 juin, reconnu, sous certaines conditions, les droits du prince. Nero Acciaiuoli de Naxos, le beau-père du despote, s'engagea aussi à soutenir la prise de possession des régions orientales. Amédée devait partir pour la Grèce, au mois de mars 1392 : Venise et Gênes étaient ses alliées, le comte s'était obligé à garder la paix en Piémont, on s'imagine de quelle manière. C'est alors que, le 1<sup>er</sup> novembre 1391, le Comte Rouge mourut, d'un accident de chasse, et toutes ces belles espérances, peut-être illusoire, s'évanouirent avec lui <sup>4</sup>.

Tant qu'elles avaient duré, le prince Amédée oublia complètement son voisin de Saluces. Un événement favorable pour ce dernier fut aussi la mort de celui qui avait causé le malheur de son propre pays. En 1380 encore <sup>5</sup>, se produisirent des plaintes de Manfred de Cardè, qui appela le comte de Vertus comme

publication de M. Filippo Saraceno, voy. les pages 181-5 de son ouvrage déjà cité.

1. Chiesa, 1031 ; *Chr. de Sav.*, 371 ; Perrinet, 492.

2. Perrinet, 493.

3. Il est intitulé « capitaneus » par le registre de Lefèvre, en 1386 (juillet) et il partageait cette charge avec Mathieu de Cocherel (*l. c.* I, 295). San Severino ?

4. Datta, *Storia de' principi*, I, 275-6, 277-8. Les actes, *ibid.*, II, 268-70, 270-4.

5. Une lettre adressée par Jean-Galéas à Frédéric, Milan, 1380, ap. Chiesa, 1027.

médiateur dans une querelle sur la possession de Villanova. Neuf ans plus tard, cet homme, d'une infatigable turbulence, écrivit son testament <sup>1</sup> à Milan, dans le palais de Jean-Galéas lui-même, qui avait rappelé l'hôte chassé par son père. Il partageait sa grande fortune, consistant en possessions territoriales et surtout en lots d'emprunt à Gênes et Venise, entre ses fils survivants, Antoine, archevêque de Milan, Thomas et Galéas, la descendance du défunt Ugolino et les enfants illégitimes des deux autres, morts aussi avant cette époque, Jean et Louis. Ils devaient rester pendant toute leur vie les fidèles vassaux de Jean-Galéas et du comte de Savoie. « *Item*, pour rendre mes fils et petits-fils, dont le nom suit, plus unis dans l'œuvre de recouvrer le marquisat de Saluces et autres droits qui m'appartiennent, j'institue, écrivait-t-il encore, comme héritiers universels dans tous mes biens, mes fils Thomas et Galéas, et mes petits-fils Manfred et Jean : c'est-à-dire Thomas pour un tiers, Galéas pour un tiers, et les susdits pour l'autre tiers <sup>2</sup> ». Il ordonnait qu'on l'enterrât dans le couvent des Chartreux de Pavie ou à Saint-Jean de Farigliano <sup>3</sup>, où se trouvaient les tombeaux de Manfred IV, son père, et de sa femme, Éléonore d'Achaïe. Il était fort âgé en 1389, et sa mort survint bientôt après : elle était arrivée déjà en 1392 <sup>4</sup>, et cet événement délivra le marquisat d'un danger continuel.

C'est durant ces années de paix qu'eurent lieu les mariages des deux filles aînées du marquis : Polia, la veuve de François

1. V. ce testament dans les *Monumenta Aquensia*, II, 498-500. Pour ses loci à Gênes, Sanudo, 778 A-B (des permissions pour « le marquis de Saluces », datées du 20 mars 1373, 11 octobre 1383, 15 mars 1388 (don Manfredo di Saluzzo).

2. « *Item ut infrascripti filii, seu nepotes, heredes mei, magis in uno fœdere existant ad recuperandum jura mea marchionatus Salutiarum, et alia, instituo heredes universales in jure marchionatus Salutiarum, et in omnibus meis bonis, Thomam et Galeas, filios meos, et Manfredum et Joannem, nepotes; videlicet Thomam pro tertia parte, Galeatium pro tertia, et suprascriptos pro alia tertia...* » (*Mon. Aq.*, 500). S'ils mouraient sans enfants, ces biens devaient revenir à son neveu Georges, fils de Théodore de Saluces (*ibid.*).

3. S'il venait à mourir « *citra Duriam Baltiam* », (*ibid.* 498).

4. En cette année (fin de mars), Thomas et Galéas sont nommés « fils du *quondam* marquis Manfred de Saluces » (Sanudo, 778 C). C'est ce Thomas, homonyme du futur marquis, qui devint prieur de Lutry, près de Lausanne, en 1385 (*Specchio*, 188).

del Carretto, épousa Framont de Cars <sup>1</sup>, Violante, Antonio de' Porri (1390) <sup>2</sup>. En 1390 aussi, Hugues, le troisième fils de Frédéric, épousa Marguerite de Baux, une parente de l'ancien sénéchal du Piémont <sup>3</sup>. L'année précédente, Thomas était parti encore une fois pour Paris.

Il y trouva peut-être encore Hugues, qui, d'après le témoignage de Chiesa, fut élevé en France, et y resta quelque temps dans la suite du seigneur de Cambrai <sup>4</sup>. Ce second fils du marquis apparaît presque comme un Français : après que le projet du pape de lui faire conclure un mariage avec la fille du seigneur de Sault eut été abandonné, il épousa Marguerite, une Française aussi, et, parmi ses enfants, l'aîné, Bertrand, lui succéda dans la seigneurie de Montgé <sup>5</sup>; son second fils, Jean, devint évêque de Mende; deux de ses filles, Antonia et Bionda, furent mariées à des Français, le seigneur de Chassenage, dans le Dauphiné, et, peut-être, un membre de la famille lyonnaise des Brancacci <sup>6</sup>.

Le fils aîné de Frédéric se rendait en France dans un but plus important que celui de recevoir une éducation française. Il y avait de longues années que le Parlement de Paris s'occupait de la querelle avec le comte. Deux nouvelles guerres avaient dévasté le marquisat, et Frédéric attendait encore en vain l'arrêt qui devait reconnaître le bien fondé de ses prétentions. Dans les premiers temps, alors qu'il était lui-même à Paris, ses revendications avaient eu un résultat pratique. Maintenant qu'il pouvait craindre de nouvelles hostilités de la part du prince d'Achaïe, qui n'était plus occupé en Orient, le marquis se décida à envoyer son fils, qui avait dépassé ses trente ans, pour presser la solution du jugement en France. Thomas montra, en effet, son

1. Cars, dép. Gironde, arr. Blaye, cant. Blaye.

2. Chiesa, 1032.

3. *Ibid.*, 1032-3. On rencontre à cette époque, outre le prince d'Orange, Raymond, un François de Baux (V. Lefèvre, *passim*).

4. « Fu cavaliere nutrito in Franza » (1060).

5. « Bertrand de Saluces », seigneur d'Anthon (Denton), était en 1423 au service du roi de France Bibl. Nat. de Paris, *Pièces orig.*, *Saluces*, n° 2).

6. Chiesa, 1060-1. Cependant c'étaient des Napolitains d'origine (Lefèvre, 418, 419, 433, 446), et les membres qu'on connaît habitaient encore Naples à cette époque. Le cardinal de Cosenza appartenait à la même famille (*ibid.*, 483). *Brancas* ?

intelligence et son activité, aussitôt après son arrivée à Paris.

Dans cette même année 1389, Charles VI fut déclaré majeur. Après neuf ans de troubles, d'abus et d'oppression, la France pouvait espérer enfin un avenir meilleur. Le roi avait, au demeurant, avec ses désirs démesurés de gloire et de plaisir, un assez heureux caractère : ses nouveaux conseillers, les *Marmousets*, ceux qui avaient si bien servi le pays en des moments plus prospères, apparaissaient au peuple appauvri comme les restaurateurs des bons temps du roi Charles V.

Cette œuvre de restauration, qui fut interrompue bientôt, sans avoir porté ses fruits, par la folie du jeune prince, eut pour corollaire un mouvement littéraire. Le roi avait reçu une éducation distinguée, grâce à son « maître », qui n'était autre que Philippe de Mézières lui-même. Il possédait assez bien le latin, et Philippe lui recommandait de lire la Bible dans cette langue <sup>1</sup>. Son frère, Louis de France, plus tard duc d'Orléans, partageait ses goûts élevés. Au milieu des tournois et des joutes, il trouvait encore du temps pour rassembler de bons livres. Plusieurs écrivains appartenaient à sa maison ou au cercle de ses amis et protégés <sup>2</sup>. Les oncles des deux princes, les ducs de Berri et de Bourgogne, possédaient de riches bibliothèques. Sous la protection de la famille royale écrivirent plusieurs personnages qui contribuèrent au progrès de la langue et de la littérature française : Eustache Deschamps, Morel — l'ami de Mézières <sup>3</sup>, le serviteur du jeune duc de Touraine, — Christine de Pisan, le « bon » Cuvelier, l'auteur d'une chronique versifiée de du Guesclin, Philippe de Mézières, qui composa pendant la suprématie des « Marmousets » le « Songe du vieil pelerin ». Les traductions, qui avaient pris un si grand élan pendant le règne de Charles V, s'enrichirent enfin d'ouvrages nouveaux.

Thomas entra dans ce monde chevaleresque et éclairé, dans les premiers mois de l'année 1389, probablement. Il était cer-

1. *Songe du vieil pelerin*, ms. 2683, f° 99 v°.

2. V. sur ce sujet le livre de Champollion Figeac (*Louis et Charles d'Orléans*, Paris, 1844, 2 vol. in-8°).

3. Qui recommande ses poésies au roi (*Songe*, ms. 2683, l. c.)

tainement en France au mois d'avril, et on le retrouve au célèbre tournoi de Saint-Denis, qu'il peint d'une manière si vivante dans son roman <sup>1</sup>.

Le pape avait écrit au roi de France pour lui faire connaître l'état des choses à Naples, où les efforts de la veuve de Charles de la Paix menaçaient d'amener la ruine complète du parti angevin. La reine de Sicile, qui se trouvait à Paris avec ses deux fils, Louis et Charles, se décida à partir pour l'Italie avec le premier, qui portait déjà le titre de roi. Charles VI voulait cependant créer d'abord chevalier son parent, et les fêtes célébrées à cette occasion furent extraordinairement brillantes <sup>2</sup>.

Le roi invita tous les princes et chevaliers voisins à se rendre à Saint-Denis <sup>3</sup>, qui avait été choisi dans ce but. Une grande salle, ornée de tapisseries de soie et d'or, fut élevée dans la cour de l'abbaye même. Une place voisine, longue de 125 pas et entourée de galeries pour les dames, devait recevoir les combattants.

Le roi arriva de Paris le 1<sup>er</sup> mai, vers le soir : sa famille, les ducs de Bourbon, Berri <sup>4</sup> et Touraine, Pierre de Navarre, le roi d'Arménie Léon VI <sup>5</sup>, Henri de Bar, Renaud de Trie, Renaud de Nantouillet, Renaud de Roye, Robert de Beauchamp, les seigneurs d'Ivry, de la Roche, Philippe de Savoisy <sup>6</sup>, Perceval de Vesoul, Sempy, Pierre de Craon et autres célèbres chevaliers se trouvaient dans sa suite. Le même soir, arriva la reine

1. Cette description est faite avec de si grands détails on ne peut la comparer qu'à celle du Moine de St-Denis, témoin oculaire), qu'il n'y a pas de doutes sur la présence de Thomas à ce tournoi. V. plus loin.

2. *Chronique du religieux de St-Denis*, éd. Bellaguet (Doc. inédits de l'histoire de France), II, 584 et suiv..

3. *Chev. err.*, *Appendice, E. Rel. de St-Denis, l. c.*

4. *Appendice, l. c.* Le Moine ne le mentionne pas parmi les seigneurs présents. Un chevalier manque cependant dans le nombre des 22 combattants.

5. Les Sarrasins avaient soumis son pays : le malheureux, après avoir été le prisonnier du soudan, se retira auprès du roi de Castille, qui avait obtenu sa délivrance, d'abord, puis auprès de Charles VI, qui l'estimait beaucoup et lui confia plusieurs négociations importantes. Il jouissait d'une pension de la part du roi de France et de Richard d'Angleterre. Il mourut, quelques années plus tard, dans son hôtel des Tournelles à Paris (Froissart, Religieux de Saint-Denis, Langlois, *Trésor des chartes de l'Arménie*, etc. .

6. Le maître d'hôtel de la reine.

de Sicile avec ses deux fils, « très beaux enfants, doux et gracieux <sup>1</sup> », et les fêtes commencèrent.

Charles voulait ressusciter à cette occasion les anciennes cérémonies, depuis longtemps oubliées, des temps chevaleresques. Les deux jeunes princes étaient venus à cheval, habillés très simplement, ce qui excita la surprise de ceux qui n'en connaissaient pas le motif<sup>2</sup>. Ils prirent le bain traditionnel dans le prieuré d'Estrées, puis le roi les mena à l'église, en habits de soie rouge, la tête nue, pour y assister à l'office. Un banquet dans la grande salle improvisée suivit, et les princes firent ensuite l'habituelle veillée des armes, un peu abrégée par égard pour leur jeunesse, dans le couvent.

Le dimanche suivant, une messe solennelle fut célébrée, et le roi, après que tout fut terminé, ceignit l'épée aux deux nouveaux chevaliers : le seigneur de Chauvigny leur fixa les éperons, et la bénédiction fut donnée par l'évêque d'Auxerre, Ferry Cassinel. Puis, jusque bien tard dans la nuit, suivirent les divertissements de l'époque, dont le bon Moine de Saint-Denis déplore avec tant de douleur les excès <sup>3</sup>.

Les trois autres jours furent consacrés aux tournois. Vingt-deux chevaliers offrirent le combat : ils étaient chargés de riches armes dorées et portaient des écus peints en vert. Thomas cite parmi ces *vingt* chevaliers le roi lui-même, dont l'écu représentait deux ailes, peintes en rouge, vert et noir ; le duc de Bourbon, Louis, le chevalier aux armes d'or, qu'il nous représente comme le plus chevaleresque prince du temps ; le jeune Louis de Touraine, un grand amateur de plaisirs, avec un loup sur son écu, le duc de Berri, dont la devise était un cygne ; son frère de Bourgogne, dont une marguerite ornait l'écu <sup>4</sup>. Les noms des autres se trouvent dans le récit du Moine de Saint-Denis.

1. J. Juvénal des Ursins, éd. Michaud et Poujoulat, t. II de la collection, 379.

2. « Quod peregrinum vel extraneum valde fuit his qui observancias antiquas ignorabant » (Rel. de St-Den., l. c., 590).

3. « Ad inconcessam venerem et adulteria nephanda » (Rel. de St-Denis, l. c., 598). Cf. Juvénal des Ursins, 379.

4. *Appendice*, l. c.

Vingt-deux dames furent choisies pour mener les chevaliers sur la place du tournoi. Elles étaient habillées de robes d'un vert foncé, aux ceintures ornées d'or et de perles, et chevauchaient sur de magnifiques palefrois. Le Moine cite parmi ces dames : la comtesse de Saint-Pol, les dames de Coucy, fille d'Édouard III, de la Rivière, dame d'Auneau, et autres <sup>1</sup>. Elles conduisaient leurs chevaliers par de gros lacets « d'or et de soye lié <sup>2</sup> ». Après qu'ils furent arrivés dans la lice, elles revinrent prendre place dans les tribunes qui l'entouraient.

Le roi combattit contre le « damoiseau de Hainaut <sup>3</sup> », fils du comte de ce nom, celui qu'on appelle ordinairement le comte d'Ostrevant. Ce chevalier heurta son adversaire de sa lance avec tant de force qu'elle en fut brisée. Charles était cependant aussi un rude joueur : il attaqua d'un si grand élan « de la grant alleure de son destrier », que le comte tomba sur la croupe de son cheval <sup>4</sup>. Le tournoi dura jusqu'au soir ; alors, les dames choisirent deux chevaliers, qui furent richement récompensés par le roi. Comme dans la nuit précédente, on passa le temps en danses, « festes et deduiz <sup>5</sup> », dont on peut voir les conséquences dans la Chronique du Moine de Saint-Denis.

Le mardi suivant, vingt-deux écuyers <sup>6</sup> combattirent avec les armes des chevaliers : ils furent conduits dans la lice par des « damoiselles » de condition inférieure. Enfin, le dernier jour, les chevaliers et écuyers se mêlèrent <sup>7</sup> et les dames se bornèrent à regarder le spectacle <sup>8</sup>. La nuit s'écoula, comme les autres, en fêtes, qui dégénérent ensuite en orgies.

Ce tournoi était le plus important que Thomas eût vu dans sa vie entière : en France même, il excita une si grande admi-

1. Rel. de St-Denis, *l. c.*, 594-5.

2. Juvénal des Ursins, *l. c.*

3. *Chronique des quatre premiers Valois*, éd. S. Luce (Soc. de l'hist. de France), 316. Sur le comte d'Ostrevant (et pas Ostrenant, ainsi que le nomme l'éditeur de l'*Historia anglicana* de Walsingham), V. *Appendice, E*, note.

4. *Appendice, E*.

5. *Ibid.*

6. Autrement dans l'*Appendice*.

7. Rel. de St-Denis, 596 et suiv.

8. Juvénal des Ursins, 379.

ration que Juvénal des Ursins mentionne des tapisseries qui le représentaient <sup>1</sup>. Le jeune prince ne trouve pas plus tard des mots assez expressifs pour faire l'éloge du pays où on pouvait voir de si merveilleuses choses : « Et voirement nous avons trouvé en France plus douces gens et plus abilez et courtoys et plainz de toutes douçours et jolivetez que en autres terrez <sup>2</sup> ».

Thomas resta à Paris jusqu'en 1390. A cette date, la *Chronique des quatre premiers Valois* mentionne l'emprisonnement au Louvre « d'un noble homme de cil de Saluce, parent du pape Clément <sup>3</sup> ». C'était vraisemblablement un personnage de la suite de notre prince. Alla-t-il à Calais, au mois de mars, pour y assister aux joutes offertes par Boucicaut, Sempy et Renaud de Roye aux chevaliers étrangers, et surtout à ceux de l'Angleterre <sup>4</sup> ? Il en parle dans son ouvrage <sup>5</sup>, mais en traits généraux seulement, et il oublie même le nom d'un des trois chevaliers, Sempy <sup>6</sup>. Il est donc probable que, bien que le roi lui-même y allât inconnu avec le seigneur de Garancières, Thomas resta à Paris pour y attendre l'arrêt du Parlement.

Au mois de janvier 1390, le roi donna à son vassal les régales du marquisat <sup>7</sup>. En mai, Charles convoqua son conseil — dont faisait partie Mézières, qui soutint peut-être la cause du prince qu'il connaissait, — ses gens des Requêtes, et ceux du Parlement et, après avoir vu lui-même les actes du procès, prononça l'arrêt, si longtemps attendu à Saluces. Les hommages forcés de Saluces et de Montluel furent annulés : le marquis gardait la possession de ses pays et le roi-dauphin la suzerai-

1. « Et pour ce que des dites joutes ont été faites tapisseries, on s'en pas-e en bref » Juv. des Ursins, *l. c.*). L'expédition d'Amédée VI avait été aussi, parmi les événements du temps, le sujet de figurations pareilles.

2. *Appendice, l. c.*

3. *Chronique des quatre premiers Valois*, 315.

4. Le tournoi de St-Inglevert. Cf. Froissart, XIV, 105-51; *ibid.*, 406 et suiv.; *Livre des faits; Chronique de Berne*, ap. Froissart, XIV, 419; *Chr. des quatre premiers Valois, l. c.*; Rel. de St-Den., 672 et suiv.

5. *Appendice, O.*

6. La *Chronique des quatre premiers Valois* nomme à la place de Renaud de Roye le seigneur de Châtillon (*l. c.*).

7. « Multis bonis villis et castris, tam de dominio proprio ipsius marchionis, quam sub ejus homagio, munita et populata » (Mulletti, IV, 175, note 3).

neté sur tout le marquisat <sup>1</sup>, « magna ac notabilis et fertilis patria <sup>2</sup> ». Le comte devait dédommager Frédéric pour les dépenses qu'il avait faites, et restituer les places qu'il occupait injustement. On trouve dans la liste de ces places : Envie avec son château, Barge, Busca, Caraglio, la place et le château de Racconigi, Cardè, Valradia, comme fiefs du Dauphin, les châteaux et les places de Villa, Vottignasco, Lagnasco, *Rodulphia*, Caramagna, Scarnafaggi, Monasterolo, Rossana, Cavallerleone, Carpineto, Bonavalle, Cornafame, Mottacardello, Cantogno, Solere et Casalgrasso, comme alleux <sup>3</sup>. Le 18 mars, ordre fut donné au gouverneur du Dauphiné d'exécuter la sentence <sup>4</sup>. Le comte protesta cependant contre l'arrêt : son père avait choisi un autre arbitre que le Parlement et, du reste, il n'était pas même lié par son consentement à l'arbitrage <sup>5</sup>. Les hostilités recommencèrent bientôt.

Après que Thomas eut ainsi rempli complètement le but de sa mission, il retourna dans son pays, cette même année : son père était très vieux, et la présence de l'héritier devenait nécessaire pour qu'il prît le pouvoir entre ses mains : dès 1390, ce dernier donna à son frère Hugues, au nom de Frédéric, le fief de Montgé <sup>6</sup>. Le 17 mai de l'année suivante, Frédéric II écrivit ses dernières volontés dans le château de Saluces, « sain de corps et de raison <sup>7</sup> ». Il confirmait les donations faites pendant son règne aux différents monastères de ses États : les religieuses de Revello reçurent, outre plusieurs autres dons, la maison de Richarde, située près de leur couvent, pour y trouver un asile pendant les guerres. Toutes les injustices qu'il aurait commises, devaient être réparées, d'après l'avis du prieur des Chartreux de Montebacchio, de celui des frères prêcheurs de Saluces, du « pievano » de cette même ville, et d'un jurisconsulte. Thomas

1. Muletti, IV, 174.

2. *Ibid.*

3. Le document a été publié par Muletti, IV, 176-8.

4. *Ibid.*, 179.

5. Lud. Chiesa, *Delle istorie di Piemonte*, I, 113.

6. G. Chiesa, 1032-3. Il ajoute Sanfronte (c. 1033).

7. Muletti, IV, 180.

fut déclaré son héritier : les autres fils reçurent en grande partie des sommes d'argent. Jusqu'au versement de 15,000 florins de Florence, Hugues gardera le château de Sanfronte comme fief de son frère aîné; Robert recevait 4,000 florins et les revenus du château de St-Laurent en Dauphiné. Les trois filles, Polia, Violante et Constance, devaient être satisfaites avec leurs dots; des legs de moindre importance furent faits à Jeanne, qui avait pris l'habit de religieuse, à Francesca et Marguerite, « *causa eas maritandi* ». Toutes les trois étaient nées hors du mariage. Le testateur ordonnait enfin que son corps fût enterré à St-Dominique de Saluces, appartenant aux frères prêcheurs, où reposait aussi son grand-père, Frédéric I<sup>er</sup> <sup>1</sup>.

Le marquis n'abandonna pas complètement le pouvoir à Thomas, mais se fit, dans presque tous les cas, représenter par lui, de sorte que, bien que l'emprisonnement de Thomas ait contraint plus tard le vieux marquis à apparaître encore une fois comme le maître, on peut considérer son fils aîné comme ayant été le véritable seigneur de Saluces, dès cette année 1391 <sup>2</sup>.

1. Le testament a été publié d'abord, avec une fausse date, par Moriondo, II, 497-8, puis, d'après l'original, par Muletti, IV, 179 et suiv. Chorier le confond, dans son *Histoire du Dauphiné* p. 812), avec l'hommage prêté au Dauphin en 1363.

2. Chiesa croit qu'il régnait déjà en 1390 (c. 1032).

## CHAPITRE III

### L'influence française en Italie. — Combat de Monasterolo (1391-1396).

A la fin du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, l'attention des Français fut encore une fois tournée vers l'Italie. La reine Jeanne adopta et nomma son héritier le duc Louis d'Anjou, le chevaleresque et ambitieux frère de Charles V (29 juin 1380).

L'année précédente, le duc avait mis à profit les inquiétudes du pape Clément VII, qui craignait pour sa position en Italie et espérait de lui l'appui nécessaire pour pouvoir s'y maintenir. Avec les éternelles tentatives des voisins, avec la presque complète indépendance des vicaires et les révoltes des villes, les possessions pontificales en Italie étaient pour le pape qui résidait à Avignon, d'une importance assez douteuse. Clément céda aux désirs de Louis, et la bulle de Sperlonga (17 avril 1379) fonda le nouveau royaume d'*Adria*. Le duc posséderait les marches d'Ancône et de Romagne, les duchés de Spoleto et de Massa-Trabaria, les villes de Bologne, Ferrare, Ravenne, Pérouse et Todi avec leurs territoires. Le pape conservait cependant Rome elle-même et ses environs, les provinces de la Toscane, la Campagne, la *Maritime* (Ferentino, Anagni, Veroli, etc.) et la Sabine <sup>1</sup>.

La fortune fut cependant contraire à celui qui devait régner sur deux royaumes. Il mourut dans l'Italie méridionale (1384),

1. Durrieu, *Le royaume d'Adria*, dans la *Revue des questions historiques*, du 1<sup>er</sup> juillet 1830, 51. La bulle ap. Leibnitz, *Codex juris gentium diplomaticus*, Hanovre, 1693, I, 239-50; Lünig, III, c. 1167.

et Clément, qui dut abandonner l'Italie, fut satisfait du tour que prenaient les événements, en annulant ainsi une donation imprudente, qu'il regrettait <sup>1</sup>.

Trois années plus tard, le mariage du jeune duc de Touraine fit revivre ces projets. Par le traité du 27 janvier 1387 <sup>2</sup>, Jean Galéas, comte de Vertus et seigneur de Milan, constituait comme dot de sa fille unique, Valentine, Asti avec son territoire, que les Visconti avaient gagnés en 1379 : par une clause plus importante encore, l'héritage du comte, s'il venait à mourir sans enfants mâles, devait revenir à Valentine et à son mari <sup>3</sup>. Bien que le mariage n'ait été consommé qu'en 1389, les bourgeois d'Asti prêtèrent l'hommage à leur nouveau seigneur dès le 10 mai 1387 <sup>4</sup> et un gouverneur français entra dans la ville. Deux jours plus tard, le pape promit au duc, grâce à l'intervention du roi de France, de lui donner les fiefs de la famille anti-française des Malatesta, c'est-à-dire Rimini, Pesaro, Fossombrone, Faenza, Imola, Bertinoro et Forli <sup>5</sup>.

Jusqu'en 1390, le gouverneur, qui représentait le duc à Asti, se borna à étendre ses possessions. Ainsi, le 3 mars 1388, on le voit annoncer au duc que les marquis de Ceva seraient disposés à prêter l'hommage <sup>6</sup>.

Cette fondation d'une puissance française dans le nord de l'Italie ne pouvait qu'être agréable au marquis. Il voyait dans le lieutenant du duc un protecteur, et il était d'autant plus fondé à le croire, que les relations entre le gouverneur d'Asti et le comte étaient loin d'être amicales. Aussitôt après le mariage du duc, Amédéc lui prit Valdichiesa, et le gouverneur, François de Chassenage, demanda en vain la restitution de trois places,

1. Les troupes françaises, qui, sous le commandement d'Enguerrand de Coucy, se dirigèrent vers Naples, par Turin, traversèrent probablement le marquisat de Saluces (G. Chiesa, 1027).

2. Jarry, *La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans (1372-1407)*, Paris-Orléans, 1889, *Appendice*, VII.

3. *Ibid.*

4. C. Vassallo, *Gli Astigiani sotto la dominazione straniera*, dans l'*Archivio storico italiano*, 4<sup>e</sup> série, II (1878), 238.

5. Jarry, *Appendice*, VIII.

6. Jarry, p. 40. Au duc de Milan? Ils deviennent, en tout cas, bientôt, les vassaux de Louis.

conquises par le prince d'Achaïe dans ces dernières années <sup>1</sup>, Bene, Trinità et Sant' Albano, pour lesquelles l'évêque d'Asti devait l'hommage au duc <sup>2</sup>.

Une autre puissance, beaucoup plus importante, considérait aussi les Français comme des libérateurs. L'ambition de Jean Galéas n'était pas rassurante pour la république de Florence : les progrès, toujours plus considérables, du comte de Vertus, finissaient par menacer l'existence politique de la ville elle-même. Après qu'une tentative de réconciliation eut échoué en 1389 <sup>3</sup>, les Florentins s'adressèrent au roi de France, et Philippe Cavicciuli <sup>4</sup> fut chargé d'aller réclamer à Paris la puissante intervention de Charles VI. Au mois de février 1390, une seconde ambassade remplit la même mission <sup>5</sup>.

Le roi était précisément l'homme qui pouvait le mieux être tenté par de pareils projets d'expéditions chevaleresques éloignées. Après la victoire de Rosebecque, après les préparatifs si brillants de l'Écluse, pareils à ceux d'Agamemnon, pouvait-il y avoir quelque chose de plus flatteur pour lui que cette expédition en Italie, où l'attendait peut-être la couronne impériale que son père avait réclamée dans ses propres États seulement <sup>6</sup>? Il avait plusieurs raisons d'adopter ce projet.

Depuis que le schisme avait éclaté, le vœu le plus sacré du roi Charles V et, plus tard, de son successeur, avait été de faire disparaître ce scandale pour la chrétienté et de reconstituer l'unité de l'Église. On espérait que si les deux papes étaient trop obstinés pour renoncer de bon gré au pouvoir, ou se soumettre à la décision d'un concile, la mort éliminerait un des

1. V. 1<sup>er</sup> p. 55-6.

2. Jarry, 39-40. V. cependant *Specchio*, 197, 198. Des négociations avec la Savoie, en 1389. Desjardins, I, 29, note 3.

3. Padoue avait été conquise au mois de novembre de l'année précédente.

4. Jarry, 63. Corsini, d'après Desjardins, *o. c.*, I, 29. Sur l'ambassade, génoise qui suivit, voy. Stella, Muratori, XVII, 1129; *Chr. du Rel. de St-Denis*, I, 648-50; Froissart, XIV, 152-3; *Chron. du bon duc Loys de Bourbon*, éd. Chazaud (Soc. de l'hist. de Fr.), 218-9; Juvénal des Ursins, éd. cit. II, 383.

5. Jarry, 65-6.

6. *Songe du verger*, composé en 1376, éd. Goldast du texte latin, *Monarchia Romani Imperii*, Hanovre, 1611, I, 137; *Songe du vieil pèlerin*, ms. 2683, f<sup>o</sup> 128.

rivaux <sup>1</sup>. En 1389, le « Barois », Urbain VI, mourut et, au lieu de reconnaître Clément, les cardinaux italiens élurent Boniface IX.

L'idée des croisades était encore très vivante dans ces dernières années du xiv<sup>e</sup> siècle. Mézières, le représentant principal de cette idée, ne cessait pas d'appeler la chrétienté occidentale en Orient. On devait commencer cependant par conclure la paix avec l'Angleterre et par ramener ensuite l'Église à son unité primitive <sup>2</sup>. Les négociations avec les tuteurs du roi Richard avaient commencé depuis longtemps : en 1390, le projet d'une expédition contre Rome fut formulé pour la première fois par deux des chefs des Marmousets, Jean le Mercier et Bureau de la Rivière, l'ami et le protecteur de Mézières <sup>3</sup>.

Le roi comptait se diriger vers l'Italie au printemps de l'année 1391, pour s'y réunir à son cousin de Savoie; le duc de Touraine, ceux de Bourbon, Berri et Bourgogne, le connétable, comte d'Eu, les seigneurs de Coucy et de Saint-Pol devaient l'accompagner avec leurs contingents, payés pour trois mois. Le clergé de France s'offrit à verser une dîme pour soutenir la cause sacrée : des troupes furent partout rassemblées <sup>4</sup>. Pierre Fresnel et Pierre de Craon se rendirent en Lombardie pour y sonder les intentions du comte de Vertus, relativement au schisme et à l'expédition projetée; le duc Louis réclama une partie de la dot de Valentine. Le parti contraire fut enfin au comble de l'effroi, lorsque les deux ducs de Touraine et Bourgogne apparurent à Milan, dans les premiers mois de l'année 1391, pour tranquilliser le comte sur les suites du traité de Mende (16 octobre 1390), par lequel le comte Jean d'Armagnac s'engageait à soutenir les Florentins <sup>5</sup>. On attendait chaque jour l'arrivée du roi <sup>6</sup>, et le pape, qui pensait déjà à la fuite <sup>7</sup>, écrivit au

1. Jarry, 65.

2. *Songe du vieil pèlerin*, ms. 2683, derniers chapitres.

3. Qui lui dédia le *Songe du poure pèlerin*. V. *Songe du v. p.* (ms. 2682, f<sup>o</sup> 1).

4. Froissart, XIV, 281-3.

5. Jarry, 67 et suiv.

6. La lettre connue de Vergerio Padoue, 3 août 1391), ap. Verci, *Storia della marca trevigiana*, XVII, 51.

7. En Allemagne ou en Frioul (d'après des inédits, ap. Durriou, 54).

roi d'Angleterre, en l'appelant à son secours, que Charles avait l'intention de se faire couronner empereur, après avoir établi son antipape à Rome; qu'il voulait donner au duc de Touraine les possessions du Saint-Siège en Italie et former ainsi un nouveau royaume; qu'« un autre <sup>1</sup> », enfin, devait obtenir le sceptre de roi des Lombards. Le duc d'Anjou conserverait naturellement le royaume de Naples <sup>2</sup>.

Les plaintes du pape ne restèrent pas vaines : Thomas Percy, le plénipotentiaire anglais, reçut l'ordre d'empêcher cette expédition; il devait menacer le roi de France, s'il le fallait, de la rupture de la trêve <sup>3</sup> : Charles ne quitta pas son royaume « pour le fait de la paix <sup>4</sup> », à cause de son intervention pacifique, écrivait plus tard aux Florentins le rusé Jean Galéas <sup>5</sup>, et le seul à partir pour l'Italie fut le comte d'Armagnac.

Il avait rassemblé 7,000 hommes en Guyenne et Gascogne <sup>6</sup> et espérait réunir ses troupes à celles du célèbre Hawkwood, qui combattait cependant contre les Florentins, à cette époque <sup>7</sup>. Les « Armagnacs », ainsi qu'on les appelait d'après le nom de leur chef, pénétrèrent en Piémont au mois de mai <sup>8</sup>, et l'écuyer qui fut envoyé vers Hawkwood, trouva à son retour le comte dans la marche de Pignerol, où il négociait avec le marquis de Saluces <sup>9</sup>. Frédéric, ainsi que son voisin Théodore de Montferrat, était assez disposé à aider les Français, en leur fournissant surtout les vivres nécessaires <sup>10</sup>. La bataille d'Alessandria et la mort du comte mirent fin à ces espérances, et de toute cette expédition puissante il ne resta que quelques bandes sauvages

1. « Quendam alium ».

2. Walsingham, *Historia anglicana* (coll. du maître des Rôles), II, 201 : « et duci Burgundiæ magnalia ».

3. *Chron. des quatre premiers Valois*, 316-7.

4. Champollion Figeac, *o. c.*, 8.

5. *Aretini Historiæ florentinæ*, Strasbourg, 1610, l. XI, p. 224 (année 1393).

6. *Rel. de St-Denis*, I, 712.

7. Froissart, XIV, 299.

8. Chiesa, 1038.

9. « Et là avoit traittiés moult grans d'entre luy et le marquis de Saluces » (Froissart, *l. c.*, 301).

10. *Ibid.*, 302. Le prince d'Achaïe leur était hostile (Saraceno, 189-90).

d'Armagnacs, nouvel élément de troubles dans les malheureuses contrées du Piémont<sup>1</sup>.

En 1393, les préparatifs des Français recommencèrent : celui pour lequel on travaillait cependant, n'était plus le roi. En 1392, « Nicole de Naples », Niccolò Spinelli, l'envoyé du comte de Vertus, rappelait à Charles VI le projet, depuis longtemps abandonné, d'un royaume italien composé des possessions du Saint-Siège dans la péninsule. Le roi déclara que personne ne pourrait s'en occuper dans sa famille sinon son frère Louis, « car il est jeunes et puet bien travailler »<sup>2</sup>. Le 24 janvier 1393, une ambassade fut envoyée à Avignon : l'évêque de Noyon, Enguerrand de Coucy, à peine revenu d'Italie<sup>3</sup>, et Jehan de Sains, secrétaire du roi, reçurent l'ordre d'exposer au pape l'utilité de ce projet. Ce n'était pas, premièrement, une proposition nouvelle : d'autres seigneurs déjà avaient obtenu de pareilles donations ; l'Église ne perdrait rien, si, à la place des turbulents vicaires, elle avait un seul vassal, dont la puissance serait un appui pour le pape ; enfin, le roi de Naples, le fidèle allié de l'Église, pourrait être mieux soutenu par son parent et voisin<sup>4</sup>. Une autre ambassade fut envoyée à Milan, et la paix avec l'Angleterre pressée<sup>5</sup>. Un traité fut conclu avec Jean Galéas<sup>6</sup>, et les Florentins apprenaient que le duc de Bourbon préparait des vaisseaux en Provence, que Louis d'Orléans voulait entrer, avec le secours de son beau-père, dans les possessions italiennes de l'Église, que les prétentions de 1391 étaient plus vivaces que jamais<sup>7</sup>.

En 1394, les négociations avec le pape continuèrent. Des

1. Chiesa, 1048. Jean Galéas écrivit, après sa victoire, à Boniface IX, lui annonçant l'intention qu'avait le roi de France de continuer ses efforts en faveur du pape d'Avignon : il aurait frappé même « enormiter in maxilla » celui qui apporta la nouvelle de la bataille. Giuliani, t. II de la continuation, 653-4).

2. « Il lui a semblé que le homme de son sang mieulx taillé à le faire est son frère, monseignour le duc d'Orléans, car il est jeunes et puet bien travailler » Les instructions de l'ambassade de 1393, ap. Froissart, XIV, 424).

3. Il y alla en 1384, pour soutenir le duc d'Anjou.

4. Froissart, XIV, 422 et suiv.

5. Jarry, 113 et suiv.

6. Jarry, 140. Cf. *ibid.*, note 4.

7. *Ibid.*, 137-8.

ambassadeurs français reçurent leurs instructions, le 26 janvier 1394, et Clément s'offrit enfin à créer un royaume au profit du duc d'Orléans. Les limites étaient presque les mêmes que dans la donation de l'État d'Adria; le pape conservait cependant le duché de Spoleto et se réservait, contrairement à ce qui avait été promis par la bulle de Sperlonga, la « généralité » de ses possessions. Le duc devait entreprendre son expédition six mois après l'approbation du traité par les cardinaux ou son couronnement<sup>1</sup>. Coucy fut chargé, pendant l'été de cette même année, de représenter en Italie les intérêts du duc. Enguerrand se trouvait à Avignon avec ses collègues; il passa les Alpes aussitôt. On le retrouve à Turin le 20 septembre; deux jours plus tard, il entra dans la ville d'Asti<sup>2</sup>.

La situation des Français était extraordinairement heureuse : l'appui de Jean Galéas leur était assuré, Florence, apparemment réconciliée avec son ennemi, n'avait refusé le secours du roi des Romains que pour demander celui de la France<sup>3</sup>; les Génois, fatigués par des troubles continuels, se montraient disposés à accueillir la domination française<sup>4</sup> : dès le mois de février 1393, les ennemis d'Adorno<sup>5</sup> promirent au roi une soumission presque complète, s'ils parvenaient, grâce à ses secours, à se saisir du pouvoir<sup>6</sup>. Les pas des Alpes, aux frontières du Dauphiné, appartenaient à un vassal, le marquis de Saluces.

On ne pouvait voir qu'avec plaisir à Saluces ces progrès de la puissance française en Italie, et cela d'autant plus que les hostilités avec le prince d'Achaïe étaient recommencées. En 1392, Frédéric avait été l'allié du comte d'Armagnac, et le marquis de

1. Le pape devait décider plus tard sur le nom qui pourrait convenir au nouveau royaume (Durrieu, art. cité, 73-4).

2. Jarry, 144-5.

3. *Annales Bonincontri*, Muratori, XXI, 66 D, et, d'après elles, Arstino, o. c., l. XI, 225-6.

4. Cf. la description de l'état de Gênes, que donne Stella, *Annales Genuenses*, Muratori, XVII, 1185 C.

5. Adorno lui-même avait appelé Jean Galéas, pour se saisir de Gênes, avec son appui. Il fut élu doge pour la quatrième fois, cette même année.

6. Ils promettaient l'hommage, le cens, le droit de promulgation : le commerce avec les Anglais devait être défendu sous peine de mort pendant la guerre avec la France (Jarry, 135-6). Des négociations eurent lieu dans ce but en juin, *ibid.*, 136, en juillet, Stella, c. 1138 D.

Montferrat partageait ses sentiments : ce dernier fut pendant tout son règne l'implacable ennemi du prince d'Achaïe. En 1393, Amédée, qui possédait avec Bonne de Bourbon la régence en Savoie, attaqua le marquis Théodore, puis son voisin et allié ; Sanfronte fut pris le 4 juillet 1393, au matin : une lettre adressée par le prince aux habitants de Turin nous montre que Frédéric se préparait à repousser l'invasion ; Amédée leur demande des secours. En effet, les deux marquis, après que Sanfronte eut été repris (9 septembre), empêchèrent le progrès des troupes piémontaises <sup>1</sup>.

En 1394, c'est le marquis de Saluces qui commence la guerre. Il se trouvait en campagne, près des frontières, quand il chargea son fils Thomas de protéger une bande de « pillars », qui devaient approvisionner sa petite armée. Il partit avec 300 chevaliers et quelques soldats à pied, et dévasta le territoire de cette ville de Monasterolo, qui, perdue en 1358, n'avait jamais été rendue, malgré l'arrêt du Parlement, par le comte. On mit le feu à la ville même, et les soldats du prince furent avertis par les flammes de la présence de l'ennemi. Ils arrivèrent en nombre supérieur et accablèrent les troupes de Thomas (6 février). Après une lutte de un contre sept, la plupart durent se rendre, et leur chef, qui ne pouvait pas, d'après les règles de chevalerie, qu'il connaissait si bien, « les laisser et s'en aller honteusement », fut pris lui-même et conduit à Savigliano, puis à Turin <sup>2</sup>, où il se trouvait au mois d'avril, sous la garde d'un personnage, dont le nom nous a été conservé par un document <sup>3</sup>. Son père poursuivit cependant la guerre : ses gens se trouvaient au mois d'août près d'Asti, où le prince les rencontra <sup>4</sup>. La bataille fut empêchée cependant : le gouverneur d'Asti, François de Chassenaige,

1. Mulletti, IV, 86. Il paraît même que le prince, qui ne put pas se rendre maître du château, s'enfuit « villainement », en abandonnant tentes et drappeaux (*Chev. err.*,<sup>2</sup> f° 167).

2. Sauli, 65-6 ; Chiesa, 1039.

3. Cibrario, *Specchio cronologico* (avril), p. 209 : Serafino di Cavoretto.

4. Mulletti, IV, 188. D'autres troupes au service des deux marquis — *multe gentes extranee armorum* — se trouvaient encore dans le marquisat Cf. la même lettre, Mulletti, *l. c.*). Des attaques contre Valfenera et Pancalieri (1394), ap. Saraceno, *o. c.*, 227.

chambellan du roi de France, les plénipotentiaires de Jean Galéas, Lucchino de' Rusconi et Antonio di Miglio, docteur ès lois, enfin Verulfo di Verolengo, le représentant du marquis de Montferrat<sup>1</sup>, conclurent une trêve avec les envoyés du prince<sup>2</sup>, le 23 août<sup>3</sup>. Les hostilités devaient cesser pour quatre ans — jusqu'à la majorité du comte, — à dater du 28 de ce même mois<sup>4</sup>. Thomas lui-même, bien que prisonnier, prit part aux négociations et signa le traité<sup>5</sup>. Puis il revint à Turin, et deux années s'écoulèrent avant qu'il eût pu recouvrer sa liberté<sup>6</sup>.

Coucy, qui arriva peu après en Italie, y montra une grande activité. Le gouverneur d'Asti avait déjà reçu, le 9 mai 1394, l'hommage de Charles de Carretto; en octobre, plusieurs autres membres de la même famille suivirent cet exemple, et les drapeaux du duc s'élevèrent sur les possessions des Fieschi et des Doria<sup>7</sup>. Le 16 octobre 1394 fut conclue une ligue avec Théodore de Montferrat: le plénipotentiaire — ce titre<sup>8</sup> ne lui fut donné que le 13 novembre — gagna par là le passage à la vallée de la Centa, où se trouvaient les possessions des Carretti. Une clause spéciale déclarait que la ligue ne pouvait pas être dirigée contre le marquis de Saluces, entre autres, et Frédéric se hâta d'y adhérer<sup>9</sup>. Lorsque le prince d'Achaïe fut reçu parmi ses membres, il obtint le droit de conclure ou de ne pas conclure une paix définitive avec le marquis<sup>10</sup>. Le 18 novembre, Savone se soumit au

1. Chiesa, 1041, qui parle aussi de « molty altry di ast », probablement des Français (*l. c.*).

2. Ces plénipotentiaires se trouvent probablement parmi ceux qui étaient avec Amédée à Pignerot, lorsqu'il écrivit la lettre mentionnée, le chancelier Jean de Braïda, entre autres (Muletti, IV, 189).

3. La date apud Chiesa, *l. c.* La lettre du 26 la confirme : « hiis diebus » (Muletti, IV, 188).

4. *Ibid.*

5. « Essendo il figlolo Thomas deputato » (Chiesa, *l. c.*).

6. V. plus loin.

7. Jarry, 142-3; 149.

8. « Nuncium specialem in partibus ultramontanis » (ap. Jarry, *Appendice*, XX, 438-9).

9. Le traité dans Benv. di S. Giorgio, Muratori, XXIII, 632 et suiv. Cf. sur son importance politique, Jarry, 143.

10. Jarry, 148-9; Benv. di S. Giorg., 637 D-E. 9 déc.) Cf. Scraflino Grassi, *Storia della città d'Asti*, réimpression de 1890, Asti, II, 65.

duc, et les intentions de Coucy envers la ville de Gênes elle-même deviennent de plus en plus claires<sup>1</sup> : en octobre, le roi annonce enfin à ses alliés de Florence l'arrivée prochaine de son frère, et demande leur appui pour attaquer les Génois<sup>2</sup>.

Bien que Clément VII eût succombé au milieu des négociations (16 septembre) à une attaque d'apoplexie, son successeur, Benoît XIII, montra les mêmes sentiments. Coucy continua ses pourparlers avec Adorno : il fut soutenu, quoique les Carretti, les Malaspina et les Doria eussent offert la ville dans le temps à la comtesse Bonne<sup>3</sup>, par le prince d'Achaïe. Amédée l'accompagna dans une expédition contre Gênes, entre Nice et Albenga (juin-juillet 1395), et alla le voir, au mois de septembre, à Asti, où il souffrait des suites d'une blessure reçue dans cette campagne<sup>4</sup>.

Cependant, en cette même année 1395, les projets du duc d'Orléans disparaissent<sup>5</sup>. Adorno, le doge de Gênes, voulait bien rendre la ville, au roi lui-même cependant, et pas à son frère, qui était trop près<sup>6</sup>. Un traité fut conclu le 31 août avec Jean Galéas<sup>7</sup>, qui avait abandonné depuis longtemps ses prétentions sur Gênes<sup>8</sup>, et Charles accepta les propositions d'Adorno<sup>9</sup>. La ville se soumit, le 4 novembre de l'année 1396, au roi de

1. Jarry, 150-1.

2. Minerbetti, *Rerum Italicarum Scriptores* de Florence, II, c. 340.

3. Gioffredo, *Storia delle Alpi maritime*, *Mon. Hist. Patriæ*, III, c. 943 (ann. 1392). Nicolas del Caretto avait été le médiateur dans cette affaire (*ibid.* . Cf. aussi *Specchio*, p. 198, ann. 1390).

4. D'après des inédits, Saraceno, dans les *Curiosità di storia subalpina*, III, 305-8; 341. Le même, *Regesto*, 192-3. Guillaume et Giannone de Ceva, quelques-uns des Carretti et d'autres seigneurs voisins l'accompagnèrent dans cette expédition *Curiosità*, 307-8). En janvier 1395, les comtes de Vintimille lui prêtèrent l'hommage pour une partie de leurs possessions, pendant la guerre avec Gênes. Le marquis de Ceva céda au comte la douzième partie de ses États et lui prêta aussi un certain hommage. Une alliance enfin fut conclue, contre Gênes peut-être, avec Jean Galéas (Jarry, 155, 153).

5. La dernière mention douteuse au mois de juin (*ibid.*, 162).

6. Jarry, 157.

7. Lutig, I, 422-6; Dumont, *Corps diplomatique*, II, 1, 237-8.

8. En 1395, le duc refusa l'hommage que lui offrait la ville « ob reverentiam... regis Francorum » Jarry, 140, note 4. Au contraire ap. Minerbetti, 163 : « Il Duca de Milano ebbe molto male ». Cf. J. - Juv. des Ursins, II, 410.

9. A la mi-août 1395 (Jarry, 161).

France. Adorno, qui devait y exercer le pouvoir sous la suzeraineté étrangère, se retira bientôt, et les représentants du roi, le comte de St-Pol, Pierre Fresnel, évêque de Meaux, et, plus tard, Colard de Calleville <sup>1</sup>, se saisirent du pouvoir. Savone avait été déjà cédée au roi, pour 300,000 francs, par le duc d'Orléans (24 octobre) <sup>2</sup>.

L'occupation de Gênes ne fut pas du tout le signal d'une action plus énergique de la politique française en Italie <sup>3</sup>. Le pape craignait sans raison de nouvelles attaques. Louis d'Orléans avait complètement abandonné les grands projets de sa jeunesse <sup>4</sup>, le roi lui-même, en proie à une « peregrina et incurabilis infirmitas <sup>5</sup> », ne jouissait qu'à de rares et courts intervalles de sa raison. Isabelle de Bavière, sa femme, représentante d'une politique étrangère, se tourna contre l'homme qui avait appelé les Français en Italie, qui considérait leur puissance dans la péninsule comme un appui pour ses grands projets <sup>6</sup>, contre le duc de Milan, Jean Galéas. Au printemps de l'année 1396, elle autorisa le célèbre Buonaccorso Pitti à assurer ses compatriotes des bonnes dispositions que trouveraient en France les envoyés qui viendraient pour y chercher du secours contre leur ennemi. Ces envoyés arrivèrent le 14 juillet, et, le 29 septembre, une ligue fut formée entre la France et les Florentins. Elle devait durer cinq ans : Bernard d'Armagnac, frère de Jean <sup>7</sup>, passerait en Italie avec 5,000 hommes <sup>8</sup>. Les alliés de Florence, Padoue, Mantoue, Fer-

1. En 1398. Stella, 1660.

2. Jarry, 158; 176-7; Stella, 1154 C.

3. Ainsi que le craignait le pape, à la fin de cette année (Palacky, *Über Formelnbücher, zunächst in Bezug auf böhmische Geschichte...* 2<sup>e</sup> livraison, Prague, 1847, 61). Cf. aussi Höller, *Ruprecht von der Pfalz*, 110; Serra, *Storia di Genova e della Liguria*, III, 48.

4. Cependant, encore en 1397, l'ami de Mézières demandait en vain à son frère la permission d'aller en Orient pour secourir l'empereur de Constantinople (J.-Juv. des Ursins, 412).

5. Rel. de St-Denis, I, 563.

6. Ce fait est très bien établi par des preuves inédites dans le beau livre de M. Jarry.

7. Marié à Bonne de Berri, veuve du Comte Rouge, en 1394 Vayra, *Curiosità*, V, 431)

8. *Cronica di Buonaccorso Pitti*, Florence, 1720, 49; Desjardins, I, 31-2;

rare, Bologne, y donnèrent leur assentiment, à la fin du mois de décembre <sup>1</sup> : on parlait en Italie de l'indignation qu'aurait conçue Charles VI contre le mauvais allié qui voulait arracher Asti à son gendre, qui avait fait tuer le comte d'Armagnac et traiter d'une manière honteuse les prisonniers français. La conquête de Gênes était faite surtout dans le but de défendre Pise contre la rapacité de Jean Galéas : le duc de Bourgogne aurait même promis aux fils de Bernabò de les rétablir dans les possessions paternelles <sup>2</sup>. Ces espérances ne se réalisèrent pas, cependant : le duc d'Orléans empêcha le départ de Bernard d'Armagnac jusqu'à ce qu'on reçut en France la nouvelle de la trêve conclue pour dix ans entre Milan et les alliés, le 11 mai 1398 <sup>3</sup>. Le 28 juillet suivant, le roi proclama solennellement la soustraction d'obédience envers le pape d'Avignon, et le siège de cette ville par Boucicaut suivit de près cette déclaration. En 1399, Louis d'Anjou, le « Roi Aloyse », ainsi qu'on l'appelait en Italie, revint en Provence, et les projets des Français furent complètement anéantis. Ces projets reparurent encore une fois, sous une forme un peu différente, ressuscités par l'ambition du gouverneur de Gênes, l'énergique Boucicaut, en 1401.

Pendant que l'influence française était ainsi bornée au territoire d'Asti et à la Rivière de Gênes, la majorité du comte Amédée VIII marquait le commencement d'une époque glorieuse pour la puissance de la Savoie, qui hérita, sous son règne, des possessions du dernier prince d'Achaïe et étendit toujours plus loin ses frontières. Les marquis combattirent encore quelque temps, et ces dernières luttes correspondent au règne de Thomas III.

La captivité de ce prince durait toujours, lorsque, en 1394

Minerbetti, 263-4; J. Delayto, Muratori, XVIII, 936 E-7 A; *Tertia pars Historialis domini Antonini, archipresulis Florentini*... Lyon, 1527, f° 143.

1. Delayto, *l. c.*, 937 A. Assemblée à Bologne, le 15 décembre (Desjardins, I, 32. Le marquis de Ferrare signa le traité le 22 (Delayto, *ibid.*).

2. Andrea Gataro, *Istoria Padovana*, Muratori, XVII, 822 D-E : « di rimetterli in signoria al dispetto del Duca di Milano ».

3. Minerbetti, c. 387; Pitti, 56; Jarry, 245-6; Desjardins, I, 33.

encore, le vieux marquis Frédéric mourut. La date est donnée d'une manière précise dans le roman de Thomas <sup>1</sup>, et les termes qu'il emploie pour parler de son père <sup>2</sup>, montrent bien que ce dernier ne vivait plus à cette époque.

Cependant, le nouveau seigneur ne revint pas bientôt à Saluces : il est très probable qu'il ne possédait pas les moyens nécessaires pour payer sa rançon <sup>3</sup>, et le prince d'Achaïe profita de cette circonstance pour le retenir à Turin. Un gouverneur, Bergadano de' Bonelli, dont on retrouve le nom dans le traité qui amena la délivrance de Thomas, administrait le marquisat pendant son absence.

Ce traité fut conclu à la fin de l'année 1393 <sup>4</sup>. Coucy, qui devait quitter bientôt l'Italie <sup>5</sup>, et Jacques de Montmaur, gouverneur du Dauphiné, avaient offert leur médiation. Thomas s'engageait à payer la somme de 22,500 ducats de Gênes. On

#### 1. *Appendice, e* :

En l'an mil CCC quatre et LXXXX<sup>aa</sup>  
Fuz marquiz, et lors,... etc.

Ces paroles n'ont pas besoin d'autre explication. Il faut observer encore que Chiesa donne une date pareille : « nel 1394, a sey dy febraro viueua ancora... » (p. 1033), et, plus distinctement encore, la chose est confirmée dans l'*Arbor genealogico* (rédigé, il est vrai, surtout d'après le même Chiesa), Moriondo, II, 248 : « vixit per infino al 1394 vel circa ». Muletti s'appuie, pour changer cette date en 1396, sur l'historien Lodovico della Chiesa, de beaucoup postérieur, et sur Fr.-Agostino della Chiesa, ainsi que sur des « documents » qu'on ne nous cite pas (Muletti, IV, 197-8).

2. *Chev. err.*, apud Sauli, 39-47. Cf. p. ex. « Freylin, marquiz de Salucez,... qui son nepveu estoit ».

3. Muletti, IV, 189. Cf. Datta, I, 284. Cette longue captivité n'e t, d'après le livre du prof. Casalis, qu'une punition divine, parce que Frédéric avait retenu en prison son frère Galéas, qui lui conseillait de se soumettre au comte de Savoie p. 444.

4. Chiesa ne donne que l'année (c. 1039), mais Coucy, le médiateur, partit pour la France dans la dernière moitié d'octobre (Jarry, 162-3).

5. Guichenon, I, 336. Un fait assez plaisant est le suivant : l'abbé de Lauriano nomme, dans son *Histoire de Turin*, le seigneur français bien connu — peut-être par une faute d'impression (au lieu de *Couciaco*) — *Conciac* (II<sup>e</sup> partie, 234, 340). Muletti ajoute que Coucy n'était plus en Italie en 1396 (!) et, traitant un peu sévèrement Guichenon, le coupable, rend au médiateur son vrai nom de Conciac (IV, 194) : il est changé en *gouverneur d'Asti* pour la circonstance Datta reproduit cette même erreur dans son bon livre sur les drinces d'Achaïe (I, 284). Cibrario la remarqua pour la première fois (*Studi storici*, 151), dans Datta seul, dont il ne retrouva pas la source pour ce fait.

fixa quatre termes pour le versement : 3,000 ducats devaient être comptés au moment de sa délivrance, une somme égale jusqu'au milieu de janvier 1396, 8,250 ducats jusqu'à la Saint-Jean (24 juin), le reste jusqu'aux fêtes de Noël. Le château de Verzuolo sera livré en gage au gouverneur du Dauphiné et occupé par les troupes de ce dernier. Si le deuxième ou troisième terme n'était pas payé, le marquis, ou son frère Hugues, devaient se constituer prisonniers devant le gouverneur, avec une suite de 24 chevaliers ; si le quatrième était, de même, omis, Azzo de Paësana, l'oncle des deux princes, partagerait leur sort. Il serait délivré cependant au bout d'une année et demie, et le marquis ou Hugues, celui qui serait encore libre, s'engageaient à venir prendre sa place<sup>1</sup>. Si ces conditions n'étaient pas remplies, le gouverneur du Dauphiné devait livrer le château de Verzuolo au prince d'Achaïe, qui le garderait jusqu'au paiement complet de la rançon. Thomas pouvait rentrer en prison après le premier terme, s'il ne croyait pas pouvoir répondre du montant du second, avec permission aux gardiens de lui faire prendre l'air quelquefois dans la ville de Turin<sup>2</sup>. On devait délivrer, pour toute la durée des termes, des lettres de sauf-conduit au gouverneur de Saluces, Bergadano de' Bonelli, à Thomas Ravioli, commandant du château de Saluces, aux trois membres de la famille princière<sup>3</sup>. Cette convention fut approuvée par Azzo et les autres parents du marquis, le 1<sup>er</sup> septembre 1396<sup>4</sup> ; il quitta lui-même la prison au commencement du mois de mai<sup>5</sup>.

Ce long emprisonnement ne fut pas cependant sans fruit pour

1. Avec douze chevaliers. Tous les otages devaient habiter Briançon, Embrun, ou quelque château du Dauphiné, si une « peste » éclatait dans ces deux villes.

2. Comme on le voit, ce n'est là qu'une clause éventuelle et qui seule ne pourrait pas prouver un emprisonnement plus prolongé (ainsi que le croit Muletti, IV, 196-7).

3. La traduction du traité se trouve dans Chiesa, 1039-41. Datta, qui en vit l'original, assure qu'elle est assez fidèle (I, 286). Cet original se trouve probablement aux Archives de Turin.

4. Pingonius, *Augusta Taurinorum*, 57.

5. Thomas lui-même donne cette date dans une confirmation de privilèges du 21 octobre 1397 : « Circa liberationem infrascripti... principis... a detentione carceris viginti septem mensium... » (Muletti, IV, 227).

Thomas. Dans la triste oisiveté du château de Turin, le marquis avait trouvé le temps nécessaire pour donner un corps à ses pensées, dans un ouvrage de grande dimension. Ce livre, dont « desir et ennuy... furent le garant », est son seul ouvrage. Il porte un titre allégorique : *Le Chevalier errant*.

## CHAPITRE IV

### « Le Chevalier errant. »

Quelques renseignements d'abord sur la date plus précise à laquelle le roman fut écrit. Un contemporain, qui connaissait très bien l'ouvrage, Gioffredo della Chiesa, le chroniqueur de Saluces si souvent cité, croit que le *Chevalier errant* fut composé pendant le séjour du marquis, avec sa femme, en France<sup>1</sup>. C'est impossible, parce qu'il aurait, si cela était, rappelé des événements contemporains dont on ne trouve jamais la mention dans le roman. Il est tout aussi difficile d'admettre que le livre ait été écrit pendant les deux premiers séjours du prince à Paris (1378 et 1390) : il ne pouvait pas connaître à cette époque beaucoup de choses dont il fait le récit et qui n'arrivèrent que plus tard. La première opinion a été soutenue par les deux savants italiens qui se sont occupés de l'ouvrage durant ces dernières années<sup>2</sup>; Fr.-Agostino della Chiesa, ainsi que plusieurs autres écrivains de seconde main, se bornèrent à parler d'un séjour à Paris, sans préciser autrement<sup>3</sup>.

On a indiqué aussi plusieurs rédactions de l'ouvrage<sup>4</sup> : les manuscrits de Paris et de Turin en représenteraient deux

1. « Stando a paris fece uno libro » (c. 1037).

2. Manfroni, *o. c.*, 10-12; Gorra, *o. c.*, 19-20.

3. *Catalogo di tutti li scrittori Piemontesi et altri...* Raccolto da Francesco Agostino della Chiesa, 1614, petit in-8°, 106 : « Mentre ritoruauasi in Parigi ».

4. Gorra; 7 et suiv.

différentes. En effet, le premier contient beaucoup plus que le second, mais il paraît bien, quoiqu'on ait affirmé le contraire, que le marquis lui-même ajouta des récits légendaires, qui lui semblaient dignes d'être racontés, au livre tel qu'il avait été composé d'abord. Ces récits n'offrent rien qui puisse permettre de fixer une date au manuscrit de Paris ; ils font partie des nombreuses digressions qui surchargent l'ouvrage, et ils n'ajoutent pas à l'intérêt qu'il excite. En dehors de ces interpolations très artificielles, la ressemblance est presque parfaite entre les deux manuscrits, et l'on ne peut que difficilement les considérer comme deux rédactions bien distinctes.

Enfin, plusieurs savants voient dans le roman de Thomas une œuvre de distraction de sa captivité : c'est l'opinion la plus juste. Le marquis écrivit son livre pendant l'année 1395. Les preuves en sont nombreuses, et nous nous contentons d'en donner les plus importantes.

Lorsque Thomas écrit que son ouvrage fut composé pendant le temps de sa « meschance <sup>1</sup> », il ne donne qu'une indication générale : on en trouve d'autres, plus précises, dans le corps de cet ouvrage même. Il y mentionne son propre âge, quarante ans <sup>2</sup>, celui du duc d'Orléans <sup>3</sup>, du seigneur de Milan <sup>4</sup>, du comte de Savoie <sup>5</sup>. Coucy se trouve déjà en Piémont, où il a soumis pour son maître la Savoie et toute la Rivière de Gênes <sup>6</sup> : Savone se rendit le 18 novembre 1394 et les expéditions sur la Rivière eurent lieu en 1395. Gênes n'est pas encore gagnée pour le roi, mais Adorno est pour la quatrième fois doge, et l'auteur craint que quelque ami bien « dru » ne vienne mettre

1. En l'an mil CCC quatre et LXXXX<sup>14</sup>  
Fuz marquiz, et, lors passant ma meschance,  
Ce livre fiz et compilay voirement.

(Appendice, e.)

2. *Chev. err.*, f° 200 v°. V. page 39.

3. *Appendice, V* : « D'age de XXIII ans ». Louis d'Orléans, qui reçut ce titre en 1391, naquit le 13 mars 1372.

4. *Ibid.* « D'age de XL ans ». Ces *quarante* ans ont le même sens que les trente de l'auteur (V. page 39). Il naquit en 1347.

5. « Un petit enfant ». Amédée ne devint majeur qu'en 1396.

6. *Appendice, V*.

un terme aux discordes civiles qui la désolent <sup>1</sup>. Enfin, Thomas parle du combat de Galéas de Mantoue contre le jeune Boucicaud <sup>2</sup>, du couronnement de Jean Galéas <sup>3</sup>; la bataille de Nicopolis n'est pas mentionnée dans les quelques phrases qu'il consacre à Enguerrand de Coucy <sup>4</sup>.

Le roman ne fut jamais très célèbre, et on ne l'appréciait qu'en Piémont probablement. Cela explique pourquoi deux seuls manuscrits nous en ont été conservés. Malacarne en connaissait et possédait peut-être un troisième, consistant en 538 folios, et contenant les corrections autographes de l'auteur. On ignore ce qu'il en est advenu <sup>5</sup>.

Gioffredo de la Chiesa vit encore à Saluces, « in casa », dit-il <sup>6</sup>, dans le château du marquis, où Louis I<sup>er</sup> avait succédé à son père, un manuscrit, qui contenait, comme celui de Malacarne, l'épisode de Grisélidis. Ce manuscrit se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale de Paris, et, après la conclusion en vers de l'auteur, on peut voir encore la date contemporaine de la naissance des descendants de Thomas, les enfants de Louis I<sup>er</sup> et d'Isabelle de Montferrat. La liste contient les filles Marguerite et Blanche, et, parmi les fils, Louis, Thomas et Frédéric : ce dernier, né en 1442, est appelé : « Illustris d. Federicus », et la notice ajoute que ce titre d'*illustris* lui est donné avec raison <sup>7</sup>. Le manuscrit, classé autrefois sous la cote *Manuscripta belgica*, fol. 193, se trouve aujourd'hui sous le

1. *Chev. err.*, f<sup>o</sup> 177.

2. *Appendice*, V.

3. *Appendice*, Z. Le marquis de Saluces y fut représenté par Hugues, frère de Thomas.

4. *Appendice*, V. Thomas mentionne une expédition du roi de Hongrie contre Amurat, mais le combat de Galéas de Mantoue avec Boucicaud (13 août 1395) y est cité comme *postérieur*.

5. V. les articles cités, dans le *Giornale enciclopedico d'Italia*, et « *Delle opere de' medicti* », etc., p. 161.

6. Chiesa, 1037.

7. Comme ces dates ne sont que très mal connues ou même tout à fait ignorées (V. Muletti V, 149, où Frédéric est cité comme le fils puîné de Louis II), il ne sera pas peut-être inutile de les mentionner. L'aînée, Marguerite, naquit le 11 avril 1437; viennent ensuite Louis (29 mars 1438), Blanche (3 novembre 1439), Thomas 21 janvier 1441, et le dernier mentionné dans cette liste, Frédéric (15 août 1442).

n° 12559 du Fonds français. Il contient 209 folios, ornés de nombreuses miniatures, assez remarquables; Legrand d'Aussy l'employa pour son article déjà cité.

Un catalogue des livres qui se trouvaient au xv<sup>e</sup> siècle dans les châteaux du comte de Savoie mentionne « un gros livre en parchemin, escript à la main en françois, et nommé *le Chevalier errant*, historié et illuminé d'or et d'azur ». Ce volume, qui n'a pas gardé jusqu'à nos jours son ancienne reliure en « peau noire, à fermaux de lecton <sup>1</sup> » est sans doute le ms. L. V. 6 (antérieurement G. I. 39) de la *Biblioteca nazionale* de Turin. Il contient 24 miniatures en 281 folios <sup>2</sup>. Sauli et Muletti, et, plus tard, MM. Gorra et Manfroni, ont basé leurs travaux sur ce manuscrit <sup>3</sup>.

La langue que Thomas adopta pour son ouvrage, est la langue française, qui avait remplacé depuis longtemps le provençal dans les châteaux du Piémont. Au xiii<sup>e</sup> siècle, Pietro della Rovere, un élève des troubadours, avait chanté dans la langue de ses maîtres <sup>4</sup>; au xiv<sup>e</sup>, la bataille de Gamenario (1345), où le sénéchal de Provence, Rinforce d'Agoult, fut battu et tué par le marquis de Montferrat, fut décrite en vers français à la cour du vainqueur. Bonifacio di San Giorgio nous a conservé, dans sa chronique, ce fragment intéressant <sup>5</sup>; le commence-

1. Vayra, *o. c.*, n° 252, p. 69. L'éditeur croit (note 2) que le ms. de Turin est un autre.

2. Communication de M. le Directeur de la Bibliothèque nationale de Turin.

3. Sur les différences entre les deux mss, voy. Gorra, *l. c.* Le ms. de Paris contient en plus l'histoire des Romains, celles des papes, de Grisélidis, etc. Tous ces passages ne trahissent pas une main étrangère, et quelques détails *biographiques*, qu'on y trouve, écartent complètement cette supposition. La phrase où il est dit que le schisme « dura » longtemps, pourrait d'abord n'avoir pas la signification que lui attribue M. Gorra, ensuite être due à une vraisemblable faute de copie, ou même, en admettant le sens qu'on a voulu lui donner, avoir été intercalée — l'auteur lui-même l'observe (9-10), — après l'élection de Martin V, qui aurait eu ce sens pour le copiste. Dans ce dernier cas, du reste, le copiste pourrait bien n'avoir ajouté (ou même changé : *dura*, à la place de *dure*) que ce fait : l'unité de style le montre suffisamment.

4. Vallauri, *Storia della poesia piemontese*, I, 27-8. Cf. Sauli, *Sulla condizione degli studi nella monarchia di Savoia sino all'età di Emm. Filiberto*, dans les *Mem. Acc. Tor.*, 2<sup>e</sup> série, VI, (1844), 71-2.

5. Benv. di S. Giorgio, 479-86.

ment poétique du morceau rappelle celui du *Roman de la Rose* et de l'ouvrage de notre auteur. Thomas III, prince piémontais, fils d'une princesse de la maison de Genève, avait reçu, en outre, une éducation toute française : il ne pouvait que mépriser la langue vulgaire, qui n'avait été employée jusqu'alors que dans la barbare « Nobla Leison », poème religieux du XI<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>, pour suivre la mode de son pays et de son temps. *Le Chevalier errant* est écrit dans un français naïf et coloré, qui n'est pas inférieur à celui des écrivains contemporains qui naquirent en France même.

On a jugé presque toujours très sévèrement ce livre. C'est, écrivait Legrand d'Aussy, un ouvrage complètement méprisable, qui « n'a de recommandable que le nom de l'auteur<sup>2</sup> », « un mauvais voyage allégorique et imaginaire<sup>3</sup> », écrit dans une prose négligée et dans des vers plus barbares encore : on n'y trouve que l'érudition ennuyeuse de l'époque, et on doit fouiller longtemps dans ce tas de « fumier », pour y trouver enfin « un morceau intéressant<sup>4</sup> ». Il n'est pas le seul qui ait porté un pareil jugement sur l'ouvrage<sup>5</sup>. Malacarne lui attribue, au contraire, toutes les qualités possibles<sup>6</sup>. Il n'a jamais été cependant mis au courant de l'époque où il fut écrit, et dont il représente les deux caractères principaux, le caractère chevaleresque et le caractère mystique, qui dominant tour à tour dans la vie et la pensée de l'auteur.

Au moment où le *Chevalier errant* fut écrit dans la prison de Turin, Thomas de Saluces n'était plus un jeune homme. Il avait mené jusqu'alors la vie ordinaire de l'époque. Les aventures d'amour, les hauts faits chevaleresques l'avaient seuls occupé, et jamais, dans tout le moyen âge, cette façon de vivre ne fut

1. Gallenga, o. c., II, 228-30. La « Nobla Leison » vient d'être publiée (1893), à Ancône.

2. Article cité, p. 564.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*, 566.

5. V. Vallauri, I, 36.

6. « Il codice il più dovizioso e il più abbondante, come il serbatoio il più compiuto delle leggi, dei costumi e delle prerogative degli eroi di quella famosissima tavola (la Table Ronde). » (Malacarne, ap. Muletti, IV, 379-80.)

plus appréciée qu'à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle. Après la période de sang-froid et de politique prudente de Philippe le Bel et de Charles V, l'enthousiasme pour l'idéal, abandonné depuis quelque temps, apparaît aussi grand que précédemment. On admire, on cherche à imiter les modèles des grands romans chevaleresques, Arthur, Charlemagne et ses pairs, Olivier le Noble ou le fort Fierabras <sup>1</sup>. On s'appelle Fierabras, comme ce dernier, Palamède, Lancelot, Bliombéris <sup>2</sup>. Les jours brillants de la chevalerie sont de retour : on ne voit que tournois et faits d'armes, aventures lointaines et projets de croisades. Parmi les penseurs, celui qui représente le mieux son époque est Philippe de Mézières, le « pauvre pèlerin », l'ascète des Célestins. Les grands hommes sont enfin les grands chevaliers, les « bons » princes : Jean de France, Pierre de Chypre, Louis de Hongrie, Louis de Bourbon <sup>3</sup>. Il semble que le moyen âge mourant rassemble tout son éclat, ses plus riches couleurs, dans cette époque de transition, si féconde en contrastes.

Dans peu de pays cette vie chevaleresque fut plus brillante que dans les régions du nord de l'Italie. Amédée VI avait toutes les qualités d'un « bon » prince : personne ne savait mieux rompre une lance, personne n'aimait plus que lui les aventures en pays éloignés. Comme le roi de Chypre, son émule dans la guerre contre les Infidèles, il avait un si grand respect pour l'honneur chevaleresque, que nul ne lui apparaissait trop humble ou trop méprisable pour lui refuser de vider une querelle, les armes à la main. Pierre I<sup>er</sup> vint à Rome pour combattre contre

1. S. Luce remarqua pour la première fois, dans son *Histoire de du Guesclin*, ces noms romanesques que portent des personnages réels. Jamais les romans ne furent plus recherchés qu'à cette époque. Deux exemples caractéristiques : en 1396, un messenger spécial est envoyé par le comte de Savoie à Paris, pour demander à la dame de Coucy la restitution d'un roman qu'il avait prêté à son défunt mari (Cibrario, *Specchio cronologico*, 229) ; en 1412, le roman de Cytatenius (?) fut envoyé par le même Amédée VIII à Genève (*ibid.*).

2. Cabaret, *Chron. du bon duc*, 201 (Bliombéris Loup).

3. V. sur les deux premiers les chroniqueurs français contemporains, *passim*. Sur Louis de Hongrie, *Songe du vieil pèlerin*, ms. 2682, f<sup>o</sup> 63 v<sup>o</sup> : « Car le bon roy estoit mors... » Le titre est donné au duc de Bourbon par son biographe, Cabaret d'Orville.

un petit seigneur gascon, Florimont de Lesparre<sup>1</sup>, qui servit plus tard le comte de Savoie lui-même ; Amédée, après être revenu de Constantinople, offrit le combat singulier, non pas à son parent Philippe d'Achaïe, qui voulait faire valoir par la force ses droits à l'héritage paternel, mais tout simplement au chef de ses compagnies, au « Moine de Hecz », dont on a vu plus haut les exploits<sup>2</sup>. Le fils du Comte Vert, Amédée VII, était aussi un excellent chevalier, et jamais prince n'alla plus volontiers prendre sa part aux guerres lointaines : on le retrouve à l'Écluse, en Flandre, à Rosebecque peut-être<sup>3</sup>. Théodore de Montferrat partageait les mêmes goûts : Carretto paraît nous dire qu'il alla combattre inconnu au grand tournoi de Saint-Denis, où le roi de France, ayant admiré ses hauts faits chevaleresques, demanda son nom et lui fit grand honneur<sup>4</sup>. Le prince d'Achaïe, l'adversaire de Théodore, envoie en 1386 Oberto di Piosasco à Milan, Pavie, Ferrare et Mantoue, avec la mission d'emprunter de grands palefrois pour un tournoi qui devait avoir lieu en France<sup>5</sup>. Guillaume de Montferrat, le frère du marquis Théodore, et, comme lui, « bel chevalier et courtoys<sup>6</sup> » et grand chasseur, tint la lice avec son frère et deux autres chevaliers, pendant les fêtes de Milan (septembre 1395)<sup>7</sup>. Un de ces deux chevaliers était le célèbre Galéas de Mantoue. Avant d'atteindre l'âge de 30 ans, il avait accompli déjà d'innombrables faits d'armes. Dans sa première jeunesse, il défendit la ville de Saluces contre une invasion, puis, devenu amoureux d'une belle et noble dame, il excita l'admiration de ses contemporains, en combattant en son honneur contre tout venant, à

1. Voir sur cette affaire : Guillaume de Machaut, *la Prise d'Alexandrie*, éd. L. de Mas Latrie, Genève, 1877, année 1368, et les chroniqueurs cypriotes, Machéras (éd. Sathas et Muller, Paris, 1882), Bustron et Amadi (éd. par R. de Mas Latrie dans la *Coll. des Doc. inédits*, 1887 et 1892).

2. PP. 31-32.

3. V. plus haut, pp. 51, 53, 55, et la *Chronique du Comte Rouge*, par Perinet du Pin, *l. c.*, passim.

4. *Mon. Hist. Patriae*, SS. III, 1229. V. sur son caractère, Benv. di S. Giorgio, 611.

5. Cibrario, *Specchio*, an. 1386, p. 191. La date est-elle exacte ?

6. *Appendice*, X.

7. *Ibid.*, Z.

Fossano. Les Français trouvèrent en lui un bon soldat dans leurs guerres contre les Anglais : un chevalier de cette nation, qui avait terrassé sept fois dans sa vie ses adversaires, fut vaincu sans difficulté par le jeune Lombard. Un pèlerinage à Sainte-Catherine en Égypte et aux « autres voyages de là », le voyage ordinaire en Orient, couronna ces succès, et le roi de Chypre, Jacques, l'enrôla entre ses chevaliers. Revenu bientôt en Lombardie, l'infatigable guerrier continua ses belliqueuses occupations : Jean Galéas put l'admirer à Pavie, alors qu'il releva un célèbre chevalier allemand de ses vœux, puis à Milan, pendant les fêtes de 1395. Durant cette même année, Boucicaut le jeune eut avec lui un grand combat à Padoue. Précédemment, Galéas avait donné encore son appui au roi de France contre le comte de Juliers, au roi de Hongrie contre les Turcs. Si ce parfait chevalier atteint l'âge normal, écrit Thomas, il obtiendra la gloire de Palamède lui-même et du « bon » Tristan de Lionnois.

En Lombardie, si Jean Galéas ne suivait pas lui-même cette façon de vivre, on comptait parmi les meilleurs chevaliers de l'époque les seigneurs de Ferrare, Mantoue et Padoue. Nicolas d'Este était déjà un jeune héros à seize ans, quand il célébra son mariage avec Ziliola de Carrara par un tournoi, où sa conduite excita les éloges de tous les assistants (28 décembre 1397)<sup>1</sup>. Il rencontra à Venise, lors des fêtes pour la création du doge Mocenigo, le seigneur de Mantoue, et tous les deux prirent part au tournoi organisé à cette occasion<sup>2</sup>. François de Carrare, *Francesco Novello*, était un célèbre joueur, et Antonio Gatara nous le représente souvent dans l'éclat aveuglant de ses armes dorées, sur un fier palefroi, pareil à Diophobe, à Pâris, à Priam<sup>3</sup>. Son fils, Jacques, le mari d'Alde Gonzague, n'est pas inférieur à Alexandre lui-même, dans sou

1. J. Delayto, Muratori, XVIII, 936 D-E; 937 A-8 D; 949 E. Cf. Muratori, XVII, 824-5.

2. Sanudo, Muratori, XXII, 894 A et suiv.

3. « Il quale si può dire veramente essere stato in quel caso un Troilo, un Diofebo, Paris, o Priamo alla difesa della patria sua » (*Storia Padovana*, Muratori, XVII, 917 B). Cf. Delayto, sur le marquis de Ferrare : « Dominus Marchio, vexillo suo fulgens, in armis excelsus, sonipede insignis » (1072 C).

armure de guerre <sup>1</sup>, et l'évêque Étienne lui-même est un grand combattant, un vaillant chef de compagnies <sup>2</sup>.

Les tournois sont infiniment nombreux : chaque grand événement est célébré de la sorte : un mariage <sup>3</sup>, une victoire <sup>4</sup>, l'arrivée d'un hôte important <sup>5</sup>. Les dépenses n'ont pas de bornes <sup>6</sup> : le plus petit chevalier se montre dans un appareil de prince. Le goût du luxe pénètre jusqu'aux dernières classes du peuple : Giovanni de' Mussi s'élève contre les « sumtuosissimæ expensæ » dans l'habillement et la manière de vivre, qui sont habituelles dans sa patrie, Plaisance <sup>7</sup>, et ses plaintes nous rappellent celles de ses contemporains, Philippe de Mézières, Eustache Deschamps, ou le Moine de Malmesbury <sup>8</sup>. Il y a des gens qui, réduits à la misère par ces dépenses effrénées, quittent la ville pour chercher leur subsistance dans les pays voisins <sup>9</sup>.

Ceci n'est cependant que la brillante surface, sous laquelle on aperçoit des choses bien différentes. Ces chevaliers, si nobles et si loyaux, apparaissent, quand on y regarde de plus près, comme des caractères assez douteux. Le comte de Vertus, plus tard duc de Milan, ce protecteur des arts <sup>10</sup>, qui sait parler si artificieusement <sup>11</sup> et offre de si belles réceptions aux étrangers, aux étrangers seuls <sup>12</sup>, le prince pieux qui élève, à ses propres

1. *Storia padovana*, 912 C.

2. *Ibid.*, 898 D.

3. V. plus haut; Muratori, XVII, 825; XVIII, 975 A-B.

4. Delayto, 1076 D; Gataro, 939 C-D.

5. *Math. de Griffonibus Chron.*, Muratori, XVIII, 217 D.

6. Les fêtes célébrées à Rivoli pour la création comme chevalier de Philippe d'Achaïe (février 1337) coûtèrent 5,000 florins (*Specchio*, 132).

7. *Joannis de Mussis Chronicon placentinum*, Muratori, XVI, 579 C (1388). Il parle surtout avec une grande indignation des « cyprianæ », une nouvelle mode de robes, « qui habitus, ajoute-t-il, esset pulcher, si non ostenderent mamillas » (580 A).

8. *Songe du vieil pelerin*, ms. 2683, f<sup>o</sup> 92 v<sup>o</sup>-3; *Œuvres*, t. III, pp. 194-6; *Eulogium historiarum*, III, 230-1.

9. *Joannis de Mussis, l. c.*, 584 A-B.

10. Poggio, ap. Muratori, XX, 290-1.

11. « Dulcis eloquentiæ », *Annal. Forolivienses, ibid.*, XXI, 201 E.

12. Rel. de St-Denis, III, 132. Cf. Philippe de Mézières, sur Bernabò : « larges aus estrangés, et à ses subgés crueulz » (*Songe du vieil pelerin*, ms. 2682, f<sup>o</sup> 75 v<sup>o</sup>).

frais, dans ces années même, le splendide dôme de Milan <sup>1</sup>, qui entend chaque jour trois messes, reçoit si souvent les saints sacrements <sup>2</sup> et professe une dévotion spéciale pour la Vierge <sup>3</sup>, est un homme terrible, s'il faut en croire le témoignage universel des contemporains. Les « payagez, dacez et gabelez <sup>4</sup> » épuisent ses États, où il est « le seul voleur <sup>5</sup> », la falsification des monnaies ne lui est pas complètement inconnue <sup>6</sup>, et le duc trouve un plaisir singulier à voir préparer des poisons <sup>7</sup>. On raconte à Florence, à Paris, en Allemagne, que Bernabò, son oncle, ne mourut pas de mort naturelle <sup>8</sup>, que le fils de ce dernier, Louis <sup>9</sup>, et sa femme, Violante <sup>10</sup>, la propre sœur de Jean Galéas, que Rodolphe, un fils illégitime de Bernabò, et ses frères <sup>11</sup>, qu'Antonio della Scala <sup>12</sup>, et même la première femme de ce personnage peu scrupuleux <sup>13</sup>, auraient partagé le sort de l'oncle empoisonné. De pareilles tentatives auraient été faites contre les seigneurs de Cortone et Charles de' Visconti, un

1. Il payait à cet effet 500 florins par mois (V. son discours funèbre, ap. Muratori, XVI, 1044 B). La construction fut reprise en 1386 (*Archivio storico italiano*, 4<sup>e</sup> série, III (1879), p. 462. Anglure traversa Milan en 1396 : « qui est tres belle cité et bonne; et y faict l'en une belle et grosse eglise » (*Voyage du S. d'Anglure, Soc. des anciens textes*, p. 100).

2. Minerbetti, 462.

3. *Annali Senesi*, Muratori, XIX, 417 E. Il lavait, dit son orateur funèbre, Pierre de Casteletto, les pieds à douze pauvres, le Jeudi-Saint, et leur donnait tant de florins qu'il comptait d'années lui-même; il donnait des secours en argent aux pèlerins qui allaient au Saint-Sépulcre, à Sainte-Catherine, à Saint-Jacques de Compostelle ou à Rome (Muratori, XVI, 1041 B-C).

4. *Chev. err.*, f<sup>o</sup> 155. Cf. Rel. de St-Denis, III, 132; Froissart, XV, 259.

5. Rel. de S. Denis, l. c.

6. Giulini, *Mem. di Milano*, XI, 521; Verri, I, 429; *Annales Mediol.*, l. c. 833 D-E.

7. Goro Dati, *Storia di Firenze*, 38.

8. Minerbetti, 463; Dati, 10 (avec une curieuse explication); Froissart, XIV, 301; Palacky, *o. c.*, II, 37-8 (lettre de Wenceslas, 1387 : Galéas au lieu de Bernabò).

9. Dati, 10 : « perchè manifestamente mai non si seppe che di lui si fusse ».

10. Dati, 9. Évidemment une pure calomnie. V. *ibid.* la cause prétendue de ce crime.

11. Minerbetti, 176-7.

12. *Ibid.*, 158, 163.

13. « Mortua, ut dicitur, præcepto ejus » (Sozomenus, Muratori, XVI, 1176 D). On devrait ajouter à cette liste, d'après Minerbetti, le nom de Philippe Guazzalotti, mercenaire au service de Florence (p. 223 : année 1396).

autre fils de Bernabò <sup>1</sup>, et le seigneur de Mantoue, le prince chevaleresque, dont on a parlé plus haut, aurait fait exécuter sa femme, la sœur de Charles de' Visconti, à cause des intrigues du même personnage <sup>2</sup>. On voyait sa main dans l'assassinat du vieux Gambacorta de Pise <sup>3</sup>, un homme encombrant; dans la maladie du roi de France <sup>4</sup>, qui aurait laissé, par sa mort, la couronne au duc d'Orléans, gendre du Milanais. Enfin Rupert, roi des Romains, lui reprocha, au mois d'avril 1401, d'avoir payé la tentative d'empoisonnement <sup>5</sup> dirigée contre sa personne par Jean d'Oberbourg <sup>6</sup>. Le duc répondit avec raison que c'était une calomnie de ses ennemis italiens <sup>7</sup> : ce n'était peut-être pas le cas pour toutes les nombreuses accusations qui l'avaient fait surnommé « le serpent venimeux <sup>8</sup> ».

Il n'était pas, au reste, le seul prince lombard ou piémontais, qui employât de pareils moyens pour la réalisation de ses intérêts : les langues de serpent étaient un antidote indispensable à cette époque <sup>9</sup>. Pendant que le marquis de Montferrat combattait contre le prince Amédée, un serviteur du premier, condamné pour un vol, déclara qu'un trompette du prince lui avait conseillé d'empoisonner le marquis, sa mère, son frère et

1. Minerbetti, 169.

2. *Ibid.*, 240.

3. Par un de ses protégés : « che mai da Giuda in qua, non fu maggior tradimento » (Dati, 40. Cf. des rapports florentins, *ibid.*, 52, n. 5). Pise fut conquise ensuite par le seigneur de Milan.

4. V. la plupart des chroniqueurs français de l'époque. Valentine fut contrainte par ces soupçons à quitter la cour, et Jean Petit, l'apologiste du meurtrier du duc d'Orléans, dénonça comme l'instrument du duc et de son beau-père, Philippe de Mézières lui-même (V. *Chronique de Monstrelet*, éd. de la Soc. de l'hist. de Fr., I, 229-30). Des serviteurs de Louis furent interrogés en 1398 par les officiers du roi, « si on ne lui (au roi) avoit rien fait, dont la maladie en pust venir » (J.-Juv. des Ursins, p. 412).

5. *D. R. A.* (*Deutsche Reichstags-Acten*, publiés par Weizsaecker), II, 363-4. Cf. Minerbetti, 436-7; Sozomenus, Muratori, XVI, 1172 C.

6. *D. R. A.*, l. c.

7. *D. R. A.*, 367. Il se plaignit lui-même de ce que les Florentins avaient dirigé une pareille tentative contre sa personne en 1388 (Pez, *Thesaurus anecdotorum novissimus*, VI, 3, 78 et suiv.).

8. « Il serpente venenoso » (Minerbetti, 462, « domini nostri, principum, dominorum et privatarum personarum veneficus », écrit, en janvier 1402, Francesco Novello (*D. R. A.*, IV, 55).

9. Vayra, o. c., 251, note 1.

le reste de la famille. Amédée se défendit d'un pareil reproche : cependant, bien qu'il eût offert de lui envoyer le prétendu coupable, il ne le fit jamais <sup>1</sup>.

Peu d'années auparavant, un certain Bernard de la Roche, originaire de Beaumont en Gascogne, avait été accusé d'avoir cherché à empoisonner le roi de France, les cardinaux d'Amiens et de Thury, par ordre du comte de Vertus. C'était, déclara-t-il plus tard, le prince d'Achaïe et le seigneur de Beaujeu qui avaient amené par de pareils moyens cette mort d'Amédée VII, qui donna naissance à beaucoup de soupçons <sup>2</sup>.

Les actes de barbarie ouverte n'étaient pas plus rares, et la lecture des chroniques italiennes du temps n'est pas toujours agréable. Le « bon » chevalier Nicolas d'Este promit au comte de Barbiano deux châteaux et 30,000 ducats s'il lui livrait le corps de son parent Azzo <sup>3</sup>. Le noble Amédée VI conclut une pareille convention avec Henriet, et le sort de Jacques d'Achaïe n'a pas été encore éclairci <sup>4</sup>. Un terrible chef de compagnies, Ottobone Terzo, fut invité par son adversaire, le marquis de Ferrare, à se rendre à Riviera, pour une entrevue. Un sauf-conduit lui fut donné. Après un riche banquet, Nicolas fit tuer son hôte. Son corps fut partagé en quatre quartiers : un morceau fut demandé et obtenu par Vito, seigneur de Camerino, les trois autres furent cloués aux portes de Modène. « Et les intestins furent jetés aux chiens, et une oreille fut accordée à Thomas da Isabia, l'autre au seigneur de Cortone <sup>5</sup>. » La tête fut exposée enfin, au bout d'une lance, sur l'église de Ferrare. « Il y eut des gens qui mangèrent de sa chair <sup>6</sup>. » A Gênes (1411), Roland de Campofregoso, chef d'une révolte, fut trouvé sans

1. Datta, II, 275-6.

2. *Ibid.*, 279-81 (1396). Il confessa cependant, avant de mourir, que ces déclarations lui avaient été arrachées par la torture. Elles montrent, du moins, ceux qu'on pouvait soupçonner de pareilles actions.

3. Ricotti, *Storia delle compagnie di ventura in Italia*, Turin, 1844, II, 203.

4. V. p. 34.

5. « E le budelle furono buttate a' cani, e un' orecchia ebbe Messer Tommaso da Isabia, l'altra ebbe il Signor di Cortona » (Sanudo, Muratori, XXI, 841 A.)

6. « Altri mangiarono della sua carne » *ibid.* V. encore, sur cet événement, *Mat. de Griffon. Chr.* Muratori, XVIII, 217 B-C (17 mai 1409).

armes par une troupe ennemie : on le mena, on le frappant <sup>1</sup>, jusqu'à la porte du palais du podestat, où on le mit à mort. Le sort du seigneur de Bologne, Giovanni Bentivoglio, fut plus terrible encore : après avoir été torturé par le peuple, il fut jeté, expirant, d'un balcon du palais en bas ; les morceaux de son corps furent rassemblés dans un tonneau et enterrés dans le couvent des ermites de Bologne <sup>2</sup>. La conduite de Venise envers François de Carrare, qui était venu, sous la garantie du commandant des troupes de la République, Galéas de Mantoue, fut aussi cruelle <sup>3</sup>, et c'étaient là des événements ordinaires dans les bons temps chevaleresques.

Les souffrances des plus petits étaient indescriptibles. Les guerres éternelles consistaient uniquement en invasions, et les bandes de pillards avaient complètement dévasté les régions du nord de l'Italie. La guerre des Vénitiens contre François de Carrare fut parmi les plus terribles : le territoire de Padoue fut saccagé avec une régularité implacable chaque année <sup>4</sup>.

Ceux des habitants de la campagne, qui n'avaient pas perdu la vie ou la liberté, cherchèrent un refuge dans la ville, où ils emmenèrent leurs biens et leurs troupeaux. Les maisons, les églises, les couvents se remplirent de fuyards, et l'on vit les derniers arrivés dormir sur la paille et sous les portiques. La famine se déclara bientôt : 300 à 500 hommes mouraient chaque jour, et Gataro évalue le nombre des morts, de juillet jusqu'à la mi-août, à 44,000 et plus. On vendait le *stajo* de pain deux et jusqu'à trois ducats d'or, un œuf, trois sous ; chaque matin, les charrettes funèbres traversaient la ville pour recueillir les cadavres, qu'on jetait par centaines dans la même fosse. Hors des murs,

1. Stella, 1237 C-D : « incedit cum percussione ».

2. Gataro, 854 B-D ; Delayto, 970 E-1 A.

3. Delayto, XVIII, 1036 E-7 B ; *Chronicon Tarvisinum*, *ibid.*, XIX, 818 B-D. Cf. Romanin, *Storia documentata di Venezia*, IV, pp. 34 et suiv. François lui-même fit arrêter son frère Jacques, qui entretenait des intelligences avec les Vénitiens, et que dénoncèrent ses propres fils, Bonifazio et Polo : Jacques, contre lequel on avait commencé déjà à informer, s'asphyxia avec de la fumée de paille dans sa prison (Gataro, 913-4).

4. V. comme exemple l'expédition de Savello, que décrit Gataro (908 A-C). Une autre, conduite par Ottobone, causa des dommages qui s'élevèrent à plus de 100,000 ducats, « cum interesse pensatis » (Delayto, 1004 E-5 A).

la guerre durait encore, et les malheureux devaient quitter leurs morts pour défendre à l'ennemi l'entrée de la ville <sup>1</sup>. Enfin, la peste éclata dans le camp des Vénitiens aussi : il n'y eut pas, s'écrie Gataro, de plus grand malheur dans le monde entier, depuis la chute de Troie ou de Jérusalem <sup>2</sup>.

Les cruautés des condottières au service du duc de Milan n'étaient pas moindres. Les « leones ferocissimi <sup>3</sup> » ne faisaient pas toujours de distinction entre les adversaires et les alliés ; lorsque Facino Cane entra dans la ville de Pavie (1410), il trouva que ses gens avaient visité les maisons des Guelfes : « Guelfes ou Gibelins, s'écria-t-il, je veux ma part <sup>4</sup> », et les Gibelins subirent le même sort que les autres. Alors que Philippe, comte d'Arcelli, et Pandolfo Malatesta, se préparaient à reprendre Plaisance, qui avait été conquise depuis peu par les troupes de Milan, le duc Filippo-Maria ordonna aux bourgeois de quitter la ville. Trois habitants restèrent seuls dans Plaisance pendant une année entière : il y en avait un qui habitait dans l'église de Santa Brigitta in Borgo, un autre à San Giovanni de' Canali, le troisième à San Francesco. « On était stupéfié de voir les rues couvertes de mousse jaune, et, sur la « piazza del commune », l'herbe s'élever jusqu'aux reins, la ciguë atteindre la hauteur des joncs <sup>5</sup> ». Les ennemis entrèrent dans cette ville déserte : ils ne purent qu'enlever les fers des portes et des fenêtres et se retirer avec ce pauvre butin <sup>6</sup>. En 1412, la famine se déclara à Forli, parce qu'on ne pouvait plus, à cause de la guerre, s'occuper de la récolte <sup>7</sup>.

Parfois, on essayait d'empêcher ces longues guerres dévastatrices par une résistance ouverte. En 1405, lorsque les bour-

1. Gataro, 921 C-22 C (année 1405). « E dopo tali esequie con gli occhi ancor pieni di lagrime, et il cuore colmo d'affanni, erano necessitati gli huomini a prendere l'armi per la difesa della loro Patria... »

2. *Ibid.*, 922 A-C.

3. *Antonii de Ripalta Chronicon*, Muratori, XX, 870.

4. Ricotti, II, 224-5

5. « Stupor erat videre civitatem undique musco pallentem, in platea communis herbas usque ad sellas, et cicutas, in modum arundinis ».

6. *Ann. Placentini*, Muratori, XX, 873 E-4 B. L'auteur, Antonio di Ripalta, mourut en 1463.

7. *Chron. Foroliviense*, Muratori, XIX, 88 C.

geois de Ferrare virent une fois de plus que l'ensemencement était rendu impossible par la guerre, ils se soulevèrent contre la continuation des hostilités. Un certain Niccolò Mussati parla au nom des autres, et le marquis écouta ses plaintes, « en changeant de couleur <sup>1</sup> » (16 novembre). En 1399, les ouvriers de Gênes, frappés dans leurs intérêts par les querelles sanglantes qui déchiraient la ville, choisirent quatre prieurs des arts, qui devaient, de concert avec le gouverneur et son conseil, veiller sur le bon état de la ville, « et, si quelqu'un des grands cherchait à empêcher par la parole ou l'action la justice, sévir contre lui à main armée, avec les ouvriers de Gênes <sup>2</sup> ». L'année suivante, tandis que Plaisance était agitée par les discordes entre Guelfes et Gibelins, le frère mineur Sylvestre de Lucques, provincial de l'ordre, réconcilia les bourgeois, et choisit, le 17 janvier, sept *virî pacis sequestris*. Il décréta aussi les lois nécessaires, qui furent jurées par 8,000 hommes <sup>3</sup>; tout cela ne menait à rien cependant : « L'état de la Gaule Cisalpine me parut à cette époque, écrit saint Antonin, non seulement mauvais, mais misérable. On ne voit que des villes ruinées, et toute la région affligée par la guerre et dévastée <sup>4</sup> ». Les hommes étaient sans pitié : on s'adressait alors avec une piété désespérée et sans exemple, à Dieu.

Ce fut une époque féconde en miracles et prophéties. Brigitte, la religieuse suédoise, que Boniface IX canonisa plus tard <sup>5</sup>, traversa la chrétienté entière, essayant de ramener ses contemporains au bien par des menaces et des révélations. Les « amis de Dieu », cherchent leur salut dans l'adoration mys-

1. *Storia Padovana*, 913 B, 926 C-D, 932 A-E : « Tinto nel viso di diversi colori ».

2. « Et si quis ex magnatibus urbis verbo vel opere justitiam impediret, manu armata cum artificibus Januæ currere contra illum » (Stella, 1176 D).

3. Wadding, *Annales minorum*, IX, 202, année 1400, § II. A la même époque, un moine du Genevois entreprit de construire les chemins qui manquaient (*Specchio*, 229).

4. « Conditio Gallie Cisalpine) mihi per id tempus non pessima modo : verum etiam miserabilis visa est Adeo quassatas urbes ac regionem totam bello afflictam vastatamque ostendimus » (Antoninus, III, f° 156 v°).

5. *Ibid.*, f° 135 v°.

tique de la Passion du Christ <sup>1</sup>; les frères avaient des initiés jusque dans le nord de l'Italie <sup>2</sup>. La compagnie *de la vie commune, de la bonne volonté*, fondée par Gérard Groot aux Pays-Bas, entreprend la réformation de la vie monacale <sup>3</sup>. « Les pauvres du Christ », les *Jésuates*, apparaissent en Lombardie <sup>4</sup>. Le tiers ordre des frères mineurs gagnes sans cesse de nouveaux adhérents laïques <sup>5</sup>. Vincent Ferrer <sup>6</sup> annonce l'approche du jugement dernier, et, dans son couvent, Bernardin de Sienne, sollicité par des visions, se prépare pour sa grande mission de consoler et de réconcilier les peuples <sup>7</sup>.

Le 1<sup>er</sup> juin 1396, le seigneur d'Anglure, qui revenait de Terre-Sainte, rencontra à Vérone une singulière procession : « Plus de VI<sup>c</sup> personnes de route, deux à deux, qui se alloient batant d'escorgées, de chaynes de fer, parmy ladicté cité, en faisant procession avec les croix et les prebstres revestus, et en faisant leurs penitances, en portant le corps Nostre-Seigneur parmy icelle cité. Et avoient iceulx bataqs chascuns vestu une cotte de toille, les visages couvers, fors que tant que en droit leurs yeulx avoit pertuis pour veoir à eux conduire, et se batoient d'icelles escourgées à nu entre les espaulles, et chantoient, en eux batant, tous ensemble, ung chant pareil; et estoit merveilleuse chose et piteuse à veoir <sup>8</sup> ».

L'origine de ce mouvement est inconnue. Un siècle auparavant, pendant que l'Italie était « souillée de crimes et de fléaux <sup>9</sup> »,

1. Voir sur ce sujet Preger, *Geschichte der deutschen Mystik im Mittelalter*, pp. 354 et suiv.

2. *Ibid.*, 336.

3. *Die Brüderschaft des gemeinsamen Lebens*. Ein Beitrag... von G. H. M. Delprat, deutsch bearbeitet (d'après le hollandais)... von D. Gottlieb Wohnike, Leipzig, 1840, *passim*.

4. Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, cclxli; Preger, 310 et note 1.

5. Luce, *l. c.*, cclxxxix-ccxc.

6. Moine de Catalogne, né à Valencia, le 23 janvier 1353, mort à Vanues, le 5 avril 1419. Il traversa toute la chrétienté occidentale en prêchant, et son influence y fut énorme.

7. Il entra dans les ordres en 1402 (Wadding, *o. c.*, IX, 252-3, 256; 354-5). Sur son activité, v. Antoninus, f<sup>o</sup> 159.

8. *Voyage*, 99. Il paraît donc qu'il y eut un autre mouvement que celui de 1399.

9. « Flagitiis et sceleribus inquinata » (Muratori, VIII, 712 D). Cf. Muletti, IV, 93 (année 1260).

les flagellants apparurent à Gênes, Pérouse, Rome, et partout ailleurs, et les seigneurs du temps se virent forcés de prendre des mesures contre les fanatiques. En 1349, des bandes de flagellants parcoururent les pays allemands, avec les rites habituels, précédés d'un porte-croix <sup>1</sup>. Pour les processions de 1399, plusieurs explications se trouvent dans les chroniqueurs : on disait que les premiers *Blancs*, « i Bianchi » — c'est ainsi qu'on nommait ces nouveaux flagellants en Italie, — avaient commencé leurs processions douloureuses en France, en Écosse, à Grenade <sup>2</sup>. En Écosse ou en Irlande, raconte l'auteur des *Annales de Forli*, un paysan qui labourait, vit le Sauveur lui-même, qui lui demanda « panem et fontis aquam et plura <sup>3</sup> ». La Vierge serait apparue, d'après saint Antonin, à un paysan : elle lui annonça que son fils était indigné de ce qui se passait dans le monde, et que les pêcheurs devaient faire, pour se racheter, une pénitence, qu'elle lui décrivit ensuite, et qui n'était autre que la flagellation, ainsi que les Blancs la pratiquaient <sup>4</sup>.

On les vit dans toute la péninsule, depuis le mois de mai jusqu'en septembre. Les femmes, les enfants eux-mêmes, jusqu'à ceux qui n'avaient pas plus d'un an <sup>5</sup>, prirent part aux pèlerinages. Les prêtres et les bourgeois les plus importants, la famille princière à Padoue, le marquis à Ferrare, le patriarche de Jérusalem, les évêques dans chaque ville conduisaient la

1. *Chronicon Henrici de Hervordia...* edidit Augustus Potthast, Göttingen, 1859, 280-1 (d'après le livre perdu de Gérard de Cosvelde). On retrouve les voiles (« caputio vel pileo »), les porte-croix, les hymnes. Cf. Gobelinus Persona, ap. Meibomius, I, 285; Michael Herbipolensis in Böhmer, *Fontes rerum Austriacarum*, I, 476 et suiv.; *Limburger Chronik*, éd. Vogel, pp. 14 et suiv.; Rinaldi, n. édition de Theiner, XXVII, 369-70 (les flagellants en Misnie, en 1414).

2. « Obscurum Dei opus fuisse negari non potest » (Antoninus, f° 146.) Cf. Theodoricus a Niem, *De schismate*, l. II, ch. XXVI, p. 109 de l'éd. de Strasbourg (« De quibusdam Scotis »); Delayto, 956 E; Minerbetti, 408.

3. *Annal. Foroliv.*, 260 C.

4. F° 146; Stella, 1170 B-C. Le Christ pleurait sur sa croix, dit le chroniqueur Buonincontri, quand on nommait la paix et la miséricorde (*Ann. Boninc.*, Muratori, XXI, 79 E-80 A). Sur les crucifix qui pleuraient, voy. Theodoricus a Niem, qui ne comprend pas cependant la part profondément sérieuse de ce mouvement.

5. Et l'auteur ajoute : « sans pleurer » *Chron. Patavinum*, dans les *Dissertationes mediæ ævi* de Muratori, IV, 1167 B). Aux pèlerinages de 1260 ne prirent part que les enfants de cinq ans (Muratori, VIII, l. c.).

multitude<sup>1</sup> : souvent les reliques étaient portées processionnellement<sup>2</sup>.

On visitait les églises ou les places et villes voisines, pour y répandre la bonne nouvelle et apaiser les vieilles rivalités. D'anciens ennemis oubliaient ainsi leurs querelles et marchaient liés par des cordes à leurs nouveaux alliés, dans la procession<sup>3</sup>. On s'arrêtait aux carrefours, et les pèlerins, après avoir crié trois fois « pœce » et trois fois « misericordia », se jetaient à terre<sup>4</sup>. On leur donnait du pain et de l'eau<sup>5</sup>, les églises et les cimetières étaient leurs abris pendant la nuit<sup>6</sup>, et ils allaient ainsi par les grands chemins, chantant avec une dévotion désespérée le « *Stabat mater* » et autres hymnes pieux<sup>7</sup>. On voit ces singulières processions à Gênes, dans toute la Lombardie, en Toscane, dans la marche de Romagne, à Rome même. Elles furent défendues à Venise, pour ne pas troubler les affaires<sup>8</sup>; à Milan, parce qu'on craignait des désordres<sup>9</sup>; à Savone, qui était jalouse de son indépendance<sup>10</sup>. A Rome, un des chefs fut brûlé par ordre du pape<sup>11</sup>. Enfin, la

1. *Chron. Pat.*, l. c.; *Chron. Bergomense*, Muratori, XVI, 218 D; Stella, l. c., E; Delayto, 957; Math. de Griffon., 206 E. Des cardinaux même, Th. a Niem., l. II, ch. 26.

2. Stella, 1174 B. On découvrit même des reliques cachées depuis des siècles, à Gênes (*ibid.*).

3. Stella, *ibid.*; *Chron. Bergom.*, 919, 920 D. « Præmissi de ruribus, qui fuerant æmuli, ibant simul in ipsis ceremoniis fune aut cingulo colligati » (Stella, l. c.).

4. Stella, 1171-2; *Annales mediolanenses*, Muratori, XVI, 832 C-D; *Annales Bonincontrii*, Muratori XXI, 80 A. L'année fut nommée « annus misericordiæ » (*Secoli di Cuneo*, ap. Mulletti, IV, 291, note 1). On connaissait les Blancs aussi sous le nom de « Compagnia della misericordia » (*Istoria di Parma*, Muratori, XII, 752 B-C).

5. Sozomenus, 1168 C, etc. Un bourgeois de Bergame donna cependant aux pèlerins du vin, et encore « abundantem » (*Chron. Berg.*, 917 C).

6. Th. a Niem., l. c. (où l'auteur parle des choses qui devaient résulter nécessairement de cette espèce de promiscuité).

7. *Chronicon fratris Hieronymi de Forlivio*, Muratori, XIX, 874 A; Minerbelli, 210; Sanudo, 766.

8. « Quia negotiationibus multum officere habuisset » (Delayto, 957 C, 958 A).

9. « Dubius ne foret seditionis occasio » (Stella, 1175 A). Néanmoins, on les permit le 18 août : elles devaient avoir un caractère local et ne pas se prolonger, à cause de la récolte, après le 5 septembre (Giulini, cont., t. III, 596-7).

10. « Ne sub eorum processione fieret Saonæ proditio » (*ibid.*).

11. Cette condamnation était en relation, d'après les chroniqueurs de

peste éclata, occasionnée par ces grandes agglomérations, et les Blancs furent empêchés partout de se rassembler encore <sup>1</sup>. C'est cependant un spectacle touchant, caractéristique pour l'époque, que celui de ces pauvres gens opprimés, qui oubliaient toutes leurs querelles pour demander à Dieu deux biens si ardemment désirés : « la paix » et « la miséricorde ».

Ces aspects contraires de la vie contemporaine se reflètent tous les deux dans l'ouvrage de Thomas. L'auteur décrit tout d'abord la brillante société chevaleresque, mais « Dame Congnoissance » est là, pour lui montrer tout le néant de cette manière de vivre, et la seconde partie du roman nous montre *l'autre* homme, le pessimiste, qui reconnaît l'illusion et la fausseté de tout cet éclat, et, ayant rompu avec ce qui l'avait induit jusqu'alors en erreur, se décide à employer le reste de sa vie à atteindre les seuls vrais biens qui puissent « cuer d'omme saouler <sup>2</sup> ». Le roman, écrit Chiesa, représente sous une forme poétique tout le cours de la vie humaine <sup>3</sup>.

C'est ce qui lui donne, malgré ses innombrables digressions, une unité, souvent violée, mais toujours reconnaissable. Thomas ne nous épargne pas les épisodes qui, en dehors de leur beauté naïve, lui fournissent l'occasion de montrer son érudition peu commune <sup>4</sup>; — pas un écrivain du moyen âge ne peut résister à cette tentation. Les intéressants récits pris aux événements contemporains, qui attirent les lecteurs à toutes les époques,

l'époque, avec la tentative de Nicolas Colonna contre Rome. Il avait habillé de blanc ses partisans (Rinaldi, éd. c., XXVII, 64 et suiv., année 1400; Theod. a Niem., l. II, ch. xxvii, p. 110 de l'éd. citée; Minerbetti, 400; Patina, *St. Padov.*, 792).

1. *Chron. Berg.*, 919 C-D, 921 A; Minerbetti, 421-2; *Leonardi Aretini Commentarius*, Muratori, XIX, 921 C.; Giuliani, *l. c.* « Blancs, comme les blés avant la récolte », s'écrie, avec les paroles de l'Écriture, S. Antonin (*l. c.*). On croyait, dans le désespoir universel, que le monde devait bientôt finir, à cause de ses injustices : « E diceasi per molti, che il mondo doveva poco durare, ma tosto venir meno » (Minerbetti, 408).

2. V. plus loin.

3. « Rappresenta la vita humana » (c. 1037).

4. Les sources de tous les passages empruntés sont indiquées dans le bon article de M. Gorra, qui s'en occupe presque exclusivement. Nous nous y rapporterons pour tout ce qui concerne les sources du roman. Il faut observer cependant que la partie originale est trop méconnue dans cette étude, où les ressemblances sont prises assez souvent pour des imitations.

ne devaient pas davantage être laissés de côté. Le *Chevalier errant* a cependant un but déterminé, celui de nous représenter les différents âges de la vie <sup>1</sup>, depuis la jeunesse insouciant jusqu'aux dernières années, quand Congnoissance, la sage dame, a communiqué au chevalier sa raison froide et triste.

Il nous apparaît d'abord comme un jeune écuyer, qui s'en va chasser au cerf, un jour de printemps. Il rencontre sur son chemin une belle damoiselle, montée sur un palefroi ; elle lui reproche de perdre son temps, maintenant qu'il a atteint l'âge d'homme, en de pareils divertissements puérils :

Tu n'ez plus valeton,  
Ainz te vient barbe au menton <sup>2</sup>,

lui dit la sévère jeune dame. Son nom est *Congnoissance*, et elle s'offre à le conduire auprès d'un puissant roi oriental, pour y recevoir l'ordre de chevalerie. Ils arrivent en effet, au bout d'une longue route, au château royal, et, après avoir été créé chevalier, le jeune homme repart avec sa compagne. Elle ne tarde pas cependant à se séparer de lui, et le nouveau chevalier reste seul sur les grands chemins <sup>3</sup>.

« Pense de bien errer <sup>4</sup> », lui avait dit Dame Congnoissance, avant de le quitter, et il trouve bientôt l'occasion de montrer sa prudence. Dans un bois, il rencontre, fixée sur un « pilon », la croix bien connue, qui montre leur chemin aux aventuriers. Une légende lui conseille de ne pas prendre le chemin de gauche, qui est plein de dangers, et, bien entendu, c'est celui que le chevalier choisit. Il arrive le soir dans une vallée, ou s'élève

Une grant maison  
Qui ressembloit religion <sup>5</sup>.

Un prieur et huit moines y habitent : ils le reçoivent avec

1. La division tripartite est donnée par l'auteur lui-même, dans sa préface (*Chev. err.*, f<sup>os</sup> 1-1 v<sup>o</sup> ; *Appendice, A*).

2. F<sup>o</sup> 1.

3. Par beaulx chemins assés ferrés (f<sup>o</sup> 3).

4. Et pense de bien errer

Et à honneur ton fait mener. (*Ibid.*)

5. F<sup>o</sup> 4.

plaisir, et il observe, non sans surprise, que, bien qu'ils paraissent très pieux, leur église est toujours fermée. Il continue cependant son chemin, jusqu'à ce que, conseillé par la dévotion ou peut-être par quelque désespoir d'amour, il échange ses armes contre le bâton de l'ermite. Mais ses amis, d'anciennes connaissances du *Roman de la Rose*, Beau Regart, Bel Acueil et Chère Lye,

La belle la plus jolie <sup>1</sup>,

viennent lui rappeler ses aventures de jadis, et le jeune solitaire sent son cœur se réjouir à ce récit. Il doit revenir dans le monde : Travail et Espérance, cette dernière, amie du « vieil pèlerin », Philippe de Mézières, tous deux assez bons compagnons de voyage, lui montrent les chemins inconnus. Il rencontre dans une belle plaine les trois amis qui l'avaient consolé :

Là fu couverte la prairie  
De nobles gens cui Dieu aye,  
Et furent tous amoureux :  
Amis et amies <sup>2</sup>.

Un grand malheur lui arrive cependant : sa bien-aimée, la plus belle dame de l'endroit, lui est ravie par un chevalier qui n'est autre que Breuz sans Pitié, du cycle d'Arthur. Consolé par son amie Espérance, le chevalier continue cependant son voyage, lorsqu'arrivé dans une forêt, il ne peut plus retrouver le chemin. Il doit prier le *dieu d'amour*, une divinité bien connue au moyen âge <sup>3</sup>, pour en obtenir du secours.

Bientôt apparaît, dans la lumière, un ange,

Qui celle clarté conduit <sup>4</sup>.

C'est l'envoyé du grand dieu :

« Nostres sires, le dieu d'amours,  
A qui serves nuit et jours,

1. F° 4 v°.

2. F° 5.

3. Gorra, 37-8; Rajna, *Cortí d'Amore*, Turin, 1890, 51-2. La Bibliothèque de Savoie contenait un livre analogue peut-être : « Du Temple d'amours » (Vayra, o. c., n° 75, p. 38).

4. F° 5 v°.

Si ne t'a mie oublié,  
 Ains m'a à toy mandé  
 Pour à toy dire et viseter <sup>1</sup>. »

Il a péché contre le dieu, et c'était sa punition ; il retrouvera cependant le droit chemin. En effet, vers le soir, les voyageurs arrivent devant une belle tour, la « plus délectable » qui fût dans toute l'Italie <sup>2</sup>. La dame elle-même y habitait, celle qu'on avait arraché si cruellement au pauvre chevalier. Ce dernier entrerait volontiers dans le château, qu'il a si longtemps cherché, mais Breuz en personne lui en défend l'entrée, en riant ironiquement. Sa compagne lui fait espérer cependant que Travail pourra vaincre toute résistance, et la vue de la

..... belle dormant,  
 Par la porte du vergier <sup>3</sup>,

donne de nouvelles forces au désespéré. Il engage contre son adversaire un terrible combat, qui est interrompu par l'arrivée d'un nouveau personnage, le « gentil chevalier » Foy. Celui-ci lui conseille de renoncer à la violence, et l'accompagne pendant la suite de son voyage.

Le chevalier voit dans un rêve, pendant qu'il se trouvait dans une belle ville, sa bien-aimée, qui passait sous ses fenêtres. Il la salue, mais sa réponse le rend très chagrin, et il se réveille « triste et doulens », avec l'intention de lui écrire. Le sommeil ne peut plus le prendre jusqu'à

..... tant que l'aloë oye chanter<sup>4</sup>,

et il envoie par son valet Travail une jolie lettre « à celle rose jolie clamée <sup>5</sup> ». La réponse est très flatteuse pour lui : si toute la chrétienté se rassemblait, avec tout son amour,

1. F<sup>o</sup> 6 v<sup>o</sup>.

2.

..... une tour belle,  
 La plus joyeuse et délectable,  
 Qui soit en trestout Ytale.

F<sup>o</sup> 6 v<sup>o</sup>.)

3. *Ibid.*

4. F<sup>o</sup> 7 v<sup>o</sup>.

5. Nous donnons à l'*Appendice* ce joli morceau B). On trouve quelque

Et tout l'amour fut unées  
Et dedens un cuer fermées<sup>1</sup>,

sa passion à elle serait beaucoup plus grande encore. Il peut revenir, ajoute-t-elle, car il trouvera un cœur compatissant,

De par celle dominacion  
Qui ton cuer tient en prison<sup>2</sup>.

Le chevalier obéirait avec une joie infinie à cette invitation, mais Breuz a pris ses mesures. L'espion Envie l'avait suivi secrètement après le combat, et cet émissaire trouve dans le pays, qui n'est autre que « Paënie », des infidèles qui accueillent avec crédulité ses accusations contre le voyageur. Enfin, la propre sœur d'Arthur, « la faé Mourgan », l'a enchanté par son art : il ne peut plus reprendre le chemin qu'il désire tant.

La première pensée qu'il a, est d'écrire à sa bien-aimée. Foy est envoyé avec une nouvelle lettre à la dame « au vis cler » : on peut s'imaginer le désespoir de l'abandonnée, lorsqu'elle reçoit l'épître :

« Car vous estes la fleur et le lis  
Et illuminaire du païs<sup>3</sup> ».

Elle perd les sens, et bientôt une longue maladie la saisit. Foy ne revient que bien tard, alors que le chevalier a reçu déjà une consolation dans sa captivité.

Cette consolation est l'arrivée d'un messager du dieu d'amour, auquel il avait annoncé son malheur par le moyen d'Espérance. Son nom est « Bonté », « un sien joli sergent »; il trouve le prisonnier dans une caverne obscure, creusée dans la roche, où il n'a pas d'autre distraction que d'entendre le rossignol, qui chante parfois aux environs. Beauté, Plaisir, Douçour, Belle Lie, tous les fidèles sujets du dieu, accompagnent le messager.

chose de pareil dans une lettre — cette fois réelle — de Bonne de Berri, comtesse de Savoie, à Amédée VII (1387 ?) : « Mays que je pance que nous ne nous vayrons pas si tout comme je cuydoye dont il m'anye tant come il pouray et plus » (Vayra, *Curiosità di Storia subalpina*. V, 432, avec facsimilé).

1. F° 8 v°.

2. *Ibid.*

3. F° 10.

Les pensées tristes reviennent cependant, lorsque le chevalier reçoit la lettre de sa dame. Espérance s'offre à aller chez le roi Arthur lui-même, et, pendant que son compagnon, Foy, commence ce voyage, qui doit amener la délivrance du chevalier, le malheureux reste seul avec son désir :

Au plus haut de la roche montoit  
Et vers sa dame regardoit.  
Et sentoit le vent venter,  
Si le prenoit à acoler,  
Car venoit de ce pays,  
Où la plus belle que fleur de lis  
Va son corps sejournant.

Parfois, les sujets du dieu le menaient dans un beau « repaire », où il pouvait voir avec plaisir leurs divertissements et entendre leurs chants joyeux. Malheureusement, l'imprudent archer Regard, un personnage dangereux, l'a blessé avec deux de ses flèches, et la bonne dame Doulçour doit employer tout son art pour lui sauver la vie. La puissante reine Fortune a, en attendant, reçu assez défavorablement sa demande : la messagère, Espérance, ne lui rapporte que des reproches. Le roi Arthur est un prince plus miséricordieux cependant.

Il avait bien accueilli Foy, et Saphar le païen, un chevalier bien connu, accompagne l'ami du chevalier. La sœur du roi, Morgane, montra un tout aussi bon cœur : le messager obtient la délivrance de son maître et apporte la bonne nouvelle. Le chevalier, qui craignait

Qu'il ne moruz devant tel joye<sup>1</sup>,

après avoir remercié les serviteurs du dieu, prit congé et recommença son pèlerinage, pour trouver la dame.

Il traversa en chemin un bel et fertile pays, entre la Lombardie et deux chaînes de montagnes : trois villes y exerçaient la suprématie précédemment. Il n'est pas difficile de comprendre l'allégorie : le Chevalier errant se trouve en Piémont.

1. F. 18 v.

Ce pays que vous deviz  
 Je croy bien à mon aviz  
 Que au monde n'a meilleurs,  
 Ne qui soit plus plentureux  
 Envers les parties du Ponant<sup>1</sup>.

Arrivé dans une de ces villes,

... En celle citée,  
 Qui est au bout d'une valée,  
 Quant on passe Morianne :  
 Ce est à l'entrée de toute Ytalc  
 Et à l'entrée d'un pays  
 Qui est plains de tous delis,  
 Car le dieu d'amour y fait son reppaire  
 . . . . .  
 Il est par aucuns nommés  
 Le pays de Canavées<sup>2</sup>,

c'est-à-dire à Turin, il s'informe sur la condition du pays, condition très malheureuse, parce que des discordes dévastent ces régions si fertiles :

Les citoiens de ces cités  
 Furent divis de voulantez,  
 Car l'un estoit Guerf et l'autre Guibelin<sup>3</sup>.

Les ennemis mirent à profit ces guerres intérieures pour piller le pays et réduire ses habitants à la misère :

Aussi, quant virent leur saison,  
 Les mistrent à destruccion  
 Et tel remede y mistrent adez  
 Que mal y seront recouvrez<sup>4</sup>.

Le voyageur voit ensuite les seigneurs, ceux qui avaient

1. F<sup>o</sup> 20. Les deux autres villes sont peut-être Asti et Alba.

2. Le Canavèse, f<sup>o</sup> 21.

3. F<sup>o</sup> 20 v<sup>o</sup>. V. les mesures du prince Louis d'Achaïe contre ceux qui prononceraient ces mots, plus loin. Cf. encore les paroles, si tristes et belles, de Stella : « Heu primus, qui terris Italiæ hanc Guibellinorum et Guelforum divisionem inseruit! » (Muratori, XVII, 1152 A).

4. F<sup>o</sup> 20 v<sup>o</sup>.

amené ces calamités : ils sont rassemblés sur une place, et le chevalier distingue d'abord

Un chevalier  
De pers vestu, qui fu bien cler ;  
Trois fleurs d'or en son pis estoient,  
Qui grant resplendour donnoient <sup>1</sup> ;

puis un autre, en habit rouge et blanc, le marquis de Montferrat, un troisième, en manteau rouge à croix blanche, le prince d'Achaïe, et enfin un dernier, que la couleur bleue et blanche de son habit désigne comme le marquis de Saluces lui-même. Et l'auteur les accuse d'être les destructeurs du Piémont :

Et tout ycelles tencions  
Viennent par trop de dominacions <sup>2</sup>.

Un seigneur du voisinage invite l'étranger à venir chez lui, et le régale. Après le dîner, deux chevaliers de l'endroit se moquèrent du voyageur, qui, trompé par ses souvenirs littéraires, croit reconnaître les légendaires « Gravain li orgueilleux » et « Gueux (Queux) le seneschal <sup>3</sup> ». On lui explique alors que ce ne sont pas précisément les mêmes, mais d'autres, qui ont hérité, grâce à leurs dons naturels, de leur nom. Il est probable que l'allusion fut très bien comprise par ceux qu'elle atteignait, et peut-être le prince d'Achaïe était-il aussi parmi ces derniers.

Pendant que le chevalier observe le triste état du pays, sa dame, inquiète sur sa longue absence, l'attend impatiemment :

Tousjours sus une tour montoit  
Et toudis elle baïoit  
A veoir son amy venir,  
Qui tantes paines lui fist souffrir <sup>4</sup>.

1. F<sup>o</sup> 21. C'est le duc de Touraine, maître de la ville d'Asti.

2. *Ibid.*

3.

L'un me semble Gueuz le seneschal,  
Qui nul jour ne dist que mal,  
L'autre à Gravain li orgueilleux  
Qui est desamés de tous.

(F<sup>o</sup> 21 v<sup>o</sup>.)

4. F<sup>o</sup> 22.

Partout, des chevaliers errants reviennent pour raconter à leurs dames de beaux récits sur les pays éloignés et les peuples qui les habitent, — elle seule n'a pas encore revu le sien. La jalousie la torture : elle préférerait que l'infidèle fût resté en « Païennic » que d'errer ainsi dans le monde plein de tentations. Enfin, après de si longues épreuves, ils se retrouvent, et la dame salue son bien-aimé par ces paroles :

« Doulz amis, com grant martire  
 Par vos amours je souffri,  
 A l'eure que vous perdi !  
 Mais ore vois oubliant  
 Toutes paines et tourment,  
 Puisque je vous ay si près <sup>1</sup>. »

Travail, le fidèle valet, prend congé, et les deux amoureux se dirigent vers la résidence de leur dieu, pour le remercier.

Le dieu « joli et gens <sup>2</sup> » est un personnage extraordinairement agréable à voir. L'auteur le décrit comme un jeune homme d'environ 30 ans, de belle taille, avec le visage blanc, les cheveux frisés et de clairs yeux verts, bien fendus.

Un pou de barbete en son menton

ne peut que lui donner meilleure « façon ». Il porte un habit rouge, l'arc classique et les ailes également connues. Des fleurs constituent son chapeau, les oiseaux qui sont peints sur sa robe chantent quand il l'ordonne. Trois lions couchants lui servent de trône.

La vie est très heureuse à la cour où le dieu reçoit les deux jeunes voyageurs. Pas de maisons, pas de palais : Amour et sa suite ne vivent que sous des tentes, mais d'admirables tentes, blanches, rouges, vertes, bleues, dorées et argentées. Celle du dieu est verte, richement ornée de « papegays ». La bril-

1. F<sup>o</sup> 23 v<sup>o</sup>.

2. F<sup>o</sup> 25; *Appendice, C.*

lante compagnie choisit comme résidence temporaire les plus beaux paysages,

..... près de rivières jolies <sup>1</sup>,

où elle ne s'occupe que de tous les plaisirs imaginables, à l'exception des cruels et des cruelles, qui ont refusé leur amour <sup>2</sup> : ces grands coupables doivent soigner pendant cent ans les destriers et palefrois des autres.

Une terrible tempête menace cependant cette cour insouciant. Un « sergent » amène devant le dieu un vieillard, qui accuse d'infidélité sa jeune femme. Elle se défend :

Jeune fillette estoie,  
Et la char tendrete avoye <sup>3</sup>.

Son mari ne pouvait lui apparaître que comme un « ours ». Le haut tribunal décide naturellement que c'est l'accusée qui a raison et

... que le mari avoit grand tort <sup>4</sup>.

Ce dernier veut cependant combattre contre son rival plus heureux, et la cour, qui ne peut pas souffrir depuis longtemps les jaloux, déclare la guerre à toute la haïssable lignée :

De trestous les amouroux  
Contre les failliz jeloux.

En attendant, les fêtes continuent, si nombreuses et si brillantes, que l'auteur renonce à les décrire :

Car se toutes fueilles feussent parlant,  
Qui naissent au bois verdoïant,  
Et toutes les estoilles qui sont ou ciel  
Sceussent toutes noncier,

1. F<sup>o</sup> 23 v<sup>o</sup>.

2.

... faisons les gens languir,  
Ceulz qui nous souloient requerir  
Et de amours aler proyant.

(F<sup>o</sup> 26.)

3. F<sup>o</sup> 27.

4. F<sup>o</sup> 27 v<sup>o</sup>.

Nullement ne pourroient dire  
 Ne tous les clerics ne scauront escrire  
 Le desduit et l'esbatement  
 Que au (*sic*) dieu d'amours va menistrant  
 A ceulz qui le scevent servir \*

Les combattants se rassemblent cependant dans les innombrables États du dieu <sup>2</sup>, et, au mois de juin, ils fixent leur camp près d'une rivière. Amour est avec eux, et sa femme, sur un char d'or entouré de plusieurs

Papegaiz, qui aloient chantant  
 Chançons nouvelles et virelay <sup>3</sup>.

Sa compagne est la plus belle dame de la cour, celle de notre chevalier. Les ennemis se forment aussi sous le commandement d'un grand jaloux, un roi de Bretagne, qui eut beaucoup à souffrir de la part de sa femme. Et c'était un spectacle splendide que de voir

Tantes targes bordées à or  
 Et tans heaumes reluisant  
 Et confarons batans au vent <sup>4</sup>.

Tout est réglé comme dans un tournoi de l'époque. Les dames, parmi lesquelles on retrouve tout le cycle classique et celui d'Arthur, ont leur place déterminée sur de riches « eschaffaulz et grans berffrois <sup>5</sup> ». Comme épisode, l'auteur nous donne l'histoire de l'aigle d'or et celle d'Alerain, le fondateur légendaire des maisons de Montferrat et de Saluces <sup>6</sup>, avec quel-

1. F<sup>o</sup> 30.

2. « Qui n'est si large de cy en Espaigne » (f<sup>o</sup> 30 v<sup>o</sup>).

3. *Ibid.*

4. F<sup>o</sup> 32 v<sup>o</sup>.

5. F<sup>o</sup> 33 v<sup>o</sup>. Cf. *Appendice, E*.

6. Sur Alerain, V. J. ab Aquis dans les *Mon. Hist. Patriæ*, SS. III, 1533 et suiv. (l'ouvrage fut terminé en 1334); Giovanni de' Mussi, Muratori, XVI, 441 et suiv.; Chiesa, 847 et suiv.; Muletti, I, 283-5, et surtout Carducci, *Gli Aleramici*, dans la *Nuova Antologia*, du mois de décembre 1883.

ques données sur l'origine du marquisat <sup>1</sup>. La chronique de Jacopo d'Acqui a fourni à Thomas ce dernier récit <sup>2</sup>.

Le premier jour, combattent, sous le commandement de Tristan de Lionnois, Palamède et Lancelot, Pâris et Achille, ainsi que d'autres héros, tout aussi célèbres. Vers le soir, on entend le cri de ralliement du dieu : « Amours, amours ! », et on dépose les armes.

Les morts, en nombre énorme, sont brûlés, « ainsi comme il estoit à coustume, car ce estoit la plus noble et nette sepulture que on peust donner à corps, ainsi comme savent les pluseurs <sup>3</sup> ». Puis, après qu'une trêve a été conclue pour deux mois, la cour donne le prix au connétable, pendant que le héraut proclame en vers l'histoire de Tristan. Comme on le voit, le reste du roman est écrit en prose, « car, dit Thomas, il m'ennuye de tant versifier <sup>4</sup> ».

Après que la trêve fut épuisée — plus régulièrement qu'on ne l'observait en Piémont, — les deux armées se rencontrèrent encore une fois. Lancelot était maintenant le connétable du dieu, et, comme précédemment, le vainqueur fut couronné, pendant que ses hauts faits étaient récités par le héraut. Suit une querelle d'amour, et un tournoi où Achille remporte le prix.

Après avoir assisté à ce tournoi, le chevalier quitte le camp pour aller observer l'armée des jaloux. En son absence, de nouvelles joutes ont lieu à la cour, et on y juge des procès d'amour. En effet, les dames qui avaient perdu leurs amoureux se réunissent pour prendre une décision, « car bien povez savoir quel deduit puet estre en femme sanz amy <sup>5</sup> ». L'assemblée est tumultueuse : après un discours, toutes les personnes présentes se mettent à parler à la fois, « tant que l'une destourbe l'autre ». Elles en arrivent aux invectives, et enfin aux coups <sup>6</sup>, avec un

1. F<sup>o</sup> 42 v<sup>o</sup>-3. « Ainz tousdis se appella (la femme de Théthès de Saluces) contesse, et ensievant toutes les femmes à successeurs qui marquis sont, se appellent contesses » (*ibid.*). Cf. Chiesa, c. 877, et p. 4 de cet ouvrage, note 3.

2. V. Carducci, *art. cité*.

3. F<sup>o</sup> 48 v<sup>o</sup>.

4. F<sup>o</sup> 36. Suit (f<sup>o</sup>s 53-4) le procès de Briséis.

5. F<sup>o</sup> 72.

6. Une dame fut qualifiée d'abord de « très orde vil losengiere », et puis

tel bruit, qu'on pouvait se croire à « la foire du Landit ». L'arrêt de la déesse, qui permet aux veuves de prendre de nouveaux amoureux, est reçu avec une joie indescriptible. Le dieu ne partage pas cette opinion, il doit cependant se soumettre à la volonté de sa femme, et l'auteur conclut par cette observation : « Ainsi advint-il touz diz que les seigneurs et autres gens par commun font volentiers le vouloir leurs belles femmes, ou à droit ou à tort <sup>1</sup> ».

Suit une chasse, et à cette occasion les courtisans d'Amour s'entretiennent sur la bête la plus féroce qu'il peut y avoir dans le monde, et il se trouve que c'est un mauvais seigneur <sup>2</sup>. On découvre enfin, au soir, dans une caverne, un homme sauvage avec ses deux enfants, qui sont pris après un grand massacre d'hommes et de chiens. L'éducation du garçon réussit : on entreprend vainement celle de la fille, et, après s'être demandé les causes de cette impossibilité, l'auteur se répond à lui-même : « Adonc me souvint d'un proverbe qui disoit que toute chose puet li homs aprivoisier, fors seulement une male femme <sup>3</sup> ». Après une querelle entre trois plaignantes, dans laquelle le jeune homme, qu'elles prétendent chacune posséder, est adjugé à la « pucelle », s'écoulent quatre jours de fêtes, avec « douz parlemens » et jolies réponses, avec jeux « aux eschaz et aux tablez », et autres délasséments.

Pendant ce temps, le chevalier avait été découvert dans le camp des ennemis, par la vigilance du terrible Breuz, et il doit répondre de son crime devant le chef des jaloux. Herculusement pour lui, les *clercs* du roi breton se laissent corrompre, et l'amoureux retourne auprès de sa dame, avec un héraut de

batue, parce qu'elle avait parlé pour recommander à ses compagnes la chasteté : « ..... la traynent et la batent, tant que ce estoit une pitié à veoir » (F<sup>o</sup> 71 v<sup>o</sup>).

1. F<sup>o</sup> 72 v<sup>o</sup>,

2.

Je dy que cil tel seingnour  
 Qui est garniz de si mal meur,  
 Comme dessus vous ay devisez,  
 Il est trop plus fier et plus mauvez  
 Que ne sont les bestes, voirement.

(F<sup>o</sup> 75).

3. F<sup>o</sup> 77 v<sup>o</sup>.

l'ennemi, qui propose de décider la querelle en un combat singulier.

*Palamides* s'offre à combattre contre le représentant des jaloux. Il prête le serment habituel sur les reliques <sup>1</sup>, et attaque avec courage le « chevalier au coqu », ainsi nommé d'après l'oiseau qui brillait sur son écu <sup>2</sup>. Ce dernier est vaincu par Palamède, qui lui pardonne avec magnanimité. La guerre finit sur ce fait d'armes.

Huit jours après la Saint-Jean, le dieu donne un nouveau tournoi, où assistent encore les dames et damoiselles « freschetes et tendretes ». Puis, on entend la requête d'un amoureux, qui voudrait épouser « Blangeanz la courtoise », du cycle d'Arthur <sup>3</sup>, et la plainte du victorieux Palamède, qui ne peut, malgré ses belles qualités chevaleresques, se faire aimer de la reine de Cornouailles. L'auteur nous représente ensuite Alexandre malade <sup>4</sup>, qui est visité par la déesse et sa cour féminine. Il raconte, d'après le désir de sa souveraine, ses conquêtes, dont le mérite doit être attribué, dit-il, uniquement à ses « barons <sup>5</sup> ». Puis, la reine ordonne à ses sujets de faire certaines « demandes en amours », qui divertissent agréablement les assistants, et, à la fin, la dame « harpe <sup>6</sup> » une chanson qui a été composée par notre chevalier lui-même. Le lendemain, apparaissent les messagers et messagères du dieu, parmi lesquelles plusieurs « dames et damoiselles et pu-cellez, plus bellez et plus freschctez que n'est la rose, la pre-

1. « Mist sa droicte sur les sains, et dist tellez parollez : homme que je tien par la main, par Dieu et par ces sains, je t'appelle à bonne cause et e ay bonne querelle contre toy et que cest e-crit (*sic*) pourquoy nous sommes en champ et que contre moy est faulz et desloialuz, et que tu y entres faulusement et mauvaivement. Et je n'ay prière, ne herbe, n'escript sur moy, pour quoy je te cuide vaincre, mais par l'aide de Dieu et de mes armez et pour la cause du bon droit que je y ay » (f<sup>o</sup> 90).

2. Le passage ap. Gorra, 36-7.

3. *Ibid.*, 37.

4. Antipater l'avait empoisonné (f<sup>o</sup> 57).

5. Le récit est fait d'après le *Roman d'Alexandre* et les *Vœux du Paon*. V. aussi Gorra, 99-100

6. « Et harpast et chantast devant elle » (f<sup>o</sup> 98). La reine Candace demande, par exemple, au roi Cassanus de Liris : « Amis amant que amés eust, quelle chose est que mieulz lui vault? ». La réponse est : « Certez, dames, bel parler » (*ibid.*). Cf. Manfroni, p. 34.

mière heure qu'elle est sus la rose espanie <sup>1</sup> ». Un chevalier raconte à cette occasion le tournoi de Saint-Denis et parle du jeune frère du roi de France, si souvent amoureux. Son inconstance est attribuée aux privilèges que vient de décréter la déesse. Le dieu est un peu piqué, tandis que sa femme et sa suite sourient, assez contentes de l'aventure <sup>2</sup>. Puis, les deux armées se dispersent <sup>3</sup>.

Le chevalier a éprouvé durant ce temps une grande perte. Pendant une chasse de la déesse, près de « la rivière des faucons », sa dame s'égare, et toutes les recherches demeurent inutiles. Infiniment triste, il part avec Foy et Espérance, ses fidèles compagnons, pour trouver le « philosophe » Raison, un sage homme, qui connaît toutes les choses divines et humaines <sup>4</sup>. Il retrouve aussi en chemin le bon valet Travail.

La dame l'a-t-elle trompé, ou bien a-t-elle perdu sa liberté? telle est la demande que fait le chevalier. La réponse du philosophe n'est ni douce, ni consolante. L'amour ne mérite pas une pareille peine : il doit oublier tout, le plus tôt possible, et, lorsque l'amoureux se révolte contre ces froides considérations, le vieillard lui cite le divin « Tullez », « ou livre qu'il fist de vellece <sup>5</sup> », la parabole du semeur, les exemples du sage Salomon, de Thamar, du fort Samson, de Merlin et de l'astrologue Virgile. On ne doit se proposer sérieusement que la chasteté complète ou l'état de mariage. Le dieu d'Amour n'est qu'un imposteur, ainsi que le déclare le Roman de la Rose, dont il cite plusieurs vers <sup>6</sup>. On peut s'imaginer la colère qui saisit le chevalier. Rayson est un vieillard qui ne comprend plus les

1. F<sup>o</sup> 98 v<sup>o</sup>.

2. *Appendice, F.*

3. Comme digression, on trouve à cet endroit quelques remarques sur la géographie (f<sup>os</sup> 100 v<sup>o</sup>-3) et les aventures d'Alexandre sur le Gange (V. aussi Manfroni, *o. c.*, 35-6, l'histoire de César d'après le roman de Jehan de Tuim (*Ly histoire de Julius Cesar ...*, herausgegeben von F. Settegast, Halle, 1881). Cf. Gorra, 95-7.

4. « Un sages home qui est de moult hault renom (V. *le Roman de la Rose*) et qui moult scet des choses et divinez et terriennes qui tous dis aviennent » (f<sup>o</sup> 106).

5. F<sup>o</sup> 108.

6. Les demandes du chevalier sont empruntées à la même source.

plaisirs de la vie <sup>1</sup> ; s'il était aussi chevalier, on lui montrerait bientôt « comment on doit parler des damez et d'amour <sup>2</sup> ». Et, comme exemples contraires, il rappelle les bonnes dames de jadis, Pénélope la patiente, Cornille, la femme de Pompée, qui gardait toujours à son mari mort la moitié de son lit, la reine de France, femme de Charlons. Puis il continue son chemin, « moult desconfortez », et rencontre un ancien compagnon de la cour du dieu d'Amour, qui lui parle d'un édit du roi Philippe de Valois contre les combats singuliers <sup>3</sup>. Le palais de Fortune va être maintenant le but de son voyage.

Ce palais s'élève « près de mer, sus une haute roche » : on peut voir de cette hauteur le monde entier. La reine, avec ses ailes rouges, son globe d'or et son sceptre, est assise sur trois lions couchants. Le clergé est à sa droite, avec les « apostolez de Rome » à sa tête ; à gauche, sont disposés les sièges des empereurs, rois et princes.

Les uns ont des « sièges de seureté », les autres seulement de très peu durables « sièges de grâce ». Enfin, sur les degrés, en nombre infini, creusés dans le roc, s'élèvent d'autres palais et châteaux, tout aussi bien peuplés que le sommet.

Une multitude immense se presse aux portes, et, à midi, on les entend crier tous avec désespoir : « Aide, aide, Dame Fortune ! » La reine est émue à la fin par ces appels de secours, et les possesseurs des sièges sont « desrochiez », jetés en un clin-d'œil dans les terribles précipices qui entourent la base du rocher. Ceux qui attendent, les saisissent dans leur chute et se vengent de leur longue prospérité ; puis, les malheureux sont

1. « Un viellart recreant, qui n'as cure de joliveté ne d'amours » (f<sup>o</sup> 112 v<sup>o</sup>).

2. « Certes, se tu feusses aucun chevalier, contre qui je me puis e combatre, bien te monsterroye comment on doit parler des damez et d'amour » (*ibid.* .)

3. Cet édit est emprunté à la version de Végèce de 1306. Les archives de Turin en contiennent un exemplaire sur papier, sous le titre dé : « Cy est Flave Vegesse, de l'art militaire, *plus ordonnances du bon Philippes, Roy de France, des cerimonies de gaige de bataille en duel, plus des empereurs, roys, ducz* » Vayra, *Curiosità di st. sub.*, III, 52 et note 1). Le manuscrit appartint d'abord au duc Jean de Berri, puis à la famille des Pingoni, seigneurs de Cou-ey (*ibid.* . C'est peut être le « *faveo* », recte « *Flavio* », apporté de France (V. plus loin par notre marquis, et emporté plus tard par le comte de Savoie (Chiesa, c. 1038 .

massacrés en bas. « Adonc, me souvint d'un dit qui dist : Qui plus hault monte qu'il ne doit, de plus hault chiet qu'il ne croit<sup>1</sup>. »

Le chevalier va voir ensuite ceux qui ont été précipités de la sorte. La roche est plus « aspre et erse » de ce côté, et le sol couvert de cadavres. On croit voir « les boucheriez de cent cités, des hommez qui là estoient escartellez, detranchiez, traynés et penduz<sup>2</sup> ». Deux hommes terribles recueillent les corps dans ce désert : ces monstres sont Anténor et Énée, ceux qui trahirent Troie. On y voit aussi Judas, « à un arbre, où il est penduz », Ganelon, « qui fut comte de Nevers », Antipater.

Le chevalier distingue à ce moment une bande de pèlerins qui assiègent les portes du palais. Deux femmes reçoivent d'abord la permission de parler à la reine : il reconnaît l'ancienne « Pantisale » d'Arménie, et Jeanne de Naples, meurtrière de son mari, plus tard elle-même la victime d'un autre meurtre, puis l'« apostolle » Boniface VIII<sup>3</sup>, Grégoire XI (?), Agamemnon, César, Hector, Alexandre, Nabuchodonosor et Judas Macchabée, Mithridate et le roi Arthur, l'Indien Clarus, Pharaon, Néron et Attila, « fragellum Dei », Crassus (*Grassus*), le païen Marsile et l'empereur byzantin Andronic II, dont le fils devint marquis de Montferrat. Il distingue ensuite le « roy bel Philippe » de France<sup>4</sup>, le sultan Amurat, « l'Amorat Basquin », tué dans un combat contre les chrétiens, le roi « dam Pietre » le Cruel, et son troisième successeur, Jean I<sup>er</sup> de Castille, le roi de Chypre, Pierre I<sup>er</sup>, vainqueur des infidèles, Charles de la Paix, Jayme II de Majorque, tué en 1347<sup>5</sup>, le dernier roi d'Arles, Léon VI d'Arménie, Pompée et le comte de Savoie, Amédée V, le comte de Mâcon, qui fut ravi par le diable, auquel il avait vendu son âme, « au disner », au milieu de ses amis, Boniface de Savoie<sup>6</sup>, l'allié de Thomas I<sup>er</sup> de Saluces, le prince Noir si « crueulment

1. F<sup>o</sup> 119 v<sup>o</sup>.

2. F<sup>o</sup> 120.

3. Sauli, 13; f<sup>o</sup> 121 et *Appendice*, F.

4. Sauli, 15; f<sup>o</sup> 121 v<sup>o</sup>.

5. Hermilly, *Histoire de Majorque*, 330.

6. Et non Thomas v. Sauli, 22), f<sup>o</sup> 122. Il aurait été enfermé à Turin (V. p. 9 du présent ouvrage, note 8). Le marquis s'échappa « par engin » : « cil fu de hault renom » (f<sup>o</sup> cité) Le ms. de Paris ne donne pas le nom du comte.

trabuschez », le comte de Flandre et Bernabò Visconti, le duc Léopold III d'Autriche, tué par les Suisses (1386) et le duc de Brabant, le dernier duc d'Orléans (*sic*)<sup>1</sup>, qui laissa son héritage au roi de France, André<sup>2</sup> de Naples, le duc d'Athènes, seigneur de Florence, Gautier de Brienne. L'auteur parle encore en quelques mots de Manfred de Cardè, son ennemi, qui causa le malheur de sa famille et vécut « en dolour<sup>3</sup> », le marquis de Montferrat, Seccondotto, un contemporain aussi, du comte Jean III d'Armagnac et du gouverneur guelfe de Milan, Guy della Torre (1310)<sup>4</sup>.

Après que le chevalier a contemplé cette multitude, il arrive dans un « grant et noble lieu, « qui est le « palais aux esleuz ». On y voit les sièges de neuf grands princes et de neuf nobles dames : les premiers sont David, Judas Macchabée et Josué (les Juifs), Hector, Alexandre et César (les païens), Charlemagne, Arthur et Godefroy de Bouillon. Les femmes célèbres sont Penthésilée, bien qu'elle fût *dérochée* cependant, Delphile, Sinope<sup>5</sup>, Hippolyte, Sémiramis, Ethiope, Lampetho, Taméramis, « Theucque ». Il aperçoit ensuite les « sièges de seureté », sur lesquels doivent s'asseoir « Philimeniz de Palaflagonoiz » (*sic*), *Heremolus* Romulus), Moïse, Mahomet, l'élève du moine syrien Nicolas<sup>6</sup>, le prêtre Jean<sup>7</sup>, le « grand caan », empereur des Tartares, dont les peuples vivent selon la simple « loy de nature<sup>8</sup> », Vespasien et Constantin, « Galéot des loingtains ysléz », Scipion, *Ancis*, le roi chrétien d'Espagne, le conquérant de l'Angleterre, « Richart » (*sic*), duc de Normandie, « nez d'amours », Saladin, Edouard III, le bon roi

1. Il est question évidemment du duc de Bourgogne, qui en effet laissa ses possessions au roi Jean. Le dernier ? ! duc d'Orléans, que Malacarne et, après lui, Sauli, supposent être Louis, ne fut tué qu'en 1407 !

2. Et non Louis, qui eut le nom de son frère, roi de Hongrie.

3. F<sup>o</sup> 122 v<sup>o</sup>; Sauli, 28-9. V. p. 58. Il blâme son mariage « entre ses ennemis ».

4. F<sup>o</sup> 121 v<sup>o</sup> 22 v<sup>o</sup>; Sauli, 13 et suiv. (V. Gul. Ventura, *Mon. H. Patr.* III, 778).

5. Reine de l'Éthiopie.

6. « A qui le faultz Nich laz crestien des II loys aprenait, dont il l'arcora (*sic*), qui est loy sarracine et maintes choses dissolutes deliteuses y mist, pour mieulz traire à soy les bestiaux gens du monde, qui estoient sanz nulle loy : celle loy en paradis leur promet maisous, vestemens, gole et luxure avoir » (f<sup>o</sup> 123 v<sup>o</sup>).

7. F<sup>o</sup> 123 v<sup>o</sup>; *Appendice, G*.

8. F<sup>o</sup> 126; *Appendice, H*

Robert de Naples, Louis I<sup>er</sup> de Hongrie, le croisé, Renier de Genève, un des douze pairs, « Obert, le derrier de 'son lenage<sup>1</sup> », qui n'est autre qu'Humbert II de Viennois, l'incapable chef de la croisade de 1345, l'archevêque de Milan, « qui faisait l'hypocrite », Jean Visconti, et son neveu Matteo, Philippe de Saluces, fils de Thomas I<sup>er</sup>, célèbre pour ses exploits en Sardaigne<sup>2</sup>, et enfin Unghero Malatesta, qui alla aux Enfers pour y retrouver sa dame « la viole nouvelle », une bourgeoise de Rimini<sup>3</sup>.

Un siège de grâce est échu à Richard Cœur de Lion, qui conquiert « l'isle » de Famagouste, « laquelle on dit Cypre » : ses chevaliers, Montfort, le comte de Boulogne, le seigneur de *Merlo*, celui de Lesparre (Esbarez), Guy de Lusignan, le futur roi de Chypre, Tanneguy, *Florimez* et « Pomponne d'Estangorl », sont mentionnés aussi à cette occasion<sup>4</sup>.

On voit aussi dans cette cour singulière un siège très recherché, malgré le danger qui s'y attache : c'est le « siège périlleux ». Des Génois l'occupent toujours, et son possesseur est pour le moment Antoniotto Adorno, qui avait trompé ses ennemis par les deux pelisses de brebis et de renard qu'il avait endossées, ce qui lui gagna pour la quatrième fois la position qu'il ambitionnait. La fin de l'aventure paraît cependant assez douteuse pour ce prince rusé<sup>5</sup>.

Après avoir écouté un beau discours de Dame Fortune, le chevalier voit arriver une ambassade de l'« Antechrist », qui est un peu fâché contre la reine, à cause de la manière dont elle traite ses ministres. Fortune raconte alors l'histoire de l'humanité, qu'elle divise en cinq âges<sup>6</sup>, et enfin l'auteur se permet ici

1. Que Sauli renonce à identifier.

2. Muletti, II, 503-6.

3. Sauli, 32 et suiv. ; f<sup>o</sup> 126-6 v<sup>o</sup>.

4. F<sup>o</sup> 127.

5. F<sup>o</sup> 127 v<sup>o</sup>-8; *Appendice, I* : « Et sachiez que ceste cité est une des meilleures de chrestienté, et on l'appelle en latin Janua, c'est tant à dire comme *porta* en romans, ét me dist que les gens dient que elle est porte de Lombardie, pour le port de mer que elle a » f<sup>o</sup> 127 v<sup>o</sup>).

6. Jusqu'à la fin du monde :

Lors la mer toute ardera  
Et pluye de sang tombera.

. . . . .

une longue digression sur l'histoire des papes <sup>1</sup>, des quatre monarchies, exposée par « maistre Orose » lui-même, des Romains et de Grisélidis, marquise de Saluces; cette dernière, d'après une version du livre de Boccace <sup>2</sup>. La reine, qui sait bien que

... il mourra devant que moy <sup>3</sup>,

accorde le congé aux ambassadeurs.

Le chevalier, qui se promène aux environs du rocher, rencontre trois personnages qui lui étaient bien connus. C'est d'abord le grand Amédée VI, qui arrive pour porter ses plaintes devant la reine. Elle l'a traité injustement, après lui avoir donné de glorieuses victoires, « mains honnours et buffois » : une expédition à Naples lui avait coûté son armée d'abord, décimée par la peste, puis la vie même (1383). Il porte un habit à la grecque, et « mains Gregoys » l'entourent <sup>4</sup>.

Dans un coin s'entretiennent deux ennemis, que le malheur commun vient de réconcilier : Jacques d'Achaïe raconte à son parent et voisin, Freylin de Saluces, ses défaites pendant la guerre avec le comte de Savoie, qui occupa deux ans ses États et ne les lui rendit qu'en échange de l'hommage. La trahison de ses sujets, et non l'ambition de sa femme Sibylle, est la cause de son malheur, et c'est aussi le cas pour Frédéric, « qui ot tantes guerrez toudiz à greigneur de soy <sup>5</sup> ».

Parmi les sièges à droite, près de l'entrée, on trouve ceux des condottières et chefs de compagnies, les « sièges à sodoiéz », toujours complètement occupés. Il y en a peu qui aient, par exception, un « siège de seureté » : les autres tremblent pour

Les estoillez du ciel cherront  
Et par l'air se voleront.

(F<sup>o</sup> 131.)

Sur la source, Gorra, 63-4.

1. Le fragment sur Urbain V, qui contient des données qu'on ne retrouve pas ailleurs, *Appendice, J*.

2. Gorra, 11-12. Cf. f<sup>o</sup> 138 : « Si commence l'estoire du mirouer des dames mariées ». Ces épisodes occupent les f<sup>o</sup>s 134 v<sup>o</sup>-49 v<sup>o</sup>.

3. F<sup>o</sup> 131.

4. F<sup>o</sup> 149 v<sup>o</sup>; *Appendice, K*.

5. F<sup>o</sup> 150 v<sup>o</sup>; Sauli, 39-47.

leur sort. Le chevalier reconnaît parmi eux le connétable du Guesclin, l'Anglais Jean Hawkwood, « qui regna en Ytaile bien XXX ans », un sage homme, le plus sage qui ait vécu en Italie depuis cent ans; un élève du grand condottière, le jeune Florentin Jean d'Azzo degli Ubaldini, qui mourut, malheureusement pour la gloire des armes italiennes, trois ans après avoir obtenu le pouvoir, et le terrible Baudrin ou Boldrino « le meurtrier », chef de bandes bien connu à cette époque <sup>1</sup>.

De tous ces seigneurs et soldats, ceux qui se sentent plus sûrs sur leurs sièges sont le prêtre Jean et le Grand Khan, « pource qu'ilz sont moult amés de leurs subgis et leur portent bonne foy<sup>2</sup> ». Le chevalier, qui peut constater à cette occasion<sup>3</sup> que le spectacle des malheurs d'autrui est pour chacun un grand divertissement, s'en éloigne avec regret.

Il interroge en chemin son valet Travail sur sa lignée, et ce dernier, originaire d'une ancienne famille de Rome, lui explique, d'après son désir, ce que signifient les termes de Guelfe et Gibelin. Le roi des Romains doit posséder tous les pays de l'empire, et tous ses « barons naturels » l'ont reconnu <sup>4</sup>. Les Guelfes s'excusent, en basant leur politique sur la dévotion envers le Saint-Siège. En ce qui concerne ses propres parents, ils vivent en bonnes relations avec les deux partis qui causent tant de maux à l'Italie. « Si me surnomment Maltravez en Ytaile et en Lombardie <sup>5</sup> ». — Suit, amenée par une réminiscence du héros, *l'histoire* de Caradoc et de Guimer, appartenant aussi au cycle d'Arthur <sup>6</sup>.

Un « sergent d'armes » de la reine Fortune apparaît cependant devant les voyageurs. Il parcourt le monde entier pour inviter les princes au grand « chapitre » de la dame. Ils continuent leur chemin par la chrétienté, où on les maltraite et

1. F<sup>o</sup>s 151-v<sup>o</sup>; Sauli, 49-50; *Appendice, L* (histoire de Boldrino .

2. F<sup>o</sup> 151 v<sup>o</sup>.

3. « Que mal d'autrui est grant passement de temps » (f<sup>o</sup> 151 v<sup>o</sup>).

4. « Nul baron naturel de tout l'empire ne se tourna contre l'empereur » (f<sup>o</sup> 152).

5. F<sup>o</sup> 152. V. une partie de son discours à l'*Appendice, M*.

6. F<sup>o</sup>s 152 v<sup>o</sup>-55. Un parti guelfe nommé ainsi (les *Maltraversi*) combattait à Vicence au XIII<sup>e</sup> siècle.

dépouille souvent, et arrivent un jour dans un beau pays, dont les habitants sont écrasés par des impôts énormes. C'est la Lombardie. « Cil, dit Travail, auprès duquel s'informe le chevalier, est pays de tyrannie, et est soubz un seigneur tyran. » Et quel est le sens du mot? continue son maître. « Et cil me dist que ce sont seigneurs qui tiennent le pays par force, et font dacez et gabelez et estorcionz assez subgis, et ont petite pitié de prandre ce que leurs subgis ont <sup>1</sup>. » Une noble définition du mot pour un homme qui était lui-même un prince.

Le jour suivant, les voyageurs rencontrent, sur le rivage de la mer, une belle dame, richement habillée, qui les regarde en pleurant; ils lui demandent quel est son nom, et elle déclare être une malheureuse qui s'est vue dépouiller par ses maris et enfants. C'est la ville de Gênes <sup>2</sup>.

Enfin, dans une « grant champaingne et belle », le chevalier et ses compagnons trouvent d'innombrables princes qui font route, de leur propre volonté ou contraints, vers la reine Fortune. Le pape et tout son clergé sont assis devant un repas, plus copieux qu'il ne serait nécessaire <sup>3</sup>. « Et puis, se levèrent des tablez et firent leur collacion par deux foys et lors distrent : « Quanta mala patimur pro sancta Rommana ecclesia <sup>4</sup> »

Le schisme se déclare, et le lendemain les deux papes combattent l'un contre l'autre dans l'église, devant tous les princes, qui sont venus pour assister à la messe. Chacun des deux veut s'emparer du pauvre manteau de bure, et on explique au chevalier, étonné de cette querelle, que ce manteau si convoité est doublé d'une fourrure qui vaut seule 60 villes et 3,000 châteaux, ce qui justifie l'acharnement des deux adversaires <sup>5</sup>. Les princes se réjouissent devant ce spectacle, et enlèvent au man-

1. F<sup>o</sup> 153.

2. « Une dame suis, qui par mes maris et enffanz et subgiz sui malement triboulée pour mon patrimoine et douaire. qui me destruient : si suis-je assés moins redoubtée, mais au fort dru feray pour moy aidier contre tel mal et pour le mien ravoïr : si en seray yrée; se ainsi le fait, je l auray chier tant que con les miens je soye en bonne amour voirement recouvrée » (f<sup>o</sup> 153 v<sup>o</sup> .

3. « Oultre ce que besoning leur estoit » f<sup>o</sup> 156).

4. *Ibid.*

5. *Appendice, N.*

teau ses pierres précieuses, tandis que les prêtres font main-basse sur les ornements d'église, celui-ci pour les donner à une femme, cet autre pour ses besoins personnels <sup>1</sup>. Un seul ermite daigne prendre les saintes reliques et les Décrétales, avec lesquelles il s'enfuit, poursuivi par quelques-uns des assistants <sup>2</sup>. Les saints rivaux s'empressent cependant de céder aux princes les dîmes et autres revenus de l'Église.

Le jour suivant, notre chevalier va voir le roi des Romains, grand mangeur, grand buveur, et tout aussi grand chasseur. L'impression qu'il reçoit n'est pas très favorable pour Wenceslas <sup>3</sup>. En revanche, aucun prince ne peut être comparé au jeune roi de France, deux fois victorieux. Le chevalier l'aperçoit, entouré de Boucicaut, Renaud de Roye et Sempy, en la compagnie desquels il s'exerce à tirer de l'arc <sup>4</sup>. Heredia, le *châtelain d'Emposte*, est représenté comme un vieillard assez négligent, qui ne quitte que rarement les commanderies de l'Occident et oublie de réformer la discipline des frères <sup>5</sup>. Les rois d'Angleterre <sup>6</sup> et d'Écosse <sup>7</sup>, de tout jeunes chevaliers, n'ont acquis jusqu'à présent aucune gloire, de même que le « petit enfant » qui règne sur les Castillans, « ordes gens et noirs »; ce dernier joue encore « aux quillez <sup>8</sup> ». Le religieux qui occupe le trône du Portugal <sup>9</sup>, un jeune homme aussi, ne jouit pas d'une trop grande renommée, et Charles de Navarre est dans le même cas <sup>10</sup>.

Un peu plus loin, le chevalier trouve les fiers Aragonais,

1. « Pour donner aux femmes », « l'autre pour ses necessités » f° 157.

2. *Appendice*, l. c.

3. *Ibid.* O.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*, P.

6. *Ibid.*, Q.

7. « Et là faisoient un grand parlement entre lui et ses barons et chevaliers, dont il en y avoit de moult hardis, et bien le monstroient aux Anglois aucunes fois, car en champ les ont matés et desconffiz » (f° 157 v°).

8. « Avec ses Castillains, ordes gens et noirs, qui regardoient leur seigneur, qui petit enfant estoit et jouoit aux quillez, car son père mort estoit assez à grant meschief, en courant un gennet » (f° 157 v°).

9. « Qui jeunez estoit, et on me dist qu'il estoit religieux, n'avoit encore gueres mes » f° 157 v°). Il avait gagné cependant son trône en combattant.

10. *Appendice*, R.

avec leur prince qui n'aime que les chansons des ménestrels <sup>1</sup>. Le tout jeune roi de Naples <sup>2</sup> avait la réputation d'être un peu pauvre, à cause de la guerre qu'il soutenait contre Ladislas, « Lancelago », fils de Charles de la Paix. Il est possible que ces deux enfants, habitués de si bonne heure à combattre, accomplissent plus tard de remarquables faits d'armes. Sigismond, roi de Hongrie, qui avait défait depuis peu les Turcs, obtient des éloges pour cette victoire <sup>3</sup>. En Sicile enfin, les Aragonais combattent contre les seigneurs du pays, pour la couronne du jeune roi <sup>4</sup>.

L'auteur nous représente ensuite Jacques ou Jacquet, roi de Chypre, souverain d'un peuple dangereux, qui trouve un plaisir singulier à la chasse au faucon <sup>5</sup>; le duc de Berri, qui s'apprête à aller en Languedoc et considère des pierres précieuses, le duc de Bourgogne, revenu à peine de la Flandre, qu'il a soumise, qui s'entretient avec son bon serviteur, Guy de la Trémoille; Louis d'Orléans et son ami, Engucrrand de Coucy; Bourbon avec ses deux familiers, Pierre de Norris et Hutin le Baveux <sup>6</sup>. Le très jeune comte de Savoie cherche, comme le roi de Castille, une distraction dans le jeu de quilles <sup>7</sup>.

Jean Galéas apparaît ensuite au chevalier, hors de sa tente : le sage prince prépare une chasse contre le grand lion qui règne en Lombardie. Ce dernier meurt bientôt en prison, et deux renards, dont le plus jeune regagne plus tard son terrier, partagent sa captivité. Il est accompagné d'un grand condottière, Giacomo del Verme, et de Galéas de Mantoue, avec lesquels il s'entretient <sup>8</sup>.

1. *Appendice, S.*

2. « En la compaignie de cez Puleinz et Napolitains, qui petit Estat tenoit, maie je ne scay se ce estoit pour que enfant estoit, ou car pources estoit, par la grant guerre qu'il avoit à Lancelago, filz de Charlez de Duraz, qui se fist roy de Naples » (f<sup>o</sup> 158).

3. *Appendice, T.*

4. « Car en celle grant place faisoient Arragonoys et Cecilians tel rumeur comme vous ay dit, pour cel enfant couronner » (f<sup>o</sup> 158 v<sup>o</sup>).

5. *Appendice, N.*

6. *Ibid., V.*

7. *Ibid.*

8. *Ibid.*

Une bise froide commence cependant à souffler « d'oultre le Rosne » et « d'oultre le Rin ». Jean Galéas ordonne qu'on lui apporte la peau du lion qui vient de mourir, et il s'éloigne avec cette peau sur ses épaules. Il monte à cheval, car « tout vouloit savoir et tout demandoit, tant que les plusieurs de ces haulz princez, qui là furent, ne le prenoient mie en gré, mais alique en chaloit <sup>1</sup> ». Il chevaucha ainsi jusqu'aux tentes des Allemands, où le roi prenait l'air, après son repas <sup>2</sup>. Le bonhomme se défendait, avec une pelisse de mouton, contre la rigueur du vent, et cela lui donnait une parfaite ressemblance avec cet animal inoffensif. Il ne pouvait pas bien distinguer les objets un peu éloignés <sup>3</sup>, et les seigneurs étrangers, et surtout ce lion, ne lui paraissaient pas du tout rassurants : le lion n'aurait-il pas l'intention de l'attaquer? Il est épouvanté à cette idée; c'est en vain que ses courtisans le rassurent : « Sire, n'en ayés doubte, car ce est Galeaz Vescont, vostre vicaire en Lombardie <sup>4</sup> ; il s'enfuit sous sa tente, et le héraut est chargé de proclamer les hauts faits des Italiens, à commencer par César : le roi veut la prospérité de l'Italie, et il a choisi, pour améliorer son état actuel, un célèbre chevalier,

La lumière de toutes gens  
Que en Ytaile soyent reppairans,

pour son vicaire en Italie. C'est Galéas Visconti, « filz de l'autre Galeaz Vescont <sup>5</sup> ».

L'impression que produisent ces paroles est différente, selon les auditeurs : tandis que les Guelfes déplorent en silence la nomination, les Gibelins s'imaginent « que Dieu fut descenduz en terre », et honorent comme une divinité le nouveau représentant du roi des Romains. Ce chef des Gibelins, disent-ils, don-

1. F<sup>o</sup> 161.

2. « Pour air prendre » *ibid.* .

3. *Appendice, W.*

4. F<sup>o</sup> 162.

5. F<sup>o</sup> 163. « En l'an mil CCCV et LXXXX<sup>ta</sup>. Sanz bourderie et sanz fail-  
lance. A la nativité Sainte-Marie » (*ibid.*). Cf. Benv. de S. Giorgio, c. 633 A-  
44 D.

nera au parti une toute autre autorité que celle qu'il possédait jusqu'alors, quand les marquis de Montferrat et de Saluces étaient ses appuis les plus importants <sup>1</sup>.

Plus loin, le voyageur retrouve le jeune marquis de Montferrat et son frère, Guillaume, tous deux beaux princes et grands chasseurs, fils de Jean II, le vainqueur de Gamenario. Un écuyer des seigneurs de Cocconato, Jean de Robella, les accompagne : bien qu'à peine âgé de vingt-quatre ans, il jouit déjà d'une belle réputation de chevalerie <sup>2</sup>. Avec ces seigneurs, l'auteur met fin à ces portraits si vivants et colorés des princes contemporains, portraits qui ont leur importance pour l'histoire du temps.

L'assemblée doit cependant quitter le pays pour aller voir la reine. On demande l'avis du chevalier, qui les dissuade de partir, et, quand on lève les tentes, le vaillant roi de France demande la faveur de conduire l'avant-garde. Ils s'ébranlent le lendemain, avec le bruit d'un dieu qui tonne <sup>3</sup>.

Le chevalier n'a pas oublié cependant sa dame. Il va voir un ermite des environs, pour le consulter sur la manière dont il pourrait en retrouver la trace. On lui répond que toute son histoire d'amour n'est qu'une folie, et, du reste, qu'il a perdu, dans ses pèlerinages, la conscience nécessaire. Où peut-il en trouver plus, pensait-il, que dans l'armée de ces nobles princes ? Il se hâte de les rejoindre, et rencontre le prince Amédée d'Achaïe, homme très doux et aimable, « quant il lui plaist », et son frère, l'ambitieux prince Louis, tous deux âgés d'environ trente ans. On peut s'imaginer la joie du chevalier, qui sait avec quelle bonté le prince accueille les étrangers. Malheureusement, Amédée a perdu lui-même sa conscience en arrachant à l'évêque d'Asli la ville de Bene ; il invite cependant les chevaliers de sa suite à en donner chacun une petite cotisation. La prière est persuasive, « car c'est un seigneur qui moult scet prier

1. F<sup>o</sup> 163 v<sup>o</sup> ; *Appendice*, X.

2. *Ibid.* Des identifications plus complètes à l'*Appendice* de ce travail, notes.

3. « Dieu tonnant » (f<sup>o</sup> 164 v<sup>o</sup>).

doulcement » ; ses gens lui répondent cependant avec colère que la moindre conscience leur manque, parce que « toute celle que pourrions assembler de un an, toute nous la faites despendre en un quart d'eure, quant nous sommes avec vous en vostre conseil<sup>1</sup> ».

Le chevalier revient auprès de l'ermite pour apprendre son opinion sur les princes en général. Elle n'est pas favorable : ils n'auront pas grand succès<sup>2</sup> et il faut en chercher les causes dans leur impiété, « par laquelle ilz oublient Dieu et Dieu les oublie<sup>3</sup> » ; dans leur jeunesse au sang bouillant, qui ne cherche que les plaisirs, dans leur manque d'honneur et de libéralité. Il y en a qui sont « sages et vertueux », mais le nombre en est infiniment inférieur à celui des autres<sup>4</sup>.

Le voyageur les accompagne cependant, par curiosité, et il peut voir comment le seigneur du pays, le lieutenant de Dame Fortune, un prince sévère, indigné des excès qu'ils commettent, attaque leur armée. Le quatrième jour de leur marche, le jeune Thomas de Saluces est pris par les troupes ennemies, près de Monasterolo<sup>5</sup>.

Les princes se préparent pour le combat décisif. Charles partage son armée en trois corps : les deux premiers se jettent sur l'ennemi, « de si grant ayr qu'il sembloit que la terre deust fendre dessoubz eulz ». On entend « l'effroi des glevez » dans la grande mêlée. Les « Bretons y font merveiliez », de même que les Normands, mais ils doivent céder enfin sous les forces supérieures de l'ennemi. Le roi se décide alors à rendre courage à ses gens par un fait d'armes personnel. Il part « plus fier que lyon, et tremuz fiert le premier qu'il rencontre » comme la foudre. Mais les ennemis arrivent aussitôt, « bruyant comme vent », et le lieutenant de la reine, Cop, le parent de Fortune, frappe si fort

1. F<sup>os</sup> 164 v<sup>o</sup>-5 v<sup>o</sup>. V. pp. 55-6 du présent travail.

2. « Sont bien taillez de faire maintes brèves conclusions sanz grant adviz » (f<sup>o</sup> 165 v<sup>o</sup>).

3. *Ibid.*

4. « Des sages et vertueux, mais non mie à comparacion du contraire » (*ibid.*).

5. V. p. 74.

le roi sur son heaume, qu'il tombe sur le cou de son cheval <sup>1</sup>. Un deuxième coup lui fait perdre les sens. « Roy, s'écrie le vainqueur, or t'ay appris comment tes bobans te sauveront contre les coups de moy, qui sui cappitain de Madame Fortune! <sup>2</sup> » Les Français parviennent cependant à enlever le corps de leur souverain.

La guerre continue. Amédée d'Achaïe doit quitter avec pertes la ville de Castelnuovo, dans le Canavèse, qu'il assiégeait, et, un autre jour, qu'il avait pris la ville de Sanfronte, à l'exception du château, le même lieutenant le surprit et le chassa, après lui avoir enlevé « villainement » ses drapeaux et ses tentes <sup>3</sup>. La maladie de Charles VI fit ajourner le départ des princes, et le chevalier prit son congé, sans attendre la suite de l'expédition <sup>4</sup>.

Il arrive dans une « cité noble et belle », où il trouve une foire annuelle, qui doit durer encore quatre jours. Le quatrième, les gens se rassemblent pour assister à une solennité. Le prince du pays donne chaque année « un chappel de rosez » au meilleur « corretier » qui visite la ville pendant le marché. Ils expriment tous leurs prétentions. On entend d'abord ceux qui vendent des étoffes, des pierres précieuses et des épices, et enfin deux espèces assez curieuses de marchands. « Nous sommes, disent les uns, corretiers d'ommez et de femmez, et de ces ommez maistres et d'eulz congnoistre, car faisons faire les mariagez et faisons provenance de familiers et de soudoiers aux seingneurs et autres qui en ont besoing et qui les pevent tenir. » « Nous sommes, ajoutent les autres, corretiers de trouver gens qui apprennent à chanter et dancier à gens qui ayment par amours et qui à ce se veulent entendre <sup>5</sup>. »

Le seigneur chasse les premiers, qui concluent des mariages infâmes <sup>6</sup> pour gagner leur argent, et donne le chapeau de roses

1. « Qu'il le fist enbronchier sus le col de son destrier » (f<sup>o</sup> 166 v<sup>o</sup>).

2. *Ibid.*

3. F<sup>o</sup> 166 v<sup>o</sup>-7; Sauli, 66.

4. V. sur la conception de la déesse Fortune au moyen âge, et sur les principaux livres qui la manifestent, Gorra, 53 et suiv.

5. F<sup>o</sup> 167 v<sup>o</sup>.

6. « Si avendra que, petit aprez que elle sera espousée, acouchera d'en-

aux derniers <sup>1</sup>. Les courtiers de mariages déclarent cependant qu'ils continueront leur commerce ailleurs.

Le chevalier poursuit son chemin, et, près d'une cité, la femme d'un « vavassour » jaloux, une « moult gaillarde » dame, lui donne l'hospitalité. L'auteur profite de cette occasion pour nous raconter une histoire <sup>2</sup>.

Il s'adresse enfin à un autre ermite pour savoir son opinion, sur les princes, cette fois encore. On entend de très belles et très nobles paroles sur la mission du prince, qui ne doit pas mépriser les « preudommez laboureurs », qui lui donnent son pain, parce que Dieu l'a créé pour les aimer et les défendre contre leurs ennemis <sup>3</sup>. Suivent des considérations sur les cinq sens et les trois facultés, « aprinsive, retentive et la memoire », sur l'*appétit* des princes rapaccs, sur « la figure qui attrait la mellencolie », et qui est la qualité la plus « diverse » de l'homme <sup>4</sup>, sur les quatre éléments qui forment le corps et les « complexions », qui en dérivent.

Le héros est maintenant presque à la fin de son voyage. Après avoir habité la cour du dieu d'Amour, après avoir connu les caprices de Dame Fortune, il recevra l'explication complète de la vie chez la bonne Dame Congnoissance.

Il avait été occupé pendant son chemin à raconter l'*histoire* de Bertrand et Boniface de Saluces <sup>5</sup> : arrivé enfin dans un bois, Foy lui explique que ce pays appartient à sa propre mère, dans la maison de laquelle il lui offre un abri. Après qu'un héraut de Lombardie a raconté les belles fêtes qui viennent d'avoir lieu à Milan, pour le couronnement du duc Jean Galéas <sup>6</sup>, le chevalier aperçoit le « recel » de la dame. Elle apparaît bientôt,

ant... » « et dedens son hostel (le mari) abscondonz batra la bonne dame sanz cause » (f<sup>o</sup> 168).

1. Imprimé apud Gorra, 66, note 1.

2. Celle des « papegaiz ». Imprimée par Gorra dans la *Romania*, XXI, janvier. Cf. *o c.*, 104-6.

3. F<sup>o</sup> 170 v<sup>o</sup>; *Appendice*, Y.

4. « Quelle est la plus diverse chose qui en homme règne? » « C'est la figure qui attrait la mellencolie, et qui la produit devant cuer d'omme » (f<sup>o</sup> 172).

5. F<sup>o</sup> 172 v<sup>o</sup>-4 v<sup>o</sup>.

6. F<sup>o</sup> 175; *Appendice*, Z.

avec ses jolies « damoiselles », et le conduit dans la « chambre d'aviz ».

Pendant le souper, il s'informe auprès de cette femme inconnue, de celle qui lui a été enlevée jadis, et ils s'aperçoivent alors qu'ils se sont vus autrefois. La mère du fidèle Foy n'est autre que Dame Congnoissance, si belle alors qu'elle le rencontra à la chasse : « Maintenant, dit-elle pour s'excuser de ne pas l'avoir reconnu, tu es froncis, barbuz, et presque chanuz, et assez es muez de ta semblance, dont grant pitié en ay <sup>1</sup> ».

Il lui raconte ses aventures passées ; et la dame lui explique que celle qui pleurait si amèrement, sur le rivage de la mer, était la ville de Gênes <sup>2</sup>.

La chambre à coucher qu'on lui donne ensuite, est ornée d'une remarquable inscription contenant l'exposition des divers changements qui arrivent dans le caractère de l'homme, et cette lecture lui produit une vive impression. Le lendemain, il se rend, accompagné de son hôtesse, à l'église, où il confesse ses péchés au chapelain, et ce n'est qu'après cette cérémonie qu'il obtient l'explication de tout ce qui lui est arrivé.

Le roi qui lui a donné la dignité de chevalier, est Jésus-Christ lui-même, parce que la chevalerie est « prouchain à Dieu <sup>3</sup> ». Le chemin qu'il a choisi n'était pas le bon, et c'est la cause de ses malheurs. L'abbé dont l'église ne s'ouvre pas, était « un des disciples Lucifer » ; ses moines, les péchés capitaux : *Orgueil, Envie, Ire, Accidez, Avarice, Gloutonnie, Luxure*. Le bel et doux dieu d'Amour est lui aussi un « ministre » du même Lucifer, et les lions sur lesquels il est assis signifient que « l'amour est la plus desraisonnable chose qui soit en l'omme, et moins

1. F<sup>o</sup> 176.

2. « Et que sa robe fu rouge senefoit l'orgueil qui habite en celle cité . Et qu'elle tenoit en sa faude (sic) la couronne et la regardoit, c'est a senefier le royaume de Cypre qu'elle tient presque en subjeccion et en regart. Et pour ce n'avoit-elle la couronne en sa teste, car autout n'est-elle mie entierement Royme, mais grant part y a » f<sup>o</sup> 177 . Les Génois prirent, pendant la minorité du roi Pierre II, Famagouste, qui leur resta malgré tous les efforts de ce dernier Mas Latrie, *L'île de Chypre*, Paris, 1879, ch. iv).

3. « Ordre de chevalerie est de tel honneur et dignité, et si prouchain à Dieu, que bien affiert estre fait ou plus digne lieu que on puisse trouver » (f<sup>o</sup> 180 v<sup>o</sup> .

congnoissant et plus visle<sup>1</sup> qui soit à la fois ». Rayson n'a parlé que des mauvaises femmes : il savait cependant assez bien, « que trop noble et digne chose est la femme qui attrait son cuer à bien », et il a fait, par exemple, l'éloge de la comtesse Richarde. L'auteur profite de cette occasion pour raconter la vie de cette princesse.

Il n'a goûté aucune vraie joie, continue-t-elle, ses occupations favorites : « armez », « amours » et « chace », lui ont causé plus de chagrins que de plaisirs, car

... d'armez, de chace et d'amours,  
Pour une joye cent doulours<sup>2</sup>.

Le lendemain, elle parle de la roue de la Fortune et des péchés capitaux : *Orgueil*, qui est en contradiction avec la faiblesse et le caractère vil du corps humain<sup>3</sup>, *Envie*, *Yre*, qui doit être chassée par la patience, *Accidez*, une « tritresse (*sic*) d'ame aggregée du bien de son prouchain<sup>4</sup> », *Avarice* — « assembler choses dont homme n'a point de mestier et sont necessairez aux pouverz », — *Convoitise*, qui rend celui qui en souffre l'homme le plus misérable du monde, *Gloutonnie*, qui chevauche sur un loup. Elle lui explique ensuite ce que c'est que « la voye de dampnacion », et l'Enfer, une place au milieu de la terre, toute « estouppée », et où habite la douleur éternelle<sup>5</sup>. Pour pouvoir se représenter l'horreur de cet endroit, il faut s'imaginer que la mer brûle, que les poissons sont changés en « dragons d'Enfer », que les affluents sont des âmes qui tombent dans le grand précipice<sup>6</sup>. Va-t-en, lui dit-elle, « au four, où l'en fait le pain, et

1. « Vifte » (f° 181).

2. Il raconte ses plus heureux moments, parmi lesquels la chasse d'un cerf au collier d'or, orné de pierres précieuses (« Non me touchiés, car je suis à Cesar, le fort emperœur », est l'inscription, qu'on y lit), allusion au cerf que Charles VI prit pour sa devise, après une aventure de chasse pareille f° 184-4 v°.

3. F° 187; *Appendice*, 6.

4. F° 188 v°.

5. « Enfer est ou millieu dedenz le cuer de la terre, lequel lieu est estouppé, et en celi est tous temps paine » (f° 192).

6. « Et pense que grant paour auroyez, se tu estoiez en une haute rive d'aucun flouve, et cheissez dedanz la bouche d'un dragon, plaine de feu et de flame, et cellui dragon eust grans dens et ongles » (f° 192 v°).

pense pour combien tu y seroiez pour une seule heure !<sup>1</sup> » et non pour l'éternité. Quand il voit fondre des métaux, il lui faut se représenter aussi qu'un puits en serait rempli et qu'il se trouverait au bord, les mains et les pieds attachés, avec une grosse pierre au cou. Les tortures ne peuvent être comparées en nombre qu'aux gouttes d'eau ou aux grains de sable de la mer, aux grains de millet, que l'on pourrait entasser entre le ciel et la terre<sup>2</sup>. Il doit donc, de même que les mariniers jettent leurs trésors à l'heure du danger, abandonner ses péchés à la mer<sup>3</sup>, pour échapper au châtement.

Les considérations sur les princes sont nobles et dignes d'éloges. Le prince est « homme qui a seingnourie par eslection par dessuz les autres hommez, pour ce qu'il les tiengne en pais par tremour de justice<sup>4</sup> », de sorte que le roi est obligé envers chacun de ses sujets à faire ce qu'il fait<sup>5</sup>. C'est une difficile mission que d'être ainsi l'« entendement de son pueple », et le prince a besoin de bons conseillers pour lui montrer la voie dans les moments difficiles. Il doit être sévère, et ses sujets n'ont pas à être mécontents de cette sévérité, de même qu'ils n'ont rien à reprendre contre les artisans qui exercent aussi leur métier : le tailleur qui coupe leur habit, le cordonnier qui fabrique leurs bottes<sup>6</sup>. Respecter son prince, c'est honorer Dieu lui-même.

Les chevaliers et les seigneurs se trouvent au milieu, « pour garder justice et pour gouverner l'onneur qui au prince s'affiert<sup>7</sup> » : ils doivent être fils de la paix et défendre les humbles<sup>8</sup>. Les vertus leur sont plus nécessaires que les armes. Le mauvais état de la chevalerie a causé les maux du temps présent, et surtout le manque de dévotion. Puis, la dame disserte sur les sept vertus, ses filles : *Foy*, qui explique l'inconnaissable jus-

1. F<sup>o</sup> 192 v<sup>o</sup>.

2. « Quanz grains de meil pourroient estre entre l'espace qui est entre le ciel et la terre » (f<sup>o</sup> 192).

3. « Leurs huchez, où est leur or et leur argent et leurs marchandisez » (*ibid.*).

4. F<sup>o</sup> 193.

5. « Le Roy est oubligé à moy et à toy et à tous les autres de son royaume » (f<sup>o</sup> 193).

6. « Le maistre qui te fait ta robe et cellui qui te fait tes souliers » (f<sup>o</sup> 193 v<sup>o</sup>).

7. F<sup>o</sup> 193 v<sup>o</sup>.

8. *Ibid.*, *Appendice*, c.

qu'à ce qu'on en obtienne la notion complète dans « l'autre siècle », *Espérance*, la « vraie », et non la « folle », qui est plus répandue, *Charité* — on ne doit haïr que ceux qui sont odieux à Dieu lui-même, — *Justice*, *Prudence*, *Forterece* — « force de courage qui efforce le pover de l'âme spirituelle », — *Attemprance*. Elle explique au chevalier ce que c'est que « Salvacion », et « comment on aprent à morir », avec la conviction que cette vie est la véritable mort. Suivent des considérations sur le Paradis et ce qu'on peut y voir, la description des « biens temporeulz » et des « biens de fortune », qui ne peuvent pas, tous ensemble, satisfaire le cœur humain<sup>1</sup>. Ces deux catégories forment les « petiz biens » ; puis viennent les « moyens » : « li bien de nature et de doctrine », et enfin les « souverains biens » : « la grâce de Dieu, et vertuz, et charitez ». Une autre division nous est donnée ensuite. L'auteur parle enfin du néant de la vie du corps, et finit par des considérations sur la vraie « Proèce », « Seingnorie » et « Franchise ». Les paroles de l'Ecclésiaste sont mentionnées, et le chevalier, ayant remercié *Cognoissance* pour ses leçons, prend congé d'elle, avec une prière. Quelques données sur les trois Thomas de Saluces forment un Appendice en vers<sup>2</sup>.

Tel est ce livre, souvent ennuyeux, toujours mal ordonné, comme d'habitude au moyen âge. En dehors des inutiles récits romanesques, on y trouve cependant une œuvre originale, qui consiste dans les descriptions historiques et les parties purement poétiques de l'ouvrage ; or, cette partie est assez importante pour fixer à son auteur un rang honorable parmi les écrivains français de l'époque<sup>3</sup>.

1. « Tout le monde n'est mie un très bon morssiau pour cuer d'omme saouler » (f° 203 v°). La description du Paradis, *Appendice*, d.

2. *Appendice*, e.

3. Il n'est pas besoin d'ajouter que le roman de J. Cartigny, carmélite, qui porte le titre de : *Voyage du Chevalier errant* (éd. Anvers 1557 et 1594, confondu avec l'ouvrage de Thomas par Quadrio *Storia e ragione d'ogni poesia*, VII, 270), est quelque chose de bien ennuyeux (dans un autre genre) et de bien différent.

## CHAPITRE V

### Le règne de Thomas.

Quand, au commencement du mois de mai 1396, Thomas recouvra sa liberté, il n'avait probablement aucune intention belliqueuse. Sans alliés, démoralisé par sa défaite, il voulait uniquement vivre en paix avec ses rapaces voisins<sup>1</sup>. Des négociations étaient déjà commencées pour amener la conclusion d'une trêve avec le prince d'Achaïe : d'après la minute, qui nous a été conservée, les places qu'on occupait des deux côtés devaient être rendues dans les quinze jours à leurs anciens possesseurs, le commerce rétabli entre les deux États, les chemins délivrés des voleurs, les relations pacifiques assurées<sup>2</sup>. Des « conservateurs » inconnus devaient apaiser les malentendus qui pourraient s'élever plus tard<sup>3</sup>.

1. Cf. Casalis, *o. c.*, p. 448 : « In cima de' suoi pensieri stava quello di rassodarsi nel dominio, e di dare sfogo all' odio che nutriva contro i principi di Savoja, massime pel carcere sofferto a Torino! »

2. Ces négociations auraient commencé après la délivrance de Thomas, suppose Datta qui les a découvertes. Ce serait cependant trop tard, parce que, dès le mois de mai, Thomas s'allia avec le marquis Théodore. Les conditions apud Datta, I, 287.

3. Ces « conservatores... treguæ » sont mentionnés dans la trêve de 1397 (Beniv. di S. Giorgio, 657 B. La trêve précédemment conclue entre le marquis de Saluces et Amédée *dic os dominos*), est sans doute celle dont il est question ici.

Cette trêve dura cependant, comme toujours à cette époque, fort peu de temps. Théodore de Montferrat, le chevaleresque voisin de Thomas — un véritable Hector, s'écrie Gioffredo del Carretto <sup>1</sup>, — ne pouvait pas voir sans inquiétude que le prince d'Achaïe retint à ses gages les compagnies qu'il avait rassemblées pour le voyage en Orient. L'explication qui lui avait été donnée en 1393 (juin) n'était rien moins que rassurante : il voulait, répondit le prince, avoir les moyens de se défendre contre ceux qui l'attaqueraient. Les fiefs de Pietro di Cocconato furent dévastés par les bandes, quelques châteaux du marquis de Busca reçurent une garnison étrangère <sup>2</sup>. Cocconato provoqua le prince Amédée <sup>3</sup>; le marquis de Busca lui déclara qu'il avait conclu, pour reconquérir ses possessions perdues, une ligue avec les Faletti de Villa <sup>4</sup>, les vassaux du prince, qui avaient prêté depuis peu l'hommage au marquis de Saluces <sup>5</sup>. Enfin, le 8 mai 1396, Théodore de Montferrat déclara, à Chivasso, la guerre à son voisin <sup>6</sup>.

Facino Cane, le capitaine de Théodore, entra sur le territoire de Chieri, ville alliée du comte de Savoie, pendant que le prince, avec son frère Louis, attaquait Mondovi, qui avait été confiée au marquis, ainsi que ses autres possessions piémontaises, par Otto de Brunswick, en 1395 <sup>7</sup>. Théodore arriva avec ses troupes à Scarnafaggi, où le marquis de Saluces vint le trouver, accompagné de son frère Hugues. Une ligue fut conclue entre les trois princes : Thomas devait recevoir les possessions perdues de sa famille ; le reste des conquêtes appartiendrait au marquis de Montferrat <sup>8</sup>. Le marquis de Saluces se rendit enfin, le 3 janvier de l'année suivante, à Chivasso, où il reconnut tenir de son voisin, outre les possessions pour lesquelles ses prédécesseurs avaient fait l'hommage aux marquis de Montferrat, entre autres

1. Carretto, 1229 : « Quanto uno Hectorre ».

2. Datta, I, 291-2. Beny. di S. Giorgio, 631 B-D.

3. Datta, II, 277.

4. *Ibid.*, I, 292 : « Che per vendicare il feudo occupatogli era aderente de signori di Villafalletto, partigiani del marchese di Saluzzo ».

5. Ainsi que le déclare Thomas au frère du prince, en 1399 (Chiesa, c. 1049).

6. Datta, II, 278.

7. Le 20 mai (Chiesa, 1041).

8. Datta, I, 294; Muletti, IV, 217.

la vallée de la Stura, — Marsaglia, Somano, Castiglione, Belvedere, Mulazzano, Farigliano, *Erbazi de Somano*, Cessone, Rodino et Lequio d'Alba, probablement les places qui devaient former, si la fortune se montrait favorable, son propre lot <sup>1</sup>.

La guerre consista, comme d'habitude, en pillages et petites « courreries ». Le prince se saisit de Mondovi, de Moncucco, Cunico, Brezano, Rodi, Castiglione, Rocca di Corio et Dogliani, la résidence d'une branche de la famille de Saluces. Facino Cane appréciait cependant trop bien son temps pour rechercher de pareilles conquêtes insignifiantes. Il n'assiégea qu'Ossasco, Miradolia et Gassino; mais le territoire de Chieri fut pillé sans pitié: les bourgeois, qui furent contraints d'élever les impôts et de faire des emprunts, s'adressèrent en vain à leurs protecteurs, les chefs de la maison de Savoie. Le comte protesta en effet, mais cela n'eut pas de suite: le marquis répondit que son neveu ne connaissait pas bien les circonstances, et Facino continua implacablement son œuvre <sup>2</sup>. Le 24 mars, Amédée VIII se trouvait à Milan, probablement dans le but de demander la médiation de Jean Galéas <sup>3</sup>.

Le rôle de Thomas dans cette guerre est assez obscur et très peu connu. Comme son voisin, il ne prit pas une part personnelle aux hostilités. En 1397, nous le trouvons à Chivasso, le 3 janvier; le 12, à Santa Vittoria, où un de ses parents lui demanda l'investiture pour certaines places et droits dans les territoires de Dogliani, Somano, Castiglione et Casteletto <sup>4</sup>, villes pour lesquelles Thomas lui-même venait de prêter l'hommage à Théodore de Montferrat. Lancelot de Saluces, un camarade de jeunesse, celui avec lequel il était allé, en 1384, recueillir la soumission des nouveaux sujets du marquis, dans les montagnes, l'avait accompagné depuis Chivasso. On trouve encore parmi les assistants plusieurs membres de la fidèle famille des Isnardi, et un nom connu du voisinage, Humbert ou

1. Benv. di S. Giorgio, 645 C-7 C.

2. Datta, I, 294-5. Cf. Guichenon, I, 337. Chiesa, 1043 et suiv.

3. Supposition de Chiesa lui-même, c. 1046.

4. Muletti, IV, 218-9.

Aubert de Baldisscrio <sup>1</sup>. Enfin, le 19 mai, il se trouvait à Saluces, dans le *bourg supérieur*, sur la place qui s'étendait devant le pont-levis du château. Il avait avec lui Andrea Matteo degli Isnardi, Bergadano de' Bonelli, « in legibus licentiato », gouverneur du marquisat, et Benedetto di Costigliole. Les héritiers d'un certain Pierre dei Ribì reçurent le prix d'un terrain contesté, qui avait été donné par Frédéric II à l'hôpital des Flagellants de Saluces, en 1391 <sup>2</sup>.

Une histoire inédite de la ville de Chieri attribuée à notre marquis la conquête des places de Santena et Cinzano, survenue pendant cette guerre <sup>3</sup>. Les lettres contemporaines échangées entre les bourgeois, le prince et le comte lui-même <sup>4</sup>, parlent beaucoup de ces événements. Cinzano fut occupé dans les premiers jours de janvier 1397 par les gens du marquis de *Montfer rat*, d'après l'abrégé qu'en donne Chiesa <sup>5</sup>. Dans la nuit du 11 au 12, une troupe d'Armagnacs, sous un certain Jean le François <sup>6</sup>, prit Santena, où ils avaient des intelligences. Ce Jean est mentionné plusieurs fois dans les lettres : après la conclusion de la trêve, le prince voulait chasser l'intrus, avec les bourgeois de Chieri, et quelques bombardes, pour le transport desquelles la ville lui offrit 20 bœufs <sup>7</sup> (13 septembre). Le résultat de ces intentions n'est pas connu. Ce Jean le François se trouvait-il au service du marquis de Saluces? C'est très possible, et les troupes dont se servait Thomas se composaient probablement en grande partie de ces mêmes Armagnacs, qui traversaient tout le Piémont. Ce n'est qu'à la fin de cette année que les bandes d'aventuriers se décidèrent à rapporter dans leurs pays les biens qu'ils avaient gagnés : ils battirent les seigneurs du Dauphiné qui

1. V. p. 56.

2. « Burgo superiori Salutiarum, in platea de foris pontem castri ». Muletti, IV, 220-3. Cette année même, Thomas commença à élever la partie sud du château, qui se distingue par une construction plus régulière (*ibid.*, 239).

3. *Memorie storiche della città di Chieri*, dell' abbate Broglia di Casalborgone, ap. Muletti, IV, 224.

4. Dans Chiesa, l. c.

5. La nouvelle en est donnée au prince le 13 (« non he tropo »). Chiesa, 1045.

6. « Ianon Joan) franzoso » (*ibid.*, 1045, 1046).

7. Chiesa, 1047.

voulaient leur défendre le passage des montagnes, et obtinrent de la part de leurs nobles prisonniers la permission de traverser leurs possessions, et de continuer ensuite leur chemin <sup>1</sup>. Une troupe plus malheureuse que les autres fut anéantie près de Paësana, dans les États du marquis <sup>2</sup>.

Le 31 juillet, les combattants se soumirent enfin à l'arbitrage de Jean Galéas. On convint d'abord sur une trêve, qui fut conclue dans le château de Pavie, « in camera turris, respiciente mane, versus jardinum ». Les hostilités devaient être interrompues, et les compagnies licenciées dans le délai d'un mois; toute nouvelle fortification était interdite; celui qui n'observerait pas ces conditions serait contraint par les armes du seigneur de Milan à reconnaître la trêve. Quelques châteaux furent livrés en gage au médiateur par les deux parties : on devait renouveler sans cesse cette trêve d'un an et demi, jusqu'à la conclusion d'une paix définitive.

Le frère du marquis de Montferrat, Guillaume, représentait aussi Thomas III et son frère Hugues. En ce qui concerne spécialement le marquisat de Saluces, les deux frères et leurs vassaux et alliés, tels qu'ils sont cités dans une trêve précédente entre le marquis et le prince, devaient être compris dans la convention présente. Si cependant la paix venait à être conclue entre Théodore et Amédée, la trêve durerait une année encore, à partir du jour de sa conclusion, sous les conditions convenues. Le marquis de Montferrat ne pourrait pas soutenir son allié, si ce dernier commençait la guerre; dans le cas contraire, il y était obligé <sup>3</sup>. La trêve fut proclamée dans les États du marquis de Saluces et du prince, le 5 août <sup>4</sup>.

Pendant plusieurs années, les hostilités cessèrent complètement. Des négociations entre Théodore de Montferrat et le prince d'Achaïe durèrent jusqu'au 30 juin 1399, quand Jean Galéas déclara que le prince devait restituer à son voisin Mondovi et

1. *Ibid.*, 1048. Les Dauphinois étaient commandés par l'évêque de Valence et les seigneurs de Valentinois et d'Orange (*ibid.*).

2. *Ibid.*, 1049.

3. *Ben. di S. Giorgio, l. c.*, c. 656 E.-7 B.

4. *Ibid.* Chiesa, 1047. Cf. 1046.

son territoire, Colegno et Turin même, que ce dernier revendiquait, se fondant sur une donation de l'empereur; le marquis était obligé de rendre, en échange, Envie, Sambuco, Arignano et Pascarile. Amédée fut naturellement très peu content de ce traité, et les hostilités furent reprises<sup>1</sup> : Thomas, qui avait réclamé en vain à Louis d'Achaïe l'hommage des Falletti, qui occupaient Villafalletto, Racconigi et Vottignasco, demanda, par son frère Hugues, l'appui des frères de Montferrat, pour soumettre ses vassaux révoltés<sup>2</sup>. On ne connaît pas la réponse qu'il en reçut; il est très probable cependant que Thomas prit part aussi à la guerre : la médiation du duc de Bourgogne fut enfin demandée (février 1400) et celle du comte de Savoie offerte, un peu plus tard, ce qui arrêta les hostilités. La trêve fut renouvelée pour trois ans et demi<sup>3</sup>, et les dernières années du prince Amédée s'écoulèrent paisiblement.

Pendant cette longue paix<sup>4</sup>, Thomas mit tous ses soins à améliorer l'état de son pays. Le 21 octobre 1397, il témoigna sa reconnaissance aux habitants de la vallée de la Maïra, dont les privilèges furent confirmés. Par cette récompense donnée à la fidélité, disait la charte qu'il leur octroya à cette occasion, les princes acquièrent « fame gloriam et temporalis retributionis ampliora premia<sup>5</sup> ». Cinq représentants des paysans arrivèrent à Saluces pour obtenir cette confirmation, et le marquis reçut ces envoyés dans la salle de la maison qu'il possédait dans la ville, près de la place publique<sup>6</sup>. Son frère Hugues, Azzo de Paësana, le vieil oncle des deux princes, occupé sans cesse de nouvelles

1. Datta, I, 298 et suiv.

2. Chiesa, 1049-50.

3. Chiesa, 1051. V. sur les projets de médiation, Benv. di S. Giorgio, 658-62. Le comte devait reconnaître, d'après un engagement pris par Iblet de Chalant (le 22 novembre), comme médiateur, l'alliance des deux marquis (660, D-1 A.).

4. D'après l'histoire manuscrite de Chieri, que nous citons plus haut, Thomas aurait rendu Santena aux bourgeois de Chieri en 1398 (apud Muletti, IV, 231). Cette même année, les vassaux de Thomas, les Isnardi de Sanfrè, déclarèrent, le 7 septembre, la guerre au prince, à cause des pillages faits par les troupes de ce dernier (Datta, II, 281-2).

5. Muletti, IV, 227.

6. « In sala domus... d. d. Thome... sita apud plateam Salutiarum » (*ibid.*, 229; voy. sur ce sujet, *ibid.*, p. 230).

fondations pieuses dans ces dernières années <sup>1</sup>, Bergadano de' Bonelli, « gouverneur du marquisat de Saluces », personnage bien connu, Giordano Ellioni, « jurisconsulte », Gaspard di Costigliole, fils d'Anloine, et Benedetto; le secrétaire du marquis enfin, Antonio de' Ansermi de Racconigi <sup>2</sup>, assistaient à cette confirmation de privilèges.

Dans cette même maison — on travaillait à la partie du château qui regarde le Sud <sup>3</sup>, — Thomas confirma, le 16 février 1398, les privilèges des fidèles bourgeois de Sampeire et de la vallée de la Vraïta, « pour que ses sujets fussent encouragés à écouter dorénavant ses ordres avec plus d'ardeur, de fidélité et une soumission volontaire <sup>4</sup> ». Le marquis jura sur les Écritures de ne jamais violer ces privilèges. Outre Bergadano, Ellioni et trois membres de la famille des Ansermi, on rencontre parmi les assistants, Philippe Isnardo di Castello, chevalier de Rhodes, qu'on trouve très souvent auprès du marquis, Jean de Provana, appartenant à la branche de Pancalieri, Pier-Matteo, un Isnardo di Castello aussi, appartenant à la branche de ceux de Valfenaria. Trois délégués des habitants avaient demandé la confirmation <sup>5</sup>.

Les bourgeois de Manta envoyèrent ensuite quatre d'entre eux pour obtenir des privilèges analogues. Le 15 juin, Thomas, qui déclara vouloir récompenser par là des sujets fidèles et gagner de nouveaux amis <sup>6</sup>, promet de ne jamais passer à un autre qu'à son

1. Il donne, le 9 avril 1391, « in platea Burgi superioris Salutiarum », un four aux disciplinaires de Saluces, « pro pauperis Christi reficiendis » (Moriondo, II, 502), puis, le 24 septembre 1399, plusieurs places au même couvent (*ibid.*, 503-4), des possessions à Gênes ensuite (*ibid.*, 507-8), le 27 juillet 1412. Sa dernière donation est faite aux Chartreux de Montebacchio, le 31 juillet 1415 (*ibid.*, 508).

2. Cet Antonio, fils de Manfred de' Ansermi, est mentionné en 1381, le 26 août, comme notaire du vieux marquis Frédéric (Muletti, IV, 234). Un « Domenicus de Ansermis » rédige la donation suivante p. 235). Antonio y assiste, et, avec lui, un certain Jean, fils de Niccolino de Ansermi (Muletti, *l. c.*, p. 232, « procurator fiscalis marchionatus Salutiarum » (p. 248). Cf. pp. 240-1

3. Elles durèrent jusqu'en 1399 (Muletti, IV, 241-4.) V. p. 136, note 2.

4. « Ut ejus subditi exinde ad ejus bene placita et mandata ferventius, fidelius et spontanea subjectione incitentur » (Muletti, IV, 232).

5. *Ibid.*, pp. 232-5.

6. « Volens majorum suorum vestigia imitari et thesaurum incomparabilem, amicos videlicet et fideles, omni qua potest cura et sollicitudine conservare et merentibus virtutum premia elargiri » (*ibid.*, p. 236. C'est la forme ordinaire de ses chartes.

fil et héritier, le gouvernement de la ville<sup>1</sup>. Le 14 janvier 1400, une charte semblable fut accordée à la ville de Saluces<sup>2</sup> : Thomas habitait encore la même maison que précédemment, et on trouve parmi les assistants, outre les amis bien connus du marquis, le prieur de Saint-Laurent à Saluces, Francesco Zafredo di Montemalo, moine d'Oulx ; Ellioni porte le titre de podestat de Saluces. Le 13 juillet, Thomas se trouvait dans le beau château de Verzuolo, où il confirme les droits des habitants. Michel de Mulazzano est cité comme châtelain ; Philippe Isnardo et Antonio Provana, tous deux chevaliers de Rhodes, et Bergadano, avaient accompagné le marquis dans cette résidence d'été<sup>3</sup>. Puis, il se rendit, pendant l'automne, avec Bergadano de Bonelli et Philippe Isnardo, à Pancalieri, et, dans le château de cette place, bientôt perdue, on le voit faire, le 18 octobre 1400, une donation beaucoup plus importante.

Pendant la première jeunesse de Thomas, naquit ce Valerand qui nous apparaît comme une nature énergique et active, après la mort de son père surtout, alors qu'il administra le marquisat de Saluces, sous la minorité de son frère, Louis I<sup>er</sup>. En 1400, époque où le marquis lui-même ne comptait pas beaucoup plus de 40 années, ce fils naturel avait dépassé l'âge de 25 ans. Thomas se décida, à cette époque, à lui donner une position convenable : en 1364, quand Jacques d'Achaïe entra dans le marquisat, Antonio de Romagnano, seigneur de Gerbola, ne tarda pas à prêter l'hommage au plus fort. Dans des temps plus heureux, Frédéric reprit au vassal infidèle Gerbola elle-même, ainsi que ses autres possessions<sup>4</sup>, et ces biens confisqués furent donnés, en 1400, à l'exception d'un petit champ près de Villa, à Valerand de Saluces. Il prêta l'hommage à son père et fut chargé de la tutelle de ses frères illégitimes, Lancelot et Jean, qui sont nommés par la même charte seigneurs de Brondello, jusqu'à ce

1. Cette condition fut cependant violée dans son testament (V. plus loin).

2. Muletti, IV, 246-50. En cette année 1399, Chiesa mentionne, sans date de jour, un paiement, le dernier peut-être, fait au prince, dans le château de Vigone, sur le compte de la rançon (c. 1049).

3. Muletti, l. c., 255-7.

4. Muletti, l. c., 263-4.

qu'ils eussent atteint l'âge de 25 ans<sup>1</sup>. Valerand sera mentionné plusieurs fois encore. Lancelot mourut peut-être pendant sa première jeunesse : en tout cas on ne retrouve plus son nom. Le troisième fils, Jean, devint moine et jouit de la dignité d'abbé de Sainte-Marie de Staffarde, qu'il fit réparer, de 1427 environ à 1456<sup>2</sup>.

Dans le « Songe du vieil pelerin », Mézières parle avec une grande éloquence satirique des interminables procès du temps, de ces avocats rusés qui empêchent, en citant toutes les bonnes et mauvaises lois et coutumes, en énonçant force « sophismes et subtilz arguments », les juges de faire leur devoir : avec de pareilles habitudes, il ne faut pas s'étonner si les procès durent quatre ou cinq, voire même vingt à trente ans<sup>3</sup>. Thomas partageait les idées de Mézières, et cette réforme de la procédure, que demandait avec tant de chaleur l'esprit moderne de l'écrivain français, fut réalisée tout d'abord dans les États de ce petit prince du Piémont.

Par un édit du 2 mars 1400<sup>4</sup>, le marquis déclare que son attention pour le bonheur de ses sujets l'a porté, dans le but de leur épargner les fatigues et les dépenses, à donner l'ordre suivant à ses officiers de justice : toutes les causes civiles et criminelles, quelle que puisse être leur origine, doivent recevoir leur conclusion sans aucun retard. Elles seront jugées « simpliciter et de plano, sine strepitu et figura judicii, et postpositis... quibuscumque juris solemnitatibus, que concernerent ordinationem judiciorum, habendo solum respectum ad substantialia et facti veritatem<sup>5</sup> ».

C'était là une loi bien patriarcale, mais assez belle cependant, et presque idéale dans ce moyen âge si formaliste et pédant.

Par un ordre pareil, donné le jour suivant<sup>6</sup>, Thomas interdit l'importation des vins étrangers et l'exportation des blés : cette

1. Mulletti, 238-62.

2. *Ibid.*, 371.

3. *Songe du vieil pelerin*, ms. 2682, f<sup>o</sup> 133 v<sup>o</sup>-6 v<sup>o</sup>.

4. Mulletti, IV, 252.

5. *Ibid.*

6. *Ibid.*, 253-5.

défense avait existé déjà dans les temps anciens, et son utilité était réelle dans un pays montagneux, où la récolte n'était jamais suffisante, tandis que les vignes couvraient toutes les collines. Enfin, le 15 août, il ordonna que tous les poids fussent réglés d'une manière uniforme, d'après ceux de Gênes, de manière que les différences nuisibles au commerce disparussent <sup>1</sup>.

Le rôle de la puissance française en Italie est tout à fait insignifiant entre les années 1396 et 1400. Le pape craignait en effet pour sa situation en Italie et invitait le faible Wenceslas, qui recevait aussi de la part des électeurs des dénonciations sur les enpiétements du roi en Italie, à entreprendre un voyage à Rome pour y recevoir la couronne impériale <sup>2</sup>. Ces craintes n'étaient pas justifiées, cependant. Ce ne fut plus le cas, à partir du moment où Boucicaut arriva à Gênes, le 31 octobre 1400.

Le nouveau lieutenant royal n'était pas, comme ses prédécesseurs, quelque chevalier frivole qui employât son temps aux danses et aux plaisirs <sup>3</sup>. Bien que nul n'aimât plus que lui les aventures guerrières, les brillants tournois — on le retrouve en Prusse <sup>4</sup> contre les païens, à Nicopolis contre les Turcs, aux joutes de St-Inglevert <sup>5</sup>, — cela ne l'empêchait pas d'apparaître en maître redouté. Les armes de l'Empire, qui avaient été tolérées jusqu'alors, disparurent des portes de Gênes pour faire place à celles du roi et de son lieutenant <sup>6</sup>, les monnaies commencèrent à porter l'emblème de la suzeraineté française <sup>7</sup>; au lieu du traditionnel « Populus », les notaires écrivirent dans les actes publics qui n'étaient pas des chartes solennelles : « Rex Dominus Januæ <sup>8</sup> ».

1. Mulletti, 265-6.

2. *D. R. A.*, III, 60. Lettre au roi Sigismond. Cf. *ibid.*, 61-2.

3. « Trop moïs et trop familiers, s'exprime le *Livre des faits* sur ses prédécesseurs, et frequentoient avec eux les Génois) souvent, et dansoient avec les dames » dans la *Nouvelle collection* de Michaud et Poujoulat, 260).

4. Chazaud, *Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, p. 164.

5. V. p. 64. Il fonda l'ordre de « la Dame blanche à l'escu verd » (*Livre des faits*, ch. xxxvii-viii). Il offrit en 1403 le combat singulier aux Vénitiens (Romanin, IV, 11. On connaît ses expéditions postérieures en Orient, dont le meilleur récit se trouve dans l'ouvrage cité de M. Delaville le Roulx, livre IV.

6. Stella, 1205 E. Et à celles de la ville.

7. *Ibid.*, 1196 A.

8. *Ibid.*, 1193-6.

Trois citadelles furent élevées dans la ville pour dompter ces bourgeois turbulents, que toute forme de gouvernement dégoûtait si vite. Les tours sur les maisons, qui étaient trop utiles, pendant les guerres dans les rues, à ceux qui attaquaient ou se défendaient, furent démolies<sup>1</sup>. Tous les habitants furent contraints d'apporter leurs armes, à l'exception des épées et des petites « balistes », au palais du Prétoire<sup>2</sup>; les dénominations de Guelfe et Gibelin furent interdites, et quiconque cherchait à exciter des troubles devait avoir le poing coupé<sup>3</sup>. On vit avec une surprise mêlée d'un agréable sentiment de sécurité<sup>4</sup> que les anciennes querelles étaient devenues impossibles, dans un temps où les Flagellants eux-mêmes durent renoncer à leurs processions pour ne pas tomber sous le coup de la loi qui défendait les rassemblements<sup>5</sup>. Les sentences capitales n'étaient pas rares sous un pareil régime : un chevalier, qui avait laissé s'enfuir le condamné confié à sa garde, fut exécuté à sa place<sup>6</sup>. On vit, pour la première fois à Gênes, un des chefs du parti gibelin saisi et aussitôt pendu, sans sonnerie de cloche ni lecture solennelle de l'arrêt<sup>7</sup>.

Une pareille ville, paisible et soumise, pouvait désormais soutenir les grands projets qu'avait formés le gouverneur. Aussitôt après l'arrivée de Boucicaut, le seigneur de Padoue, pressé par ses ennemis, reconnut la suzeraineté du roi de France<sup>8</sup>. L'avenir préparait de plus grands succès.

Thomas était dans une position assez difficile. Le prince d'Achaïe, avec lequel il n'avait pas encore conclu de paix définitive, n'était empêché que par l'incertitude de ses relations

1. Rel. de S. Denis, III, 80.

2. *Ibid.* Stella, 1190 E.

3. Rel. de S. Denis, l. c.

4. « Cives tamen non æquo modò animo, sed læto quoque ferebant, diurnitate malorum fessi » (Foglieta, 183). Stella, 1189 A, 1191 D, E; Juv. des Ursins, 424. On célébrait l'anniversaire de son arrivée à Gênes (Stella, 1192-3). « Ergo diu gaude, sub tanto rege beata », s'exprimait Jean Stella, le frère du chroniqueur, dans une inscription gravée sur la porte du Castelletto (Stella, 1190 B).

5. Foglieta, 183.

6. Stella, 1188; *Cronica di Lucca*, Muratori, XVIII, 830 E-1 B.

7. Stella, 1205 A.

8. Stella, 1206 B; *Livre des faits*, 291.

avec le marquis de Montferrat d'attaquer son ancien ennemi. Le comte de Savoie avait atteint sa majorité en 1398 : bien qu'il ne partageât pas le caractère batailleur de ses père et grand-père, il savait cependant mieux qu'eux profiter des circonstances pour agrandir ses États. Avec Humbert de Villars, mort au mois de mars 1400, la famille des comtes de Gênois s'éteignit. Odon de Villars voulait recueillir l'héritage de son neveu; le comte intervint cependant, en sa qualité de suzerain, et demanda pour lui les biens de la famille éteinte. Le traité de Paris, conclu le 5 août 1401, à l'Hôtel de Nesle, mit fin à cette querelle. Odon céda tous ses droits et titres au comte de Savoie, et reçut comme dédommagement Châteauneuf, et, s'il était en état de le racheter, le château de Lompnes en Gênois, plus 45,000 francs d'or; Louis, fils d'Amédée, puis, lorsqu'il devint l'héritier en Savoie, son frère, Philippe, prirent le titre de comte de Gênois<sup>1</sup>. Thomas ne pouvait qu'attendre un pareil sort pour ses États. Les mouvements des Français lui donnèrent de nouvelles espérances, et il se décida à entretenir des relations plus étroites avec eux.

Le 11 février 1400, les représentants du marquis prêtèrent enfin l'hommage, si longtemps ajourné, au lieutenant du Dauphin<sup>2</sup>. On se disait en Italie que les projets de 1391 étaient repris, que le roi de France voulait faire couronner le duc d'Orléans comme roi de Sicile, que Jean Galéas, plus remuant que jamais à cette époque, était prêt à soutenir son gendre dans ses intentions envers l'Église et l'Italie<sup>3</sup>. En automne, des envoyés français vinrent à Milan pour sonder les dispositions du duc envers le schisme<sup>4</sup>. Vers la fin de l'année 1401, probablement<sup>5</sup>, Thomas partit aussi pour la France, dans

1. Levrier, *o. c.*, I, 271 et suiv. V. Guichenon, II, 249-52.

2. Muletti, IV, 251. Il faut ajouter que Thomas était le parent de celui qui était peut-être alors gouverneur en Dauphiné, Geoffroy le Meingre, dit Boucicaut, qui avait épousé sa sœur Constance, veuve du comte de Sancerre. (V. *Append ce*, p. 192, note 4).

3. Lettre des Florentins à Boniface IX et à Ladislas (1399-1401), ap. Jarry, 248 9. Ils s'informaient, en 1397, sur l'époque à laquelle le roi descendra en Italie (Desjardin-, I, 33).

4. Jarry, 247.

5. Après le 15 août.

le but d'y faire entendre ses plaintes contre la mauvaise observation, par le comte, de l'arrêt de 1390.

Il n'y resta pas longtemps : dès le mois de décembre, il était de retour. Une nouvelle sentence du parlement de Paris fut le fruit de ce voyage : l'arrêt de 1390 devait être exécuté. Les officiers du roi arrivèrent dans les États du marquis et ordonnèrent aux représentants du comte de rendre les places qu'ils occupaient. Ils n'obtinrent rien cependant : on les menaça, et à la fin ils furent arrêtés et amenés, les pieds liés sous le ventre des chevaux, au château de Carignano, où ils restèrent, assez maltraités, pendant quatre jours <sup>1</sup>. Bien qu'ils eussent dénoncé au roi cette conduite, les auteurs d'un tel acte de violence ne furent pas punis. L'état de la France elle-même était trop triste pour permettre une action énergique en Piémont. La sentence de 1401 resta, comme les autres, lettre morte.

Le marquis avait pu observer déjà à Paris les circonstances, et ajourner ses espérances pour longtemps. En dehors de l'état du royaume, les relations avec le comte étaient des plus amicales : au mois de mai 1401, Amédée lui-même se rendit à Paris, et Rupert, le nouveau roi d'Allemagne, demanda la médiation de la reine Isabelle pour obtenir sa reconnaissance par le comte <sup>2</sup>. Rien ne restait au marquis, que de se réconcilier avec son adversaire : le cardinal Amédée, son frère, fut chargé de cette mission, le 28 décembre <sup>3</sup>. On ne connaît pas le résultat de ses efforts.

Dans l'édit sur la réforme de la procédure, qui est mentionné plus haut, Thomas avait déclaré que ses États lui avaient été donnés par Dieu lui-même et confirmés par le roi des Romains <sup>4</sup>. Dans son roman, bien que les étrangers qui arrivent de tous les points de l'horizon en Italie, ne soient pas précisément ses amis, il explique que tout l'empire doit appartenir à son possesseur

1. Chiesa, 1050-1.

2. Martène, *Amplissima Collectio*, IV, 38-9. Cf. 45-8. En 1396, le duc de Bourgogne lui demanda son secours pour la délivrance du comte de Nevers (Guichenon, I, 448).

3. Muletti, IV, 269.

4. « Baroniam marchionatus Salutiarum nobis a celesti majestate largitam atque ab imperiali culmine Romanorum confirmatam » Muletti, *l. c.*, p. 251.

légitime, l'empereur<sup>1</sup>. Le chef des Gibelins apparut en Italie, cette même année 1401.

Déjà, pendant l'hiver précédent, ses partisans l'invitaient à descendre dans la péninsule, pour y recevoir la couronne impériale. Il devait montrer un cœur d'ancien Romain et jouer le rôle d'un sauveur en Italie<sup>2</sup>. « Viens, écrit le Véronais Pierre de' Gualfredini, viens, te dis-je encore une fois, pour recevoir spontanément et de la part de Dieu lui-même la couronne éternelle<sup>3</sup>. » Le pape élevait les mêmes prières : il devait délivrer l'Église de son fardeau<sup>4</sup>. Le roi d'Allemagne annonça enfin qu'il arriverait pendant l'été<sup>5</sup>, et ses envoyés, Job Vener et Thomas d'Endingen, furent chargés, en revenant d'Aragon, de visiter le comte de Savoie et le marquis de Montferrat, pour les gagner à la bonne cause<sup>6</sup>. Thomas reçut probablement des demandes pareilles. Il vint enfin, ce sauveur, avec des forces assez importantes, « pour reconquérir, déclare-t-il à Pavie, les droits et privilèges du Saint Empire Romain dans ces pays de l'Italie, où ils sont, de diverses manières, tombés en désuétude<sup>7</sup> ».

Le comte de Savoie avait donné une réponse évasive ; il avait prêté déjà l'hommage à Wenceslas, de sorte qu'il lui semblait nécessaire de demander conseil à ses parents, les ducs de Berri et de Bourgogne<sup>8</sup>. Le marquis de Montferrat combattit avec Jean Galéas<sup>9</sup> contre « Robert de Bavière<sup>10</sup> », et son rôle fut très brillant à la bataille de Brescia, qui décida du sort de cette expédition romaine (21 octobre). Robert resta encore quelques mois en Italie, fit des entrées solennelles avec sa femme, montée

1. *Chev. err.*, f<sup>o</sup> 132-2 v<sup>o</sup>.

2. *D. R. A.*, IV, 309 : « Et Romanorum rex tu, Romanorum ex prisicis animum induito ».

3. « Venias, concludo rursus tibi, sponte, divinitus glorie te diademate coronaturus eterne » *ibid.*, p. 305).

4. *Ibid.*, IV, 23.

5. *Ibid.*, 28-9.

6. *Ibid.*, 441.

7. « Pro recuperacione jurium et libertatum sacri Romani imperii in hiis Italiae partibus multipliciter collapsorum » (*ibid.*, 39.).

8. *Ibid.*, 375-6 : Martène, *Ampl. coll.*, IV, 52-4 la traduction latine).

9. *Storia Padovana*, Muratori, XVII, 841 2.

10. C'est ainsi que le roi était nommé dans la réponse du duc (*ibid.*, 839 E).

sur une quadriga, que tiraient des chevaux blancs — « c'est ainsi, dit le chroniqueur, que s'expriment les anciennes histoires des Romains<sup>1</sup> », — assista à de brillants tournois<sup>2</sup>, puis, en avril, il quitta la péninsule, sans gloire et sans argent, suivi par les railleries des Italiens et reçu ironiquement dans son propre pays<sup>3</sup>. Les seigneurs d'Italie continuèrent, après cette apparition royale si peu sérieuse, leurs petites guerres implacables et éternelles.

Le 21 février 1402, le marquis se trouvait à Saluces, dans le verger de sa maison, près de la place publique, en compagnie de Valerand, « naturalis Salutiarum, » et du très vieux Palamède ou Palamidirio, le frère naturel de Richarde. En leur présence, Bergadano et Ellioni furent choisis, « bene placito et auctoritate » du marquis lui-même, pour prononcer une sentence arbitrale entre les villes de Saluces et de Revello<sup>4</sup>.

Le 7 mai de cette même année, Amédée d'Achaïe mourut au château de Pignerol<sup>5</sup>; il eut pour successeur son frère Louis, homme doux et juste, qui restaura le respect des fêtes dans ses États, punit les blasphémateurs, défendit, sous de sévères punitions, d'employer les termes de Guelfe et Gibelin, « empruntés aux deux princes des damnés, aux Enfers, Gibel et Guelf<sup>6</sup> », et créa l'Université de Turin. Il dut continuer cependant, en dépit de ses bonnes dispositions, la guerre contre le marquis de Montferrat, et Thomas y prit une part assez mal connue. Il attaqua peut-être sans succès Scarnafaggi, et perdit la place de Moretta<sup>7</sup>. Mais les négociations pour la paix recommencèrent, sous la médiation

1. « Nel modo che scrivono le Historie antiche de' Romani » (*ibid.*, 844 B-C).

2. *Ibid.*, 845-6.

3. Höfler, *Geschichte Rupprechts*, p. 272.

4. Muletti, IV, 275-9. La sentence (16 mars), *ibid.*, 279 et suiv.

5. Datta, I, 301-2 et note.

6. « Detestabilium nominum Guelf et Gebelin qui traxerunt originem ab illis duobus dampnatis principibus infernorum, appellatis Gibel et Guelf. » L'amende devait être : 2-25 *januini* pour chaque mention des noms défendus, « alioquin ascindi debeat sibi lingua ». V. l'édit apud Datta, II, 285-7 (Pignerol, le 3 juillet 1403).

7. Muletti, 289-90. La prise de Pancalieri et Polonghera, que l'auteur fixe à cette même année, eut lieu, ainsi que le prouve suffisamment le témoignage de Chiesa et les circonstances, en 1410 Chiesa, 1055-6).

de Boucicaut : le 17 janvier 1403, Théodore, qui avait perdu sa première femme, fille du duc de Bar, épousa la fille du défunt prince Amédée d'Achaïe. Enfin, le 29 mars, la trêve de 1401 fut renouvelée pour dix ans, à Asti : Mondovi devait être gouvernée par deux personnages de confiance, au nom du prince et du marquis de Montferrat<sup>1</sup>.

Une autre circonstance importante, qui eut d'heureuses suites pour Thomas, fut la mort de Jean Galéas, arrivée au château de Marignan, le 3 septembre 1402. « Au mois de juin, dit Goro Dati, le duc remporta le succès de la prise de Bologne, et au mois de septembre suivant il finit sa vie, ayant été malade quelques jours ; et dans la nuit qu'il mourut, il y eut dans tout son pays une terrible tempête, avec de la pluie, du vent, de la foudre et des tremblements de terre, de sorte qu'il semblait que le monde devait prendre fin, et dans ce moment le superbe tyran rendit son âme misérable à celui qui l'avait gagnée<sup>2</sup>. »

A son enterrement assistèrent les représentants de toutes les puissances italiennes. Thomas avait envoyé à cet effet l'abbé de Sainte-Marie de Staffarde, le frère Philippe degli Isnardi, de l'ordre de Saint-Jean, et Villano Isnardo, son parent<sup>3</sup>. Ils rencontrèrent à Marignan les descendants du « marquis » Manfred, Emmanuel et Jean, qui sont gratifiés tous les deux du même titre dans l'ordonnance des cérémonies funèbres<sup>4</sup>. Un autre « marquis », appartenant à la même branche, Jean Galéas, seigneur de Farigliano, rendit cette place au prince d'Achaïe en 1404, et lui prêta l'hommage<sup>5</sup>.

1. Benv. di S. Giorgio 66-8 C-9 C ; Datta, I, 308.

2. Goro Dati, 71 : « Del mese di giugno ebbe il duca la vittoria dello acquisto di Bologna, e del mese di settembre prossimo seguente finì la vita sua, ed ebbe male pochi di, e la notte, che e' morì, fu in tutta la sua terra tanto terribile tempo di tempesta d'aria, d'acqua, e di venti, con folgore, e tremuoti, che pareva che il mondo si dovesse disfare, e in quel punto il superbo tiranno rendè la misera anima a colui che l'aveva guadagnata ».

3. *Ordo qui tentus est*, etc Muratori, XVI, 1027 E, 1028 B, 1028 D. Le marquis de Montferrat y assistait en personne (1033 A).

4. *Storia Padovana*, Muratori, XVII, 858, 859 C, D ; *Ordo*, l. c., 1033, 1034. On y voit aussi Jean, marquis de Ceva (1034).

5. Chiesa, 1032.

La mort de Jean Galéas eut de graves suites pour l'Italie. Les troubles que prévoyait François de Carrare, quelques jours après la mort du duc <sup>1</sup>, éclatèrent bientôt. La régente Catherine ne possédait pas les qualités nécessaires dans une position si difficile : une attaque d'apoplexie, survenue quelque temps auparavant, l'avait rendue plus incapable encore d'en supporter le fardeau <sup>2</sup>.

Les Florentins se contentèrent d'attendre et de mettre à profit les circonstances <sup>3</sup>; les généraux de Jean Galéas se créèrent de petits États indépendants dans son magnifique héritage, la régente elle-même livra Como aux mercenaires pour qu'ils y recueillissent leurs gages <sup>4</sup>. Une partie des conquêtes du duc mort fut offerte par une ambassade solennelle aux Vénitiens, qui occupèrent Vérone et son territoire, que le roi d'Allemagne réclamait pour lui, cette même année <sup>5</sup>, Bassano, Feltre et Cividale di Belluno <sup>6</sup>. Le marquis de Montferrat profita des circonstances pour soumettre Vercelli, qui avait été confiée par un traité antérieur au comte de Savoie et au prince d'Achaïe <sup>7</sup>, et Novara <sup>8</sup>. Plusieurs châteaux furent incorporés à ses États. D'autres, dans le voisinage du marquisat de Saluces, formèrent le lot de Thomas (1404) <sup>9</sup>.

Pendant, les progrès des Français en Italie ne cessaient pas. Boucicaut soumit, dans les environs de Gênes, Monaco et Val d'Arocia <sup>10</sup> et, lorsque les Florentins attaquèrent Pise, Livorno

1. Dans une lettre adressée au roi Rupert 8 septembre 1402). *D. R. A.*, V, 408-9.

2. Verri, *Storia di Milano*, éd. de 1783, I, 432.

3. Dati, 90.

4. Minerbetti, 487.

5. Conrad d'Eglostein et le comte Günther de Schwazbourg devaient administrer la ville (*D. R. A.*, V, 533-4; 31 mai 1404). Un ordre dans ce sens, adressé aux habitants (p. 534, n. 1). Cf. V, 525-6.

6. Navagero, *Storia Veneziana*, Muratori, XXIII, 1075 E-76 A; Sanudo, *ibid.*, XXI, 806 A.

7. Chiesa, 1052.

8. Par des traités, Minerbetti, 520; Sozomenus, Muratori, XVI, 1183 A-B; Benv. di S. Giorgio, 670 B. Fin de septembre (Minerbetti), octobre (Chiesa, *l. c.*). Cette même année, une ligue ayant été conclue entre Catherine et ses fils (16 janvier) et le marquis Théodore, Casale fut livré à ce dernier (10 mars. (Benv. di S. Giorgio, 669 C-E, 670 A.)

9. Minerbetti et Sozomenus, *l. c.*

10. Foglieta, f° 183 v°.

et ses rochers lui furent cédés, ainsi qu'un cens annuel, par le seigneur de la ville, Gabriel-Marie Visconti, un fils naturel de Jean Galéas <sup>1</sup>. Cette même année 1403, après que les cardinaux de Poitiers et de Saluces eurent parlé au roi à Saint-Pol, au nom du pape d'Avignon <sup>2</sup>, après que Benoît se fut enfui à Château-Renaud, le 12 mars, pour échapper à la résistance des autres cardinaux, l'ordonnance qui rendait l'obédience au pape fut lue solennellement à Paris, le 30 mai <sup>3</sup>. On disait que le duc d'Orléans, qui avait eu la plus grande part dans ce changement de la politique française, devait descendre en Italie pour établir Benoît à Rome et se faire couronner empereur <sup>4</sup>. Une convention fut conclue avec Bernard d'Armagnac, et on considérait son arrivée en Italie comme imminente <sup>5</sup>.

Comme en 1391, Thomas ne tarda pas à utiliser ces événements au profit de son indépendance. Ses relations avec le nouveau prince d'Achaïe étaient restées les mêmes qu'avec son prédécesseur; dans le cours de cette année, Thomas fut chargé de réconcilier son parent Antonio de' Porri, qui soutenait depuis de longues années la guerre contre le prince <sup>6</sup>. En 1404, le prince occupa la ville de Racconigi, qu'avait réclamée quelque temps auparavant le marquis, contre ses propres vassaux, les Faletti <sup>7</sup>. Thomas se trouvait, le 9 mars et le 20 avril 1403, dans ses États et donnait des investitures <sup>8</sup>; le 25, il fut choisi, comme arbitre, avec son voisin de Montferrat, dans la querelle du prince avec Antonio de' Porri. Bientôt après, il partit pour la France.

Il y trouva les mêmes troubles que précédemment, et, en 1404, Thomas lui-même envoya quelques troupes, sous son neveu

1. Minerbetti, 491-2.

2. Rel. de Saint-Denis, III, 86 et suiv.

3. *Ibid.*, III, 86-98; *Ordonnances des rois de France*, VIII, 593-6; du Boulay, *Hist. universit. paris.*, V, 63-7. Cf. *ibid.*, 64-5.

4. Une lettre d'un bourgeois de Strasbourg, Becherer, in *D. R. A.*, V, 293.

5. Jarry, 299-300.

6. Muletti, IV, 297. Une trêve fut conclue pour deux ans, le 3 mai 1400 (Chiesa, 1030); le prince s'allia (1402) avec Jean des Fontaines, gouverneur d'Asti, contre Antonio (*ibid.*, 1031) : Fontaines signa un traité avec ce dernier, le 17 janvier 1403 (*ibid.*)

7. Chiesa, 1032.

8. Muletti, IV, 296-7.

Bertrand <sup>1</sup>, au duc d'Orléans, contre ce duc de Bourgogne, qui, par le mariage de Marie, la fille de Philippe-le-Hardi, avec Amédée VIII, ne pouvait qu'être favorablement disposé pour l'ennemi de la maison de Saluces. En 1403, cependant, le duc Louis parlait en maître dans le conseil du roi : il avait obtenu la réconciliation avec le pape, la reprise de la politique italienne ; le comte de Savoie, qui négociait justement avec Rupert pour le mariage de sa sœur avec le fils du roi, Jean <sup>2</sup>, était un empêchement aux projets du duc en Italie. Il donna sans doute son appui au marquis, et Thomas lui dut le succès heureux de son voyage.

Le marquis cherchait cependant d'autres puissants protecteurs encore, et son mariage avec Marguerite de Roucy, fille de Hugues II, comte de Braisne, et de Blanche de Coucy <sup>3</sup>, était une alliance utile. Le père du comte, Simon, mort en 1392<sup>4</sup>, avait été un des conseillers les plus influents des rois Jean et Charles V. On le trouve parmi les ôtages qui furent envoyés en Angleterre après la bataille de Poitiers <sup>5</sup>. Revenu en France <sup>6</sup>, il fut nommé, par le successeur de Jean, conseiller des aides et de la guerre <sup>7</sup> : il accompagna l'empereur Charles IV dans son voyage en France, en 1378<sup>8</sup> ; l'année précédente, il s'était rendu avec Aleaume Boistel

1. Mulletti, IV, 302. Il y eut cependant un Guillaume « de Saluciis », chevalier, qui fut tué, dans l'armée bourguignonne, en 1412 (Rel. de St-Denis, IV, 668).

2. Chmel, *Regesta Ruperti, Regis Romanorum*, n° 1789 ; Martène, *Ampliss. Collectio*, IV, 125-6 ; *D. R. A.*, V, 542-4.

3. Mulletti, IV, 299 ; 366-7. Sur Hugues de Roucy, voy. Moréri, a. n. Blanche était la fille de Raoul de Coucy, seigneur de Montmirail (P. Anselme, *Hist. de la mais. roy. de France*, Paris, 1674, I, 369. Le comté de Roucy, vendu par Isabelle, fille du comte Robert II, mariée à Louis de Namur, au comte d'Anjou, en 1383 (Froissart, XV, 233, 236 ; IX, 576), réclamé ensuite par Simon, comte de Braisne, dès 1387 (*Journal de Lefèvre*, 63, 88, 89-90, 96, 192, ne fut restitué qu'en 1396 à Jean VI, le fils et successeur de Hugues Froissart, XV, 233). Cependant ce procès fut repris, et dura jusqu'en 1410 (Moréri, l. c. .

4. Moréri, l. c. ; Froissart, XXIII, 552.

5. Rymer, *Fœdera*, III, I, 514 ; II, 597, 684, 694. Cf. Froissart, VI, 114, 115, 118, 487 ; XVII, 394 ; XVIII, 437.

6. Rymer, III, II, 697, 706 Cf. 735.

7. *Chartes royales*, VI, 172 ; Delisle, *Mandements et actes divers de Charles V*, 314 ; Froissart, IX, 516.

8. Delisle, l. c., 783 ; *Les Grandes Chroniques de France*, éd. P. Paris, Paris, 1838, VI, 372. Cf. 394, 411. V. aussi Delisle, n° 861, pp. 445-6 ; 393. Conseiller de Charles VI, Froissart, XIII, 116, Cf. *ibid.*, XXIII, 52.

et l'évêque de Laon, « à Rome, à Florence, et autre part <sup>1</sup> », pour négocier au sujet de la réunion de l'Église; Constance de Saluces épousa plus tard le comte Jean de Sancerre, parent de Simon par sa mère, Béatrix <sup>2</sup>.

Le contrat de mariage fut conclu le 27 juillet 1403. Hugues et son frère, Jean, évêque de Laon, constituèrent à la mariée une dot de 10,000 livres tournois, qui fut élevée à 14,000 par Thomas. Ce dernier lui forma un douaire de 1,000 livres de revenu sur les châteaux et places de Melle, Frassinò, Sampeire et Brossasco, et, au cas où sa mère viendrait à mourir <sup>3</sup>, sur le château et les possessions de St-Donat <sup>4</sup>.

Marguerite, écrit Geoffroi della Chiesa, qui la connut personnellement peut-être, dans les dernières années de sa vie, était « une femme remarquable, très belle, et cette image de la Madone della Consorcìa, devant l'autel de Notre-Dame, à Saint-Dominique, est faite d'après sa ressemblance; elle avait la taille très fine et le reste bien proportionné, et elle portait une robe pareille à celle de l'image, de velours couleur d'azur, ornée de lions d'or, parce que le lion est dans les armes de sa maison de Roucy et de Saint-Pol <sup>5</sup> ». Cette image n'existe plus aujourd'hui, mais on peut en voir la copie, d'après Muletti et Malacarne, dans la figure d'Esther, au-dessus de ce même autel de Notre-Dame del Rosario <sup>6</sup>.

Après le mariage, le marquis resta à peu près deux ans en

1. Delisle, n° 1627, pp. 806-7; n° 1628, p. 807 (4 février 1377).

2. Béatrix était la fille de Jean V de Braisne (Muletti, IV, 299).

3. Béatrix écrivit son testament le 24 août 1398 (Muletti, IV, 24; malheureusement, la seule mention). Jean, évêque de Laon, « le bon évêque », 2<sup>e</sup> fils de Simon de Roucy et de Marie de Châtillon, prit part aux procès qui amenèrent la restitution du comté, et mourut en 1419 (Froissart, XIII, 116; XVI, 31, 414; *Gallia christiana*, IX, 551).

4. Muletti, IV, 299.

5. « Questa madama Margarita de Rossi fu dona da assay e bellissima, e quella figura dy la madona dela Consorcìa a lo altare dy Nostra Dona a San Domenico he fatta al naturale per la efigie soa, et era subtilissima per il mezo e poy bëm formosa nel resto, et haueua una veste simile a quella, dy veluto celeste figurato a liony doro, pero che il leone he larma di casa soa de Rossy e dy San Paol » (Chiesa, 1060). Après la mort de Jean VI (1415), la seigneurie (et non le comté) de Roucy passa, paraît-il, à la maison de Luxembourg.

6. Muletti, IV, 300.

France, où Marguerite mit au monde 1404) son premier fils, Charles-Jean, appelé ordinairement Charles, qui fut laissé auprès de ses grands-parents, et y mourut le 8 septembre 1406<sup>1</sup>, puis une fille, Jeanne (1405)<sup>2</sup>. Le temps de ce séjour ne fut pas perdu : en 1404, le parlement de Paris décida que, puisque le comte de Savoie n'avait pas observé l'arrêt donné précédemment, et avait continué les hostilités, il devait perdre « pignore prætorio » le comté de Maulévrier<sup>3</sup>, à quaranté lieues de Paris. Le marquis pourrait obtenir de la sorte un dédommagement<sup>4</sup>.

Le 13 août 1405<sup>5</sup>, le même tribunal donna en effet ce comté au marquis Thomas. Dans le marquisat lui-même, l'arrêt devait être exécuté par force, et le comte fut condamné à payer de gros dédommagements, pris sur les revenus recueillis ou à recueillir dans les territoires injustement retenus. Par une autre sentence, ceux qui avaient emprisonné les officiers du roi, devaient être punis<sup>6</sup>.

Thomas revint à Saluccs, muni de ces beaux parchemins, pendant l'été de l'année 1405. Il apporta aussi des objets plus utiles, « molte belle cose e gentileze », parmi lesquels une horloge, qui chantait, à chaque demi-heure, un harmonieux *Gloria in excelsis*, sonné par ses huit clochettes, et montrait le cours des planètes; une mappemonde de bronze avec des reliefs en argent et diverses inscriptions; les sculptures du chœur de Saint-Dominique, et quinze tablettes rondes de bronze, qui disparurent de l'église au commencement de ce siècle. Enfin, ce prince éclairé avait apporté avec lui une copie des *Vies des Saints* avec de belles miniatures, reliée en soie, et enrichie de beaux ornements dorés, la version de Tite-Live faite par Berchoir, un certain « Faveo », qui est probablement la traduction de *Flave Végèce*, et un quatrième livre, dont Chiesa a oublié le

1. Muletti, 301; 302-3; 366-7.

2. *Ibid.*

3. Dans le dép. actuel de la Seine-Inférieure.

4. Chiesa, 1032.

5. Chiesa, 1032-3; Muletti, IV, 303.

6. Chiesa, 1032-3.

nom. Le chroniqueur mentionne encore, outre un dessin de la grande tour du château de Saluces, peint sur un morceau de parchemin, d'après les ordres du marquis, outre deux « coffany di latta dy ferro », qui allaient sur des roues, — un objet beaucoup plus précieux, don de Charles VI : « Pendant que le roi de France montrait, un jour, la sainte couronne d'épines de notre Créateur, qui est conservée à Saint-Denis, une épine tomba, quand il la développa, et le marquis, qui se trouvait auprès, la releva aussitôt : alors le roi lui dit qu'elle était sienne, et la donna au dit Thomas <sup>1</sup> ». Cette relique resta à Saluces jusqu'en 1542, époque où elle en fut enlevée par l'évêque-condottière d'Alessandria, Otto Guasco <sup>2</sup>.

Après cette période heureuse et tranquille, les mauvais jours revinrent cependant. La guerre contre le prince durait encore : bien qu'une ligue eût été conclue à Chivasso, le 7 juin 1404, entre les deux chefs de la maison de Savoie et le marquis de Montferrat <sup>3</sup>, Théodore ne pouvait pas renoncer à la possession entière de Mondovi <sup>4</sup>. Les hostilités recommencèrent aussitôt : le 10 juillet 1405, elles furent encore une fois interrompues par un traité — on retrouve parmi les assistants notre marquis <sup>5</sup>, — mais les traités étaient singulièrement éphémères en Piémont. Dans les derniers mois de 1406, ou au commencement de l'année suivante, on recommença à piller en Montferrat et sur le territoire de Mondovi <sup>6</sup>. Une trêve fut signée

1. Chiesa, 1048 : « Porto una piu degna cosa che tuto il resto : mostrando una volta el re dy Franza la sancta corona dy spine dy nostro Creatore in San Dunis in suilupandola ca.cho una de le spine dy essa. Et ritrovandosi presso il marchexè Thomas subito la leua, et il re ly disse la sarebe soa e la dono al detto Thomas » (Chiesa, 1038). Ces épines n'étaient pas très rares, du reste : Louis d'Achaïe en faisait inclure une dans un reliquaire, en 1417 (Saraceno, *Regesto*, 255).

2. Chiesa, *l. c.*, note 2.

3. Benv. di S. Giorgio, 669 E-670 B.

4. Datta, I, 314-5.

5. Guichenon, I, 451. Le comte protesta contre l'occupation de Vercelli, et un compromis fut conclu, le 24 mars 1407. (Benv. di S. Giorgio, 670 E et suiv.). Hugues de Saluces était un des représentants du marquis de Montferrat.

6. Datta, I, 315.

ensuite le 30 août 1408<sup>1</sup>. Le comte avait offert pour la seconde fois sa médiation : Thomas qui, ainsi que les Falletti de Villa, Pocapaglia et La Morra, fort mécontents de l'occupation de Racconigi<sup>2</sup>, avait pris part à la guerre, fut compris dans la trêve<sup>3</sup>. Peu de jours auparavant, les deux marquis avaient donné l'ordre de brûler le territoire de Rossana<sup>4</sup>, et cet ordre fut exécuté au moment même où la trêve venait d'être conclue<sup>5</sup>.

Enfin, au mois de février 1409 (une paix avait été conclue déjà en janvier), Amédée forma une nouvelle ligue entre le prince et Théodore. Il céda lui-même ses droits sur Vercelli au marquis, qui devait, en échange, renoncer complètement à Mondovi. Jean-Jacques, fils de Théodore, allait épouser Jeanne, sœur du comte<sup>6</sup>. Le mariage ne fut cependant pas célébré : on se battit en 1409 et encore en 1410<sup>7</sup>; durant cette dernière année, Thomas, qui était, comme toujours, l'allié du marquis de Montferrat, eut à essuyer des défaites douloureuses.

La suzeraineté française ne pouvait pas lui être très utile. De 1402 à 1407, l'activité que montrent les Français en Italie est extraordinaire. Le 15 avril 1404, Gabriel-Marie Visconti avait soumis la ville de Pise et son territoire au roi de France<sup>8</sup>, qui céda ses droits au duc d'Orléans<sup>9</sup>. La ville fut défendue, cette même année, contre les attaques des Florentins<sup>10</sup>, et lorsque, en 1405, vendue par son seigneur à ses ennemis<sup>11</sup>, elle dut recevoir les Florentins dans ses murs, le duc de Bourgogne écouta les plaintes des bourgeois désespérés et voulut y élever ses dra-

1. Chiesa, 1054.

2. *Ibid.*, 1053.

3. *Ibid.*, 1054.

4. « Ly agraly dy Rosana ».

5. Chiesa, 1054.

6. Chiesa, 1054, 1055 d; Datta, I, 316-8. Le traité de mariage fut conclu dès 1407, quand un nouvel accord intervint entre le marquis et le comte (Benv. di S. Giorgio, 675 A-6 C).

7. *Ibid.*, 318.

8. Lünig, I, 434-8; Dumont, *Corps diplomatique*, II, 1, 290-1.

9. Jarry, 338.

10. Capponi, *Acquisto di Pisa*, Muratori, XVIII, 1127-8; Desjardins, *l. c.*, I, 34 et suiv.

11. Stella, 1212 C (9 octobre.)

peaux <sup>1</sup>. En 1404, Pise, en 1405, Gênes, reconnurent le pape français, et Benoît fit son entrée solennelle dans cette dernière ville, le 16 mai <sup>2</sup>. Peu après, il se fixa à Savone <sup>3</sup>.

La ville de Sarzana, que ne pouvait plus défendre son seigneur, Gabriel-Marie, se soumit aussi au gouverneur, en 1406 <sup>4</sup>. Le 31 juillet, cet exemple fut suivi par les habitants de Falcinello, et, plus tard, par tout le territoire de Sarzana <sup>5</sup>. Boucicaut pensait à défendre le seigneur de Padoue contre les Vénitiens <sup>6</sup>. Enfin, le 6 octobre 1407, Louis d'Orléans prit sous sa puissante protection ses deux parents, le seigneur de Pavie et le duc de Milan, qui avaient servi jusqu'alors d'instruments aux partis. Bernardon de Serres, gouverneur d'Asti, et Giacomo del Verme, furent nommés leurs tuteurs <sup>7</sup>. On craignait que les Français ne voulussent se rendre maîtres du riche héritage qu'avait laissé Jean Galéas. Dans la nuit du 22 novembre 1407, cependant, le duc Louis fut tué dans la rue Barbette, à Paris, par les gens du duc de Bourgogne. Et aussitôt, dit Chiesa, le comte déclara la guerre au marquis de Saluces, pour se venger de ses intrigues avec des Français <sup>8</sup>.

Deux années encore, Boucicaut essaya de continuer la même politique. En 1408, lorsque Louis d'Anjou arriva en Italie, il tenta de se saisir de Rome, où il avait des intelligences avec les Orsini, mais le rusé roi de Naples, Ladislas, l'avait pré-

1. Capponi, 1138 A-C; *Livre des gestes*, l. III, ch. XI, p. 301; Palmerio, Muratori, XIX, 184 E-E; Stella, 1212 C; Andreas Billius, Muratori, XIX, 16 E. Cf. *Cron. di Iacopo Salviati*, dans les *Delizie degli eruditi Toscani*, XVIII, 256, 249; Sozomenus, Muratori, XVI, 1188 C.

2. Stella, 1208-9; *Cron. di Lucca*, Muratori, XVIII, 850 A-B; *Rel. de St-Denis*, III, 262-6. Cf. Stella, 1205 B. La déclaration solennelle du clergé de Gênes fut faite le 26 octobre 1404. Stella, 1203 C-E). Pour l'assignation de Pise, Minerbetti, 521.

3. Il voulait choisir d'abord Pise. *Cron. di Lucca*, l. c., 851 A-E).

4. Stella, 1214 A; Foglieta, 186.

5. Stella, 1214 C-E.

6. Capponi, 1128 A-B. Cf. Gataro, 931 C-E. Les secours à donner au seigneur de Carrate sont souvent mentionnés dans les négociations avec Florence.

7. Jarry, pp. 454 et suiv. (N° XXX de l'Appendice).

8. « Et in Ihora per le differencie suscitate in Franza..., el conte dy Savoya qui sempre stava sopra sua guardia suscito la guerra al marchexe dy Salucio » (Chiesa, 1053).

venu<sup>1</sup>. Bientôt, l'obédience fut retirée à l'opiniâtre Benoît. Le gouverneur porta ailleurs son attention : Milan, où l'on appelait les Français<sup>2</sup>, était une proie tentante. Au mois de mars 1409, un traité fut conclu entre le jeune duc de Milan, les deux princes de Savoie — jamais Amédée VIII n'avait entretenu de meilleures relations avec la cour de France, où dominait son beau-frère, Jean sans Peur<sup>3</sup>, — Boucicaut et Bernardon de Serres, contre Facino Cane et le seigneur de Parme<sup>4</sup>. Facino assiégea Milan, qui se rendit, mais, le dernier jour de juillet, Boucicaut se dirigea, avec 5,000 chevaliers, vers la Lombardie, pour y fonder la domination française<sup>5</sup>.

Il y réussit d'abord, mais celui qui devait anéantir ses projets, Théodore de Montferrat, après avoir défait les troupes qui venaient à son secours, sur le territoire des Carretti (mai)<sup>6</sup>, profita de l'absence du gouverneur pour faire, avec Facino et les bannis, une tentative du côté de Gênes. La ville, qui était depuis longtemps mécontente de ce régime sévère et coûteux, ouvrit les portes à ses sauveurs. Le lieutenant de Boucicaut et plusieurs Français furent massacrés ; Facino reçut une riche récompense et le marquis fut proclamé *capitaine* de la république (4 septembre)<sup>7</sup>.

En peu de temps, la domination française en Italie fut bornée à Asti et son territoire. Savone, Gavi, Novi, Montalto, Falcinello, Vintimille, Portovenere, furent bientôt perdues ou

1. *Gregor. XII Epist. curial*, II, 221, ap. Rinaldi, nouv., éd., l. c., ann. 1408 ; *Livre des gestes*, I, III, ch. xx, pp. 310-2.

2. Delayto, Muratori, XVIII, 1082, D-E. V. aussi Stella, 1199 C ; Billius, l. c., 33 B-C.

3. Depuis 1402. Des secours savoyards furent donnés en 1408 au duc (Guichenon, I, 432).

4. Delayto, 1080 B-C.

5. Il y fut élu gouverneur aussitôt après son arrivée. V. Delayto, 1082, A-B.

6. Chiesa, 1035.

7. Stella, 1220-3 ; Chiesa, 1035. La cause de ces événements était « la generale coustume qui est au pays de delà des mons de non eulx tenir longuement soubz une seigneurie, quand ils se trouvent les plus forts » (*Livre des faits*, I, III, ch. vi, p. 296). Boucicaut et ses gens y contribuèrent cependant aussi par certaines peccadilles Cf. Stella, *ibid.*) : « Et disoit on que c'estoit pource que les Français et autres gens... faisoient plusieurs choses qui ne leur plaisoient pas » (J.-Juvénal des Ursins, II, 450).

vendues<sup>1</sup>. Des tentatives de révolte furent étouffées à Savone et à Gênes même<sup>2</sup>, on empêcha les attaques par mer du duc d'Anjou<sup>3</sup>, qui dut conclure une trêve en 1412<sup>4</sup>. Les Français suivirent cet exemple, en 1416<sup>5</sup> : l'état intérieur du royaume ne leur permettait plus de penser à des conquêtes.

Après une rencontre avec Facino Cane, à Novi<sup>6</sup>, le gouverneur chassé se rendit à Moncalieri. L'ancienne politique française en Italie était, depuis quelque temps, oubliée : les amis n'étaient maintenant plus les petits seigneurs qui craignaient pour leur indépendance; les alliés de 1409 devaient le soutenir dans l'œuvre de vengeance. Il conclut une ligue avec le prince d'Achaïe contre Gênes, Montferrat, et leurs alliés (octobre)<sup>7</sup>.

Au mois de novembre, le prince et Boucicaut prirent Sant' Albano, et Trinità fut occupée par leurs troupes en janvier<sup>8</sup>. Les deux places ne furent jamais rendues au marquis de Montferrat. Le 1<sup>er</sup> mars, les deux princes apparurent devant Polonghera, dans les États de Thomas : les bombardes rendirent bientôt toute résistance impossible; les bourgeois durent se soumettre, le 6, et les Provana, seigneurs de la ville, quittèrent Polonghera, qui resta au pouvoir du prince, et plus tard du comte de Savoie<sup>9</sup>.

Le 8 mars, Boucicaut offrit sa médiation, et une trêve fut conclue pour cinq mois entre Thomas et son adversaire<sup>10</sup>. Le prince avait pris cette mesure pour pouvoir aller à Paris : il partit le 17 du même mois<sup>11</sup>.

Son intention était, ainsi que l'exprime clairement *l'Arbore genealogico*<sup>12</sup>, de montrer au roi sa querelle avec le marquis

1. Stella, 1223 B, 1225-6; 1230-1, 1241 C; Foglieta, 190 v<sup>o</sup>-1.

2. Foglieta, 189 v<sup>o</sup>; Stella, 1224 B, 1226 B, 1227 A, 1232 A.

3. Stella, 1229-30, 1232.

4. *Ibid.*, 1241 C.

5. *Ibid.*, 1268 B.

6. Chiesa, 1055.

7. *Ibid.*

8. *Ibid.*

9. Chiesa, 1055-6.

10. Datta, I, 328.

11. Chiesa, 1056.

12. « Ali 17 di marzo el principe ando a Paris per le differentie, quale

sous un autre point de vue. C'était inutile : le duc de Bourgogne avait remplacé Louis d'Orléans dans la conduite des affaires. On ne voulait pas entendre les plaintes du petit prince piémontais<sup>1</sup>. Le prince revint donc, pour continuer, sans empêchement aucun, les hostilités.

Charles VI avait, cette même année, l'intention de rassembler les plus importants parmi ses vassaux, pour les consulter sur la réforme du royaume : le comte de Savoie se trouvait dans le nombre<sup>2</sup>. Amédée arriva, après son parent, à Paris, avec une suite de 600 hommes, et fut reçu par les ducs de Bourgogne et Brabant et le comte de Nevers, à la porte Saint-Antoine. Il apaisa les querelles de la famille royale, et obtint, comme récompense bien méritée, ce comté de Maulévrier qu'on lui avait pris en 1405 (14 novembre). Le 17 enfin, le comte et le Dauphin Louis jurèrent d'observer le traité de 1354, conclu entre la Savoie et le Dauphiné<sup>3</sup>. Thomas n'avait plus rien à attendre de la part des Français.

La trêve avec le prince avait déjà pris fin : elle n'avait jamais été observée, du reste. Pendant l'absence de Louis, Loys Costa, son trésorier et lieutenant, alla sur son ordre attaquer Pancalieri et en piller le territoire. Le 12 octobre, le prince, revenu dans ses États, conclut une trêve avec Théodore de Montferrat, et, huit jours plus tard, il parut devant Pancalieri, dans la compagnie de Boucicaud<sup>4</sup> : il avait quatre bombardes et trois couillards avec lui.

La ville, qui appartenait aux deux Antonio Provana, l'un laïc

haveva con el marchese di Salucio, perche piadegiavano la » (*Arbore gen.*, in *Mon. Acq.*, II, 234).

1. L'influence du duc était si grande, que, une année plus tard, le 27 décembre 1411 (il avait vaincu récemment encore une fois ses ennemis), le roi manda au comte, « pour certaines causes et considérations », de se saisir d'Asti et de son territoire « et y commettez de par nous, se il vous semble estre expédient, notre très cher et amé cousin, le prince de la Morée, ou aultre ». M. Faucon, *Le Mariage de Louis d'Orléans*, dans les *Archives des missions scientifiques*, sér. 3, t. VIII, 92-3. Des troupes savoyardes, qui avaient aidé le roi, furent payées en 1412 *Ibid.*, 94).

2. Monstrelet, *Chroniques* éd. Soc. pour l'Hist. de Fr., II, 50.

3. Guichenon, I, 454

4. Chiesa, 1056.

et l'autre chevalier de Rhodes <sup>1</sup>, était, pendant la guerre, l'abri des pillards qui pénétraient en Piémont,

..... de tute malvestay fontana,

dit un petit poème contemporain, qui fut composé pour célébrer la conquête du château <sup>2</sup>. Les balistes du prince produisirent bientôt leur effet : la ville se rendit, le 28 octobre, et, le lendemain, les troupes ennemies purent entrer dans le château. Les seigneurs obtinrent la permission d'emporter deux charrettes chargées de leurs biens. « Et ils partirent ainsi, les pauvres gentilshommes, se dirigeant vers Carmagnola ; ils ne voulurent jamais conclure leur paix avec le prince <sup>3</sup>. » Antoine le laïc était déjà mort en 1416, quand Thomas écrivit son testament, ainsi que son frère Jean, peut-être ce Jean-Marc, qui est souvent cité <sup>4</sup> dans les documents du temps. Le chevalier de Saint-Jean est nommé dans ce même document parmi les conseillers de la marquise Marguerite <sup>5</sup>.

Thomas se décida à faire un dernier effort à Paris. Le 26 octobre, le chevalier Aynard de Laye, seigneur de Bellegarde, Louis Poitier, Lambert de Puisieux et Jean Girard, archiprêtre de Poitiers, furent chargés de prêter l'hommage au Dauphin à sa place, parce qu'il ne pouvait pas, ajoute-t-il, quitter ses États en danger. La cérémonie eut lieu le 17 novembre, mais aucun secours ne fut envoyé pour améliorer la position du marquis. Le 12 janvier 1411, ce dernier écrivit une lettre pressante aux conseillers du Dauphiné, se déclarant le fidèle vassal du Dauphin et demandant leur appui contre le comte, qui, non content d'avoir violé les arrêts du parlement de Paris, réclamait l'hom-

1. Chiesa, *l. c.* : « Misseré Anthonio e frate Anthonio, caualiere dy Rodes ».

2. Publié par Datta, *o. c.*, II, 287-8; une partie apud Gallenga, *o. c.*, II, 230, note 2.

3. « E cossi ly povero genhomini (*siè*) se ne partirono cum tuta la famegla loro auandosi nerso Carmagnola, ly qualy may volseno prendere alcuno partito cum il principe » (Chiesa, *l. c.*) Le poème donne la date du 8 pour la prise du château. Chiesa travaillait cependant d'après les actes mêmes, et on trouve deux fois chez lui une date pareille.

4. Muletti, IV, 359 et *passim*, dans ces dernières années. « Johannes Mateus », qu'on trouve deux fois, est peut-être une mauvaise leçon.

5. *Ibid.*, p. 360.

mage du marquisat entier et se préparait à l'obtenir par les armes<sup>1</sup>.

Ce fut naturellement en vain. Pas un homme d'armes français ne descendit en Italie pour défendre le vassal du Dauphin. Dans de pareilles conditions, ce fut un grand bonheur pour lui que la conclusion de la paix entre le prince et le marquis Théodore, le 8 avril. Le *statu quo* fut confirmé : les biens devaient être rendus, le commerce permis entre les deux États ; enfin, Théodore céda quelques places à son adversaire<sup>2</sup>. Le 21, Jean-Jacques épousa Jeanne, la sœur du comte et de la princesse d'Achaïe, à Chivasso<sup>3</sup>. La paix fut déclarée définitive, le 24, et proclamée, le jour suivant, par les hérauts. Le marquis de Saluces y était nommé, ainsi que les autres alliés de Théodore<sup>4</sup>.

Elle fut violée cependant, bientôt, par les pillages des aventuriers. Le 14 juin de la même année, un certain Lucemborgo, des marquis de Ceva, entra avec une grosse compagnie dans le marquisat et fit main-basse sur plusieurs troupeaux, qui, avec dix prisonniers, furent menés à Caramagna, ville du voisinage, qui appartenait au prince. Le même jour, les habitants de Carmagnola pillèrent à leur tour le territoire de leurs voisins. Les prisonniers furent envoyés à Saluces, mais, le 22 juin, un échange eut lieu, et le marquis ordonna la délivrance des prisonniers et la restitution des troupeaux de bœufs volés à cette occasion<sup>5</sup>. Les dévastations de Lucemborgo, qui, s'étant réuni à Perrin Guasco et Baldi de Florence, commandait une troupe d'environ 400 chevaux, durèrent jusqu'en octobre, quand les pillards, qui avaient dévasté le territoire de Cherasco et de Carmagnola, se trouvaient à Carrù, qui appartenait peut-être encore à quelque descendant du prétendant Manfred<sup>6</sup>.

Les « courreries » recommencèrent en 1412, sur le même ter-

1. Mulletti, IV, 315-6. Le Dauphin lui permit, le 19 octobre, d'ajourner son hommage personnel (*ibid.*, 321).

2. Datta, I, 318; Chiesa, 1056-7.

3. Chiesa, 1057. Cf. note 2, et Benv. di S. Giorgio, 685 A-6 C.

4. Chiesa, *l. c.*

5. Chiesa, 1057.

6. M. Faucon, *l. c.*, 93. Cf. Chiesa, 996.

ritoire. Loys Costa, qui avait reçu en fief Polonghera<sup>1</sup>, amena deux chefs de bandes, Cornaglia et Gaieto, qui se saisirent, par traité, de Fortepasso. Les gens de Carmagnola accoururent avec leurs amis, et brûlèrent la région. Après qu'ils se furent retirés, Costa lui-même arriva avec des forces supérieures, composées de 1,500 gens de pied et 100 chevaliers, et tendit une embûche aux bourgeois. Tandis que ces troupes attendaient à l'abri, quelques bouviers reçurent l'ordre de passer aux environs de Fortepasso : les habitants de Carmagnola se jetèrent aussitôt sur eux et furent attaqués à leur tour par les soldats : 400 d'entre eux furent pris et amenés devant le prince, qui attendait lui-même le résultat, à Caramagna<sup>2</sup>. La petite guerre recommença, et la situation de Thomas devint d'autant plus triste qu'il n'avait plus l'appui de Théodore de Montferrat.

Ce qui sauva cette fois le marquis, ce fut le roi des Romains, qui se préparait à descendre en Italie. Pour rétablir, à cette occasion, la tranquillité en Piémont, Sigismond écrivit au prince d'Achaïe, l'exhortant à la paix. Une trêve fut conclue, d'abord pour le mois de février 1413, le 9; elle fut prolongée ensuite jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre<sup>3</sup>.

Les hostilités ne cessèrent pas pour cela : ces troupes de mercenaires qui coûtaient si cher au marquis (cette année-là même il fit lever une aide, et la ville de Saluces eut à payer 1,000 florins, puis 2,400 autres, pour leurs gages)<sup>4</sup> ne pouvaient pas observer une trêve si nuisible pour leurs intérêts. Pendant qu'un bourgeois d'Asti, Giovanni Turco, se saisissait de la ville et du château de Tagliole, un fief des Solari, devenus probablement les alliés du marquis (février), les troupes étrangères de Thomas, formées peut-être aussi de celles qu'avait licenciées Boucicaut, dévastèrent le territoire de Chieri, de Fossano, et d'autres places<sup>5</sup>. Les

1. Fr.-Ag. della Chiesa, *Vita del beato Ancina*, ch. xvii, § 9, ap. Muletti, IV, 290.

2. Chiesa, 1057-8. Le « natale » mentionné dans la chronique, est celui de Notre-Dame (8 sept.).

3. Chiesa, 1058.

4. Muletti, IV, 322.

5. Chiesa, *l. c.*

deux princes de Savoie se décidèrent alors à porter le dernier coup au marquis, qui n'avait plus un seul allié.

A une époque où Venise et Milan même ne pouvaient lever que tout au plus 10,000 gens d'armes <sup>1</sup>, les forces qui se dirigèrent contre la ville de Saluces elle-même, pendant l'été de l'année 1413, sous le commandement du prince et du comte, étaient extraordinairement importantes. Amédée VIII amenait avec lui 4,000 chevaliers ; avec les gens de pied et les troupes piémontaises, l'armée s'élevait à 20,000 hommes <sup>2</sup>. On trouve parmi ceux qui la composaient, de grands noms : Perceval et Jean de la Baume, ce dernier, seigneur de Valefin, Guichard Marchand, chancelier de Savoie, le maréchal Boniface de Chalant, Humbert, bâtard de Savoie, frère du comte, Jean de Beaufort, Gaspard de Montmayeur, Henri de Menton, Antoine de Grolée, Urbain de la Chambre, Guy de Montbel, seigneur d'Entremont, Huguenin de Chaudée et Jean de Montluel <sup>3</sup>.

Le comte descendit de ce côté des montagnes, le 4 juin ; le prince partit avec une partie de ses troupes et des Savoyards (12 juillet), et se saisit (le 13), de la motte des Isnardi, appartenant à un certain Odone Gigeto de Carmagnola et à son concitoyen Giacomo Trabucherio, et, le 14, de celle de Bonino de Ternavasio. Le 19 juin, les deux princes se montrèrent devant Saluces <sup>4</sup>.

Le marquis avait pris toutes les mesures de défense, d'accord avec les bourgeois. Quinze balistes furent vendues à la ville par Thomas, ainsi que plusieurs « urcetoni ». Des bombardes furent fabriquées, de même que plusieurs couillards, et on éleva une « bastie » dans la partie supérieure du château. Enfin, 37,000 tuiles furent employées à fortifier la porte de l'Hôpital, ses défenses <sup>5</sup>, et celles de la porte de Vacca <sup>6</sup>.

1. Sanudo, Muratori, XXII, 960. Ces chiffres furent écrits après 1450, quand on les interpola dans la Chronique (*ibid.*, note).

2. Chiesa, *l. c.*

3. Guichenon, I, 455 ; Muletti, IV, 327.

4. Chiesa, 1058 ; Muletti, IV, 331. Le marquis donna, en 1403 (9 mars), à un Isnardo di Castello, Roland, la *motte* (maison fortifiée ; *palatium*, Muletti, *l. c.*) de Boniface de' Solari (Muletti, IV, 296). Elle garda le nom des Isnardi, bien que son possesseur en 1413 fût un autre que lui.

5. *Revellinum*.

6. Muletti, IV, 337-8.

Tout cela ne conjura guère le danger : le marquis et les habitants furent bientôt contraints à se soumettre : Antonio et Mondino Vacca furent envoyés dans le camp ennemi<sup>1</sup>. Les négociations aboutirent : on fixa cependant de bien dures conditions au vaincu. Thomas devait prêter au comte l'hommage pour Saluces, Dronero, leurs territoires, et le reste de ses possessions, excepté Revello et Carmagnola, qui furent reconnues comme fiefs du prince d'Achaïe. L'hommage fut prêté devant la suite brillante du comte, ce même jour, 22 juin, « in campis », devant Saluces. Amédée donna à son vassal les régales du marquisat, et lui octroya les privilèges que possédaient ou posséderaient à l'avenir « ses autres barons, bannerets et seigneurs du comté ». Le comte déclara encore qu'il ne cédera jamais cet hommage à une autre personne que son fils et héritier, qu'il ne molestera pas le marquis pour les injures du passé, mais le défendra au contraire contre tout homme, comme son vassal. « Et s'il arrivait à l'avenir que le marquis fût violenté par quelqu'un dans ses droits au delà des monts, il sera défendu contre cette violence et soutenu par le comte, de toutes ses forces et selon son pouvoir<sup>2</sup> » Cette condition était dirigée contre le roi ou le dauphin, qui pouvaient cependant dépouiller Thomas de ses possessions en France même.

Dans l'acte qui reconnaît les droits de suzeraineté du prince d'Achaïe sur les deux villes mentionnées, on trouve une clause intéressante, qui devait rendre impossible toute résistance ultérieure du marquis. « Et il promit de faire jurer à tous ses nobles, vassaux et syndics des villes, s'il était besoin, d'être et de rester dans l'obéissance du seigneur prince, comme ses bons sujets, même contre le marquis<sup>3</sup>. » Ce même jour (22 juin), les

1. Muletti, IV, 323.

2. « Et si in futurum contingeret ipsum esse exforciatum per aliquem in viribus suis citra montes, ipsum etiam ab ipso exforcio seu violentia defendere et juvare totis viribus et pro posse, tamquam suum fidelem vassallum » (Muletti, IV, 327). Le traité et la charte de donation ap. eumd., IV, 324-5; 325-7. Guichenon mentionne un traité conclu le 12 juillet (*l. c.*).

3. Promisitque facere jurare suos nobiles, vassallos et syndicos locorum, si conveniret, quod essent et adhererent domino principi tamquam boni subditi, etiam contra ipsum marchionem (Muletti, IV, 328).

deux syndics de Saluces, Bertrand Rogerio et Merlino Merlo, assistés de leurs 18 décurions, jurèrent en effet l'observation du traité <sup>1</sup>. La motte des Isnardi et celle du défunt Bonino de Ternavasio furent rendues au marquis; ce dernier se trouvait cependant, le 22 septembre, avec son fils Valerand <sup>2</sup>, dans la grande salle du château de Carmagnola, où, selon le désir du marquis, le seigneur de Muraldo <sup>3</sup>, en sa qualité de tuteur de son fils Georgino, qui avait épousé Catherine, la fille de Bonino, et Giacomo Trabucherio, le *condominus* de la motte des Isnardi, prêtèrent le même serment. Ils s'engageaient à observer le traité du 22 juin contre qui que ce fût, contre le marquis lui-même et ses successeurs, qu'ils retiendront dans l'obéissance du prince <sup>4</sup>. Deux années plus tard, le 8 décembre 1415, les seigneurs de Costigliole, représentés par Boniface et Gaspard, firent au comte la même promesse solennelle <sup>5</sup>.

L'importance politique du marquisat disparaît avec ces événements. Les seigneurs de Saluces ne sont plus désormais que les fidèles vassaux des anciens ennemis de leur maison. Les Français ne se soucièrent pas de ce traité, qui annulait cependant les droits du Dauphin : ce n'est qu'après que tout était terminé, que le gouverneur du Dauphiné écrivit, le 27 juin, au seigneur de Montrigaud, Guy de Chassenage, un parent du marquis, et au juge supérieur de Vienne, Jean Bonet, pour leur ordonner de se rendre auprès du comte et lui montrer l'injustice de sa conduite <sup>6</sup>. On ne les écouta pas cependant, et Amédée VIII, qui, pendant ces mêmes années, jouait le rôle de médiateur en France <sup>7</sup>, ne perdit pas, ainsi qu'on l'en menaçait, ses posses-

1. Muletti, *ibid.*, 328-9.

2. « Burdo de Saluciis » (Muletti, *ibid.*, 331).

3. « Dominum Muraudi » (*ibid.*).

4. V. l'acte rédigé par le secrétaire du comte, Antoine Ravier de Chambéry, ap. Muletti, IV, 331-3.

5. *Ibid.*, 347-9.

6. *Ibid.*, 330.

7. Bertrand Merlin, écuyer du comte, se rend en France, le 9 mai 1412, pour y rétablir la concorde : « le quel traytié et accord a esté fait par le moyen et pourchas de mon dit seigneur de Savoye ». Il était accompagné de deux conseillers du comte : François de Ruffin et Boniface de Chalat (Cibrario, *Specchio*, 228).

sions françaises<sup>1</sup>. Comme récompense de sa soumission, bien involontaire, le vaincu reçut l'ordre du Collier qui, fondé par Amédée VI, rassemblait les plus célèbres parmi les sujets du comte<sup>2</sup>.

Avec cette défaite décisive, la vie de Thomas perd l'intérêt dramatique qui s'y attachait. En 1413, à l'automne, le roi des Romains apparut en Italie, — un Constantin, un Théodose, un Charlemagne, un Otto le Grand, s'écrie Werner Rolevinck<sup>3</sup>, mais surtout un assez pauvre prince, comme son prédécesseur dans la péninsule. Les soldats suisses, qu'il ne pouvait pas payer, le quittèrent, pendant le passage des Alpes<sup>4</sup>. Après avoir vainement négocié avec Filippo Maria, sur la question de son couronnement à Milan, il resta quelque temps à Lodi, où le Pape vint le trouver et les Génois demandèrent son faible appui contre le roi de France<sup>5</sup>. Il prit ensuite son chemin par Crémone, Plaisance (la mi-février), Alessandria et Asti; Gênes défendit l'entrée dans ses murs de l'allié de son ancien capitaine, Théodore de Montferrat, mais Sigismond, qui octroya plus tard à ce dernier le titre de vicaire impérial dans la Lombardie, fut salué à Rivoli par ce même Théodore et par le marquis de Saluces<sup>6</sup>. Une aide de 2,000 ducats de Gênes fut levée sur tout le marquisat à cette occasion<sup>7</sup>. A la fin du mois d'avril enfin, l'empereur se dirigea vers la Savoie, vraisemblablement sans visiter Saluces<sup>8</sup>.

1. Muletti, l. c.

2. Capre, *Catalogue des chevaliers de l'ordre du Collier de Savoie*, Turin, 1654, fol., p. 36 v°; Cignasanti, *Serie cronologica de' cavalieri dell'ordine supremo di Savoia*, pp. 23 et 24 ce dernier, ap. Muletti, IV, 333; ms. F 115<sup>b</sup> de la Bibl. de Dresde, f° 6. En 1414, les marquis de Ceva, qui prêtèrent l'hommage au comte l'année suivante, furent soumis par une expédition d'Amédée Oliverio, *Mem. storiche di Ceva*, 63; Pingonius, *o. c.*, 59). Enfin, le testament de Louis d'Achaïs donna à la maison de Savoie le Piémont (le prince avait laissé cependant deux bâtards, *Specchio*, 236).

3. Pistorius, *Germanicarum Rerum Scriptores*, II, 87 v°.

4. J. Aschbach, *Geschichte K. Sigmund's*, I, pp. 364-5; 370.

5. Stella, 1248 E.

6. Muletti, IV, 334; Benv. di S. Giorgio, 687 E. Sur le voyage de Sigismond, Aschbach, *o. c.*, I, 333 et suiv.

7. Muletti, IV, 337.

8. Au contraire, Aschbach admet son passage par le marquisat I, 3 4). Il interprète mal les deux passages de Muletti (IV, 322 et 324), qu'il cite. En ce qui concerne la leçon : « gen Dewzelunt », (Windecke, c. 1093) c'est, sans aucun doute : « gen Deutschland » et non, même pas « peut-être », *Saluces!*

Au mois de mai, il se trouvait peut-être dans la ville de Pavie ou aux environs<sup>1</sup>. Le 17 juin, le prince d'Achaïe, depuis 1412 son lieutenant en Piémont<sup>2</sup>, le reçut à Turin<sup>3</sup>, et Sigismond fut accompagné à son retour par le comte et Théodore de Montferrat, jusqu'en Suisse<sup>4</sup>.

Dès le 13 avril, Thomas était de retour dans ses États, où il accorde des investitures<sup>5</sup>. Les derniers trois ans de sa vie furent très paisibles : il s'occupait à élever ses splendides vergers à Saluces, « ad viam crosse Mante<sup>6</sup> », à donner des investitures et à apaiser les querelles<sup>7</sup>. Tous ses actes sont datés du château de Saluces, qu'il venait d'agrandir et où il paraît avoir passé ses dernières années. Le 5 octobre 1416, il dicta son testament, dans ce même château, « languissant quant au corps, tandis que cependant la raison est conservée<sup>8</sup> ».

Par cette dernière volonté, qu'écrivit Bergadano de' Bonelli, à la place du marquis, qu'empêchait sa faiblesse, il ordonna que son corps fût déposé dans le cimetière du couvent des Dominicains, à Saluces, et notamment dans la chapelle de la Sainte-Croix et du Saint-Sépulcre, qu'il faisait bâtir<sup>9</sup>. Le testament de son père devait être exécuté par ses héritiers, ses biens injustement acquis retourneraient à leurs propriétaires. Un marchand

1. Aschbach, I, 384.

2. Leibnitz, *o. c.* I, 305.

3. Datta, I, 331.

4. *Berner-Chronik* Justinger), pp. 216-9.

5. Muletli, IV, 334.

6. Les bourgeois se plaignaient de cette extension du domaine de leur prince, domaine qui ne leur rapportait plus les impôts antérieurs : « viridarium, pescheriam piscine) et pratum » (Muletli, IV, 338). L'endroit y est précisé aussi.

7. Muletli, IV, 342, 342-6; 349; 352-3, 353-4.

8. « Etiam languente corpore, dum tamen in mente possideatur ratio » (Muletli, IV, 335).

9. Je saisis cette occasion pour dire que le *Thomas, fils du marquis de Saluces*, « miles tunc factus », que cite le récit contemporain du martyre des frères mineurs en Terre-Sainte (*Procès-verbal du martyre de quatre frères mineurs* (11-13 novembre 1391), dans les *Archives de l'Orient latin*, I, 345, n'est probablement pas le marquis, ainsi qu'on l'a affirmé (*ibid.*, 340, note 11, et Delaville le Roux, *la France en Orient au XIV<sup>e</sup> siècle*, I, p. 160), mais bien un fils du « marquis » Manfred de Cardè (V p 58 du présent ouvrage). Un frère de ce Thomas, Huguenin, partit pour la Terre-Sainte en 1392 (mai). Litta, *Fam. cel. dell' It.*, Saluzzo par Passerini, cahier III, a. n.

de draps « de plebe Retii », qui avait été pris avec ses compagnons de route à Dronero et mis à rançon, devait, par exemple, recevoir les 400 florins de Gênes qu'il avait payés à cette occasion. Un prêtre inconnu de la vallée de la Maïra, auquel il avait pris sans raison 20 autres florins, regagnera cet argent, si on peut le retrouver; sinon la somme sera donnée à son église ou bien aux *pauvres du Christ*. La femme du défunt Jean Isnardo et la fille d'un certain Thomas de Anipo, qui était mort aussi, sont mentionnés encore parmi ces personnages injustement dépouillés d'une partie de leur héritage. Pour le repos de son âme, de celle de sa veuve et de ses parents, Thomas ordonne qu'une chapelle soit élevée dans l'église d'Accelio, d'après l'ordonnance de Gérard Béraud, originaire de cette ville; ses maîtres d'hôtel doivent, aussi longtemps qu'il y aura une résidence princière à Saluces, partager trois fois par an aux pauvres de l'hôpital huit livres de viande fraîchement bouillie, avec une petite corbeille de pain et les mets nécessaires<sup>1</sup>. Le cloître du cimetière des Frères Prêcheurs, aussi bien que la chapelle en question, devront être terminés à bref délai et on élèvera trois nouvelles églises dans le couvent de Sainte-Marie de Montebrachio, ainsi qu'une maison pour les pauvres de l'hôpital, aux environs de ce bâtiment. Il laisse pour l'entretien de ses fondations le revenu de plusieurs « loci » de Gênes, qui doivent être achetés avec son argent. Le prieur de Saint-Dominique sera obligé aussi à faire une procession solennelle trois fois par semaine, à l'exception des jours de fête, pour le repos de l'âme du fondateur et de ceux qui avaient leur tombeau dans ce même couvent.

Louis, son unique fils légitime, encore mineur, fut déclaré l'héritier du marquisat. Marguerite, qui devait toucher les revenus de Verzuolo, où elle pourrait tenir sa cour, serait secondée dans la conduite des affaires par Valerand, Bergadano de' Bonelli<sup>2</sup>, Antonio Provana, chevalier de Saint-Jean de

1. *Vianda*.

2. Doit-on lire *mei* Bergadani (Muletti, IV, 358 : Bergadano écrivit lui-même le testament) ou bien *miri* (magistri) Bergadani ?

Rhodes, et Antonio de' Saluzzi, dit Arcello, *condominus* de Dogliani. Valerand reçut la seigneurie de Manta, la maison de Saluces, que les héritiers dans le marquisat pourraient cependant échanger contre une autre, le titre et le droit de châtelain et gouverneur de Carmagnola, dans le but de devenir « ainsi plus voisin des très illustres seigneurs de Savoie, pour les servir, selon la convenance et avec fidélité, se soumettant à leurs mandements au nom de Louis, mon fils, son pupille et l'héritier universel <sup>1</sup> ». Les fils de Valerand, parmi lesquels on voit Antonio, qui eut plusieurs querelles avec son cousin, Louis I<sup>er</sup>, et un certain Thomas, nommé ainsi d'après son grand-père <sup>2</sup>, reçurent, de même que ceux de Bergadano, 25 francs d'or par an, sur les revenus de Droncro et de la vallée de Maïra, qui devaient leur servir à s'acheter les livres nécessaires pour apprendre le droit civil et canonique, « quousque doctorati fuerint <sup>3</sup> », « et que lesdits Valerand et Bergadano, leurs parents, ne puissent pas en retirer quelque profit <sup>4</sup> ». Outre plusieurs autres legs de moindre importance, Thomas laissa à sa fille naturelle, Hélène, 400 francs royaux d'or, et à chacune de ses filles, naturelles ou légitimes, 2,000 ducats de Gênes, à l'exception de Jeanne, qui devait obtenir ce qui n'avait pas encore été payé de la dot de sa mère. « Et il recommanda l'état de toutes ses possessions, de tout son hôtel à Saluces et de sa maison et de toute sa terre, avec fidélité et dévotion, au très illustre prince et haut seigneur duc de Savoie, dans lequel il a mis toute son espérance, après Dieu et l'empereur des Romains <sup>5</sup>. »

Le 19 octobre, Thomas avait déjà succombé à la grave mala-

1. « Et sic magis propinquior illustrissimis dominis de Sabaudia ad eis debite et fideliter serviendum et eorum parendo mandatis pro Ludovico filio pupillo suo atque universali herede » (Muletti, *l. c.*, 359).

2. Litta, *o. c.*, cahier III, t. XIX.

3. Muletti, IV, 338.

4. « Et quod dicti Valeranus et Bergadanus eorum patres nihil penitus commodi inde consequi possent » (*ibid.*).

5. « Et statum totius sue dominationis et totius sui hospitii Salutiarum et domus et totam suam terram fideliter et devote recommendavit superillustri principi ac excelso domino duci Sabaudie, in quem gerit totam suam spem post Deum et imperatorem Romanorum » (Muletti, IV, 335). Le testament a été publié d'abord par Moriondo (*o. c.*, 508-9), puis, plus complètement, par Muletti (335 et suiv.).

die dont il souffrait : ce jour-là, sa veuve fut reconnue régente de son fils, âgé à peine de 6 à 7 ans<sup>1</sup>. Le testament ne fut ouvert solennellement que le 12 février de l'année suivante, en présence de la veuve, de Valerand, de Bergadano de Bonelli, du podestat de Saluces, André de Costigliole, et de trois notaires<sup>2</sup>. Le corps fut enterré à Saint-Dominique, dans le chœur<sup>3</sup>, où on déposa plus tard, en 1419, le corps de Marguerite<sup>4</sup>.

Dans sa jeunesse, Thomas était « d'une stature médiocre, blanc et rose de peau, agile dans ses mouvements »<sup>5</sup>. Extraordinairement bien doué, et possédant une érudition remarquable, il eut cependant un règne agité et assez malheureux. Lorsqu'il occupa le trône en 1394, la puissance, toujours plus grande, des comtes de Savoie était assez mûre enfin pour absorber les petits États du Piémont qui entouraient leurs possessions. Son seul appui, à cette époque, où l'attention des seigneurs de Milan était dirigée ailleurs, vers la Romagne et la Toscane, alors que le roi des Romains avait complètement perdu son ancienne influence en Italie, ne pouvait pas être obtenu ailleurs qu'en

1. Cf. Chiesa, 1030 : « Per questa tutela se puo comprendere el marchese Thomas esser passato dy vita ». Il en mentionne cependant d'autres qui disent que le marquis ne mourut pas avant 1418 (1). V. les deux *Arbori* : « nel 1428 (sic) a di 18 Aprilis » ; « nel 1418 a 18 di Aprile », Moriondo, *o. c.*, II, 179, 249.

2. La cause de ce retard est inconnue. Muletti, V, 2-4.

3. La chapelle de la Sainte-Croix n'était pas encore terminée en 1474. Elle resta probablement toujours dans cet état Muletti, IV, 364-5).

4. Elle était « corporis infirmitate gravata », quand elle écrivit son testament, le 14 avril 1419, dans la *chambre blanche* du château de Saluces (Muletti, V, 17 et suiv. . Son nom n'est plus mentionné après cette époque. Elle donne à Valerand, entre autres, « unam suam corrigiam de styrico rubeam cum membris superaffixis de auro que fecit ipsius illu. recolende memorie dni dni Thome » p. 18). De son mariage avec Thomas, elle eut un fils, Louis I<sup>er</sup>, et trois filles : *Béatrix*, qui entra dans les ordres vers 1419 (Muletti, V, 19 ; *Jeanne*, qui épousa en 1429 le seigneur d'Offemont, Guy de Nesle, conseiller du roi de France, et mourut après 1450 (Muletti, V, 37-8), et *Richarde*, qui épousa, le 15 janvier 1431, le marquis de Ferrare, Nicolas d'Este (*Diarium Ferrarense*, Muratori, XXIV, 186 B et qui mourut à Bellafiore, le 16 août 1474 (*ibid.*, 250 A-B). Valerand lui-même, marié avec Menzia ou Clémence des Ricci d'Asti ou des Provana, qui fut reçue avec lui en 1411 dans l'ordre royal « du Colier de la Gesnette » Muletti, IV, 370), mourut à Carmagnola, en 1443 (Muletti, V, 22, etc. ; Litta, cahier III, table XIX).

5. « Dy mediocra statura bello alegro alberoso dy pelligio » Chiesa, 1037). On voit peut-être son portrait sous les traits de l'Assuérus de S.-Dominique de Saluces Muletti, IV, 372). Une très mauvaise copie ap Muletti, II, 215. Cf. *ibid.*, 372, note 2.

France. Thomas profita de ses relations de vassalité avec le Dauphin pour demander le secours du roi. Il vit avec espérance les progrès de la puissance française en Italie, et attendit impatiemment cette expédition de Rome qui n'eut jamais lieu. L'assassinat du duc d'Orléans, les troubles qui avaient éclaté en France, la guerre avec les Anglais, qui suivit, déterminèrent le sort du marquisat. Amédée VIII et le prince d'Achaïe brisèrent bientôt la dernière résistance de celui qui était resté seul contre des ennemis si puissants. Après 1413, le marquis de Saluces ne chercha plus à recouvrer son indépendance. Valerand renouvela l'hommage en 1417, au nom du jeune Louis<sup>1</sup>, et, lorsque ce prince pieux et cultivé<sup>2</sup> — il avait hérité des qualités de son père — eut atteint l'âge d'homme, on le trouve toujours dans la suite du puissant duc de Savoie<sup>3</sup>. De la suzeraineté française rien ne resta que des relations amicales avec cette puissance — on voit souvent les princes de la maison de Saluces au service des rois de France<sup>4</sup> — et ces prétentions qui amenèrent plus tard l'annexion de Saluces par Henri II<sup>5</sup>. Cela ne dura pas longtemps, et, ainsi qu'on le sait, quand l'État de Savoie s'organisa, le pays de Saluces subit les suites de sa position géographique, et y fut réuni.

1. Le 10 février (Muletti, V, 1-2).

2. Le pape Pie II et Flavio Biondo font l'éloge de ses connaissances (Sauli, *Della cond. degli studi*, l. c., 173; Muletti, V, 143; Chiesa, préface). Il encouragea Chiesa à écrire sa chronique. L'*Arbor genealogico* déjà cité ajoute qu'il avait hérité aussi de la beauté de son père (l. c., 179) Cf. Vivaldo, o. c., *passim*.

3. Muletti, V, *passim*; Monstrelet, V, 82 (année 1433); *Chron. de J. Le Père* (Soc. de l'Hist. de Fr., II, 258).

4. Louis, fils de Louis I<sup>er</sup>, était, en 1466 août, chevalier, conseiller et chambellan du roi de France *Bibl. Nation. de Paris, Cab. des titres, pièces origin.*, Saluces, n° 4); il recevait une pension de 1,200 livres par an, qui fut élevée plus tard 4 janvier 1467, *ibid.*, n° 5) à 2,000 livres tournois. Il s'intitule en 1499 « marquis de Saluces (depuis 1475, conseiller et chambellan du Roy nostre Sire, chevalier de son ordre et capitaine de quarante lances fournyes de ses ordonnances » (n° 6; Cf. 7 et 8, — 1495 et 1500). Son éducation avait été aussi toute française.

5. 1<sup>er</sup> août 1548 Les prétentions du roi de France ne cessèrent pas cependant, même après que le marquisat revint à la maison de Savoie. Un « *Discurso sopra il marchesato di Saluzo* » xvii<sup>e</sup> siècle) nomme le marquisat « membro antiquissimo del Regno di Francia ». *Bibl. de l'Université, à Leipzig*, ms. 1308, f<sup>o</sup>s 298 v<sup>o</sup>-9).

## APPENDICE

---

### A

Ci commence le livre du Chevalier errant, lequel est partis en trois branchez, dont la première branche traictera et dira des aventures qui lui avindrent, et comment il ala entre lui et s'amie en la court le dieu d'amours. Si vous devisera du dieu d'amours et de la deesse, et des choses qu'il y vit, entre tant qu'il fu là. Et puis dira comment il li advint, et comment il s'en parti par une grant mesaventure qui lui avint en la compaignie le dieu d'amour, et lors s'en ala par maintes terres, pour conseil et confort trouver. La seconde branche vous devisera et dira les choses qu'il trouva en son chemin, et les aventures qui lui advindrent, et comment il s'en ala à la court de une haulte dame, laquelle estoit de greigneur renom que dame ne que seignour qui au monde feust. Si vous dira les grans choses, et fors, et diverses, qu'il trouva en sa court, et vous dira comment il parla à elle, et la reponse que de elle ot; puis, vous dira comment, par paour, il parti de son hostel, et les choses diverses qu'il trouva en son chemin. Et celle dame on nommoit ma dame Fortune. La tierce branche vous devisera comment, entre lui et sa compaignie, se mistrent en leur chemin pour trouver aventures, en especial pour trouver conseil de son couroux, et vous dira les diverses choses qu'il trouva en ce chemin, puis racontera comment il s'en vint herbergier chier (*sic*) une dame moult noble et de hault renom : celle fu tenue par ceulx qui la congnoissoient sage dame à merveilles, et que meilleur conseil savoit donner que autre. Et se aucun savoir vouloit comment la dame avoit à nom, sachiés que on la nommoit ma dame Congnoissance. Puis, vous dira comment la dame le receust à bonne chiere, en especial quant elle l'ot recongneu. Car autrefois, dès s'enfance, moult l'amoit. Puis, vous dira comment elle conseilla sagement et droicement le chevalier et le reconforta et l'amonestà de bien faire et de bones œuvres, et, quant le chevalier aperceust

la bonne celle dame, moult la loua et dist à sa compaignie : Bien est ...urez (*sic*) qui vient herbergier chiez ceste dame <sup>1</sup>.

(Fol. 1 du ms. de Paris.)

## B

A celle rose jolie clamée,  
Très honnorée dame puissant,  
A qui mon cuer trestout appent.

Bien saciez de verité  
Que long temps je ay esté  
Sanz veoir vostre presence,  
De quoy mon cuer a grant pesance,  
Quant il me doit souvenir  
De vous beaulté et doulz plaisir  
Que jà fu entre nous deux,  
Au despit de tous jaleux.  
Quant nous alions desduisant,  
Oyr le rosseingnoul chantant  
Et autres esbatemens assés,  
Que cy ne seront nommés,  
Et j'estoie en vostre presence  
Et remiroye vostre semblance,  
Bien me pouvoit assouvenir  
De ceulz qui ne doivent mourir,  
Qui sont en paradis fermés  
En leur grant oisievetés.  
Pour ce, très honnorée belle,  
Celle qui luist plus que estelle,  
A vous humblement demande mercy  
Que à mal ne ayés de my  
Se tant y ay demourez  
D'estre vers vous, dame, alez;  
Car ce ne fu par ma queson,  
Et par temps sarés la raison :  
Car je fui et sui en estrange pays.  
Là demouray-je bien enuiz ;  
Mes une aventure contraire  
Là me mena sanz nul retraire.

1. Ce résumé a été déjà publié par M. Gorra, *o. c.*, 21-3, d'après le ms. de Turin, avec quelques variantes de celui de Paris. Si nous le reproduisons ici, c'est pour donner, dans les paroles de l'auteur lui-même, le plan de son ouvrage.

Donc, ma très souveraine  
 Dame, puissant et deboi naire,  
 Pour mon cuer aleigrir  
 Et moy faire à plaisir,  
 Me vieillés faire à savoir  
 De vostre estat tout le voir.  
 Icy, voirement, sanz delay  
 Vostre responce attendray.  
 Je sui en compaingnie de vostre chevalier  
 Foy, qui me vient cherchier  
 Et de par vous me vient querre,  
 Pour moy vers vous du tout retraire.

De par vostre humble servant,  
 Cellui qui vous ayme tant.

(Ms. de Paris, fol. 7 v<sup>o</sup>-8.)

## C

(Le dieu d'amour)

..... fut de l'aage de XXX ans,  
 Et fu de corps joly et gens,  
 Et avoit le visage cler  
 Et le poir *sic*) recercellé,  
 Le quel estoit trestout blanc :  
 Bien paroient fil d'argent,  
 Les yeulx vers, gros, clers et fendans  
 Pour mieulx regarder ses gens.  
 La couleur fu rouge cler,  
 Et plaisans à regarder,  
 Le nez bien fait à mirer,  
 La bouche belle pour baisier,  
 Un pou de barbete en son menton,  
 La quelle lui donnoit bonne façon.  
 Grant fu, droit et bien tailliés,  
 Pour estre de chascun loés,  
 Et touteffois que il rioit,  
 Toutes gens resjouissoit.

*Ibid.*, fol. 25.

## D

C'est cil qui par sa bonté et beauté  
 Fu de la pucelle d'Escalot prié  
 Qu'il voulzist estre ses amis ;

Cil dist qu'il ne se faulseroit nulzdiz  
 Vers la dame qu'il amoit tant,  
 Et que mieulz vouldroit mourir du present.  
 Dont la pucelle ot tel doulour  
 Qu'elle morut pour son amour,  
 Et se fist à Camelot porter  
 Pour au roy Artus noncier  
 Comment elle fu morte, voirement  
 Pour amour Lancelot vaillant.  
 Et sur lui un brief portoit,  
 Qui telles parollez devoit :  
 « C'est la damoiselle d'Escalot  
 « Qui est morte pour amour Lancelot ».

(*Ibid.*, fol. 61.)

## E

Et lors trouvasmes que Charles, Roy de France et filz de Charles, aussi Roy, avoit mandé par mains pays et par maintes terres que chascun veinst à une très noble jouste qu'il vouloit fere, et leur pria qu'ilz y amenassent leurs dames; car madame la Roye (*sic*), sa femme, y seroit, que vous dy bien qui est très noble dame, et belle, et bien semble de haulte estraccion et cuer : est fille le duc de Bavier (*sic*).

Que vous diroye ? Ainsi fut fait; car premièrement noz seingneurs, ses onclez, et son frère, le duc d'Orliens, y menèrent leurs<sup>1</sup> femmez et damez, et ensemment tous les princes et chevaliers et escuiers. Là fut emprise la feste, à II lieuez près de Paris. Ce fu à un noble et notable lieu que on appelle Saint-Deniz. Là furent fais moult grant appareillemens... Le premier jour de may, après ce que on ot fait le may, à telle feste et à telle joye et deduit, comme croire povez, fu après disner commencée la feste, devant une grant place qui là fu avironnée et apparaillée de très bons et noblez eschaffaulz, sus lesquelz les damez, et aucuns barons qui ne joustoient, estoient pour regarder. Et y estoit le Roy d'Armenie, en la compaignie madame la Royne, et sus les autres eschaffaulz estoient mesdames de Bourgoingne<sup>2</sup> et d'Orliens<sup>3</sup>, fille de Galeaz Vescont, seingneur de Millan, et ma dame de Bourbon, contesse de Forez<sup>4</sup>, et tant autres grans princes et damez qui estoient aussi

1. Le mariage du duc de Touraine avec Valentine Visconti ne fut célébré qu'au mois d'août de cette même année 1389. Valentine partit de Milan en juillet et se trouvait à Chambéry le 11 (*Specchio*, 197).

2. « Madame de Bourgogne », Marguerite, fille du comte de Flandre et héritière de ce pays; mariée à Philippe le Hardi en 1369.

3. Voir note 1.

4. Anne Dauphine, fille du comte de Forez; mariée au duc Louis en août

comme sanz nombre. Là fust la jouste commencée, et me semble qu'il y fu le Roy et noz diz seingneurs de son linage, acompaigniez eulz XX<sup>o</sup> <sup>1</sup> de une devise et d'un parement. Et chascun d'eulz avoit une dame ou pucelle, quelle conduisoit dedens le champ tout prest de la jouste, qui le prioit de bien faire pour s'amour. Mais devant tous vint un chevalier aux armez et couverturez de son destrier doreez, qui les autres XX conduisoit dedans le champ. Là pristrent congîé les dames et pucelles de leurs chevaliers... et s'en vont en hault pour leurs chevaliers veoir : et me semble que le duc de Bourbon, selon que on disoit, estoit le chevalier aux armez d'or, dont communement le tenoient le plus amoureux, courtois, et chevaleureux, et plains de tous biens, qui en la place feust <sup>2</sup>.

Assez vous pourroye dire, car qui voudroit retraire toutes les devises et congnoissances, qui là estoient, trop seroit ; mais Charlez, Roy, portoit sur son timbre deux eles de trois couleurs, et ces couleurs furent : rouge, vert et noir. Monseigneur de Berri <sup>3</sup> portoit un cigne blanc feru sur son timbre ; monseigneur de Bourgoingne <sup>4</sup>, une marguerite. Monseigneur d'Orliens, qui jeune chevalier <sup>5</sup> estoit, portoit un loup sur son timbre.

Mais touteffois, chascun des XX portoit l'escu pareil du parement de la dame ou damoiselle qui le conduisoit, et ce estoit roquet d'or semé deudens (*sic* un champ vert. Et en furent toutes les damez vestuez de vert, et les paremens de la jouste aussi. Lors advint que Charlez, Roy, commença la jouste, et li vint à l'encontre le conte d'Ostrevent <sup>6</sup>, moult

1371 ; elle lui survécut. Son testament fut écrit le 19 sept. 1416 (*Titres de la maison de Bourbon*, II, 205-6 . V. *Chronique de Louis de Bourbon*, 22, note 1 ; 23.

1. 22, d'après le Rel. de Saint-Denis ; V. dans le texte, p. 62.

2. Louis II, duc de Bourbon, né le 4 août 1327, ôtage en Angleterre, après la bataille de Poitiers, délivré et revenu en France six ans plus tard. Il combattit en Guyenne (1372, avec du Guesclin, en Auvergne (1375), en Espagne (1376), en Normandie (1378), en Espagne, pour la seconde fois (1387), à *Aufrique*, où il commandait les croisés de Barbarie. Il mourut avant d'avoir vu se réaliser cette paix du royaume qu'il désirait si ardemment, le 19 août 1410 (*Cabaret, Chron. du bon duc L. de Bourbon*, *passim*).

3. Jean, duc de Berri, né au château de Vincennes, le 30 novembre 1340, d'abord comte de Poitou. Pris à Poitiers. Il combattit contre le Prince Noir en 1372, et mourut en son hôtel de Nesle, le 15 juin 1416. Il épousa Jeanne d'Armagnac et Jeanne de Boulogne.

4. Philippe le Hardi (1342-27 avril 1404).

5. Il avait 17 ans.

6. Guillaume, fils du comte de Hainaut et gendre du duc de Bourgogne. Il suivit d'abord les drapeaux du roi de France : en 1390 cependant, un tournoi l'ayant amené en Angleterre, il y prit l'ordre du roi Richard. Plus tard, il se réconcilia avec le roi, suivant les conseils du comte de Saint Pol (Rel. de Saint-Denis, III, 686-8 ; Froissart, XIV, 253-69. Cf. 421). Il fut empêché plus tard de suivre les combattants de Nicopolis (*ibid.*, XV, 226-9).

noble et hardi chevalier, et bien entreprenant à ce qu'il vult, et feri le Roy si durement qu'il brisa sa lance. Mais le Roy l'encontra tellement, de la grant aleure de son destrier, à tout ce que desmesurée force avoit, qu'il l'en versa arrière sur la croupe de son destrier. Là fu commencée la joute forte et dure, et me semble qu'ilz furent dedens XX chevaliers, attendans tous chevaliers venans.

Lendemain, joustèrent tous chevaliers en commun, sanz point departie<sup>1</sup>, et le tiers jour de la feste, joustèrent chevaliers et escuiers, et chascun à sa voulanté, ainsi que, très redoubtez sire, et voz, madame<sup>2</sup>, il n'est qui puisse croire la joye et la feste et bonne chière que on fist là, et n'y a qui sceust compter les grans dancez, et festez, et deduz que on fist là après les joustez, et si vous di que on veilloit toute la nuit, à deduit et à feste... et, voirement, nous avons trouvé en France plus douces gens et plus abilez et courtoys et plainz de toutes doulcours et jolivetez que en autres terrez, et qui mieulz scevent voz ordonnancez...

(Le dieu s'informe sur le roi et son frère, le duc de Touraine.)

Le chevalier dist : — Certes, monseigneur d'Orliens est moult gracieux chevalier, sages et malicieux, mais nous le blasmames de ce qu'il tient un pou la nature du faucon pelerin<sup>3</sup>.

(Pourquoi n'en a-t-il pas parlé au duc lui-même ?)

Le chevalier dist : — Si ay-je, mais il nous respondi et dist : « Depuis que madame la noble deesse d'amours a donné les previlègez aux damez, qui jà sont sceuez et congneuez partout, je ne me tiens jà pour meffait », et vous dy bien que jà mains ont appris en France telle coustume.

(*Ibid.*, fol. 98 v<sup>o</sup>-9 v<sup>o</sup> .

#### F<sup>4</sup>

(*Manuscrit de Paris, fol. 121.*)

Apostolle de Rome sui, et le Roy de France me fist alaigae<sup>5</sup> prendre à serre de la couloingne<sup>6</sup> qui me fist par faim les mains mengier.

(*Sauli d'Igliano, pp. 13-4.*)

Apohtolle de Rome fuz dont le Roy de France me fist alagne prendre et me fist par faim les mains mangier.

1. Les écuyers seulement, d'après le Moine de Saint-Denis.

2. Le récit est fait par un messenger du dieu d'amour, qui s'adresse à son maître et à la deesse.

3. Allégorie empruntée au *Songe du vieil pèlerin*, de Philippe de Mézières (1389). « Loys, duc de Touraine » y est appelé « le josne faucon gentil aus blanches ailes » (Ms. 2682, f<sup>o</sup> 14 .

4. Nous donnons ces passages pour montrer la différence, tout à fait négligeable, qui existe entre les deux manuscrits connus.

5. Anagni.

6. Sciarra Colonna, jeu de mots.

En moy prenant, je le maudiz, et le Roy, de toute la puissance que Dieu donna à saint Pierre, tant que ou tiers degré soubz un degré moru hideusement, et Dieu me venga, qui fist le Roy de France morir tant que au tiers degré, en petit termine leur fu la couronne tournée arriere et à ceulz de Valoiz, voirement, fut donnée.

*Ibid.*, fol. 121 v<sup>o</sup>.

Roy bel Philippe sui de France la vaillant, qui fuz en Lombardie, là aucques repparrant. Quant j'aloye en France, par mes forests chaçant, à un arbre me tuay, qui à moy vint devant.

*Ibid.*, f<sup>o</sup> 122.

Roy d'Armenie fuz, que toy, dame Fortune, ne devoiez tellement oublier, car tu me laissaz ma terre destruire et ès prisons le soudan assez longtems ester; de celles eschappay, et m'en vins en Ytaile<sup>1</sup> et en France, pour mes painez passer; dont le Roy de France<sup>2</sup> me recueilli, le noble, lequel je ne doy mie oublier.

En moy prenant je le maudis de toute la puissance que Dieu donna a Saint Pierre jusques au tiers degré soub son degré morus hydeusement, mez Dieu me venga qui fist le roy de France morir jusques au tiers degré, et en petit termine leur fu la couronne tournée arriere, et à ceulz de valoys fu donnée.

*Ibid.*, p. 15.

Le bel roy phelippe suy de France la vaillant et fuz repparrant grant temps en Lombardie. et quant je allaye en France chaçant par mes forests, à un arbre que je encontray me tuay.

*Ibid.*, p. 20.

Roy d'Armenie fuz, qui toy, dame Fortune, ne devoies ainsi oblir, car tu me laissas ma terre destruire et es prisons du soudan ascez long tems fuz : de celles eschappay et men vins en Ytalie et en France pour passer mes painez. Adonc le roy de France me requielli le quel je ne doy mie oublier.

## G

Et prestre Jehan, le greingneur seigneur qui soit, sire des troys Indez, où est paradis terrestre. Cilz est de feu baptizez au viz; en son pays est le corps saint Thomaz<sup>3</sup>, qui les converti, et tant de la loy Jhesu Crist scevent comment il leur apris : des ajonccionz que l'eglise à la loy puis mist, ne le scevent, ainz errent en mains diz. Là sont hommes

1. En Castille. V. dans le texte, p. 61, note 5.

2. Charles VI.

3. *Sonçe du vieil pèlerin*, ms. 2682, f<sup>o</sup> 50 v<sup>o</sup>. Cf. Marco Polo, dans le *Recueil de Voyages et de Mémoires*, publiés par la Société de Géographie, I, Paris, 1824, pp. 208-11.

pignains, petis et gigans, serpens, especeries, or et pierres precieuses de pris. (Fol. 123 v<sup>o</sup>.)

## H

Et le grant can, empereur de Tartarie, qui tint le Catay et filz de Dieu excalz se fait nommer; nulle loy fors que de nature <sup>1</sup> ne tiennent, ainz aorent ydoles et boys et bestes c'on ne saroit nommer; cil demoure toudiz aux champs, <sup>2</sup> pour les tourbez qui le sievent <sup>3</sup>, car en cité ne pourroient ester la quarte partie : tellement va de pays <sup>4</sup> en autre, et ses femmes et enfans mayne. Fors prestre Jehan, au monde n'a son per. (Fol. 126.)

## I

### ANTONIOTTO ADORNO, DUC DE GÈNES

Une chose assez merveilleuse vi là, que moult de gens en tindrent grant parlement; et ce fu que là vint un homme de petit estat <sup>5</sup>, mais moult hault cuer et hardi sembloit (*sic*) avoit, et moult sages et malicieuz <sup>6</sup> sembloit : cil monta suz le siège perilleux, et y fut grant pièce, et puis la dame se yra et le fist tresbuchier <sup>7</sup>. Quant touz crurent qu'il fut debrisé, il s'en vint autre foys en chief de temps, quant la dame ot tresbuchié l'autre qui conquiz avoit le siège. Cil sailli sus le dit siège, maugré mains haulz hommez, qui le tenoient à grant rigueur <sup>8</sup>. Puis le tint grant temps, et tant que la dame autrefoys le tresbucha, car mains haulz hommes y avoient grant envie, et moult le hayoient. Que vous diroye? Le siège fu par un autre en

<sup>1</sup> Mézières dit la même chose sur les *Bradamants*, peuple de l'Inde : « Ils vivent en commun, et en tout le pays n'a un tout seul poure », parce que « les hommes et les femmes tiennent à la lettre la loy de nature » (*l. c.*, f<sup>o</sup> 51).

<sup>2</sup> « En ses grants tentes et paveillons » (*ibid.*, f<sup>o</sup> 52 v<sup>o</sup>).

<sup>3</sup> Un million de chevaliers, d'après le même (f<sup>o</sup> 53 . Cf Marco Polo, *l. c.*, p. 68).

<sup>4</sup> Il ne reste que peu de temps dans un pays, car il en épuise bientôt les pâturages (*Songe, l. c.*).

<sup>5</sup> Pas de si petit état, puisque son parent, Gabriel, avait été déjà doge, après Simon Boccanegra, en 1363.

<sup>6</sup> « Uomo di gran pratica e di grande animo », dit Goro Dati; « un moult soubtil homme, saige et bel parlier » (Cabaret, *o. c.*, p. 219).

<sup>7</sup> Thomas entend, sans doute, la fuite d'Adorno à Savone, en 1390. Il régna depuis six ans à cette époque, et c'était son second règne (le premier en 1378). Litta, *Fam. nob. d'Italia, Adorno*.

<sup>8</sup> Le 5 avril 1391.

present gaingniez, et cil fu tel tresbuchié, que prez qu'il ne fut mors ; dont il se esvertua au mieulz qu'il pot, et se leva, et ala par mains lieux, tant qu'il trouva plusieurs seingneurs et autres gens, qui lui avoient fait bonne chièrre, quant il estoit au siège assis ; et, quant ilz le virent tresbuchiez, ilz ne le vouloient reconnoistre se petit non. Cil moult se humilia à chascun, et bien congnoissoit que on ne l'eust voulu veoir, se ne fut une robe qu'il portoit, fourrée d'or, qui bonne estoit. Celle eschappa il de son tresbuchement. Et ceulz qui aucune feste lui faisoient, ce estoit affin de pouvoir sa robe vestir, et jà ne lui eussent rendue, se eue l'eussent. Et, quant cil apperceust celle chièrre, il dist : « *Tempore felici multi reperiuntur amici ; dum fortuna perit, nullus amicus erit.* » Lors pensa de remedier à son povoir, et prist une pelice d'un mouton et la vesti sus une autre d'un renart, que vestue avoit : lors ressembla mouton pour non estre congneuz. Lors reppaira vers cez genz qui ainsi desiroient sa bonne robe, et moult ressembla privé à chascun ; et, se ainsi n'eust fait, et vestu celle pelice, mort fust ou honiz. Lors s'en ala à la court de madame Fortune quoyement, et bien ressembloit mouton, et fist semblant de estre bien privé de l'autre, qui suz le siège perilleux séoit. Cil prenoit plaisir en tel mouton, lequel se tenoit plus prez de lui qu'il povoit, et demoura tant là que la dame se courouça, et fist tresbuchier celui qui le siège avoit saisi. Lors avint que cestui mouton saute vistement sus le siège <sup>1</sup> et despouilla vistement sa pelice de mouton, et remest en celle de renart, et bien ressembla renart. Quant les gens qui là furent, virent ainsi ester le renart sus le siège, chascun dist : « Véez le renart, véez le renard ! » Mains courent pour le prendre, que en armes, que à force, que en autre manière. Cil se deffendoit vigueureusement, et, quant il vit qu'il estoit ainsi parassaillis, si dist : « *En veritae, par nessun qui se acucie* <sup>2</sup>, *non desendero* ». Quant ceulz l'oïrent parler, qui bien cuidoient qu'il fut renart, si li distrent : « Comment ? n'ez-tu doncquez renart ? » Cil respondi : « *Ale sainte* <sup>3</sup> *de vere, y o la pel vestua, may y son Antonioto Adorno, qui o conquiso questo seio, et le tero, ou par force ou par amore* ».

La nouvelle s'espant de celle merveille. Que vous diroye ? Pluseurs seigneurs et citoyens, qui grant mal lui vouloient, coururent là pour le honir, et grant tribulacion et assault lui firent, dont je laissay le fait en tel estat, mez touteffois rigueureusement faisoit sa deffence, et grant merveille fu que tel homme ot si hardi cuer, et osa tant entreprendre, considéré que la dame l'avoit tresbuchié tanz foys, et pour la double qu'il devoit avoir que la dame ne l'onist, combien que moult se fioit par

1. En 1394.

2. *Qui sea quie*, dans le ms. de Turin (Manfroni, o. c., p. 42; cf. Sauli, 38)

3. *A la cause* (Manfroni, l. c.).

semblant en la bonne amour que la dame lui avoit touteffois monstré, mez la fin me sembla desmesurement perilleuse pour pluseurs causez. (Fol. 127 v<sup>o</sup>-8.)

## J

LE PAPE URBAIN V <sup>1</sup>

Après vint pape Urbain le quint, qui moult se pena de tenir le papat en bonne ordonnance, toute sa vie, et en especial du pechié de symonie. Cellui donnoit les benefices aux pources avant que aux riches, et qu'il oïoit qui estoient soufisans à eulz gouverner, et pour lettres de seigneurs ne d'autres ne faisoit autre, se ce ne feust par personnez digne<sup>2</sup>.

Et, entre les autres pechiez, il haïoit moult le pechié d'avarice, car il disoit que le dit pechié se puet comparer au puis d'abisme, aussi comme le decret le tesmoingne, car le dit puis est insaciable tout tellement et sanz mesure; car tout ainsi comme qui est ou puis d'abisme a perdue la liberale voulanté, tout ainsi homme avaricieulz et convoiteux est insaciable, et, si fut ore seigneur de tout le monde, il ne cuideroit mie que ce feust un petit morsel d'une pomme. (Fol. 133 v<sup>o</sup>-4.)

## K

Si me empris à aler, et, en alant, encontray Amey, conte de Savoye, en la compaignie de mains Gregoys, et estoit vestu et usoit sa vie à leur manière<sup>3</sup>. Cil disoit qu'il vouloit faire sa complainte à la dame, pour ce que, après mains honnours et buffois que la dame lui avoit consentis, la dame l'avoit trebuchiez, car il se mist aux gaiges et en la compaignie Louys, duc d'Anjo, frère Charles de France et filz Jehan de France, rois. Cil Louis se mist à la conquete du royaume de Naplez et de Pulle, et y vint atout très noble compaignie et prist la greigneur partie du pays, et là moru, devant qu'il eust achevé sa conquete<sup>4</sup>. Si vous dy que je y vy cest Amey, conte de Savoie, qui aloit faire complainte à la dame, disant que li avoit perdu la greigneur partie de ses hommez et noblez que menez y avoit, et mors y estoient, et il après, à grant meschief. (Fol. 149 v<sup>o</sup>-150.)

1. 1362-70.

2. V, ses trois *Vies* dans Baluze. L'anecdote suivante est inconnue.

3. Allusion à la croisade de ce prince, sur laquelle voy. Datta, *Spedizione in Oriente di Amedeo VI*, Turin, 1826, 8<sup>o</sup>.

4. *Chroniques de Savoye*, et Guichenon ad aa. ; Chiesa, 1028-29.

## L

... Ce fu un homme vilain et rude et cruel et fellon, que on ne treuve en nullez croniquez que en Ytaile fu oncquez nul homme de tel fait. Car, quant il ot XX ans, il menoit les buefs et la charue. Un jour, lui vint en la teste de laisser cet office. Si s'en ala au boys avec les autres murtriers, et là tuoit tout quanque devant lui venoit; puis fist tant qu'il ot chevaulz et armes, et devint desmesurés homme d'armes et hardi fièrement, dont il estoit si felon que, quant il aloit aux coreries et ne pavoit trouver homme, en especial villain, à tuer, il tuoit des bestez qu'ilz avoient pris. Et, se ce ne pavoit trouver, il tuoit un cheval ou se riotoit contre aucun de sa compaignie pour le tuer, tant estoit ardent de murtre faire; dont il advint qu'il fu plus tremuz que foudre pour sa cruauté, et par sa liberté il monta en haut estat, car moult donnoit du sien et prestoit largement à ses compaignons et à ceux qui vouldissent estre de sa compaignie. Et pour cel, ot conduit de gens d'armes et fu cappitain de compaignez, et ot chasteaulz et villez à justicier; si sachiez que cil n'en avoit pitié de occire femmes et enfans, dont on treuve, par le retret de mains qui lui avoient oy dire et qui bien savoient son estre, que plus de VI<sup>e</sup> hommez de sa main avoit occis. Et sachiez tuict que oncquez en Ytaile ne fu le corps d'un seul homme tant tremuz pour sa cruauté. Cil fu des marches d'Ancone et fut appellez Baudrin le murtrier. Cil servoit toudiz les Guibelins en ce pays <sup>1</sup>. (Fol. 151-1 v<sup>o</sup>.)

## M

... Dont vous devez savoir que moult grant orgueil a en cestez parties que nommez vous ay, et tel que l'une ne se puet à l'autre accorder, depuis que nostre souverain perdismes: c'est le siège l'empe-  
 reur en Ytaile,— pour ce que nul ne doubtons. Ainsi chascun veult faire à sa guise, et pour tel les Ytaliens, qui souloient gouverner tout le monde universellement, et pour plusieurs autres causez, il fault que les gens de diverses contrées, aux quelz naturellement nous n'avons amour, aucune foys nous viengnent gouverner. Or vous ay dit ce que je en sçay, et bien sachiez que ce nous vient de petit senz et petit gouvernement. (Fol. 152-2 v<sup>o</sup>.)

1. Il soumit cependant la Marche d'Ancone à l'Église et, en 1390, le frère du pape, qui lui enviait son influence dans ce pays, le fit tuer. Ses condottières se mirent alors sous la conduite de son fils et commirent de plus grandes cruautés (Minerbetti, 241-2. Cf. p. 241: « Il quale fu, ed era sempre caporale di ladroni »).

## N

« J'ay grant merveille <sup>1</sup> de ces deux seingneurs qui font debat de ce poure mantel, qui est d'un gros burel tout viel et ne vault riens par semblant, se ce ne feust pour la dignité, car il fu de saint Pierre, le disciple Jhesucrist. » Quant l'autre entendit mon dit, il me respondi : « Beaulz amis, tu ne sces mie la cause ; ce n'est mie par devocion, ains est par convoitise de la feure, qui bien vault LX... citez et troys mile chasteaulx. Ne vois-tu que elle est toute de pierrez precieuses et de fin or ? Mains haulz princes, empereurs, roys et barons y ont miz grant coup de leurs biens ou mantel faire fourrer, et ce est cause de leur debat. Et, se le mantel ne feust ainsi fourré, jà tant debat n'y aroit ». Je regarday le mantel, et vy que cil me disoit la verité, mais de la faire (*sic*) failloit une grant partie, qu'il sembloit que aucun l'eust dessiré, dont on me dy que ce avoient fait les Flourentins, car ilz haïoient le pape <sup>2</sup>, et vont ordonner entre eulz et aucuns d'Ytaile de prendre le pape, pour son mantel avoir. Lors se mistrent en agait à un paz, par où on devoit passer ; là saillirent et la rappent (*sic*) par le mantel. Gregoire ot paour et s'enfuit, et ceulz tindrent fort, et tellement que ilz retindrent celle pièce qui en la fourreure failloit.

Quant un hermite qui estoit de sainte et haulte vie, qui ert à genoulons près de l'autel pour le service Dieu oïr, voit ce, assés lui ennuya ; dont il se mist avant et prent ce que nul qui là feust, ne vout prendre, et ce fu un livre où estoient les ordonnances de l'Eglise, et ce livre je l'ouy appeller *de cretauulz* <sup>3</sup> (*sic*), et là estoient les règlez et ordonnances que ceulz de l'Eglise doivent tenir et administrer. L'ermite voit sus l'autel les dignes reliques qui là estoient, de quoy nul n'en faisoit compte : si les prinst, et lui fu adviz que mieulz avoit gaingnié de touz. Lors s'enfuit et se mist dedens une grant forest, et monta sus une haute montaigne et s'en ala vers son hermitage. Aucuns de ceulz de l'Eglise qui là furent, mez petit, orent desplaisir de tel fait : donc aucuns se mistrent en la queste, pour l'ermite trouver, qui emportoit les chapitres de la foy et les reliques, mais ne retournèrent puis. Je ne sçay se ilz demourèrent avec l'ermite, ou non. (Fol. 156 v<sup>o</sup>-7.)

## O

(L'empereur était peu accompagné)... car ilz disoyent qu'il <sup>4</sup> n'estoit encores fors que eslit en l'empire, et sembloit que petit

1. Dit le chevalier à ceux qui se trouvent auprès de lui.
2. Grégoire XI.
3. Les *Décrétaux*, *Decretalia*.
4. Wenceslas, roi des Romains.

compte en faisoient. Je alay en son paveillon, et trouvoy qu'il estoit uns jeunez homs, et estoit jà levez et se empoioit (*sic*) à une champanoise, et là beuvoit et mengoit, et je ne sçay se il vouloit aler chacier <sup>1</sup>, et menoit telle vie. Puis, m'en alay de l'autre part vers les tentes le roy de France, et le trouvoy en sa messe honnestement, et après la messe je le vy de hors son paveillon, bel chevalier et fort et bien taillez en hautes œuvrez, et cest roy est celui qui conquist Flandrez et qui y vainqui les deux batailles : celle de Rosembeg <sup>2</sup> et l'autre où il morut, si comme on dist, plus de XXX<sup>m</sup> Flamens <sup>3</sup> ; et cil est qui fist tantès chevauchées en Allemaingne <sup>4</sup>, et vouloit passer en Angleterre, où il assembla haute chevalerie, car on treuve que quant ilz vont passer en Angleterre, il assembla si grant multitude de navires en l'Escluse, que on ne treuve mie que, puis la grant assemblée que Gregoys firent à Athenez pour aler à Troye, en fut puis veue si grant ne si noble compaignie de haulz princez <sup>5</sup>, car trop bel fut à veoir les nefz et les galez de princes couvertes à leurs enseingnez et congnoissances. Cil roy je le vy, et moult jeune chevalier estoit, et se jouoit et s'esbatoit au milieu de ses barons et chevaliers, et jouoit à l'arc à mons. Boussicaut <sup>6</sup> et monsieur Regnault de Roye et le seigneur de Sempy. Ces III furent <sup>7</sup> ceuz qui alèrent à Calais <sup>8</sup> pour acquitter aucune personne d'aucun weu, se fait l'eust, qui à armes touchast. Donc ilz mandèrent en Angleterre la cause pour quoy ilz estoient venuz de France, et se aucun venoit, mais qu'ilz le voulzissent souffrir, ilz le faisoient ses despens : donc y vint le filz au duc de Lenclastre, ce fu le comte d'Albin <sup>9</sup>, qui à eulz fist fais d'armes moult honnorablement, et mains autres chevaliers, qu'ilz delivrèrent de tous les veux d'armez en quoy ils estoient oubliez ; et là furent bien un moys, attendant toute personne, dont ilz s'en revindrent à grant honneur. (Fol. 157-7 v<sup>o</sup>.)

1. Sur l'amour démesuré du roi pour la chasse, voy. *Songe du vieil pèlerin*, ms. 2683, f<sup>o</sup> 63. Sur la réputation un peu exagérée dont il jouissait, Lindner, *Geschichte König Wenzels*, II, 173.

2. Rosebecque.

3. Prise de Bourbourg, Berghen, etc.

4. Expédition de Gueldre (1388), entreprise avec une telle splendeur et magnificence. qu'on n'en avait pas vu de pareille jusqu'à ce jour, dans les pays allemands. (*Limburger Chronik*, éd. cit., p. 105.)

5. La même comparaison se trouve dans la chronique de Cabaret. Inutile de dire que ce passage se rapporte à l'expédition manquée de l'Écluse (1386).

6. Boucicaut l'aîné, Jean II le Meingre, plus tard gouverneur de Gênes.

7. V. Rel. de Saint-Denis, I, 672-82, et p. 64 du texte.

8. A Saint-Inglevert, entre Calais et Boulogne. Aujourd'hui, canton de Marquise, arr. de Boulogne Pas-de-Calais.

9. De Derby, Henri de Lancastre (Bolingbroke). V. Delaville le Roulx *La France en Orient au XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1886, I, 176, note 1.

## P

Nous y veismes aussi les tentes le maistre de Rodes, qui moult ancien homme fu, et de grant aage. Cil fu nommés frère .. (*sic*) et estoit chastelein d'Amposte <sup>1</sup>, et n'avoit mie renom d'avoir moult prouffité, depuis qu'il fu maistre de Rodes, ains demouroit le plus ès parties de Ponent, et laissoit son gouvernement de Rodes à autres de là, et me fu dit que les plusieurs de ses frères avoient greingneur cure de jolivetés et d'envoisures qu'ilz n'avoient de guerroier les infidelz <sup>2</sup>, combien que mains bons frères en y avoit. (Fol. 157.)

## Q

... Là vy mains haulz hommes et en grant estat, et qui menoient grant buffoy et faisoient grans despens en leur mengier; dont je y vy le roy, jeune chevalier, mais de lui estoit encores petit renom tenuz <sup>3</sup>. (Fol. 157 v<sup>o</sup>.)

## R

Adonc, m'en alay plus avant, et trovay Charlez, roy de Navarre, jeune roy et sage, et bien nourriz, qui n'avoit encores guères gouverné son royaume <sup>4</sup>. Cilz fut filz au roy de Navare, qui triboula ainsi l'estat de France au temps que les Jaques y furent <sup>5</sup>. (Fol. 157 v<sup>o</sup>-8.)

## S

Puis, m'en alay plus avant, et trovay les tentes d'Arragon, et trovay ces Arragonois moult orgueilleux, et n'en faisoient compte de nul de ces autres grans princez qui là estoient, mais bien cuidoient mieulz valoir de tous; dont je vy leur roy, qui estoit ou millieu des menestriers; autre compaignie ne vy, à qui il se delictast <sup>6</sup>. (Fol. 158.)

1. Emposte.

2. Cette accusation est fondée : on sait que c'est pendant ces années que le pape intervint pour réformer la vie des frères. Sur Juan Fernandez de Heredia, voy. K. Herquet, *J.-F. de Heredia*, Mühlhausen i. Th., 1878, 8<sup>o</sup>.

3. Les Anglais et leur jeune roi, Richard II.

4. Charles III le Noble, né à Mantes en 1361, comte d'Évreux et roi de Navarre en 1387, couronné le 25 juillet 1390. Il mourut en 1425. Cf. *Songe du vieil pèlerin*, ms. 2682, f<sup>o</sup> 121-1 v<sup>o</sup>.

5. Charles II le Mauvais.

6. Jean I<sup>er</sup> d'Aragon, né à Perpignan, le 27 décembre 1330, succéda au trône en 1387. Il mourut le 19 mai 1395, alors que Thomas écrivait encore son roman.

## T

Quant je oz ce veu, je passay oultre, et trovay les tentes d' Ongrie, et trovay ces Hongres atout leurs grans cheveulz et barbez, qui tousdis se séoient et mengoient, et laissoient paistre leurs chevaulz atout leurs sellez et bridez. Et, quant je fuz là où le roy estoit, je le vy atout un arc en sa main, jeune chevalier et hardi à merveillez, et bel chevalier, qui avoit, n'avoit mie grant temps, desconfist une grant bataille contre Baldasar Basquin, qui estoit entré en sa terre et la lui gastoit, dont moult grant occision fist de cez Turz<sup>1</sup>. Cil Baldasar fut filz l'Amorat, qui tantez terres gaingna. (*Ibid.*)

## U

Cil roy vy-je en cel grant place avec ses Cipriains, qui moult sont dongereux (*sic*), et moult entendent à aisier leurs corps et leurs delices<sup>2</sup>. Le roy<sup>3</sup> tenoit un faucon en son poing, et estoit ou millieu de ses fauconniers et vouloit aler voler, car en ce met-il son estude, et autre delit ne prent, se petit non. (Fol. 158 v°.)

## V

(Le voyageur trouve) ... les tentes de mons. de Berri, qui onclez estoit du roy de France. Cellui vy-je en bonne et noble compaignie, et disoit qu'il vouloit aler vers son nepveu... pour avoir le gouvernement de Languedoc<sup>4</sup>. Et, quant il ot ce dit, là vindrent deux marchanz veniciaulz, qui lui apportèrent rubiz et balaiz et autres pierrez precieuses à monstrier, car ilz savoyent que moult amoit telle choses... les tentes de mons. de Bourgogne : là trovay Philippe le Hardi... Cil Philippe on nomme duc de Bourgoingne, et le trovay en compaignie de mains haulz hommez, qui ses subgiz estoient, car on me dist que sa terre valoit un royaume, et disoient qu'il avoit passé VII titres de baronniez à sa

1. Il est probable que la bataille dont il est question n'était qu'un de ces bruits sur la guerre contre les Turcs, qui se répandaient souvent à cette époque (V. Rel. de St-Denis, II, 112-3), peut-être aussi quelque fausse version sur la bataille de Kossovo (15 juin 1359), où Amurat périt.

2. V. la description qu'en donne Ludolphe de Sudheim, éd. de Stuttgart, p. 30.

3. Jacques I<sup>er</sup>, oncle et successeur de Pierre II. Il aimait surtout la chasse au « carable ». Sur la chasse et le carable, voy. *Voyage du seign. d'Anglure*, 84-6.

4. C'est peut-être ironiquement que Thomas parle de ce gouvernement du Languedoc, enlevé au duc, qui s'était signalé par d'épouvantables extorsions, à la majorité de son neveu.

subgeccion. Cil se tret à une part à conseil ; là conseillièrent aucunes choses qui à Flandrez appartenoient, et de là estoit-il nouvellement venuz, et l'avoit conquise par la force le roy, son nepveu <sup>1</sup>... Ce duc de Bourgoingne vy-je moult debonnaire et sage prince, et moult estoit tremus, quant on le courouçoit. Quant ilz orent une pièce conseillié, il se tret à une part, et parla à un sien chevalier noble et bel, lequel moult amoit et bien li en fist le semblant, car, pour le bien qu'il vit en lui, il lui donna le plus riche mariage qui fut en France, à cellui point, car il lui donna la dame de Sulli, dont il ot grant terre et noble. Cil fu nommez mons. Guy de la Tremouille <sup>2</sup>. Ainsi laissay le duc de Bourgoingne parlant à ce chevalier. Après, vy-je Louys, frère de Charles, roy de France, lequel est duc d'Orliens. Cil estoit jeune chevalier et beaulz, d'aage de XXIII ans, et moult sage et entreprenant estoit, et bien tailliez à soy faire un hault prince. Cil duc d'Orliens estoit en la compaignie de mains seingneurs, mais il parloit à part à un noble chevalier, qu'il vouloit envoyer vers la terre qu'il tient en Pymont, et cil chevalier y demouroit en son lieutenant. Cil chevalier fut pris et menez en Angleterre, quand le roy Jehan de France y fut menez ; ce fut quand il perdi la bataille. Cil chevalier estoit trop jolis et bialuz, et de grant honneur. Quant il fu en Angleterre, en la compaignie des grans barons de France <sup>3</sup>, ce lui advint que Odoart, le roy d'Angleterre, avoit une fille noble et belle, qui en la compaignie des autrez damez de son règne honnouroient et festoient le roy de France et ses barons, qui là prisonniers estoient. Dont, un jour, advint que la fille au roy Odoart, qui ot assés veu les contenemens et les meurs cestui, dist à son père : « Sire, donnés-moy un de ces barons qui cy sont de France, car je le vueil à mari ». Et, quant son père l'entendi, si le fist, et lui donna grant terre et noble. Cil chevalier est alés par maintes terres, cherchant les honneurs, et a passez les mons pour venir en Ytaile plusieurs foys <sup>4</sup>, et touzjours il venoit pour venerablez besoin-

1. Expédition de Bourbourg.

2. Guy de la Trémoille, « simple chevalier et petit terrien familial et especial affin du duc de Bourgoingne », épousa Marie, la fille de Pierre de Craon, « la noble heresse de Creon, qui tient bien trente mille livres de terre et plus », qui était « affiée » à un des deux fils du duc de Berri. Celui-ci en mourut, « ainçois qu'il l'espousast » (*Chronique des quatre premiers Valois*, 330. Il entra le premier à Bourbourg (Cabaret, *o. c.*, p. 187). Il était frère de Guillaume de la Trémoille, maréchal de Bourgogne. Mentionné comme chambellan du roi en 1394. (*Titre de la mais. de Bourbon*, II, 68, 78). Une « demande propriétaire » de 1447, faite par le duc d'Orléans contre Robert de Bar, cite, comme étant les quatre plus grands domaines de la France, les baronnies de Sully, Coucy, Craon et Beaujeu (d'après l'inédit de la Bibl. nat. de Paris, ms. fr. 18760, f° 269 v°, apud Jarry, *o. c.*, p. 240).

3. Comme otage, après la bataille de Poitiers.

4. V. dans le texte, p. 68, note 1, 73. Philippe de Mézières cherchait à empêcher la seconde expédition, en lui parlant de sa position difficile en

gnez accomplir, et par son sens, quant il demouroit en Pymont, lieutenant du dit duc d'Orliens, il acrut sa terre de la cité de Savene (*sic*) et de toute la rivière de Jennez, c'est de la part qu'il en tient <sup>1</sup>. Et, se aucun savoir vouloit son nom, sachiez que on le nomme Enguerrant de Cusy, conte de Soissons <sup>2</sup>. Cil estoit à conseil à une part, comme ledit duc d'Orliens..... les tentes le noble Loys, duc de Bourbon, qui avoit convoyé mains de ces haulz princes à disner avec lui...

Ce duc fut moult bien acompaignié de nobles chevaliers et escuiers, et jà n'avoit en sa compaignie prince mieulz acompaignié de honnorablez hommes, selon son estat, que lui. Si le vy traire à part avec deux chevaliers à conseil. L'un on nommoit mons. de Nori <sup>3</sup> et l'autre, mons. Hutin de... <sup>4</sup> (*sic*). Cil Loys duc vy-je gracieux et plaisant outre mesure, et ne distrent que en son temps avoit fait maintes emprinses... Assez vous pourroye dire de lui, mais je sçay bien que en France n'ot de longtemps prince de noz seingneurs royaulz plus amez de li, tant des noblez comme du pueple, et de lui infinitez bontez se pourroient dire. Du conte de Savoye <sup>5</sup>, n'en fais-je autre compte, car petit enfant estoit. Cil vy-je en la compaignie le roy de Castille, qui petit enfant estoit aussi, et jouoient tous deux aux quillez...

Tant m'en alay outre... et trovay Galeas, seigneur de Milan, qui ailleurs nommé vous ay, noble chevalier et bel et sagez et malicieuz.

Italie, comme étranger (*peregrinus et advena*, lettres, ms. 499 de la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris, f<sup>o</sup>s 153 v<sup>o</sup>-4 v<sup>o</sup>). On l'a appelé avec raison cependant l'homme de France qui connaissait le mieux les affaires de la péninsule (Durrieu, art. cité, p. 55).

1. Texte, pp. 75-76.

2. Et de Bedford. Il extermina les Jacques en 1358 (Froissart, V, 106; *Chronique normande du XIV<sup>e</sup> siècle*, 128). Il combattit en Lombardie pour le pape, en 1364, et à Rosebecque (Cabaret, 171-5), prit part à l'expédition d'Auffrique (*ibid.*, 227, etc.), et à celle de Nicopolis, où il mourut.

3. Pierre de Norris, « ung chevalier de Niverinois », « bel chevalier preudhomme et moult saige » (Cabaret, 161). Le duc l'appela auprès de lui après le siège de l'Écluse (*ibid.*). Nommé gouverneur du Bourbonnais (162), il s'y distingua par sa bonne administration (165). Le duc récompensa ses services par le don de La Hérelle (179). Il rassembla les sommes nécessaires pour la seconde expédition d'Espagne, et fut confirmé en 1390 dans son poste (p. 224). Conseiller du roi en 1400. (*Titre de la mais. de Bourbon*, II, 110. Cf., *ibid.*, 12, 38, 39, 65-66, (lieutenant du duc en 1394) 106, 116, (en 1400) 134, 147-8; *Journal de Lefèvre*, t. I, 43).

4. Il est question ici de Hutin le Baveux, dont la famille se distingua à l'expédition d'Alexandrie en 1365 V. Machaut, *Prise d'Alexandrie*, passim) et que le duc nomma son exécuteur testamentaire (Cabaret, 314). Il était lui-même chambellan de Louis II, qui lui fit une donation en 1378 (confirmée à l'occasion de son mariage (1382). *Titre de la mais. de Bourbon*, I, 594, 612).

5. Amédée VIII, fils du Comte Rouge et de Bonne de Berri. Il ne fut déclaré majeur qu'en 1398.

Cil fu d'aage de XL ans, et ne fu si vieil des autres princes comme lui, fors seulement Jaques, roi de Cypre<sup>1</sup>, et Berry, et Bourgoingne<sup>2</sup>, qui encore sont frez et de bon aage. Cil Galeaz fu le graingneur seigneur que oncquez fut en son linage... Cil Galeaz trouvoy-je hors de ses tentes, qui estoit à conseil moult priveement, et, au partir du conseil, il ordonna une chace... Il fu vray que en Lombardie ot une fière beste qui reppairoit par les forests et par les chemins de cel pays, et estoit si fière que nul n'y entroit en Ytalie ne en Lombardie, qui ne doubtast celle beste..., dont je l'oy nommer une beste que on appelle lyon... Quant Galeaz entendit et oy que chascun doubtoit ainsi le lyon, il envoya par les lieux, là où il cuida meilleurs chaceurs trouver, et... il cercha et espia tant, qu'il sçot... où cil lyon plus reppairoit... Quant Galeaz sçot son reppaire, il assembla tous ses chiens et cordes et veneurs... Lors alèrent vers le lieu où le lyon reppairoit. Si lui furent si soudainement à grant force, suz et d'entour, qu'il n'ot pover de soy aidier... Là fut prins ce grant lyon... Quant le lyon fut pris, Galeaz... en fist trop bon semblant..., et le fist prandre sanz lui faire mal, et le mist en une fort jane... Cil lyon estoit de si hault cuer, qu'il prist tel dueil que petit terme vesqui<sup>3</sup>... Lors advint que les leymiers menèrent deux bestes en contreval le pays-là vers Venisie, et tant les suivirent qu'ilz vont mettre ces bestez dedens leurs cavez. Lors firent tant qu'ilz pristrent ces bestes toutes vivcz, et les apportèrent à leur seigneur... Lequel dist : « Sainte Marie, le groz renart ! Oncquez ne vy pareil ». Tous s'accordèrent qu'il estoit le plus groz de Lombardie. Le seigneur dist : « Je vueil la pel, pour moy faire un peliçon, que toudis tenray vestuz » : Ainsi se fourra Galeaz... du viel regnart. L'autre petit regnart il vout adomestier en son hostel... Et, quant il fu bien aviz à tous qu'il fu bien privé, il s'en ala, et s'enfoui par mains forests, et assembla des autres renars... et vint à sa cave, et en chaça par force et par engin ceulz qui gardoient... Galeaz Vescont, quand il sçot la nouvelle, et que le petit renart ot si vaillaument sa cave recouvrée, moult s'en aya, mais autre n'en fu<sup>4</sup>...

1. Né après la Saint-Denis 1329, quand naquit son frère aîné, Pierre I<sup>er</sup>.

2. Né en 1342.

3. Ce lion est sans doute Bernabò, qui fut pris par son neveu et qui mourut bientôt dans sa prison. Legrand d'Aussy supposait que Thomas voulait entendre sous ce nom le comte Jean III d'Armagnac, qui ne peut pas être considéré comme le maître redouté de la Lombardie, où il ne fit qu'apparaître, et qui mourut à cause de ses blessures, à la bataille d'Alessandria, ou des suites d'un refroidissement gagné pendant le combat (V. sur cette version, Froissart, XIV, 308 : « foiblesse de poplisie » ; *Chron. des quatre Valois*, p. 318).

4. Ces deux renards ne sont pas, ainsi que le croyait le même Legrand d'Aussy, les fils de Bernabò, qui furent pris avec leur père. Aucun de ces princes ne recouvra l'héritage paternel. Ces renards avaient, du reste, leur terrier du côté de Venise. Le « gros », est François de Carrare, seigneur de Padoue, l'autre, le petit renard, son fils, Francesco Novello. Le premier

... Mez je y vy deux chevaliers, à qui il parloit ; ceulz furent de hault renom. Le premier fu mons. Jaquez du Ver<sup>4</sup> : cil tousdiz fu son cappitaine en toutes ses guerres et sur tous aultres cappitains, et moult estoit sages et courtoy chevalier, et fut cellui, qui par son sens et valeur desconfist et prinst le conte d'Armignac et lui, et tout son pouvoir, devant la cité d'Alixandrie...

De l'autre chevalier vous deviseroy, car il est de haut renom et bel chevalier et joly, et amoureux et moult prisiez par mains règnez, et est jeunes de XXX ans. Cil demoura premièrement en Pymont, où il fist assés d'armes contre les ennemis qui guerre faisoient, et lors estoit-il moult jeunes enfant, quant, à une ville que on nomme Salucez, il fist merveillez d'armes. Car les ennemis vindrent courre devant la ville, et il estoit dedens, et en yssi. Que vous diroye ? il fist tant, par sa valour et à l'aide des siens, que tous furent pris et mis à desconfiture ; là fu il navrés<sup>2</sup>. Si advint qu'il trouva un Allemant de haute bonté, qui avoit voué de faire armes, et, quant cil le sçot, il le delivra moult vaillaument. Là firent desmesurez cops et joustez, en une ville c'on appelle Fossan<sup>3</sup>.

Cil faisoit maintez joustez et autres envoiserez pour une dame de haulte beauté, qu'il amoit par amours. Cil s'en ala ès guerres de France, ès frontières des Anglois, et là faisoit maintes chevaleriez par ses armes. Un jour, advint que il oy renom d'un cappitaine anglois qui là estoit, et disoient qu'il mesprisoit François pour la haute chevalerie qu'il sentoit en soy, car il estoit de fière grandeur et force, dont les aucuns dient qu'il avoit gaignié par sa force et chevalerie VII gaigez de bataille, autrez dient plus ; dont cil sçot son orgueil et le mesprisement qu'il faisoit : si trouva manière de combatre contre lui, et à brief il le descoñfi<sup>4</sup>, voyant mains chevaliers et escuiers françoys et angloiz, qui là estoient. A celle journée fut-il premièrement chevalier, où François receurent grant hon-

perdit ses États en 1389, après que le conte lui eut donné son secours contre Antonio della Scala (Corio, *Storia di Milano*, a. ann.) ; l'autre regagna Padoue, dont il s'était rendu maître, et son territoire, par une sentence arbitrale, en 1392 : il devait payer cependant au duc, d'après le traité du 21 mars 1400, 50,000 florins *D. R. A.*, p. 306, note 4.

1. Giacomo del Verme, d'une famille illustre de Vérone. Il est trop bien connu, pour que des explications soient jugées nécessaires.

2. Cela arriva peut-être en 1386. V. texte, p. 54-5.

3. Fossano.

4. La Chronique de Trévise (*Chron. Tarvisinum*, Muratori, XIX, 815), donne le nom de l'Anglais, qui s'appelait Robin Nevill (?), « Rubinus Novelus ». D'après cette source, le combat aurait eu lieu à Paris, devant le roi. Robin, un homme grand, d'une force extraordinaire, qui avait terrassé déjà sept Français, fut vaincu, en quelques moments, par Galéas, qui offrit son prisonnier à Charles VI. Le vainqueur en obtint une pension de 500 ducats, dont le paiement fut interrompu après le combat avec Boucicaut le jeune (V. plus loin).

nour pour celle bataille. Cil passa oultre mer, à Sainte-Katerine<sup>1</sup> et aux autres voyages de là. Là lui vindrent maintes bellez aventurez, tant en armes comme en autrez choses, et le roy de Cypre<sup>2</sup> moult le honnoura, et le retint en sa compaignie grant temps, — mais il s'en revint et passa en Alemaingne, quant le roy de France fut en Juler<sup>3</sup>, et par-tout avoit grant pris. Lors s'en vint en Lombardie, où il courut contre un Allement de hault pris et le delivra de ses weuz. Un autre chevalier anglois, de hault estat et valour, va il delivrer devant Galeaz, seigneur de Milan, dedens son chastel à Pavie. Là firent desmesurez cops, car il getta le destrier et le chevalier tout à terre. Cil s'en ala en Honguerie contre les mescreans, aux guerres que le roy de Honguerie devant nommé avoit contre les Turs que Baldesar Basquin tenoit suz Hongrie, et là et partout conqueroit mains honnours, dont il revint et fu en Lombardie, où il emprist gaige de bataille contre Boussicaut<sup>4</sup>, celli qui est frère de l'autre Boussicaut, qui est un des mareschaulz de France. Cil Boussicaut est moult noble chevalier et hardi, lequel vint de France en Lombardie pour sa bataille acomplir, atout trop noble compaignie de chevaliers de France : et vint à Padoe devant le seigneur, qui leur avoit ottroyé le champ devant li, car autre seigneur de Lombardie ne lui voult ottroyer ; dont cil chevalier dessus nommés y vint aussi, atout moult noble compaignie de Ytaliens. Et, quant ilz furent en la place, pour faire leur devoir, le dit seigneur de Padoe ne souffri mie que cilz deux chevaliers deussent à tel effors venir. Ains, après leur première empointe, les departi honnourablement<sup>5</sup>. Assés vous porroye dire, mais il n'est homme

1. Au mont Sinaï. Le voyage à Sainte-Catherine y attirait beaucoup de pèlerins (V. les descriptions de pèlerinage de l'époque, Sudheim, Anglure, Sigholi, etc.).

2. Jacques I, probablement.

3. Expédition de Charles VI contre le duc de Juliers, en 1388.

4. Geoffroy le Meingre, dit Boucicaut, frère de Jean et seigneur de Bridoré, Étableaux, Saint-Luc, Bulbone et Roquebrune. Né vers 1368, gouverneur du Dauphiné, dès le 1<sup>er</sup> avril 1399. Sa première femme fut *Constance de Saluces*, veuve de Jean de Sancerre et sœur de Thomas III. (De Busserolle, *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire*, I, 324 ; Froissart, éd. Kervyn, XXIII, 113 ; *Titre de la mais. de Bourb.*, II, 143, 150, 152.)

5. Nous possédons deux récits sur ce combat. D'après la Chronique de Trévise déjà citée (Muratori, *l. c.*, c. 816), les deux chevaliers s'adressèrent d'abord au seigneur de Milan. Les seigneurs de Padoue et de Mantoue assistaient au combat avec plusieurs Vénitiens. Boucicaut s'était fait construire une très belle tente de soie tissue d'or ; Galéas attendait, au contraire, dans une pauvre hutte, encombrée d'armes. Après la première rencontre, les deux princes firent la paix entre les combattants, selon le désir du roi de France. Nous donnons ici la courte exposition de l'*Hystoire du petit Jehan de Saintré* écrite vers 1459 : « De Galias de Mantua je crois qu'il fut puis celluy moult renommé chevalier, qui combattit à oultrance (?) messire Jehan

à qui cil chevalier faille de nulles armes autrui acomplir, ne autre essay à quoy on le vueille mectre, tant est de grant hardement. Et bien sachent tuit que, se il puet vivre par son aage, il se pourra comparer au bon Tristant de Lyonois ou à Palamidcz, pour sa haute chevalerie. Et, se aucun me demandoit qui est cil chevalier, — je diroye que ce est messire Galeaz de Mantoe, un des mcilleurs chevaliers et plus compiz qui feussent à celle grant assemblée, où tout le monde estoit assemblez, ainsi comme devisié vous ay<sup>1</sup>. (Fol. 158 v<sup>o</sup>-61.)

## W

... L'empereur estoit un homme qui ne prisoit se petit non, et nul bobant en lui n'estoit. Cil aloit vestu grossement et, car la matinée estoit froide, comme dit vous ay, il ot vestue une pellice de brebis toute enverse, et bien ressembloit brebis. Cil empereur s'en vient dehors sa tente, et sachiez qu'il avoit la veue non mie bien clère, ainz veoit et appercevoit moult petit, en especial chose qui feust auquez loing. (Fol. 161 v<sup>o</sup>.)

le Maingre... devant le seigneur de Padua dernier, peu de tems avant que les Vénissiens l'eussent (ce seigneur) conquis » (éd. Guichard, p. 170).

Le seigneur d'Anglure donne la date du combat : « Item, et le vendredi xij<sup>e</sup> jour d'aoust (1395), nous alames de Venise à Padova par eaue, pour estre à ung champ de bataille, qui illec se devoit faire, de messire Bouci-quaute et de messire Galiache de Mentowa; lesquelz furent ou champ moult noblement appareilliés pour combatre. Mais monseigneur de Padowa... et monseigneur de Mentowa ne les laissèrent combatre » (*Voyage*, pp. 5-6).

1. Galéas de Mantoue, ou, pour lui donner son vrai nom : « Messer Galeazzo da Mantova Catanio da Grumello » (Sanudo, Muratori, XXII, 830 C; Cf. Verci, *Storia della marca trevigiana e veronese*, Venise, 1790, XVIII, docum., 92-3), célèbre condottière (« magnanimus Ductor armorum », *Annales Forolivienses, ibid.*, 205 E), était un des généraux vénitiens qui conduisirent l'expédition contre Francesco Novello (*Chron. Tarvisinum*, 815 D). Après que François eut été réduit à la dernière extrémité, Galéas lui conseilla de se rendre à Venise, pour y faire sa paix avec la République (Gataro, *Storia Padovana*, Muratori, XVII B). Récompensé par une pension annuelle de 1,000 ducats d'or, le 25 novembre 1405 (voy. le décret du Conseil apud Verci, l. c. Cf. Sanudo, l. c.), il reçut encore, pour lui et ses héritiers, la dignité de membre du conseil (*ibid.*, 830 C). Il entra ensuite au service de Jean Galéas, et fut tué devant la forteresse de Trecco, frappé par une pierre à la tempe, alors qu'il avait ôté son heaume. Il fut un des plus brillants représentants de la chevalerie italienne (V. *Annales Forolivienses*, Muratori, XXII, 205 E : « vir fortissimus, et acerrimus, et vicit multa certamina »; Cf. Gataro, c. 943). Il obtint dans le grand tournoi de Milan, en 1395, le prix dans la troupe des rouges : « capellum cum certis perlis laboratum » (*Chron. Bergom.*, contin., Muratori, XVI, 890 E), et Brantôme nous raconte, d'après « le venerable docteur Paris de Putro », que la reine Jeanne de Naples lui ayant fait l'honneur de danser avec lui, il lui promit de lui offrir deux chevaliers qu'il aurait vaincus : il traversa la France, la Bourgogne, l'Angleterre, l'Espagne, l'Allemagne, la Hongrie, et autres pays, et remplit sa promesse (*Vie des Dames illustres*, éd. de Leyde, 1722, 361-5). Minerbetti lui donne le faux titre de « Signore di Mantova » (c. 507, 524).

## X

Il dist : « Sire, ce sont les Guibelins d'Ytaile, lesquelz ont joye d'avoir seigneur naturel en Lombardie, où ne fu oncquez point, fors en Pymont les deux marquiz de Monferra et celui de Salucez, qui n'ont mie bien pouvoir de aidier les Guibelins à leur vouloir; mez cestui, pour lequel ilz font la joye, s'il veult, le pourra bien faire ».

Lors m'enbati ès tentes du marquiz de Monferra, et trouvoy qu'il se deduisoit, bel prince et bien aidant de son corps, de l'aage de XXVIII ans<sup>1</sup>, et en sa compaignie estoit son frère, mons. Guillaume<sup>2</sup>, bel chevalier et courtoys. Ceulz estoyent venuz de chacer aux cengliers : ce marquiz a bon commencement, selon le rapport que on me dist. Car il ot une guerre au conte de Savoie, qui père fu de l'enfant que nommé vous ay, qui grant seigneur et noble estoit, pour un chastel que le dit marquiz lui tenoit asseziez. Cil chastel oy-je nommer Verne, dont de celle guerre il se delivra assez honnorablement<sup>3</sup>. Cil marquiz fu nommez Theoder, et fut filz à Jehan, marquiz de Monferra<sup>4</sup>...

... Je diz que lui et son frère... se deduisoient à un escuier des seigneurs de Cocone<sup>5</sup>, que on nommoit Jehan de Robella<sup>6</sup>. Cil escuier estoit jeunez de XXIII ans; cil estoit de hault cuer et hardi selon son aage, car je oy qu'il estoit courtois et assés prisiez en armez, car on me dist qu'il delivra un escuier de Milan, que on nommoit Jehan d'Abagi<sup>7</sup>, d'aucuns veux qu'il avoit; dont ilz firent leurs armes honnorablement devant le dit marquiz, et en print gaigne deui de bataille contre un cappitain armignac, qui en Pymont demouroit<sup>8</sup>. Et un noble chevalier de Picardie, qui aloit outremer et avoit aucuns volz d'armes, il delivra à Pavie, devant le seigneur de Milan, à grant honneur. (Fol. 163 v<sup>o</sup>.)

1. Théodore de Montferrat naquit, d'après Benvenuto di San Giorgio, en 1364 (Muratori, XXIII, 611). V. *ibid.* : « eccellente giostratore », et Carretto, dans le texte, p. 88.

2. Mort le 10 juin 1400 (*ibid.*, 658 C).

3. Une guerre entre le marquiz et le conte de Savoie en 1385 (*ibid.*, 611); une autre, en 1388, causée par les empiétements d'Amédée, qui avait usurpé l'autre moitié d'Ivrée, « Invrea » (Verne ?) (*ibid.*, 628).

4. Qui mourut en 1372.

5. Coconato. Manfred de Robella était, le 10 juillet 1405, « conaigneur de Coconas » (Guichenon, I, 451).

6. *Robella*. Dès 1395, « unus ex Scutiferis Marchionis » (de Montferrat), il combat dans le tournoi de Milan (V. *Appendice*, Z) et y gagne un cheval, en valeur de 20 florins (*Annales Mediolanenses*, Muratori, XVI, 823 E). Il est mentionné, le 31 juillet 1396, parmi les garants pour l'acceptation de la sentence arbitrale que devait prononcer le duc de Milan, — du côté du prince d'Achaïe (Benvenuto di S. Giorgio, l. c., 649 E).

7 (?)

8. V. texte, pp. 71-2.

## Y

Il me semble chose extracuidable de ces seigneurs qui ne pevent souffrir entre eulz nul homme poure ne mal habilez, ne le leur veulent escouter, tant<sup>q</sup>'ilz ayent leurs pources complaintez dictez; ainz les remettent à leurs bailliz et prevosts et officiers, qui les desrobent malement, et mains de ces seingneurs les appellent villains; mais bien sachent de voir que mal y avisent, car, se la petite gent ne feust, qui labourent et affanent ce de quoy ces haulz prencez font les grans buffois, ilz viveroient assés petitement et piz que eulz, car ne sauroient gaingnier ce que à leur vie estroicement faulroit. Je ne dy mie que ces seingneurs labou-rassent, ne feissent les chosez que ceulz font. Car il est voulanté de Dieu et ordonnance, que seingneurie soit, et soit tremue, amée et hon-nourée : tremue, en soy gardant de faire oultrage à nullui; amée, en ce que le prince le tient et doit tenir en paix et le garde que nul autre n'y face villainie ne orgueil à son pueple; honnourée, puisque Dieux le hon-noure et lui donne la seingnourie; donc je dy que seingnourie doit estre moult prisiée pour ces trois causes, mais le plus le reconnoissent mal à cellui qui telz biens et honnors leur a presté, non obstant que bien leur en convendra compter. Si t'en vueil donner un exemple : tu dois savoir que un empereur ou un autre prince est ausi un homme comme tu es, ou, par aventure, pyour en beauté, en bonté ou en vertuz, mais, par la seingnourie qu'il a et que toutes gens le honnorent, est-il grein-gneur; pour ce, a petite connoissance cellui seingneur qu'il mesconnoit le bien et l'onneur qu'il a de Dieu, en desprisant les pources gens. Si devez savoir que ainsi sont les membrez necessairez à ordonner et à soster le corps de l'omme, ce sont les braz, mains, jambez et piez, etc., comme sont à l'empereur necessaires les gentilz hommes, de quoy il use et se consseille en toutez choses. Et, ainsi comme l'estomac de l'omme reçoit tout quanque à l'omme fait besoing pour sa vie, et puis se despart par les vainez et donne nourrissement à tous les membrez de ce qu'il a mu en soy, tout ainsi sont ces preudommez laboureurs neccessairez à tous aultrez, car ilz assemblent les biens de quoy les autres vivent et usent. Or est la teste pardessus le corps, qui gouverne tout... et celle segnefie les princez et la seingnourie. (Fol. 170 v<sup>o</sup>.)

## Z

Sire, je vien de Lombardie et de la cité de Milan, de une grant feste et merveilleuse, que on y a fait. Et là furent presque touz les seingneurs d'Ytalie, et la greingneur part des noblez. Et y furent mains nobles

chevaliers de France, et y fut le seigneur de Coussy premièrement<sup>1</sup>. Là furent mains tournoys et joustez. Si advint que Theodor, marquis de Monferra, ot le pris du tournoy<sup>2</sup>, de l'une des partiez<sup>3</sup>, et, un autre jour, ot le pris des joustez de la partie des attendans, lesquelz n'estoient que IIII, qui attendoient dix poytes<sup>4</sup> à chacun venant : le premier fu le dit Theodor, marquiz, et mons. Guillaume de Monferra, son frère ; le tiers fu mons. Caleat Por<sup>5</sup>, un noble chevalier de Milan. Le quart fu mess. Galeaz del Mentoa<sup>6</sup>... De ceulz de hors, ot le pris des joustez un noble et joliz et hardi chevalier de France, que on nommoit le seneschal d'Eu<sup>7</sup>, qui moult gracieusement s'i porta, et au tournoy aussi y souffri assez. Et celle feste on faisoit, car l'empereur avoit ordonné Galeaz Vescont, qui son vicaire estoit en Lombardie, à estre duc de Milan<sup>8</sup>... Et là estoient ceulz que l'empereur y manda pour le dit duc faire<sup>9</sup>. (Fol. 175.)

## a.

.... Voir est que trop noble et digne chose est la femme qui attrait son cuer à bien.... (comme sa grand'mère Richarde), qui si vaillant et de hault cuer et de bonne renommée fu....

(Comment le sait-il ?)

Par ma foy, je la vy, et bien l'ay en memoire, et fuz nourry une partie de m'enfance avecquez elle, mez j'estoie de petit aage, et n'ay pas memoire de tous ses faiz, mais moult en ay oy retraire... (Galéas, seigneur de Pavie, n'eut qu'une seule fille, Richarde), qui moult belle dame fu, et, se elle eust esté un filz, elle eust eu la seingnorie de Milan... Celle fut donnée à femme à Thomaz, marquiz de Salucez, qui ot d'elle mains beaulz enfanz.... Si advint que cil Thomaz fut un seingneur moult amés de ses hommez, et ot maintes grans guerrez en son temps, et tant que il advint que, par ses guerrez, et par maintenir son honneur et son heritaige, il fu pris ès mains de ses ennemis, et demoura bien passé un an<sup>10</sup> en moult destroicte prison, car ses ennemis ne curioient fors que de sa mort, mais, pour honte, ilz laissoient de la abregier. Quant la

1. Il n'est pas mentionné cependant dans la lettre contemporaine qui décrit ces fêtes (*Annales Mediolanenses*, Muratori, XVI, 821 E et suiv.).

2. Dans le tournoi de mercredi; 8 septembre (*ibid.*, 823 E).

3. Les blancs et les rouges (823 C).

4. Poyntes.

5. « Galeaz de Porris ». Il combattit le 8 septembre (823 D). C'est le frère d'Antonio de' Porri et un parent de la famille de Saluces, cf. texte, p. 36, note 9.

6. « Galeaz miles de Grumello » (820 D).

7. Il n'est pas mentionné dans la lettre.

8. L'acte dans les *Annales Mediolanenses*, 824 A-6 B (1<sup>er</sup> mai 1305). La déclaration solennelle suivit, le 5 septembre.

9. Le « Cumsinich » des *Annales* et un chevalier de Bohême.

10. (? . V. dans le texte, page 20.

contesse, sa femme, . . . voit son mari et deux de ses enfans en prison, la bonne dame fu tellement desconfortée, comme croire povez : donc elle vit bien que plaindre ne soupirer ne lui valoit fors que perdre temps ; ceste dame s'avisa et dist que ainsi n'yra il mie ; lors prinst telle compaignie qui lui sembla, et dist qu'elle saura que ses amis et parenz voudront fere pour lui, et s'en va vers Lombardie, à Milan, et trouva son oncle, seigneur de Milan, mons. l'archevesque et son frère, mons. Luquin Vescont, seigneur de Milan, qui la receurent à bonne chièr. Et, quant la dame leur ot faite sa complainte et demandé ayde et confort contre la guerre qu'elle avoit, lors les diz seigneurs lui donnèrent grant compaignie de gens d'armes, et lui donnèrent un cappitain, qui moult notable chevalier estoit, pour la sievir (*sic*) et obéir. Que vous diroye ? la dame ne demoura mie graument (*sic*) là, car assés lui tarδοit la retournée à son pays. A Saluces ne povoit-elle retourner, car prinse estoit des ennemis, et le marquiz, son seigneur, fut pris dedens, quant la ville fut prinse ; mais elle mena ses gens aux frontières, et là les ordonna avec ses gens, et commença à faire la greigneur guerre du monde. Celle dame avec ses nobles ordonnoit avec le cappitain dessus nommez les courrees et les emprises de grever ses ennemiz. Et, quant il y avoit aucune grosse besoingne à faire, elle y vouloit estre et aler, et jà n'eust souffert que autre banière y feust que la siene : estendars et autres devisez y souffroit-elle bien, mais banièrez, non. Si devez savoir que toudiz elle s'armoit bien et honnourablement, et si faisoit sa lance porter après soy, ainsi comme un cappitaine, et son harnois de teste, et toudiz son baston en sa main, à ordonner ses genz, et avoit ses dames et damoïselles ordonnées avec elle en ceste besoingne. Et, quant venoit caz d'aucunez forteressez à ordonner secours et à les assegier, elle faisoit ce que son mari eust fait, et si diligement que à painez se pourroit croire. Assez vous pourroye dire de ceste vaillant Richarde, contesse de Salucez ; . . . mez, par son senz et travail, elle pourchaça tant et tellement que, premièrement, rienz ne fu depuis perduz de sa terro, secondement, que ses ennemis moult grevoit, et tellement que à la fin ilz mistrent le marquiz à telle finance que bien lui plot (*sic*), et le trest de la prison, et puis son mari, le marquiz, travailla tant, que il assega Saluces, et sept ans (*sic*) y fist cruelle guerre, et puis prist la ville et assega le chastel, tellement que par famine il se rendi, après ce qu'il ot esté longtemps ou siège. Tutevoiez, quand le marquiz, son baron, vult entreprendre à meclre le siège à Salucez et à autres lieux qui furent revelez, elle s'en ala vers Lombardie et vers le marquiz de Monferra, car d'un linage estoient les deux marquiz, et ordonna toute l'aide qui de là vint au secours de son baron. Assez, beau filz<sup>1</sup>, te pourroye dire de ceste vaillant contesse, et de

1. C'est Congnoissance qui parle au Chevalier errant.

ses fais et senz on pourroit faire un grant livre, mais je n'en ay guèrez raconté de ses fais, fors seullement un petit, pour la memoire que de elle ay pour sa grant vaillance... Or t'ay, filz, dit qui fu ta grant mère, et je voudroye bien que à elle, selon le fet que se puet comparer d'un chevalier à une dame, la ressemblassez. (Fol. 182-3)

*b.*

Amable filz, quant tu mireras ta face et ta personne, et te remembreras de tes richces et œuvres, se temptation d'orgueil te vient, si te remembre de quoy tu fuz engendrez, ne de quel lieu tu es nez, ne en quelle robe tu nasquiz, et remembre, filz, ce que tu as en ton ventre, et ce qui te ist par ta bouche et par ton nez et par les aultres lieux; ne ne mez mie en oubli les vers qui te mengeront ton visage et tes membres, et seraz mis dessoubz la terre à pourrir..... (Fol. 187.)

*c.*

Cheval est beste bonne et belle et fort et legier, non sauvage, non orgueilleuse, et pour ce, filz, est donné cheval au chevalier. Et pour ce que avec chevaulz vaint et surmonte les mauvais hommes orgueilleux, failli et laschez decouragez, laidez coustumez, amis de accide, contrairez à vertuz. (Fol. 193 v<sup>o</sup>.)

*d.*

Paradiz est veoir Dieu et estre avec Dieu en gloire, et tout ainsi comme yeulz corporeulz n'ot pouvoir de veoir toute la mer, aussi la moye langue ne te pourroit dire toute la gloire du Ciel. (Fol. 202.)

*e.*

En la chartre de la brebiz  
 Ce que tu veulz, si escripz,  
 Soit verité, soit bourderie :  
 Jà pour ce, scens n'est follie  
 Ne follie ne sera scenz,  
 (Ce scevant de voir les genz).  
 Mais, se aucun eust en despit  
 Aucuns diz qui céanz sont escript,  
 Bien sachent tuit voirement  
 Qu'il ne fu dit pour bonne gent ;  
 Ainsi nul ne se doit ayrer,  
 Quant on seult le mal blasmer,

Et cellui qui en mesdira,  
 Legièrement suspect sera  
 Qu'il ne soit de celle tache taint  
 De quoy il tendra parlement.  
 Mais cellui qui congnoistra  
 La tache qui le tendra,  
 Et cel tache il sa laver,  
 En lui n'aura que amender.

Je vous vueil yci compter  
 De troys marquiz, sanz demourer,  
 Qui tous troys orent un nom,  
 Et de Savoye leur vint tel nom.  
 A Salucez furent marquiz,  
 Et furent de trois damez yssis ;  
 Celles vindrent d'oultre les monz.  
 Si vous dirons leurs convencions :  
 Le premier fu Thomaz marquiz,  
 Qui fu de la fille le conte de Savoye filz,  
 Que on appelloit Thomaz,  
 Et ce est voir sanz nulz gaz.  
 Dont cellui Thomaz marquiz  
 Fu chevalier de hault priz,  
 Et fu par ses ennemis doubtez  
 Et par ses amis amés.  
 Cil ne tint les armes à gaz,  
 Ains les usoit comme vassalz,  
 Et en mains lieux se combati,  
 Et en Pymont moult mal bailli :  
 Les Prouvenceaux voirement  
 En mains lieux fu debellant,  
 Et moult de leur avoir gaingna,  
 Qui qu'en despleust ne ennuya.  
 Et de cel avoir fist le chastel de Coyne<sup>1</sup> faire  
 Et le chastel de Raconiz<sup>2</sup>, sanz retraire,  
 Et en fist faire deux abbayes  
 Très belles et bien prisiées.  
 Le second fu Thomas aprez, —  
 Ou quart degré descent adez  
 Du premier que vous ay dit.  
 Cil ot moult ennuy et despit,

1. Cuneo.

2. Racconigi.

Car il fu pris, et de sa terre assez ;  
 Tost puis recouvra en honneur adez,  
 Et fu marquiz par ses subgiz amcz :  
 Filz fu la fille le daulphin de Vianez.  
 Et moy, tiers Thomaz, ou tiers degré  
 Du second Thomaz que je vous ay nommé.  
 Ma mère fu de Genève, de la noble ligné  
 Le fort Olivier, le noble combatant,  
 Qui fu preuz en armez et fu tremuz tant,  
 Qui conquist Fierebraz, le tremuz payn,  
 Qui aux gens Charlemaine menoit tel butin.  
 En l'an mil CCC quatre et LXXXX<sup>ta</sup>  
 Fuz marquiz, et, lors passant ma meschance,  
 Ce livre fiz et compilay voirement :  
 Desir et ennuy en furent le garant.

Cy fenist le livre au Chevalier errant  
 Qui maintez painez fu endurant.  
 Si soit finé à l'onneur de la Ternité  
 Et individe Unité,  
 Et son glorieux tabernacle :  
 Ce fu la Vierge de parage<sup>t</sup>.

(Fol. 208 v<sup>o</sup>.)

f.

Philippe de Mézières, *Songe du vieil pèlerin*, Bibl. de l'Arsenal, à Paris, ms. 2682, f<sup>o</sup> 76 :

Et, brièvement, partout faicte l'enquête par les chambrières des dames, trouvèrent de la grant aigle vicaires à bacquete, non pas legitimes mais mercenaires, regnans contre la volenté de Cesare et des esliseurs de l'Empire, ausquelx il doit desplaire..... (Il n'y a que deux exceptions, les marquiz de Montferrat et de Saluces) qui de leurs subgés sont amés, honnorés et servis, non pas comme seigneurs tirans, mais comme vrais amis.

1. V. Sauli, 68-71.

---

## TABLE APHABÉTIQUE<sup>1</sup>

---

### A

Abagi (?) (Jean d' , 194.  
*Acceglio* (église d'), 168.  
 Achaïe (Amédée, prince d'), 32, 45,  
 51 et note 9, 54, 55, 56, 57, 59,  
 69, 73, 74, 75, 76, 92, 93, 107, 125,  
 127, 133, 134, 135, 137, 138, 143,  
 147, 148.  
 Achaïe (Eléonore d'), 58.  
 Achaïe (Jacques, prince d'), 19, notes  
 1 et 5, 20, 22, 24, 25 et note 8, 26,  
 27, 29, 30, 39 note 3, 43 note 4,  
 119, 140.  
 Achaïe (Louis, prince d' , 45, 78, 80,  
 106 note 3, 125, 134, 138, 147, 149,  
 150, 154 note 1, 158, 162, 164, 166  
 note 2, 167, 171.  
 Achaïe Marguerite, princesse d'), 30.  
 Achaïe (Philippe, prince d'), 12, 14,  
 15 et note 8, 16, 17 et note 1.  
 Achaïe Philippe d' , 30, 31, 34, 51  
 note 5, 88, 90 note 6, 93.  
 Achaïe (princes d'), 12, 79 note 5.  
 Achaïe princesses d'), 19 note 5, 161.  
 Achaïe (Sibylle, princesse d' , 119.  
 Achaïe (Thomas d'), 46 note 2.  
 Achille, 111.  
 Acqui (Jacopo d'), 111.  
 Adorno (Antoniotto , 73 et note 5,  
 76, 77, 83, 118, 180 et note 7, 181.  
 Adorno (Gabriel), 180 note 5.  
*Adria* (royaume d'), 67, 73.  
 Agamemnon, 69, 116.  
 Agnès (petite-fille d'Adélaïde de  
 Suse), 2.  
 Agoult (Foulques d'), 36 note 10.  
 Agoult (Raymond d'), *ibid.*  
 Agoult (Rinforce d'), 19, 21, 85.  
*Aisone*, 53.  
*Alba*, 5, 7, 9, 14, 19, 106 et note 1.

*Alba (Lequio d')*, 135  
*Albano (Sant')*, 55, 69, 158.  
*Albenga*, 76.  
 Alerain, 3 et note 2, 13, 110 et note 6.  
*Alessandria*, 5, 71, 166, 190 note 3,  
 191.  
 Alexandre Romain du Roy), 49.  
 Alexandre, 89, 113, 114 note 3, 116, 117.  
*Alexandrie*, 189 note 4.  
 Alice (petite-fille d'Adélaïde de Suse ,  
 2.  
*Allemagne*, 70 note 7, 91, 183, 192,  
 193 note 1.  
 Allemands, 124.  
*Alpes*, 1, 3, 9, 20, 35, 45, 73, 166.  
 Amédée (fils d'Adélaïde de Suse), 2.  
 Amiens cardinal d'), 93  
 Amurat, 84 note 4, 116, 187 et note 1.  
*Anagni*, 67, 178 note 5.  
 Ancis, 117  
*Ancône*, 67, 183 et note 1.  
 Andronic II (empereur de Constan-  
 tinople), 13, 116.  
 Anglais, 29, 34, 40, 73 note 6, 89,  
 171, 191.  
*Angleterre*, 55, 64, 70, 71, 72, 131,  
 177 notes 2 et 6, 183, 188, 193  
 note 1.  
 Angleterre (Édouard III, roi d'), 63,  
 118, 188.  
 Angleterre (Richard I<sup>er</sup>, roi d'), 118.  
 Angleterre (Richard II, roi d' , 61  
 note 5, 70, 117, 122, 177 notes 2 et 6.  
 Anglure seigneur d'), 91 note 1, 97,  
 192 note 5.  
 « Anipo » Thomas d'), 168.  
 Anjou Marie de Bretagne, duchesse  
 d'), 53 note 4, 61, 62.  
 Anjou Charles, duc d' , voy. Naples  
 (Charles I<sup>er</sup> et II, rois de .  
 Anjou (Charles d'), frère de Louis II  
 61.

<sup>1</sup> Sont exclus de cette table tous les noms d'auteurs en dehors des citations se trouvant dans les notes.

- Anjou (Louis I<sup>er</sup>, duc d'), 33, 36  
 note 10, 67, 182.  
 Anjou (Louis II, duc d'), 61, 71, 72,  
 78, 123, 151.  
 Anselme (descendant d'Alerain), 3  
 note 2.  
 Ansermi (Antonio degli), 139 note 1.  
 Ansermi (Jean degli), *ibid.*  
 Ansermi (Manfred degli), *ibid.*  
 Ansermi (Niccolino degli), *ibid.*  
 Anténor, 49, 116,  
*Anthon*, 36, 37 et note 8.  
 Anthon (Aimon d'), 26 note 7, 36  
 note 1.  
 Anthon (Hugues d'), *ibid.* et 36, 37.  
 Anthon (Isabelle d'), 36 note 1.  
 Anthon (Louis d'), 31 note 1.  
 Antipater, 116.  
*Antoine* (*Porte Saint-*), 159.  
*Aragon*, 37, 44, 146.  
 Aragon roi d'), 123, 186.  
 Aragonais, 122, 123, 186.  
 Arcelli (Philippe, comte d'), 95.  
*Archia*, 53.  
 Arcis (Artaud d'), 52, 54 note 1.  
 Armagnac (Bernard, comte d'), 77,  
 78, 150.  
 Armagnac (Jean III, comte d'), 70,  
 71, 72, 73, 78, 117, 136, 190 note  
 3, 191.  
 Armagnac (Jeanne d'), 177 note 3.  
 Arménie (Léon VI, roi d'), 61, 116,  
 176, 179.  
 Arles (roi d'), 116.  
*Arocia* (*Val d'*), 149.  
 Arthur, 48, 87, 102, 104, 105, 110,  
 113, 116, 117, 120, 176.  
 Assuérus, 170 note 5.  
*Asti*, 2, 4, 5, 6, 7 note 1, 9, 10, 11,  
 12, 35 note 3, 56, 68, 69, 73, 74,  
 75, 76, 78, 106 note 1, 107 note 1,  
 125, 148, 150 note 6, 156, 159 note 1,  
 162, 166, 177.  
*Athènes*, 185.  
 Athènes (duc d'), 117.  
 Attila, 116.  
*Auffrique* (Africa), 177 note 2, 189  
 note 2.  
 Auneau (dame d'). Voy. Rivière  
 (dame de la).  
 Aussy (Legrand d'), VII, 85, 86.  
 Autriche (Léopold III, duc d'), 117.  
*Auvergne*, 177 note 2.  
*Auxerre*, 62.  
*Avignon* (ville et papes d'), 20, 30, 34,  
 37 et note 7, 39, 40 note 1, 57, 61,  
 66, 72 et note 1, 73, 78, 150, 156.
- B**
- Bajazet, 87, 192.  
 Baldisserio (Aubert de), 56, 136.  
 Bar (duc de), 148.  
 Bar (Henri de), 61.  
 Bar Robert de), 188 note 2.  
*Barbarie*, 177 note 2.  
*Barbette* (rue), à Paris, 156.  
 Barbiano (comte de), 93.  
*Barge*, 11, 15, 16 note 6, 21 note 7,  
 25, 26, 27, 30, 43, 65.  
*Bassano*, 149.  
 Baume (Jean de la), 163.  
 Baume (Perceval de la), 163.  
 Baux (François de), 59 note 3.  
 Baux (Marguerite de), 37 note 8, 59.  
 Baveux (Hutin le), 123, 189 et note 4.  
 Bavière (Etienne, duc de), 176.  
 Bavière (Isabelle de), 77, 176.  
 Bavière (Robert de), 146. Voy. Ru-  
 pert.  
*Bayeux*, 37.  
 Beauchamp (Robert de), 61.  
 Beaufort (Jean de), 163.  
*Beaujeu* (seigneurie de), 188 note 2.  
 Beaujeu (seigneur de), 93.  
*Beaumont*, 93.  
 Bellegarde (Aynard de Laye, sei-  
 gneur de), 160.  
*Bellino*, 20.  
*Belluno* (*Cividale di*), 149.  
*Belfiore*, 170 note 4.  
*Belvedere*, 135.  
*Bene*, 55, 69, 125.  
 Benoît XIII, 37, 76, 150, 156, 157.  
 Bentivoglio (Giovanni), 94.  
 Béraud (Gérard), 168.  
 Berchoire (Pierre), 153.  
*Bergamo*, 99 note 5.  
*Berghen*, 51, 185 note 3.  
*Bernizzo*, 10, 11, 15, 16 note 6, 21  
 note 7.  
 Berri (Bonne de), 77 note 7, 103  
 note 5, 189 note 5.  
 Berri (Jean, duc de), 48 note 5, 60,  
 61, 62, 70, 115 note 3, 123, 146, 177  
 et note 3, 187, 188 note 2, 190.  
 Berri (hôtel de), 52.  
*Bertinoro*, 68.  
 Bettens (Jean de), 45.  
 Biandra (Guillaume de), 16.  
*Biella*, 56.  
 Biondo (Flavio), 171 note 2.  
 Blangeanz, 113.  
 Bliombéris, 87.  
 Boccaca, 119.  
 Boccanegra (Simon), 180 note 5.  
*Bohême*, 196 note 9.  
 Boistel (Aleaume), 151.  
 Boldrino, 120, 183 et note 1.  
*Bologne*, 24, 40 note 1, 67, 78 et  
 note 1, 94, 148.  
*Bonavalle*, 65 (auj. *Bonneval*, Sa-  
 voie).

Bonelli (Bergadano de'), 33, 79, 80, 136, 139, 140, 147, 167, 168, 169, 170.  
 Bonet (Jean), 165.  
 Boniface VIII, 116, 178, 179.  
 Boniface IX, 70, 72 note 1, 96, 144 note 3.  
 Boucicaut (Jean II le Meingre), 41 note 1, 64, 78, 122, 142, 143, 144 note 2, 148, 149, 156, 157 et note 7, 158, 159, 162, 185 et note 6, 191 note 4, 192 note 4.  
 Boucicaut (Geoffroi le Meingre), 84 et note 4, 89, 144 note 2, 192 et notes 4 et 5.  
 Bouillon (Godefroi de), 117.  
 Boulogne (ville et arr.), 185 note 8.  
 Boulogne (comte de), 118.  
 Boulogne (Jeanne de), 177 note 3.  
 Bourbon (Anne-Dauphine, duchesse de), 176 et note 4.  
 Bourbon (Bonne de), 23, 32, 74, 76.  
 Bourbon (Louis II, duc de), 61, 62, 70, 72, 87 et note 3, 123, 176 note 4, 177 et note 2, 189 et note 4.  
*Bourbonnais*, 189 note 3.  
*Bourbourg*, 51, 185, 188 notes 1 et 2.  
*Bourg (en Bresse)*, 56.  
 Bourgogne (Blanche de), 23 note 4.  
 Bourgogne (Philippe le Hardi, duc de), 55, 60, 62, 70, 78, 117 note 1, 123, 138, 145 note 2, 146, 151, 155, 156, 159, 176, 177 et notes 4 et 6, 187 et note 4, 188 et note 2, 190 et note 2.  
 Bourgogne (Jean sans Peur, duc de), 157.  
 Bourgogne (Marguerite de), 176 et note 2.  
 Bourgogne (Marie de), 151.  
 Boville (Charles de), 33.  
 Brabant (ducs de), 117, 139.  
 Bradamants, 180 note 1.  
*Braïda*, 36.  
 Braïda (Jean de), 73 note 2.  
 Braisne (Béatrix de), 37, 152 note 2.  
 Braisne (Hugues II de), 151 et note 3, 152.  
 Braisne (Isabelle de, comtesse de Namur), 151 note 3.  
 Braisne (Jean V, comte de), 37, 152 note 2.  
 Braisne (Jean VI, comte de), 151 note 3, 152 note 5.  
 Braisne (Robert II, comte de), 151 note 3.  
 Braisne (Simon, comte de), 151 et note 3, 152 et note 3.  
 Brancacci (Brancas?), 59  
 Brantôme, 193 note 1.  
*Brescia*, 146.  
 Bretagne (roi fabuleux de), 110.

Bretons, 126.  
 Breuz (sans Pitié), 102, 103, 104, 112.  
*Brezano*, 135.  
*Breziers*, 53.  
*Briançon*, 28, 52, 80 note 1.  
*Bridoré*, 192, note 4.  
 Brienne (Gautier de), V. Athènes (duc d').  
*Briga*, 43.  
 Brigitta (Santa, in Borgo, à Plaisance) 95.  
 Brigitte (Sainte), 96.  
*Bronda*, 1.  
*Brondello*, 34.  
*Brossasco*, 7, 152.  
 Brunswick Otto de), 134.  
*Brusaporcello*, 6, 10.  
 Brutus, « Bruto », 48.  
*Bulbone*, 192 note 4.  
 Busca (ville et marquis de), 3, 4 note 7, 5, 6, 9, 10 et note 8, 11, 14, 15, 16 note 6, 21 et note 7, 25 et note 6.

## C

« Cagunis » (Azzino de), 31.  
*Calais*, 64, 183 et note 8.  
*Calais (Pas-de-)*, *ibid.*, note 8.  
 Calleville (Colard de), 77.  
 Cambrai seigneur de), 59.  
*Camelot*, 176.  
*Campagne (la)*, 67.  
 Camporegoso (Roland de), 93.  
*Canavèse (le)*, 29, 106 et note 2, 127.  
 Candace (reine), 113 note 6.  
 Cane (Facino), 95, 134, 135, 157, 158.  
 Canino (Jean da), 44 note 2.  
*Cantogno*, 650.  
 Caradoc, 120.  
*Caraglio*, 10, 11, 14, 22, 24, 26, 52 note 8, 63.  
*Caramagna*, 6, 11, 161.  
*Cardè (place de)*, 16, 20, 25, 63.  
 Cardè (Manfred, s<sup>r</sup> de), 15, 16, 17, 19 et note 5, 21, 23, 24, 25, 27, 42, 43, 51, 53, 57, 58 et note 4, 117, 148, 161, 167 note 9.  
*Carignano*, 145.  
*Carmagnola*, 6, 15, 16 note 6, 24, 33, 40, 50 note 3, 52 note 7, 56, 160, 161, 162, 164, 165, 169, 170 note 4.  
*Carpineto*, 65.  
 Carrare (Bonifazio de), 94 note 3.  
 Carrare Etienne de), 90.  
 Carrare (François de), 190 note 4.  
 Carrare François Novello de), 89, 94 et note 3, 149, 156 note 6, 190 note 4, 193 note 1.

- Carrare Jacques de), 94 note 3.  
 Carrare Polo de, *ibid.*  
 Carrare (Ziliola de), 89.  
 Carretti (famille des), 10, 75, 76 et note 3, 157.  
 Carretto (Charles del), 75.  
 Carretto François del, 36, 59.  
 Carretto Galeotto del), 75, 134.  
 Carretto (Nicolas del), 176 note 3.  
 Carrù, 161.  
 Cars (Framont de), 36, 59.  
 Cartigny (Jean de), 132 note 3.  
 Casale, 149 note 8.  
 Casale (di Sant' Evasio), 7.  
 Casalgrasso, 65.  
 Cassanus du Liris, roi), 113 note 6.  
 Cassinel (Ferry), 62.  
 Castellaro, 20, 27 note 1.  
 Castelletto, 31 note 7, 135, 143, note 4.  
 Castelletto (Pierre de), 91 note 3.  
 Castelnuovo, 127.  
 Castiglione, 135.  
 « Castigneto », 31.  
 Castillans, 122.  
 Castille, 179 note 1.  
 Castille (Jean I<sup>er</sup>, roi de), 65 note 5, 116, 123, 189.  
 Castille Pierre le Cruel, roi de), 116.  
 Catalogne, 97 note 6.  
 Cathay, 180.  
 Catherine (Sainte-), 89, 91 note 3, 192 note 1.  
 Cavallerleone, 9 note 4, 24, 65.  
 Cavallermaiore, 25.  
 Cavour (Sainte-Marie de), 1.  
 Centa (vallée de la), 75.  
 Centallo, 9 note 4, 10, 11, 25, 33.  
 Cervasca, 10, 22.  
 Cervere, 56.  
 Cervignasco, 6, 50 note 4, 52.  
 César, 47, 114 note 3, 116, 117, 124.  
 Cessone, 135.  
 Ceva marquis de), 3, 9, 51, 68, 161, 166 note 2.  
 Ceva (Giannone de), 76 note 4.  
 Ceva (Lucemborgo de), 161.  
 Ceva (Guillaume de), 76 note 4.  
 Ceva (Jean, marquis de), 148 note 4.  
 Chalant (Boniface de), 163, 165 note 7.  
 Chalant (Iblet de), 138 note 3.  
 Chalant (seigneur de), 54.  
 Chalant (seigneurs de), 29.  
 Chambéry, 176 note 1.  
 Chambre (Urbain de la), 163.  
 Charlemagne, 49, 87, 117, 166, 200.  
 Charles IV empereur), 23, 30, 33 note 7, 151.  
 « Charlons », 115.  
 Chassenage (François de), 68, 74.  
 Chassenage (Guy de), 165.  
 Chassenage (seigneur de), 59.  
 Châteauneuf, 144.  
 Charres (Yves de), 3 note 4.  
 Châtillon (Marie de), 152 note 3.  
 Châtillon (seigneur de), 64 note 6.  
 Chaudée (Huguenin de), 163.  
 Chauvigny (seigneur de), 62.  
 Cherasco, 9, 10, 14, 161.  
 Chiel (Guillaume de), 54.  
 Chieri, 11, 134, 135, 138 note 4, 162.  
 Chiesa (Gioffredo della), VI, 4, 42, 54, 59, 82, 84, 100, 136, 152, 153, 156.  
 Chignino (Bartolomeo di), 52 note 8.  
 Chivasso, 134, 135, 154, 161.  
 Chypre (île de), 118.  
 Chypre (Jacques I<sup>er</sup>, roi de), 89, 123, 187 et note 3, 190 et note 1, 192 note 2.  
 Chypre (Pierre I<sup>er</sup>, roi de), 39, 41, 87, 116, 187 note 3.  
 Chypre (Pierre II, roi de), 41, 129, note 2, 187 note 3.  
 Chyriotes (barons), 187.  
 Cinzano, 136.  
 Clarus (l'Indien), 116.  
 Clément VII, 37, 53 note 4, 54, 64, 67, 68, 70, 73, 76.  
 Cléopâtre, 47.  
 Clermont Aymar de), 27.  
 Clermont (Guillaume de), 27.  
 Cocconato (Manfred, conseiller de), 194 note 5.  
 Cocconato (Pietro de), 134.  
 Cocconato (seigneurs de), 125, 194.  
 Cocherel (Mathieu), 57 note 3.  
 Collegno, 138.  
 Colonna (Sciarrà), 178 note 6.  
 Colonna (Nicolas), 99 note 11.  
 Como, 149.  
 Compostelle (Saint-Jacques de), 91 note 3.  
 Conrad (roi des Romains), 3, 5.  
 Conradin, 10.  
 Consorcia (Madonna della), 152.  
 Constance concile de), 37, 38.  
 Constantin le Grand), 117, 166.  
 Constantinople, 88.  
 Constantinople (empereur de), 77 note 4.  
 Conty (Evrard de), 48.  
 Corgenon (Jean de), 54.  
 Corio (Rocca di), 135.  
 Cornafame, 65.  
 Cornaglia, 162.  
 Cornélie (femme de Pompée), 48 note 3, 115.  
 Cornouailles, 113.  
 Corsini (Philippe), 69 note 4.  
 Cortemiglia, 3.  
 Cortone, 91, 93.  
 Cosenza (cardinal de), 59 note 6.  
 Costa (Loys), 159, 162.

*Costigliole*, 9 note 4, 27, 32.  
*Costigliole* (André de), 170.  
*Costigliole* (Antonio de), 139.  
*Costigliole* (Benoit de), 136, 139.  
*Costigliole* (Boniface de), 165.  
*Costigliole* (Gaspard de), 139, 165.  
*Coucy* (Blanche de), 151 et note 3.  
*Coucy* (Enguerrand de), 68 note 1,  
 70, 72, 73, 75, 76. 79 et notes 4 et  
 5, 83, 84, 123, 189, 196.  
*Coucy* (Isabelle de), 63, 87 note 1.  
*Coucy* (Raoul de), 151 note 3.  
*Craon* (baronnie de), 188 note 2.  
*Craon* (Marie de), *ibid.*  
*Craon* (Pierre de), 61, 70, 188 note 2.  
*Cravesana* (Clavesana), 3.  
*Crémone*, 166.  
*Cruseilles*, 36.  
*Cumsinich* (?), 196 note 9.  
*Cuneo*, 4, 5, 6, 7 note 2, 8, 9, 10 et  
 note 8, 11, 14, 20 note 2, 24, 53,  
 199 et note 1.  
*Cunico*, 35.  
*Cuvelier*, 60.

## D

*Dalmazzo* (*Borgo di San-*), 6, 9, 10,  
 11.  
*Dati* (Goro), 148.  
*Dauphiné*, 12 et note 3, 26, 33, 39,  
 73, 80 note 1, 159, 192 note 4.  
*Dauphiné* (conseil du), 33, 160.  
*Dauphiné* (gouverneurs du), 56, 65,  
 80, 165.  
*Dauphiné* (seigneurs du), 23, 136.  
*David*, 117.  
*Delphile*, 117.  
*Demonte*, 11.  
*Denis* (*Saint-*), 61, 154, 176.  
*Denis* (Religieux de *Saint-*), 62, 63.  
*Denis* (tournoi de *Saint-*), 88, 114.  
*Derby* (comte de), 185 et note 9.  
*Deschamps* (Eustache), 60, 90.  
*Didier* (prieur de *Saint-*). V. *Mathu-*  
*rin des Rois*.  
*Diophobe*, 89.  
*Dogliani*, 6, 9 note 4, 135.  
*Dominique* *Saint-*, de Saluces), 66,  
 152, 153, 168, 170 et note 5.  
*Donat* (*Saint-*), 37, 152  
*Doria* (Bernabò, seigneur de Savone),  
 15.  
*Doria* (famille des), 75, 76.  
*Dronero*, 6, 20, 21, 50 et note 3, 164,  
 168, 169.  
*Durazzo* (duc de), 53.

## E

*Ecluse* (expédition de l'), 69, 88, 185  
 et note 5, 189 note 3.  
*Ecosse*, 98.  
*Ecosse* (roi d'), 122.  
*Eglofstein* (Conrad d'), 149 note 5.  
*Ellioni* (Giordano), 139, 140, 147.  
*Embrun*, 12 note 3, 27 note 8, 80  
 note 1.  
*Embrun* (archevêque d'), 56.  
*Emposte* (châtelain d'), 186 et note 1.  
*Endingen* (Thomas d'), 146.  
*Enée*, 49, 116.  
*Envie*, 65, 138.  
*Escalot*, 175, 176.  
*Espagne*, 41 note 1, 177 note 2, 189  
 note 3, 193 note 1.  
*Estangort Pomponne d'*, 118.  
*Este* (Béatrix d'), 42.  
*Este* (Nicolas d'), 78 note 1, 89, 93,  
 96, 170 note 4.  
*Esther*, 152.  
*Estrées* (prieuré d'), 62.  
*Etableaux*, 192 note 4.  
*Ethiophe*, 117.  
*Eu* (connétable, comte d'), 70, 196  
 et note 7.  
*Eusebio* (*Sant*'), 20.  
*Eyieux* (comte d'), 186 note 4.  
*Exupéry* (Pierre de *Saint-*), 57.

## F

*Faënza*, 68.  
*Faidit* (Gaucelme), 45.  
*Falcinello*, 156, 157.  
*Falsetto* (prieur de), 56.  
*Falletti* (famille des), 43 note 4, 54  
 note 2, 138, 150.  
*Falletti* (Antonio de'), 33.  
*Falletti* (Isnardo de'), 30 note 1.  
*Falletti* (Marianne de'), 32 note 6.  
*Famagouste*, 129 note 2.  
*Famagouste* (île (*sic*) de), 118.  
*Farigliano*, 6, 58, 135, 148.  
*Faucigny* (seigneur de), 35.  
*Feltre*, 149.  
*Ferentino*, 67.  
*Ferrare*, 5 et note 7, 24, 67, 77, 88, 98.  
*Ferrare* (bourgeois de), 96.  
*Ferrare* (marquis de). Voy. *Este* (Ni-  
 colas d').  
*Ferrer Vincent*), 97.  
*Fia* (Gian-Giacomo di), 20.  
*Fierabras*, 41, 87, 200.  
*Fieschi* (famille des), 75.  
*Flamands*, 185.  
*Flandre*, 123, 185, 188.

Flandre (comtes de), 117, 176 note 2.  
*Florence*, 4 note 2, 66, 69, 72, 73, 76, 77, 91 note 13, 156 note 6.  
 Florence (Baldi de), 161.  
 Florence (seigneur de). Voy. Gautier de Brienne.  
 Florentins. 34, 69, 70, 71, 77, 92, 144 note 3, 149, 155, 184.  
 Fontaines (Jean des), 150 note 6.  
 Forez (comte de), 176.  
*Forli*, 68, 95.  
 Forli (évêque de), 22.  
*Fortepasso*, 162.  
*Fortunées (Iles)*, 21.  
*Fossano*, 9, 11, 14, 30, 52, 56, 89, 162, 191 et note 3.  
*Fossumbrone*, 68.  
*Fouillouse*, 53.  
 Français, VI, VII, 67, 69, 71, 72, 73, 77, 78, 79, 127, 149, 155, 155, 157, 158, 165, 191 note 4.  
*France*, VI, 2, 20, 22, 23 note 4, 34, 37 note 1, 40, 46, 48, 50, 51, 79, 53, 57, 59, 60, 61, 63, 64, 73 note 6, note 4, 82, 86, 88, 98, 115 note 3, 145, 150, 153, 157, 164, 165 note 7, 171, 179, 186, 188 note 4, 189, 191, 192, 193.  
 France (Charles V, roi de), 23, 50, 51, 60, 67, 87, 151, 176, 182.  
 France (Charles VI, roi de), 37, 48, 51, 55, 59 note 5, 60, 61 note 5, 62, 63, 64, 68, 69, 70, 71, 72 note 1, 75, 76, 77, 78, 88, 89, 92, 93, 114, 122, 125, 143, 144, 154, 155, 159, 166, 171 note 5, 176, 177 note 6, 178, 179 et note 2, 185, 187 note 4, 188 et note 2, 191 note 4, 192 et notes 3 et 5.  
 France (Henri II, roi de), 171.  
 France (Hugues le Grand, de), 3 note 3.  
 France (Isabelle, reine de). Voy. Isabelle de Bavière  
 France (Jean II, roi de), 23, 87, 117 et note 1, 151, 182, 188.  
 France (Louis VI, roi de), 3 note 3.  
 France (Louis IX, roi de), 23 note 4.  
 France (Philippe le Bel, roi de), 87, 112, 115, 116, 179.  
 France (Philippe le Long, roi de), 23 note 4.  
 France (reine de). Voy. « Charlons ».  
 France (rois de), 171.  
 François (Jean le), 136.  
*Frassino*, 152.  
 Francesco (San-). église à Plaisance, 95.  
 Frédéric I<sup>er</sup>, empereur, 6.  
 Frédéric II, empereur, 7, 8.  
 Fresnel (Pierre), 70, 77.  
*Frioul*, 70 note 8.

## G

Gaieto, 162.  
 Galéas (Jean). Voy. Visconti (Jean Galéas).  
 Galéot, 117.  
 Galle (prince Édouard de), 177 note 3.  
*Gallura* (juridiction de), 44.  
*Gamenario*, 21, 85, 125.  
 Ganelon, 116.  
*Gange*, 114 note 3.  
 Garancieres (seigneur de), 64.  
*Gascogne*, 71, 93.  
*Gassino*, 135.  
 Gataro (Antonio), 89, 94, 95.  
*Gaule Cisalpine*, 96.  
*Gavi*, 157.  
 Gay (Amédée), 45.  
*Gènes* (ville et rivière de), 57, 58, 73 notes 4 et 5, 76 et note 3, 77, 78, 79, 83, 93, 96, 98, 99 et note 2, 121, 129, 138 note 7, 142, 143 et note 4, 149, 156 et note 2, 157, 158, 166, 168, 169, 185 note 6, 189.  
*Genève*, 86, 87 note 1, 200.  
 Genève (Catherine de). Voy. Gênois, (Catherine de).  
 Genève (Renier de), 118.  
*Gênois*, 96 note 3.  
 Gênois (Aimon IV, comte de), 35 et note 3.  
 Gênois (Aimon de). Voy. Aimon d'Anthon.  
 Gênois (Amédée II, comte de), 35, 36.  
 Gênois (Amé III, comte de), 35 et note 3, 51 note 5.  
 Gênois (Catherine de), 51.  
 Gênois (Guillaume II, comte de), 35.  
 Gênois (Hugues de), 25 note 8, 35 et note 1, 36.  
 Gênois (Marie de), 51 note 5.  
 Gênois (Pierre, comte de), 35 et note 3, 36, 51 note 9, 55.  
 Gênois, 73, 76, 118, 129 note 2, 166.  
*Gerbo* (« Gervonis »), 31 note 7.  
*Gerbola*, 32, 140.  
 Gervais (Pierre, chancelier de Savoie), 27.  
*Gesso*, 11.  
*Gez*, 35.  
 Gibelins, 9, 10, 95, 96, 106, 120, 124, 143, 146, 147, 183, 194.  
 Gigo (Odone, de Carmagnola), 163.  
 Giorgio (San-, Bonifacio di), 85, 194 note 1.  
 Girard (Jean), (archiprêtre de Poitiers), 160.  
 Giovanni (San-, de' Canali, à Plaisance), 95.

Gonesse (Nicolas de), 47 note 9.  
 Gonzague (Alde), 89.  
 Gorra, 85.  
*Grana*, 1.  
 Granson (Guillaume de), 29.  
 « *Grassus*. » Voy. Crassus.  
 Gravain, 107.  
 Grecs, 48.  
*Grèce*, 57.  
 Grégoire XI, 33, 116, 184 et note 2.  
 « Gregoys ». Voy. Grecs.  
*Grenade*, 98.  
*Grenoble*, VI, 34.  
 Grisélidis (de Saluces), 84, 85 note 3, 119.  
 Grolée Antoine de), 163.  
 Groot (Gérard), 97.  
 Gualfredini (Pierre de), 146.  
 Guasco (Otto, évêque d'Alessandria), 154.  
 Guasco (Perrin), 161.  
 Guazzalotti (Philippe), 91 note 13.  
*Guedre*, 185 note 4.  
 Guelfes, 95, 96, 106, 120, 124, 143, 147.  
 Guesclin (Bertrand du), 40 et note 3, 60, 120, 177 note 2.  
 Guichard (chanoine d'Oulx), 52 note 4.  
 Guichenon, 4.  
 Guimer, 120.  
 Guttuario (Guillaume), 52 note 5.  
*Guyenne*, 71, 177 note 2.

## H

Hainaut (comte de), 177, note 6.  
 Hainaut (damoiseau). Voy. Ostrevant.  
 Hannibal, 47 et note 12.  
 Hardouin (marquis), 2.  
 Hawkwood, 40 note 3, 71, 120.  
 Hector, 116, 117, 134.  
 Hecz (Monachus de), 30, 31, 32, 88.  
 Hélène, 49.  
 Henri (fils de Frédéric I<sup>er</sup>), 6.  
 Henri (marquis), 2.  
 Henriet (Gautier), 31, 32, 40, 93.  
 Heredia (J.-Fernandez de), 122, 186 et note 2.  
*Hérelle (la)*, 189 note 3.  
 Hesdin (Philippe de), 47 note 9.  
*Hongrie*, 41 note 1, 187, 193 note 1.  
 Hongrie (Louis I<sup>er</sup>, roi de), 87 et note 3, 117 note 2, 118.  
 Hongrie (Sigismund, roi de, et roi d'Allemagne), 84 note 4, 89, 123, 142 note 2, 162, 166 et note 6, 167, 192.  
 Hongrois, 187.  
 Hippolyte, 117.

## I

Immila (comtesse de Piémont), 2.  
*Imola*, 68.  
*Indes, Inde*, 179, 180 note 1.  
*Inglevert (Saint-)*, 64 note 4, 142, 185 note 8.  
*Irlande*, 98.  
 Isabia (Thomas da), 93.  
 Isnardi (Andrea Matteo degli), 136.  
 Isnardi (famille des), 135, 163 et note 4, 165.  
 Isnardi (Jean degli), 168.  
 Isnardi (Philippe degli), di Castello, 139, 140, 148.  
 Isnardi (Pier-Matteo degli), 139.  
 Isnardi (Roland degli), 163 note 4.  
 Isnardi (Villano degli), 148.  
*Italie*, VII, 2, 3, 5, 9, 14, 20, 37, 39, 46, 61, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 75, 77, 78, 79 et note 5, 87, 94, 97, 103, 106, 120, 124, 142, 144, 145, 146, 147, 149, 150, 151, 155, 156, 157, 158, 161, 162, 166, 170, 171, 179, 183, 184, 188 note 4, 189, 190, 194, 195.  
 Italiens, 124, 147, 183, 192.  
*Ivrée*, 194 et note 3.  
 Ivry (seigneur d'), 61.

## J

« Jacques (Saint-) », 47.  
 Jean (le Prêtre), 117, 120, 179, 180.  
 Jean (ordre de Saint-), 148, 160.  
*Jérusalem*, 95, 98.  
 Jésuates (secte religieuse), 97.  
 Joinville (Éléonore de), 36 note 1.  
 Josué, 117.  
 Judas, 116.  
 Juliers (duc de), 89, 192 note 3.  
*Juliers* (pays de), 192.

## K

Khan (le grand), 120, 180.  
*Kossowo* (bataille de), 187 note 1.

## L

*Lagnasco* (place de), 6, 16 note 9, 20, 29, 30 note 1, 54 note 2, 65.  
 Lampetho, 117.  
 Lancastre (duc de), 185.  
 Lancastre (Henri de). Voy. Derby.  
 Lancelot, 49, 87, 111, 176.  
*Langhirano* (château de), 51.  
*Languedoc*, 123, 187 et note 4.

Laon Jean, évêque de), 152 et note 3.  
 Lascaris (Louis), 45.  
*Laurent Saint-*, en Dauphiné, 66, 140.  
*Lausanne*, 58 note 4.  
 Laye Aynard de), 160.  
*Lequio*, 9 note 4.  
 Lercari Gaspard, sénéchal de Pié-  
 mont), 24.  
 Lesparre (Florimont de), 88, 118.  
*Ligurie*, VI, note 3, 2.  
 Liege (évêque de), 23 note 4.  
 Lionois (Tristan de), 89, 111, 193.  
*Livorno*, 149.  
*Lodi*, 166.  
*Lombardie*, 2, 5, 20, 29, 32, 70, 89, 97,  
 99, 105, 120, 121, 123, 124, 128, 157,  
 166, 179, 189 note 2, 190 et note 3,  
 192, 194, 195, 196, 197.  
 Lombards, 5, 71.  
*Lombriasco*, 32.  
*Lompnes* (en Gênois), 144.  
 « Loras » (Guionet de), 54.  
*Loreto*, 3.  
 Lorenzo (Guglielmo), 33.  
 Louppy (Raoul de, gouverneur du  
 Dauphiné), 27, 28.  
 Louvre, 64.  
*Luc* (*Saint-*), 192 note 4.  
 Lucerne (Huet de), 54 note 2  
 Lucques Sylvestre de), 96.  
 Lunello (Franceschino), 52.  
 Lunello (Isimbardo), 52.  
 Lunello (Otto), 52.  
 Lusignan (Guy de), 118.  
*Lutry*, 58 note 4.  
 Luxembourg (maison de), 152 note 5.  
*Lyon*, 17 note 1, 21.  
*Lyon* (Saint-Jean de), 37 et note 9.

## M

Machabée (Judas), 116, 117.  
*Mâcon*, 23 note 4.  
*Mâcon* (comte de), 116.  
 Mahomet, 117.  
*Maira* (rivière de la), 1, 3, 54.  
*Maira* (vallée de la), 133, 168, 169.  
 Majorque (Jayme II, roi de), 116.  
 Malabayla (Perrin), 55.  
 Malacarne, VII, 84, 86, 152.  
 Malaspina (famille des), 76.  
 Malatesta (famille des), 68  
 Malatesta (Pandolfo), 95.  
 Malatesta (Unghero), 118.  
 Malmesbury le Moine de), 90.  
 Maltraversi famille des), 120 note 6.  
 Maltravez, 120.  
 Mandeville (Jean de), 46.  
 Manfroni, 85.  
*Manta*, 7, 10, 139, 169.

*Mantes*, 186 note 4.  
*Mantoue*, 24, 77, 88, 89.  
 Mantoue (seigneur de), 192 note 5.  
 Mantoue Galeas de), 84 et note 4, 88,  
 89, 92, 94, 123, 192 note 5, 193 et  
 note 1, 196 et note 6.  
 Marchand (Guichard), 163.  
*Maria* (*Santa-*), porte de Saluces, 50.  
*Marignan*, 148.  
*Maritime* (*la*), 67.  
 Marmousels, 60, 70.  
*Marnay*, 36, 38.  
*Marquise* (canton de), 185 note 8.  
*Marsaglia*, 135.  
 Marsile (le païen), 116.  
*Marta* (*Santa-*), 30.  
 Martin V, 85 note 3.  
*Martino* (*San-*), porte à Saluces, 50.  
 Martino (*San-*), comte de, 54.  
 Martius (Ancus), 47.  
*Massa-Trabaria*, 67.  
*Maulévrier* (comté de), 153, 159.  
*Maurienne*, 37 note 7, 106.  
 Maurienne (comte de), 2.  
 Maurienne (Otto de), 2.  
*Meliceto*, 53.  
*Melle*, 152.  
*Mende*, 38.  
 Mende (évêque de), 59. Voy. Pierre  
 et Jean de Saluces.  
*Mende* (traité de), 70.  
 Menton (Henri de), 163.  
 Mercier (Jean le), 70.  
 Merlin, 114  
 Merlin (Bertrand), 165 note 7.  
 Merlo (seigneur de), 116.  
 Merlo (Merlino), 165.  
*Meyronnes*, 53.  
 Mézières Philippe de), 39, 40, 46  
 notes 5 et 6, 47 et note 4, 48 et  
 note 8, 60, 64, 70, 77 note 4, 87,  
 90 et note 12, 92 note 4, 102, 141,  
 178 note 3, 180 note 1, 188 note 4.  
*Migliabrana*, 6, 54.  
 Miglio (Antonio di), 75.  
*Milan* (ville et seigneurs de), 5, 7,  
 12, 22, 23 et note 6, 24 note 6, 33,  
 36 note 9, 44, 51, 70, 72, 77, 78,  
 83, 88, 89, 91 et note 1, 95, 99, 128,  
 135, 137, 144, 157, 163, 166, 170,  
 176, 193 note 1, 194 et note 6, 195,  
 196, 197.  
 Milan (archevêque de), Voy. Visconti  
 (Jean).  
*Milanais*, 8, 23 note 6, 25, 55, 92.  
 Milanais (seigneurs du), 22.  
*Miradolia*, 135.  
 Miribel (Amé de), 54.  
 Mithridate, 116.  
 Mocenigo, 89.  
*Modène*, 93.  
*Moiolo*, 9 note 4.

Moïse, 117.  
 Mombardone (comte de), 2 note 5.  
 Monaco, 149.  
 Monasterolo, 9 note 4, 25, 27, 38, 39, 65, 74, 126.  
 Moncalieri, 32, 55, 158.  
 Moncucco, 135.  
 Mondovi, 6, 14, 134, [135, 137, 148, 154, 155].  
 Monreale, 9.  
 Montalto, 157.  
 Montauban, 34.  
 Montbel (Béatrix de), d'Entremont, 36 note 1.  
 Montbel (Guy de), d'Entremont, 163.  
 Montbéliard (Frédéric de), 2.  
 Montbrison, 38.  
 Montebracchio (Chartreux de), 65, 131 note 9.  
 Montebracchio (Sainte-Marie de), 168.  
 Montemale, 10.  
 Montemale (Francesco Zafredo di), moine d'Oulx, 140.  
 Montferrat, 13, 14 note 5, 36 note 9, 43, 45, 154, 158.  
 Montferrat (Guillaume de), 36 note 9, 88, 125, 137, 138, 194 et note 2, 196.  
 Montferrat (Isabelle de), 84.  
 Montferrat (Jean II, marquis de), 22, 23, 24, 25, 26, 29, 32, 43, 85, 125, 194 et note 4, 197.  
 Montferrat (Jean-Jacques de), 155, 161.  
 Montferrat (maison de), 110.  
 Montferrat (marquis de, jusqu'à Jean II), 3, 4 note 7, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 116.  
 Montferrat (Secondotto, marquis de), 32, 51, 117, 200.  
 Montferrat (Théodore II, marquis de), 14 note 5, 20 note 3, 36 note 9, 38, 55, 71, 74, 75, 88, 92, 107, 125, 133 note 2, 134, 135, 137, 138, 146, 147, 148 et note 3, 149 note 8, 154 et note 5, 155, 157, 158, 159, 161, 162, 166, 167, 194 et notes 1, 3, 6, 196.  
 Montferrat (Violante de), 46.  
 Monforte, 10 note 7.  
 Montfort (seigneur de), 118.  
 Montgé, 59, 65.  
 Montluel, 28, 64.  
 Montluel (Jean de) 163.  
 Montmaur (Jacques de), 79.  
 Montmayer (Gaspard de), 163.  
 Montmortier, 35.  
 Morée (princes de), 12.  
 Morel, 60. Voy. Deschamps (Eustache).  
 Moretta, 147.  
 Morgane, 104, 105.

Morges (Guy de), 33, 34.  
 Morra (la), 6, 155.  
 Mottacardello, 65.  
 Mulazzano, 6, 135.  
 Mulazzano (Michel de), 140.  
 Muletti (Charles), V.  
 Muletti Dellino, V, VI, 85, 152.  
 Muraldo (Giorgino de), 165.  
 Muraldo (seigneur de), 165.  
 Mussati (Niccolò), 96.  
 Mussi (Giovanni de'), 90, 110 note 6.

## N

Nabuchodonosor, 116.  
 Namur (Louis, comte de), 151 note 3.  
 Nantouillet (Renaud de), 61.  
 Naples (ville et royaume de), 10, 11, 51, 59 note 6, 61, 68 note 1, 71, 119, 182.  
 Naples (André, roi de), 117.  
 Naples (Charles I<sup>er</sup>, roi de), 9, 10 et note 2, 11.  
 Naples (Charles II, roi de), 11.  
 Naples (Charles III, roi de), 53, 61, 116, 123.  
 Naples (Jeanne I<sup>re</sup>, reine de), 22 note 3, 53, 67, 116, 193 note 1.  
 Naples (Ladislas, roi de), 123, 144 note 3, 156.  
 Naples (Nicole de). Voy. Spinelli (Nicolas).  
 Naples (Robert, roi de), 12, 14, 16 et note 4, 19, 20, 57, 118.  
 Napolitains, 59 note 6.  
 Navachia (Jean Gastaldo de), 53 note 4.  
 Navarre (Charles II, de), 186 et note 5.  
 Navarre (Charles III, de), 122, 186 et note 4.  
 Navarre (Pierre de), 61.  
 Nave (maître de), 29 note 6.  
 Naxos (Nero Acciaiuoli, duc de), 75.  
 Néron, 116.  
 Nesle Guy de), seigneur d'Offemont, 170 note 4.  
 Nesle (hôtel de), 144, 177 note 3.  
 Nevers (comtes de), 145 note 2, 159.  
 Neville (?) (Robin), 191 note 4.  
 Nice, 57, 76.  
 Nicolas (moine syrien), 117.  
 Nicopolis, 84, 142, 177 note 6, 189 note 2.  
 Nivernais, 189, note 3.  
 Normandie, 177 note 2.  
 Normandie (Guillaume le Conquérant, duc de), 117.  
 Normands, 126.  
 Norris (Pierre de), 123, 189 et note 3.  
 Novara, 149.

Nouvelle Sainte-Marie), à Rome, 37.  
*Novi*, 157, 158.  
 Noyon (évêque de , 72.

## O

Octavien, 48.  
 Oberbourg (Jean d'), 92.  
 Oldéric Manfred (marquis), 2, 7 note 3.  
 Olivier, 41, 49, 87, 200.  
 Orange (Raymond de Baux, prince d'), 59 note 3, 137 note 1.  
 Oresme (Nicole), 48 et note 8.  
*Orient*, 26, 35 note 3, 40, 57, 59, 70, 77 note 4, 89, 134, 142 note 5.  
 Orléans (Charles, duc d'), 188 note 2.  
 Orléans Louis, duc d'), 60, 61, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 76, 77, 78, 83 et note 3, 92 et note 4, 107 note 1, 117 note 1, 123, 144, 150, 151, 155, 156, 159, 171, 176 et note 1, 177, 178 et note 3, 188, 189.  
 Orose, 48, 119.  
 Orsini famille des), 156.  
*Ossasco*, 135.  
*Ostie*, 41, 47.  
 Ostrevant (comte d'), 63 et note 3, 177 et note 6.  
 Otto (fils d'Adélaïde de Suse), 2.  
 Otto I<sup>er</sup> le Grand, empereur), 166.  
 Otto IV (roi d'Allemagne), 5, 6, 7.  
 Ottobone (Terzo), 93, 94 note 4.  
*Oulx* (prévôt d' , 56.  
*Oulx* (Saint-Laurent d'), 50.

## P

*Padoue*, 69 note 3, 77, 89, 94, 98, 190 note 4, 192 et note 5.  
 Padoue (seigneur de), 143, 156, 192 et note 5.  
*Paësana*, 27 note 1, 137.  
 Paësana (Azzo de). Voy. Saluces (Azzo de).  
 Paësana (comtes de), 45 note 3.  
*Paënie*, 104, 108.  
 Palaflagonoiz (Philimeniz de), 117.  
 Palamède, 44, 87, 89, 111, 113, 147, 193.  
 Paléologue (Théodore, despote de Romanie), 57.  
*Pancalieri*, 43 note 4, 74 note 4, 139, 140, 147 note 7, 159.  
 Pantisale (reine d'Arménie , 116.  
*Paris*, 23 note 4, 34, 59, 60, 61, 64, 69, 82, 83, 84, 87 note 1, 91, 144,

145, 150, 153, 156, 158, 159, 160, 176, 191 note 4.  
 Paris, 89, 111.  
 Parme (seigneur de , 157.  
*Pascarile*, 138.  
*Paul Saint-*, 53 et note 4.  
*Pavie*, 5, 8, 51, 56, 88, 89, 95, 137, 146, 167, 192, 194.  
*Pavie* (Chartroux de), 58.  
*Pavie* (Galéas Marie, comte de), 156.  
*Pays-Bas*, 97.  
 Pénélope, 115.  
 Penthésilée, 44, 117.  
 Percy (Thomas), 71.  
*Perpignan*, 186 note 6.  
*Pérouse*, 67, 98.  
*Pesaro*, 68.  
 Petit (Jean), 92 note 4.  
*Peylaporc*, 53.  
 Pharaon, 116.  
*Pianezza*, 30.  
*Piasco*, 38, 52.  
*Picardie*, 194.  
 Pie II, 171 note 2.  
*Piémont*, VI note 5, VII, 1, 2, 11, 13, 19, 23, 30, 45, 52 et note 5, 53, 54, 57, 59, 71, 72, 83, 84, 85, 105, 107, 111, 136, 141, 145, 154, 160, 162, 166 note 2, 167, 170, 188, 189, 191, 194, 199.  
 Piémont (marquis de), VI note 3.  
 Pierre (fils d'Adélaïde de Suse), 2.  
*Pignerot*, 1, 31, 32, 33 note 7, 55, 71, 75 note 2, 147.  
 Pin (Perrinet du), 54.  
 Pingoni (famille des). 115 note 3.  
 Piosasco (Oberto di), 88.  
 Pisan (Christine de), 60.  
*Pise*, 78, 92 note 3, 149, 155, 156 et notes 2 et 3.  
 Pise (Gambacorta, seigneur de), 92.  
 Pise (Rusticien de), 48.  
 Pitti (Buonaccorso), 77.  
*Plaisance*, 90, 95, 96, 166.  
*Pô*, 1, 55.  
*Pocapaglia*, 36, 155.  
*Poitiers*, 151, 177 notes 1 et 3, 188 note 3.  
 Poitiers (cardinal de), 150.  
 Poitiers (Louis de), 160.  
 Poitou (Agnès de), 2.  
 Poitou (comte de , 177 note 3.  
 Pol (comte de Saint-), 70, 77, 177 note 6.  
 Pol (comtesse de Saint-), 63.  
 Pol (hôtel de Saint-), 150.  
 Pol (maison de Saint-), 152.  
*Polenzo*, 36.  
*Polonghera*, 9 note 4, 25, 147 note 7, 158, 161.  
 Pompée, 48 et note 3, 115, 116.  
 Pont (Antoine de), 54.

*Ponte* (château de), 12, 20.  
*Porri* (Antonio de'), 36 et note 9, 59, 150 et note 6, 196 note 5.  
*Porri* (Conradin de'), 36 note 9.  
*Porri* (Galéas de'), 36 note 9, 196 et note 5.  
*Portovenere*, 157.  
*Portugal*, 122.  
*Pouille*, 182.  
*Priam*, 49, 89.  
*Provana* (Antonio de), 140, 158, 159, 160, 168.  
*Provana* (Jean de), 139, 158.  
*Provana* (Marc-Jean de), 160.  
*Provençaux*, 6, 9, 14 et note 11, 13, 14 et note 8, 15 note 5, 21, 43, 199.  
*Provence*, 10, 14, 20, 45, 53, 72, 78.  
*Provence* (Raymond, comte de), 6.  
*Provence* (sénéchal de), 25 note 6.  
*Prusse*, 41 note 1, 142.  
*Puelle* (*Mons-en-*) 23 note 4.  
*Puisieux* (Lambert de), 160.  
*Punasio*. Voy. Manfred II de Saluces.  
*Puy-en-Vélay* (Notre-Dame de), 38.  
*Pyrhus*, 47.

## Q

*Quaranta*, 10.  
*Queux* (le sénéchal), 107.

## R

*Racconigi*, 5, 15, 16 note 6, 24, 26, 44, 56, 65, 138, 150, 153, 199 et note 2.  
*Racconigi* (Antonio degli Ansermi de), 139.  
*Ravenne*, 67.  
*Ravioli* (Thomas), 80.  
*Ray* (Jean de), 27.  
*Reims*, 37.  
*Renaud* (*Château-*), 150.  
 « *Retii* », 168.  
*Revello*, 11, 15, 16 note 6, 24, 25, 27, et note 2, 43, 44, 45 note 3, 52, 65, 147, 164.  
*Rhin*, 124.  
*Rhodes*, 139, 140, 160.  
*Rhône*, 124.  
*Ribi* (Pierre dei), 136.  
*Ricci* (Clémence des) d'Asti ou des Provana, 170 note 4.  
*Rimini*, 68, 118.  
*Riosecco*, 3.  
*Rivière* (Bureau de la), 63, 70.  
*Rivière* (dame de la), 63.  
*Rivoli*, 28, 30, 39, 56, 90 note 6, 166.  
*Robella* (Jean de), 125, 194 et note 6.

*Robillante*, 10.  
*Roccaparvera*, 10.  
*Roccavione*, 11.  
*Roche* (seigneur de la), 61.  
*Roche* (Bernard de la), 93.  
 « *Rodulphia* », 65.  
*Roddi*, 135.  
*Rodino*, 135.  
*Rogério* (Bertrand), 165.  
*Rois* (Mathurin des), 38.  
*Roland*, 41.  
*Rolevinck* (Werner), 166.  
*Romagnano* (marquis de), 6, 32 note 8, 140.  
*Romagne*, 67, 99, 170.  
*Romains*, 5, 7, 14, 29, 73, 85 note 3, 119, 146, 147.  
*Romains* (empereur des), 169.  
*Romains* (roi des), 120, 122, 124, 162, 166, 170.  
*Rome*, 47, 48, 67, 70, 71, 91 note 3, 98, 99 et note 11, 115, 120, 142, 150, 152, 156, 171, 178.  
*Romulus*, 117.  
*Roquebrune*, 192 note 4.  
*Rosario* (Notre-Dame del, à Saluces), 152.  
*Rosebecque*, 51, 69, 88, 185 et note 2, 189 note 2.  
*Rossana*, 6, 65, 155.  
*Roucy* (comté, seigneurie et maison de), 151 note 3, 152 et note 5.  
*Roucy* (Hugues de). Voy. Braisne.  
*Roucy* (Marguerite de), comtesse de Saluces, 38, 151, 152, 160, 168, 170.  
*Rovere* (Pietro della), 85.  
*Roye* (Renaud de), 61, 64 et note 6, 122, 185.  
*Rubbiera*, 93.  
*Ruffia*, 25, 27.  
*Ruffin* (François de), 165 note 7.  
*Rupert* (roi d'Allemagne), 92, 145, 146, 149 et note 1, 151.  
*Rusconi* (Lucchino de'), 75.

## S

*Sabine*, 67.  
*Sains Jehan* de), 72.  
*Sainte-Croix* chapelle à Saluces), 167, 170, note 3.  
*Saladin*, 118.  
*Salomon*, 114.  
*Saluces* (ville de), V note 2, VI, VII, 1, 2, 6, 7, 9 note 4, 11, 14 note 8, 15, 17, 19 et note 5, 25, 26, 27, 29, 33, 34, 40 et note 1, 42, 43, 50 note 3, 52, 54 et note, 2, 57, 64, 65, 79, 82, 84, 88, 138, 140, 147, 153, 154, 161, 162, 163, 164, 165, 166 et

- note 8, 167, 168, 171, 191, 197, 199.
- Saluces Agnès de), 7.
- Saluces (Alasia de), 4 et note 2, 7, 45.
- Saluces (Alice de), 2, 3 note 3.
- Saluces (sœur Anne de), 44.
- Saluces (Antoine de), 58.
- Saluces (Antonia de), 59.
- Saluzzi (Antonio de', dit Arcello), 169.
- Saluces (Antonio, fils de Valerand), 169.
- Saluces (Azzo de, seigneur de Paë-sana), 24, 26, 27, 44, 80, 93, 138.
- Saluces (Beatrisina de), 19 note 1, 43 note 4.
- Saluces (Béatrix de), 32, 36, 37 note 3, 38 note 4, 41, 44, 152 et notes 2 et 3, 200.
- Saluces (Béatrix de), fille de Frédéric II, 37 note 1.
- Saluces (Béatrix de), fille de Thomas III, 170 note 4.
- Saluces (Bertrand de, seigneur d'Anthon, 37 note 8, 59 et note 5, 151.
- Saluces (Bertrand de), personnage fabuleux, 128.
- Saluces (Bionda de), 59.
- Saluces (Blanche de), 84 et note 7.
- Saluces (Boniface de, fils de Manfred II, 4, 6, 7.
- Saluces (Boniface de, frère de Thomas II), 19, 20 note 3.
- Saluces (Boniface, personnage fabuleux), 128.
- Saluces (cardinal de), 37, 145, 150.
- Saluces (Charles-Jean), 153.
- Saluces (château de), 7 note 3, 65, 170 note 4.
- Saluces (Constance de), fils de Thomas II, 24.
- Saluces (Constance de), fille de Frédéric II, 36, 66, 144 note 2, 152, 192 note 4.
- Saluces (Emmanuel de), 148.
- Saluces (Eustache de), 24.
- Saluces (famille de), 39, 40, 196 note 5.
- Saluces (Flagellants de), 136.
- Saluces (Franceschina de), 66.
- Saluces (Frédéric I<sup>er</sup>, marquis de), 12, 13, 15, 16, 17, 42, 66.
- Saluces (Frédéric II, marquis de), 15 note 6, 16 note 4, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 32 et note 8, 34, 36, 37, 38 note 4, 39, 43, 44, 45 note 3, 50, 51, 52, 53 note 4, 54, 55 note 4, 56, 57 et note 5, 59, 65, 66, 71, 73, 74, 75, 79 et note 3, 84 et note 7, 119, 136, 139 note 1, 140, 200.
- Saluces (Galéas de, 24, 26, 27, 32 et note 6, 42, 79 note 3.
- Saluces (Galéas de), fils de Manfred de Cardè, 58 et note 4.
- Saluces (Georges de), 15, 21.
- Saluces (Georges de), fils de Théo-dore de Saluces, 58 note 2.
- Saluces (Guillaume de), 151 note 1.
- Saluces (Hélène de), 169.
- Saluces (Hugues de), 5.
- Saluces (Hugues de), fils de Frédéric II, 37 note 8, 38, 59, 65, 66, 80, 84 note 3, 134, 137, 138, 154 note 5, 167 note 9.
- Saluces (Isabelle de), 15, 16, 19.
- Saluces (Jacques de), 36, 38.
- Saluces (Jean de), 15, 20, 21, 43.
- Saluces (Jean de, fils de Thomas III), 38 note 7, 140, 141.
- Saluces (Jean de), évêque de Mende, 59.
- Saluces (Jean de), fils de Hugues de Saluces, 37 note 8.
- Saluces (Jean de), petit-fils de Manfred de Cardè, 58, 148.
- Saluces (Saint-Jean de), 50.
- Saluces (Jeanne de), fille naturelle de Frédéric II, 66.
- Saluces (Jeanne de), fille de Thomas III, 153, 169, 170 note 4.
- Saluces (Lancelot de), 38 note 4, 53, 135, 140, 141.
- Saluces (Louis de), fils de Manfred de Cardè, 58.
- Saluces (Louis I<sup>er</sup>, marquis de), VI, 84, 140, 168, 169, 170 note 4, 171 et note 4.
- Saluces (Louis de), fils de Louis I<sup>er</sup> de Saluces, 84 et note 7, 171 note 4.
- Saluces (Lucchina de), 44.
- Saluces (Lucchino de), 24.
- Saluces (maison de), 1, 13, 25, 35, 39, 40, 110, 151, 169.
- Saluces (Manfred I<sup>er</sup>, marquis de), 4, 5, 9 note 4.
- Saluces (Manfred II, marquis de), 4, 5, 6, 7, 12 note 3, 32 note 8.
- Saluces (Manfred III, marquis de), 7 note 2, 8, 9.
- Saluces (Manfred IV, marquis de), 11, 12, 13, 14 et note 7, 15, 16, 17, 58.
- Saluces (Marguerite de), fille naturelle de Frédéric II, 66.
- Saluces (Marguerite de), fille de Louis I<sup>er</sup>, 84 et note 7.
- Saluces (marquisat de), 12, 33 et note 2, 58, 68 note 1, 137, 140, 149.
- Saluces (pays de), 171.
- Saluces (Philippe de), 118.
- Saluces (Pierre de), 38.

- Saluces (Polia de), 36, 58, 66.  
 Saluces (Richard de), 170 note 4.  
 Saluces (Robert de), 36, 38, 66.  
 Saluces (Théodore de), 19, 58 note 2.  
 Saluces (Thomas I<sup>er</sup>, marquis de), 9, 10, 11, 27 note 2, 116, 110, 132, 199.  
 Saluces (Thomas II, marquis de), 9, 10, 11, 15, 16 et note 10, 17 et note 1, 19 et note 1, 20, 21, 22 et note 6, 23, 24, 25, 26, 27, 31, 39, 41, 43, 44, 45 note 3, 49 note 4, 50 note 3, 52, 53 note 4, 58 note 4, 61 note 1, 80 note 5, 84 notes 3 et 4, 196, 197, 199, 200.  
 Saluces (Thomas III, marquis de), V, VI, VII, VIII, 1, 2, 36, 37, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 47, 48 note 8, 56, 58, 62, 63, 64, 65, 66, 74, 75, 78, 79, 80, 81, 83, 84 et note 7, 85, 86, 89, 100, 107, 111, 125, 126, 132 et note 3, 133 et notes 2 et 3, 134 et note 5, 135, 136 et note 2, 137, 138 et note 4, 139, 140, 141, 143, 144 et note 2, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 166, 167 et note 9, 168, 169, 170 et note 4, 171, 180 note 7, 186 note 6, 187 note 4, 190 note 3, 192 note 4, 194, 200.  
 Saluces (Thomas de), fils de Valerand, 169.  
 Saluces (Ugolino de), 58.  
 Saluces (Valerand de), seigneur de Mante, 38 et note 6, 50, 140, 141, 147, 165, 168, 169, 170 et note 4, 171.  
 Saluces (Violante de), 36, 59, 66.  
 Salucois, 8 note 8.  
 Salvaing (Geoffroi), 12 note 3.  
 Sambuco, 53, 138.  
 Sampeire, 9 note 4, 139, 152.  
 Samson, 114.  
 Sancerre (Jean III, comte de), 36, 37, 144, note 2, 152, 192 note 4.  
 Sanfrè (famille des Isnardi de), 138 note 4.  
 Sanfronte, 27 note 1, 65 note 6, 66, 74, 127.  
 Santena, 136, 138 note 4.  
 Saphar (le païen), 105.  
 Sardaigne, 42, 44, 45, 118.  
 Sarrasins, 61 note 5.  
 Sarzana, 156.  
 Sauli, VII, 85.  
 Sault (dame de), 36.  
 Sault (seigneur de), 59.  
 Savello (Paolo), 94 note 4.  
 Savigliano, 9, 14, 20, 74.  
 Savoie, 11, 32 note 6, 40 note 1, 55 note 4, 69 note 2, 74, 78, 83, 102, 144, 154, 159, 163, 166, 169, 199.  
 Savoie Agnès de), 36.  
 Savoie (Amédée VI, comte de), 22, 23 et note 4, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35 note 3, 39, 40, 51 et note 1, 53, 64, 79, 87, 88, 93, 119, 166, 182.  
 Savoie (Amédée VII, comte de), 51, 53 note 1, 54, 55, 56, 57, 68, 77 note 7, 88, 103 note 5, 116, 189 et note 5, 194 et note 3.  
 Savoie (Amédée VIII, comte de), 45, 70, 74, 76, 78, 83 et note 5, 87 note 1, 88, 115 note 3, 123, 134, 135, 138, 144, 146, 149, 151, 153, 155, 157, 158, 159, 163, 164, 166 note 2, 169, 171, 189 et note 5, 194.  
 Savoie Aymé de, seigneur de Montluel), 28 note 6.  
 Savoie Béatrix de), 8, 11.  
 Savoie (Blanche de), 22, 47 note 5.  
 Savoie (comtes de), 4 et note 8, 7, 8, 9 et note 8, 12, 13, 15, 16, 17 et note 1, 20, 23 note 4, 35 et note 3, 45, 49 note 1, 51, 58, 85, 116, 199.  
 Savoie (Humbert, bâtard de), 163.  
 Savoie Jeanne de), 155, 161.  
 Savoie (Louis de), 54 note 2, 56 note 1. Voy. Louis d'Achaïe.  
 Savoie (Louis de), 144.  
 Savoie (maison de), 7, 12 note 3, 25 note 8, 39, 45, 166 note 2, 170, 171 note 5.  
 Savoie (Philippe de), 144.  
 Savoie (Thomas, comte de), 199.  
 Savoisiens, 54.  
 Savoisy (Philippe de), 61.  
 Savone, 3, 8, 83, 99, 156, 157, 158, 180 note 7, 189.  
 Savoyards, 163.  
 Scala (Antonio della), 91, 190 note 4.  
 Scarnafaggi, 6, 11, 15, 20, 25, 27, 65, 134, 147.  
 Schwarzbourg (Günther de), 149 note 5.  
 Scipion, 117.  
 Sémiramis, 117.  
 Sempy (seigneur de), 61, 64, 122, 185.  
 Sèneque, 48.  
 Sépulcre (Saint-), 91 note 3.  
 Sépulcre (chapelle du Saint-, à Saluces), 167.  
 Seravalle (Jean de), 38.  
 Serena, 53.  
 Serres (Bernardon de), 156, 157.  
 Sibylle, 47.  
 Sibylle (fille de Boniface de Wasto), 3 note 3.  
 Sicile, 54 note 2.  
 Sicile (roi de), 144. Voy. Orléans (Louis d') sic).

Sienne (Bernardin de), 97.  
 Sinope, 117.  
 Sisteron Albertet de), 45.  
 Solari famille des), 162.  
 Solari (Boniface de), 163 note 4.  
 Solere, 65.  
 Somano, 135.  
 Somano (*Erbazi de*), 135.  
 Souabe (Béatrix de), 9.  
 Souabe (Hermann de), 2.  
 Souabe (Manfred de), 9, 10.  
*Sperlonga*, 67, 73.  
 Spinelli Niccolò, 72.  
*Spoleta*, 67, 73.  
*Staffarde* (Sainte-Marie de), 141, 148.  
 Stella (Giorgio), 106 note 3.  
*Strasbourg*, 150 note 4.  
*Stura* (rivière et vallée de), 3, 4, 6, 7 et note 2, 9, 22, 53, 135.  
 Sudheim (Ludolphe de), 187 note 2.  
 Suisse, 167.  
 Suisses, 117.  
 Sully (dame de), 188.  
 Sully baronnie de), *ibid.* note 2.  
 Suse (Adélaïde de), 1, 2, 3, 12 note 3.  
 Suse (Berthe de), 3.  
 Suse (maître Turin de), 46 note 2.

## T

*Tagliolo*, 162.  
 Taméramis, 117.  
*Tanaro*, 16.  
 Tanneguy, 118.  
 Taparelli (Perrin), 54 note 2.  
*Tarente*, 47.  
 Tarente (famille de), 13 note 1.  
 Tarquin (le Superbe), 47.  
 Tartares (empereur des). Voy. Khan.  
 Tente (Robin de la), 32 t note 4.  
*Ternavasio*, 6.  
 Ternavasio (Bonino de), 163, 165.  
 Ternavasio (Catherine de), 165.  
*Terre-Sainte*, 21, 41 note 1, 97, 167.  
 Thamar, 114.  
 Théodose le Grand, 166.  
 Thétès ou Théoton (descendant d'Alerain), 3 note 2.  
 « Theucque », 117.  
 Thury (cardinal de), 93.  
 Tiraboschi, VII.  
 Tite-Live, 47, 153.  
*Todi*, 67.  
 Tolomei Jacques de', 31 note 6.  
 Torre (Guy della), 117.  
 Torres Alphonse de), 29 note 6.  
*Toscane*, 67, 99, 170.  
 Touraine (duc de) Voy. Orléans (Louis d').  
 Tournelles (hôtel des), 61 note 5.

Trabucherio (Giacomo), 163, 165.  
*Trebbia* (*Val di*), 36.  
*Trecco*, 193 note 1.  
 Trémoille (Guillaume de la), 188 note 2.  
 Trémoille (Guy de la), 123, 188 et note 2.  
 Trie (Renaud de), 61.  
*Trinità*, 55, 69, 158.  
*Troie*, 49, 95, 116, 185.  
 Troyes (Chrétien de), 47.  
 Tullus (Hostilius), 47.  
 Turco (Giovanni), 162.  
 Turcs, 89, 123, 142, 187 et note 1, 192.  
*Turin*, VI, 2, 5, 8, 9, 45 note 3, 47 note 12, 49, 68, 73, 74, 75, 79, 80, 81, 82, 85, 86, 106, 115 note 3, 116 note 6, 138, 147, 167, 181 note 2.

## U

Ubaldini (Jean d'Azzo degli), 120.  
 Urbain V, 45, 119 note 1, 182.  
 Urbain VI, 53, 70.  
 Ursins (J. Juvénal des), 64.

## V

*Vacca* (Porte de, à Saluces), 50, 163.  
*Vacca* (Antonio), 164.  
*Vacca* (Mondino), 164.  
*Valais*, 52.  
 Valaisiens, 9, 53.  
*Valdichiesa*, 68.  
 Valence (évêque de), 137 note 1.  
*Valencia*, 37, 97 note 6.  
 Valentinnois (seigneurs de), 137 note 1.  
 Valère (Maxime), 47.  
*Valfenera*, 6, 74 note 4, 139.  
*Valoria*, 9 note 4.  
*Vallouise*, 21, 28.  
 Valois (dynastie des), 179.  
 Valperga (comtes de), 54.  
*Valradia*, 65.  
*Vannes*, 97 note 6.  
*Varrey*, 36.  
 Vasto (Boniface de), 3 et note 3.  
 Vasto (Manfred de), 3. Voy. Manfred I<sup>er</sup> de Saluces.  
 Vasto (marquis de), 5.  
 Végèce (Flave), 47, 115 note 3, 153.  
 « Vegevenus » (de Vigevano), 44.  
 Vener (Job), 146.  
*Venise*, 57, 58, 89, 94, 99, 163, 190 et note 4, 193 et note 1.  
 Vénitiens, 94 et note 3, 95, 142 note 5, 149, 156, 192 note 5.

- Vercelli*, 7, 46, 149, 154 note 5, 155.  
*Vergy* (Jeanne d<sup>a</sup>), 36 note 1.  
*Verme* (Giacomo del), 31, 32, 123, 156, 191 et note 1.  
*Vermegnana*, 11.  
*Verolengo* (Verulfo di), 75.  
*Veroli*, 67.  
*Vernetti* (Niccolino), 21.  
*Vérone*, 97, 149, 191 note 1.  
*Verzuolo*, 50, 52, 55, 80, 140, 168.  
*Vesoul* (Perceval de), 61.  
*Vespasien*, 117.  
*Vienne* (Catherine de), 43 note 4.  
*Vienne* (évêché de), 137.  
*Vienne* (Marguerite de), 12 et note 3, 28, 200.  
*Viennois* (Humbert I<sup>r</sup>, dauphin de), 11, 28.  
*Viennois* (Humbert II, dauphin de), 35.  
*Vignolo*, 10, 53.  
*Vigone* (château de), 140 note 2.  
*Villa*, 65, 140.  
*Villa* (Faletti de), 134, 155.  
*Villa* (Giovanni di), 21.  
*Villafalletto*, 138.  
*Villafranca*, 28.  
*Villanova*, 58.  
*Villanovetta*, 54 note 2, 55, 56.  
*Villars* (Humbert de), 51 note 5, 144.  
*Villars* (Odon de), 54 note 2, 55, 144.  
*Villeneuve-Saint-André*, 21.  
*Vincennes*, 177 note 3.  
*Vintimille* (comté de), 9, 45, 157.  
*Vintimille* (comtes de), 76 note 3.  
*Virgile*, 48, 114.  
*Visconti* (Azzo dei), 42, 44.  
*Visconti* (Béatrix dei), 42, 44 note 2.  
*Visconti* (Bernabò), 22, 25, 29, 30, 31 note 6, 33, 39, 78, 90 note 12, 91, 92, 117, 190 notes 3 et 4.  
*Visconti* (Catherine), 149 et note 8.  
*Visconti* (Charles dei), 91, 92.  
*Visconti* (famille des), 33, 42.  
*Visconti* (Filippo-Maria), 95, 166.  
*Visconti* (Gabriel-Marie), 150, 155, 156.
- Visconti* (Galéas), 22, 24 note 6, 25 note 6, 42.  
*Visconti* (Jean Galéas). 36, note 9, 42, 48 note 5, 53, 56, 57 note 5, 58, 68, 69, 70, 72 et note 1, 73 et note 5, 75, 76 et note 3, 77, 78, 84, 89, 90, 91, 92 note 3, 93, 123, 124, 128, 135, 137, 144, 146, 148, 149, 150, 156, 176, 189, 190, 191 note 4, 192 et note 5, 193 note 1, 194 et note 6, 196.  
*Visconti* (Jean), archevêque de Milan, 118, 197.  
*Visconti* (Louis dei), 91.  
*Visconti* (Lucchino), 16 note 10, 20, 21, 22, 42, 197.  
*Visconti* (Matteo), 11, 14 note 8, 22, 32, 63, 118.  
*Visconti* Nino, 44 note 2.  
*Visconti* (Richarde), 20, 41, 42, 43, 44, 45 et note 3, 65, 130, 147, 196, 197.  
*Visconti* (Rodolphe dei), 91.  
*Visconti* (Valentine), 68, 70, 92 note 4, 176 et note 1.  
*Visconti* (Violante), 91.  
*Visoul* (mont), 2.  
*Vito* (seigneur de Camerino), 93.  
*Vittoria* (Santa-), 36, 135.  
*Vivaldo*, 1, 2.  
*Vottignasco*, 65, 138.  
*Vraïta* (rivière et vallée de la), 1, 3, 9 note 4, 12, 20, 55, 139.

## W

- Wenceslas* (roi d'Allemagne), 91 note 8, 122, 142, 146, 184 et note 4, 193, 196.

## Y

- Yolande* (impératrice de Constantinople), 13.

## ADDENDA ET CORRIGENDA

---

- Page 1, ligne 12. *Lisez* : Grana, *au lieu de* : Grama.
- Page 2, ligne 7. *Lisez* : les plus, *au lieu de* : le plus.
- Page 3, ligne 7. *Lisez* : Berthe de Suse, *au lieu de* : Berthe, de Suse.
- Page 3, note 3, lignes 2 et 4. *Lisez* : Sibylle, *au lieu de* : Sybille.
- Page 7, note 4, ligne 1. *Lisez* : mita, *au lieu de* : mitde.
- Page 10, note 3. *Lisez* : Genzano, *au lieu de* : Gennanzano.
- Page 10, note 7. *Lisez* : Monforte, *au lieu de* : Montfort.
- Page 11, ligne 19. *Lisez* : Charles II, *au lieu de* : Charles.
- Page 16, ligne 12. *Lisez* : Biandrà, *au lieu de* : Biandrà.
- Page 19, note 4, ligne 1. *Lisez* : commentariolum, *au lieu de* : commentariorum.
- Page 20, note 2, ligne 1. *Lisez* : Pocapaglia, *au lieu de* : Poccapaglia. On trouvera dans la table alphabétique la correction de quelques autres mauvaises orthographes analogues.
- Page 20, ligne 2. *Lisez* : Gian-Giacomo, *au lieu de* : Giacomo.
- Page 21, ligne 5. *Lisez* : Niccolino, *au lieu de* : Nicolino.
- Page 23, note 4, ligne 1. *Lisez* : 1303, *au lieu de* : 1373.
- Page 23, note 9, ligne 3. *Lisez* : Nous retrouvons son successeur, *au lieu de* : Nous le retrouvons.
- Page 23, note 4, ligne 6. *Lisez* : 1317, *au lieu de* : 1315.
- Page 23, note 4, ligne 9. *Lisez* : Amédée VI, *au lieu de* : II.
- Page 24, ligne 9. *Lisez* : prince, *au lieu de* : prince Philippe.
- Page 24, ligne 11. *Lisez* : 1389, *au lieu de* : 1387.
- Page 24, ligne 18. *Lisez* : Amédée VII, *au lieu de* : Amédée VI.
- Page 28, ligne 7. *Lisez* : 9 septembre, *au lieu de* : 9 novembre.
- Page 29, note 6, ligne 2. *Lisez* : Nave (Chiesa, 1009; cf. Comte, etc.), *au lieu de* : Have (Comte, etc.).
- Page 30, ligne 10. *Lisez* : 1367, *au lieu de* : 1366.
- Page 30, ligne 30. *Lisez* : Marguerite, *au lieu de* : Sibylle.
- Page 31, ligne 3. *Lisez* : Philippe, *au lieu de* : Jacques.
- Page 31, ligne 23. *Lisez* : Giacomo, *au lieu de* : Giacopo.
- Page 32, note 9. Supprimez la première phrase.
- Page 33, ligne 16. *Lisez* : Guglielmo, *au lieu de* : Gugliemo.
- Page 33, note 2. *Lisez* : ordonnées, *au lieu de* : ordonnees.
- Page 34, ligne 9. *Lisez* : Philippe, *au lieu de* : Jacques.
- Page 34, note 2. Ajoutez : Cf. Cibrario, *Specchio*, p. 173 juillet).
- Page 37, ligne 1. *Lisez* : Jean V, *au lieu de* : Simon.
- Page 41, lignes 7-10. Comparez ce qu'en dit l'auteur inconnu d'un ouvrage sans titre, qu'on pourrait nommer le « Songe d'Imagination » (écrit en

- Hainaut, en 1440) : « Il est bien séant en tempz de paix que josnes gentis hommez voisent cherchier les estraignes contreez... Car jone homme ne puet nulle part mieulx apprendre les affairesz du monde que par voyages et hanter le fait d'armes et de tournoix, en estranges contrées et pays » Ms. O. 62 de la Bibliothèque de Dresde, f° 178 v°).
- Page 43, note 4, ligne 3. *Lisez* : un des Falletti, *au lieu de* : un Falletti.
- Page 44, note 2, ligne 1. *Lisez* : Et laissée a ce dernier, *au lieu de* : Et à ce dernier.
- Page 45. Sur les relations entre Guillaume I<sup>er</sup> de Montferrat et la plupart des troubadours de l'époque, voy. la thèse de R. Meyer sur Gaucelme Faidil (Heidelberg, 1877), et surtout O. Schultz : *Die Briefe des Troubadours Raimbaut de Vaqueiras an Bonifaz I.* (Halle, 1893).
- Page 47, note 1. Dans la première moitié du xiv<sup>e</sup> siècle furent écrites deux traductions françaises du livre de Jacques de Cessoles sur le jeu d'échecs moralisé (*Moralisatio super Ludum scacchorum*). V. Ant. van der Linde : *Geschichte des Schachspiels*, I Berlin, 1874), Appendice, pp. 19 et suiv.
- Page 48, note 5, ligne 2. *Lisez* : Hiver, *au lieu de* : Hyver.
- Page 48, note 6. Imprimé, etc. se rapporte à la note précédente.
- Page 48, note 8. *Lisez* : Oresme. *au lieu de* : Oresmes.
- Page 48, note 11. Christine de Pisan défend aussi à la princesse de lire les « livres de choses vaines, de folies ou dissolutions. » (*L'Instruction des Dames*, ms. O 55 de la Bibliothèque de Dresde, f° 45 v°.)
- Page 49, note 5. Cf. Senebier, *Catalogue des Mss de la Bibliothèque de Genève*, 337-40.
- Page 51, note 1. *Lisez* : XXIII, *au lieu de* : XXII.
- Page 53, ligne 5. *Lisez* : gendre, *au lieu de* : fils.
- Page 53, ligne 21. La parenthèse commence après le mot : Noir.
- Page 53, note 4, lignes 2-3. *Lisez* : comtesse de Provence et duchesse d'Anjou, *au lieu de* : comtesse d'Anjou.
- Page 56, ligne 19. *Lisez* : archevêque, *au lieu de* évêque.
- Page 56, note 1. V. aussi, sur le même personnage, L. Osio, *Documenti diplomatici tratti dagli Archivi Milanesi*, I, Milan, 1865, p. 265.
- Page 57, ligne 7. *Lisez* : Robert, *au lieu de* : Jeanne.
- Page 57, lignes 11-12. *Lisez* : de Saint-Exupéry, *au lieu de* : de Sancto Superano.
- Page 57, ligne 16. *Lisez* : Acciaiuoli, *au lieu de* : Acciaiuoli.
- Page 57, note 3, lignes 2-3. Supprimez : San Severino ?, et ajoutez : V. Mas Latrie, *Les Princes de Morée ou d'Achaïe*, dans les publications de la *deputazione veneta di St. Patr., Miscellanea*, II, 3 (Venise, 1882), 24-5.
- Page 65, ligne 10. *Lisez* : 18 mars 1391, *au lieu de* : 18 mars.
- Page 67, ligne 21. Et même sur plusieurs : l'empire de Constantinople lui avait été légué, de même que le titre de prince d'Achaïe (Mas Latrie, *o. c.*, 23, 30).
- Page 74, note 4. Des ravages sur les territoires de Villafranca, Staffarde et Revello (mai), Cibrario, *Specchio*, 210.
- Page 75, note 3. Les négociations étaient déjà commencées au mois de juillet, à Chieri. *Specchio*, 210.
- Page 82, ligne 10. *Lisez* : 1375, *au lieu de* : 1378.
- Page 83, ligne 23. *Lisez* : Savone, *au lieu de* : la Savoie.
- Page 84, note 5, ligne 2. *Lisez* : *opere de' medici* », etc., *au lieu de* : *opere de' medicli* », etc.
- Page 85, ligne 19. *Lisez* : où le sénéchal du Piémont, *au lieu de* : où le sénéchal de Provence.

- Page 85, note 4, ligne 1. *Lisez* : *poesia in Piemonte*, I, 27-28, *au lieu de* : *poesia piemontese*, I, 27-28.
- Page 87, note 1, ligne 8. *Lisez* : *ibid.*, 214. V. aussi Osio, *Doc. diplomatici*, I, 197-8, *au lieu de* : (*ibid.*).
- Page 88, note 1. *Lisez* : année 1367, *au lieu de* : année 1368.
- Page 89, lignes 4-5. *Lisez* : Sainte Catherine, en Egypte, *au lieu de* : Sainte-Catherine en Egypte. — Sous les « autres voyages de là », il faut entendre encore celui de Terre-Sainte et de Chypre. On trouvait, du reste, des buts de pèlerinage presque partout en Orient, même en Valachie (V. *Reise von Peter Sparnau*, etc., Biblioth. grand-ducale de Weimar, ms. O 55<sup>b</sup>, f° 182 (« do ist sancti Andrewes fus liphastig »)).
- Page 89, ligne 13. *Lisez* : duc, *au lieu de* : comte.
- Page 90, ligne 12. V. aussi *L'Instruction des Dames* déjà citée, f°s 107 v°-110.
- Page 91, note 3, ligne 2. *Lisez* : Castelletto, *au lieu de* : Casteletto.
- Page 93, ligne 13. *Lisez* : Rubbiera, *au lieu de* : Riviera.
- Page 93, note 5, ligne 2. *Lisez* : XXII, *au lieu de* : XXI.
- Page 97, note 6, ligne 1. *Lisez* : 1350, *au lieu de* : 1355.
- Page 98, note 1. Une des meilleures descriptions de ce mouvement est celle que donne la *Chronica quorundam regum* (Bibliothèque de la ville de Hambourg, Hist. 31<sup>b</sup>, f° 112 v°). Les ressemblances avec les processions de 1399 en ressortent d'une manière plus complète. Même agrégation de personnages ecclésiastiques (« religiosos plurimos et ecclesiasticarum dignitatum prelatos »), même prescription de se jeter à terre, après avoir accompli les autres rites (« Inde, faciendo certas genuflectiones et brachia cum manibus ad celum levantes, demum super pectora ad terram se proicientes, stupendum... spectaculum proferebant »), mêmes miracles (« Jaclabant insuper de sua sanctitate se facere miracula »). L'auteur condamne ce mouvement extérieur à l'église, de la même manière que Thierry de Niem.
- Page 101, note 2. *Lisez* : f° 1 v°, *au lieu de* : f° 1.
- Page 102, ligne 17. *Lisez* : Ami(e)s et amies..., *au lieu de* : Amis et amies.  
— Les quelques modernisations d'orthographe, bien involontaires, qui m'ont échappé dans les textes, ne sont pas signalées ici. Bien qu'une revision sur le ms. m'ait été impossible, je crois que la reproduction que j'en donne ne s'en éloigne pas trop.
- Page 104, ligne 6. *Lisez* : tient en sa prison, *au lieu de* : tient en prison.
- Page 105, ligne 12. Ajoutez : (f° 14 v°).
- Page 105, ligne 26. *Lisez* : Qu'i (*sic*), *au lieu de* : Qu'il.
- Page 110, ligne 2. *Lisez* : sçauroient, *au lieu de* : sçauront.
- Page 111, ligne 20. *Lisez* : étaient, *au lieu de* : était.
- Page 113, note 1, ligne 3. *Lisez* : escrit, *au lieu de* : escrit.
- Page 114, note 2. *Lisez* : Appendice, E, *au lieu de* : Appendice, F.
- Page 115, lignes 8-9. *Lisez* : Philippe le Bel, *au lieu de* : Philippe de Valois.
- Page 115, note 3. Le ms. O. 58 de la Bibliothèque de Dresde contient (f° 57) « ung traictié de la droicte ordonnance du gaigne de bataille par tout le royaume de France », qui commence par ce même édit de Philippe le Bel, daté du « mercredi après la Trinité » 1306 (1<sup>er</sup> juin), que Thomas reproduit, en partie, « en latin et en rommant » (f°s 114 v°-117 v°).
- Page 115, note 3, ligne 1. *Lisez* : Cet édit, daté de 1306, est emprunté à une version de Végèce, *au lieu de* : Cet édit est emprunté à la version de Végèce de 1306.
- Pages 116, ligne 18, et 117, ligne 13. *Lisez* : Machabée, *au lieu de* : Macchabée.

Page 117, lignes 11 et suiv. Il n'est pas, peut-être, inutile de remarquer que le *Schöne Brunnen* de Nuremberg présente les mêmes neuf personnages. (R. Bergau, *Der schöne Brunnen zu Nürnberg*. Berlin, 1871, p. 15. Sur un prétendu Clovis qui remplacerait Arthur, v. Fromann, dans *l'Anzeiger für Kunde deutscher Vorzeit*, 1854, 140 et 162). La fontaine fut élevée de 1385 à 96. (Bergau, 12-13). Les mêmes dans un ms. héraldique de 1500 (*Germanisches Museum*, à Nuremberg, ms. sur papier, 6599<sup>2</sup>, f<sup>o</sup>s 12, 16 et 16 v<sup>o</sup>) Les héroïnes citées dans le même ms. diffèrent de celles de Thomas. (V. f<sup>o</sup>s 13, 17, 17-v<sup>o</sup>). Ce ne sont pas, du reste, les seuls monuments qui les représentent.

Page 123, note 2, ligne 1. *Lisez* : estat, *au lieu de* : Estat.

Page 125, ligne 17. V. *le roman du roi Modus*, ms. O. 62 de la Bibliothèque de Dresde, f<sup>o</sup> 56 : les Vices, en partant, « faisoient si grant noise que on n'oyst pas Dieu tonnant ». Ce roman n'est pas celui qui a trait à la chasse, et que plusieurs éditions ont popularisé.

Page 126, note 4, ligne 1. *Lisez* : comparacion, *au lieu de* : comparacion.

Page 127, ligne 25. *Lisez* : prouvenance, *au lieu de* : provenance.

Page 128, note 6, ligne 1. *Lisez* : elle acouchera, *au lieu de* : acouchera.

Page 129, note 2, ligne 1. *Lisez* : cité..., *au lieu de* : cité.

Page 129, ligne 15. V. ms. O. 62 de Dresde, f<sup>o</sup>s 109-110 v<sup>o</sup>.

Page 130, lignes 10-11. Christine de Pisan cite une autre version du même proverbe : « Et ne dit-on mie communement :

« D'oiseaulx, de chiens et d'amours,  
« Pour ung plaisir, cinq cens dolours ? »

(F<sup>o</sup> 79 du ms. de *l'Instr. des Dames* déjà cité.)

Page 132, note 3. *Lisez* : Jean de Cartigny, *au lieu de* : J. Cartigny.

Page 134, ligne 3. *Lisez* : Galeotto, *au lieu de* : Gioffredo.

Page 135, note 2. Cf. *Specchio*, 211-2.

Page 138, note 1. Cf. *Specchio*, 215. Trêve entre Théodore et le prince, en octobre 1399 (p. 216). Cf. 217, 218.

Page 140, ligne 5-6. *Lisez* : Montemale, *au lieu de* : Montemalo.

Page 144, note 2, ligne 2. Supprimez : peut-être.

Page 144, note 5. Sur un voyage du comte à Paris en 1401, et un arrêt regardant le marquisat (1<sup>er</sup> juin), *Specchio*, 219.

Page 149, note 6, ligne 2. *Lisez* : XXII, *au lieu de* : XXI.

Page 159, note 3. Cf. *Specchio*, 227.

Page 160, note 3, ligne 2. *Lisez* : uerso, *au lieu de* : nerso.

Page 161, note 6. Cf. *Specchio*, ann. 1410.

Page 162, ligne 27. *Lisez* : Tagliolo, *au lieu de* : Tagliole.

Page 167, note 9, ligne 2. *Lisez* : tunc, *au lieu de* : tune.

Page 168, ligne 12. *Lisez* : Acceglío, *au lieu de* : Accelío.

Page 168, ligne 21. *Lisez* : Montebacchio, *au lieu de* : Montebacchio.

Page 176, ligne 9. *Lisez* : Lancelot le vaillant, *au lieu de* : Lancelot vaillant.

Page 182, J.V. les *Mescotanze* de Michele di Rinieri Siminetti (xv<sup>e</sup> siècle), Bibliothèque de Dresde, ms. O<sup>b</sup> 44, f<sup>o</sup> 137 :

Poi venne il santo amico de' christiani,  
Urbano Quinto, che'l pontificato  
Tornò alla santa urbe de' Romani.

(Écrit après l'élection de Jean XXIII, 1410.)

Page 186, note 2. Sur l'activité littéraire de Heredia, un homme tout à fait distingué, voy. *Revue des Questions historiques*, octobre 1880, p. 638, et Mas Latrie, art. cité, p. 23, note 2. Le recueil, qu'on y signalait, a-t-il paru? Page 190, ligne 24. *Lisez : vestuz »... , au lieu de : vestuz : »*.

Il me reste à exprimer mes remerciements à tous ceux qui m'ont aidé dans ces recherches, et surtout à M. Fernand Bournon, qui a bien voulu surveiller l'impression de ce travail, y faire des corrections de style et me fournir des renseignements; à M. le professeur Birch-Hirschfeld, à Leipzig, auquel je dois la correction de quelques erreurs; à M. H. Moranvillé.

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages
PRÉFACE. . . . .	v
INTRODUCTION. — Les origines de la maison de Saluces, ses voisins et sa politique. . . . .	1
CHAPITRE PREMIER	
Thomas II et Frédéric de Saluces (1340-1376) . . . . .	19
CHAPITRE II	
La jeunesse de Thomas III. . . . .	35
CHAPITRE III	
L'influence française en Italie. — Combat de Monasterolo (1391-1396). . . . .	69
CHAPITRE IV	
Le <i>Chevalier errant</i> . . . . .	82
CHAPITRE V	
Le règne de Thomas. . . . .	133
APPENDICE. . . . .	173
TABLE ALPHABÉTIQUE. . . . .	201
ADDENDA ET CORRIGENDA. . . . .	217

